Cédis
CENTRE D'ÉCODÉVELOPPEMENT & D'INITIATIVE SOCIALE

LES **ACTES** DE **DIJON**
4-5 avril 2006

CONSTRUIRE L'ECOREGION

Rencontre nationale des éluEs écologistes

Fédération des Elus Ecologistes

Centre d'éco-développement et d'initiative sociale (Cédis)

Président : Henri AREVALO
Directeur : Jean-Vincent PLACÉ

116, rue de Belleville 75020 Paris
Tél : 01 47 97 81 21
Fax : 01 47 97 81 62
e-mail : cedis@cedis-formation.org
Web site : www.cedis-formation.org

Fédération des Élus Écologistes

Président : Yves PIETRASANTA
Secrétaire Général : Jean Claude BIAU

247 rue du Faubourg-Saint-Martin
75010 Paris
Tél. : 01 53 19 53 16
Port. : 06 80 13 79 72
Fax: 01 53 19 03 93
e.mail: jc.biau@elus-ecologistes.org
Web site: www.elus-ecologistes.org

SOMMAIRE

Préface : Dominique Voynet 6

Présentation : texte de la coordination 6

Ouverture : Stéphanie Modde 9

Projet de synthèse 11

Plénière : Quelle vision les régions ont-elles de l'aménagement du territoire pour les transports de demain ? 17

- Atelier 1 : Transports / fret 27
- Atelier 2 : SRDE 37
- Atelier 3 : Formation 49
- Atelier 4 : Culture 59
- Atelier 5 : Santé et environnement 71
- Atelier 6 : Energies renouvelables 77
- Atelier 7 : Agriculture 85
- Atelier 8 : TOS 95
- Atelier 9 : Eau 107
- Atelier 10 : Economie sociale et solidaire 117
- Atelier 11 : Coopération décentralisée 125
- Atelier 12 : Contrats de projet 131
- Atelier 13 : Collaborateurs d'élus : les relations avec la presse - communication 141

Clôture : Construire une alternative en région 171

Manifestation anti-CPE 153

Conférence de presse 159

Fiches actions 171

Annuaire des éluEs VertEs dans les conseils régionaux 233

PREFACE

DOMINIQUE VOYNET
Sénatrice de Seine-Saint-Denis
Candidate des Verts à l'élection présidentielle de 2007

© YANN ARTHUS-BERTRAND

C'est en 1986 que les deux premiers conseillers régionaux Verts ont été élus en Basse-Normandie et en Alsace.

20 ans plus tard, les deuxièmes rencontres de Dijon l'ont montré, les 168 conseillers régionaux verts sont une force qui compte.

Une force de proposition et d'action dans chaque région, qui s'alimente de la qualité des réseaux de travail thématiques que vous avez constitués au plan national.
Je prétends que cette présence active des élus écologistes est pour beaucoup dans l'émergence du fait régional dans notre pays.
La présidence verte de la région Nord-Pas-de-Calais, de 1992 à 1998, fut un formidable accélérateur des innovations.
Les élus régionaux verts, les premiers, à gauche, ont engagé les régions à assumer les responsabilités effectives d'autorités organisatrices de transport ferroviaire de voyageurs, ce qui a permis le renouveau des TER.
Ce n'est pas non plus le fait du hasard si les Conseils régionaux se sont fait reconnaître des habitants depuis quelques années grâce aux mesures volontaristes d'appui au développement des énergies renouvelables.
Aujourd'hui, les plans climats, les prémisses d'éco-conditionnalité des aides en économie, les initiatives concrètes en faveur de l'économie solidaire ou de l'agriculture biologique, les essais de démocratie participative dans les territoires, sont des marques des régions. Des marques qui portent l'empreinte de l'engagement des verts dans les exécutifs.

Mais ces avancées sont fragiles.
Alors que l'invention de politiques publiques actives appellerait une nouvelle étape de décentralisation, l'Etat UMP met en danger les finances et l'autonomie des collectivités locales ; les baisses électoralistes des tranches supérieures d'impôt étant assorties de transferts de charges non compensées. Quant aux « *contrats de projets* » proposés par l'Etat, ils illustrent ce que ces mots signifient à droite : unilatéralisme et clientélisme.

En face, le compte n'y est pas. L'exemple du pôle de compétitivité nucléaire bourguignon illustre les difficultés de nos partenaires à imaginer l'avenir économique autrement que par l'usage des recettes passées. La rupture de la majorité était inéluctable et rappelle utilement aux partenaires que pour les Verts, les contrats de majorité et les paroles données ne sont pas des chiffons de papier !

Il reste beaucoup à faire pour rendre crédible et efficace l'opposition au sarkozisme destructeur de cohésion sociale et territoriale. Cette alternative exige des solutions à la crise écologique. Les Verts, qui alertent depuis longtemps et sont aujourd'hui porteurs des expériences de changements, sont les seuls à même de mettre ces enjeux au cœur du débat public.

Je serai à vos côtés dans les difficiles combats qui vous attendent ces prochains mois.
Comptez sur moi pour vous solliciter !

COORDINATION DES GROUPES VERTS EN REGION

PRÉSENTATION

Les Verts en Régions : 168 élu-e-s dans les conseils régionaux et une coordination nationale

Les élections de mars 2004 ont marqué une nouvelle étape pour les Verts en leur permettant d'accroître très fortement le nombre de leurs éluEs dans les Régions. Alors qu'ils – et elles – étaient 75 lors de la précédente mandature, leur représentation a plus que doublé avec cent soixante huit éluês. Un poids sans précédent pour le parti écologiste qui compte désormais plus de quarante vice-présidents au sein des exécutifs régionaux.

S'ils apparaissent évidemment sur leurs thématiques habituelles – *l'environnement, l'énergie ou la solidarité* – leurs délégations sont de plus en plus diversifiées. Ainsi, selon les régions, des Verts ont la charge de définir et conduire, jusqu'en 2010, des politiques dans des domaines aussi variés que la recherche, la formation, l'économie, l'agriculture, l'éducation ou les finances. Autant de champs nouveaux qu'il faut investir et parfois défricher.

Une coordination nationale

Une première rencontre des présidents de groupes verts a eu lieu à Paris en 2004. L'animation d'une coordination s'est ensuite resserrée et régularisée autour de quelques régions dont la Bourgogne (Wilfrid Séjeau) l'Ile-de-France (Jean-Vincent Placé), le Nord-Pas-De-Calais (Jean-François Caron) Rhône-Alpes (Gérard Leras) et Aquitaine (Michel Daverat)
Ses représentants ont travaillé à la mise en place de la première rencontre nationale des éluEs régionaux Verts organisée à Dijon les 5 et 6 avril 2005 qui ont réunis plus d'une centaine de conseillers. De même, la coordination a mené des négociations auprès d'Alain Rousset, président du conseil régional d'Aquitaine et président de l'Association des régions de France (ARF) pour définir les modalités de participation des élus Verts dans le cadre du congrès ARF de Bordeaux les 7 et 8 décembre 2005 et convenir d'une représentation verte au sein des instances de l'ARF.
La coordination entretient enfin un dialogue régulier sur les actions menées dans les régions par l'intermédiaire d'échanges réguliers et de rencontres *in vivo*, comme ce fut déjà le cas à Paris en 2004, à Dijon en avril 2005, à Grenoble l'an dernier ou à Coutances lors des dernières Journées d'été.
Tous les représentants de groupe sont les bienvenus : président(e) ou élu(e) mandaté(e) à ce titre par ce dernier et motivé(e) pour apporter sa contribution.

Les membres actuels de la coordination

Wilfrid SEJEAU (Bourgogne), Francine GUILLAUME et Jean-Vincent PLACE (Ile-de-France), Jean-François CARON (Nord-Pas-de-Calais), Andrée BUCHMANN (Alsace), Marie MEUNIER (Languedoc-Roussillon), Claude TALEB (Haute-Normandie), Romain LANGLET (Pays de la Loire), Catherine LEVRAUD et Jacques OLIVIER (PACA), Gérard LERAS (Rhône-Alpes), Michel DAVERAT (Aquitaine).

Des assistantEs de groupe participent également aux réunions et à l'animation de la structure : Alexandra Naud (Aquitaine), Anne Kozlowski (Haute Normandie), Ludovic Coupin (Nord pas de Calais) et Arnault Costilhes (Bourgogne). Mehdi Guadi intervient en qualité de représentant du Cédis.

INTRODUCTION

Vous avez entre les mains les actes de la Rencontre nationale des éluEs régionaux Verts, organisée une nouvelle fois à Dijon les 4 et 5 avril 2006, ce qui leur a valu le patronyme de Dijon2.

DEUX CENTS PARTICIPANTS

Ce retour en terre bourguignonne traduit bien l'approfondissement de notre travail en commun : les chantiers ouverts il y a un an se sont poursuivis pour pousser la logique de mutualisation vers une dynamique d'action concertée. Aujourd'hui, les Verts sont les seuls sur l'échiquier politique à construire une coordination interrégionale pour peser sur les politiques publiques, faire avancer leurs idées et concrétiser leurs propositions. C'est notre force : nous devons agir plus fortement et plus systématiquement en ce sens. C'est bien une culture de la coopération, de l'action interrégionale verte que nous avons à bâtir.

Le succès de nos journées démontre que ces enjeux sont partagés : près de deux cents participants sont venus enrichir nos travaux : des élus régionaux, mais aussi des parlementaires, des membres du collège exécutif, des élus municipaux, des collaborateurs d'élus, des responsables de commissions thématiques, des secrétaires régionaux... nous avions invité large ! Merci à tous de leur participation.

Après les premières journées qui nous avaient permis de démarrer un travail sur l'action économique, la formation professionnelle, les transports... Dijon2 a permis d'ouvrir de nouveaux axes de réflexion : les politiques culturelles en régions, la coopération décentralisée, les politiques de l'eau... Pour la première fois, un atelier dédié aux collaborateurs d'élus, centré sur la communication et les rapports avec la presse, a également été organisé. Nous saluons d'ailleurs la création de l'ACEVA – Association des Collaborateurs d'Elus Verts et Apparentés – que notre coordination a rencontré lors de ces journées. Au total ce sont donc quinze ateliers thématiques qui se sont déroulés durant ces deux journées particulièrement riches.

DE LA MUTUALISATION À L'ACTION : CAP SUR 2007 !

Le cap est fixé sur 2007 : nous serons à la moitié de notre mandat et, cela n'échappe à personne, c'est une année politiquement importante ! Il sera temps de faire un premier bilan devant les militants et, plus largement, devant ceux qui comptent sur nous.

L'objectif, c'est la parution d'un Livre Vert pour les Régions qui pourra à la fois mettre en lumière les actions que nous menons, donner des exemples concrets de politiques innovantes, mais aussi donner la vision de la Région comme nous voulons la construire : quelles compétences, quels liens avec l'Europe, quelles pratiques démocratiques ? Chacun doit se mobiliser autour de cet objectif : en 2007 et 2008 il sera décisif de démontrer que nos régions, nos pays, nos communes ont besoin de plus d'éluEs Verts, dans des fonctions plus diversifiées. Pour cela il nous faut construire nos projets et convaincre.

En 2007 nous quitterons Dijon pour aller à Rouen : nos journées sont désormais belles et bien inscrites dans le calendrier politique. Nous ne doutons pas que les Hauts-Normands, enrichis du travail collectif, feront encore mieux que les Bourguignons.

LES VERTS, ÉLUS ET MILITANTS

« Elus et militants », tel était le mot d'ordre de cette Rencontre. Celle-ci se tenait en plein mouvement anti-CPE et c'est en force que nous avons rejoint un cortège dijonnais particulièrement verdi. Pour l'occasion, un badge a été réalisé par la FEE – Fédération des Elus Ecologistes – pour revendiquer cette originalité des élus Verts, présents dans les combats citoyens comme dans les institutions.

Merci. Merci aux collaborateurs qui ont permis le succès de ces journées : Arnault et Nicolas mais aussi Emeline, Anne, Alexandra, Ludovic... Merci à l'équipe du Cédis qui a beaucoup travaillé pour ce rendez-vous : Mehdi, Estelle, Alain et Yann. Merci aux intervenants conviés pour animer les ateliers.

La clé de notre réussite collective passe par une collaboration efficace entre notre coordination, le Cédis, la FEE et les Verts. Ces journées ont illustré la richesse potentielle de cette action commune, même s'il reste beaucoup à faire pour mieux travailler ensemble.

Nous espérons que ces actes vous seront utiles, dans votre quotidien d'éluês, en tant que militantE vertE ou comme citoyenNE ou acteur-actrice associatif passionné par le fait régional ou la construction des écorégions.

Bonne lecture,

Pour la coordination des élus régionaux :
Wilfrid SEJEAU (Bourgogne), Francine GUILLAUME et Jean-Vincent PLACE (Ile-de-France),
Jean-François CARON (Nord-Pas-de-Calais), Andrée BUCHMANN (Alsace), Marie MEUNIER (Languedoc-Roussillon),
Claude TALEB (Haute-Normandie), Romain LANGLET (Pays de la Loire), Catherine LEVRAUD et Jacques OLIVIER (PACA),
Gérard LERAS (Rhône-Alpes), Michel DAVERAT (Aquitaine).

OUVERTURE

Stéphanie Modde
Conseillère régionale de Bourgogne

CherEs amiEs, au nom du groupe Vert au Conseil régional de Bourgogne je vous souhaite la bienvenue...

Si l'édition 2005 avait permis de réunir un grand nombre d'éluEs pour faire le bilan d'une première année de mandat, de conforter ou de lancer un certain nombre de groupes thématiques liés à nos responsabilités dans les Régions, cette Rencontre 2006 doit nous permettre de poursuivre ces chantiers mais également de dégager les axes prioritaires de notre action, de les valoriser. Elle doit aider à tracer les grandes lignes directrices pour la rédaction d'un « Livre vert des Régions » prévu pour 2007.

Cette nouvelle rencontre nationale des éluEs régionaux VertEs suivra la même trame que l'an passé, en faisant alterner sur deux jours des plénières et séries d'ateliers, une action militante et des moments de convivialité.

En plus des plénières, 13 ateliers vous sont proposés avec des thématiques qui prolongent le travail ébauché lors de la précédente édition : Economie Sociale et Solidaire, énergies renouvelables, OGM, formation professionnelle... d'autres qui s'attaquent à des sujets « nouveaux » pour ces journées : coopération décentralisée, agences de l'eau, gestion des lycées, culture...

Le programme a été établi depuis plusieurs semaines grâce à la coordination des groupes verts en Régions en partenariat avec le centre de formation CEDIS et la Fédération des élus écologistes. Un grand merci à nos deux assistants Nicolas et Arnault qui depuis l'année dernière sont les véritables chevilles ouvrières de ces journées.

Bien évidemment, nous ne resterons pas cloîtrés dans nos thématiques et l'actualité nationale nous interpelle tout particulièrement. Les Verts ont été parmi les premiers à s'opposer au Contrat Nouvelle Embauche et au Contrat Première Embauche et c'est tout naturellement que nous vous proposons de rejoindre à 15H la manifestation dijonnaise anti-CPE. Le programme s'adaptera en conséquence.

Et puis pour une raison précise, nous somme très contents de vous avoir tous, ici et maintenant, à Dijon, vous, conseillers régionaux, membres du Collège Exécutif des Verts mais aussi notre secrétaire national et nos députés, sénatrices et sénateurs et candidatEs aux présidentielles.

Cette raison a un nom : PNB.

Depuis plusieurs mois, nous avons engagé un bras de fer avec nos partenaires de gauche contre le Pôle de compétitivité Nucléaire Bourguignon. Nous sommes allés jusqu'à remettre en cause notre appartenance à la majorité en cas de soutien au pôle nucléaire par le conseil régional de Bourgogne. Le nucléaire est un combat fondamental des Verts. Ainsi, nous manifesterons contre l'EPR à Cherbourg dans 15 jours. Or le pôle de compétitivité nucléaire en Bourgogne fournirait à l'industrie nucléaire les infrastructures et la technologie nécessaire à la prolifération des EPR.

C'est pourquoi votre aide est la bienvenue. Nous ne pouvons pas accepter la construction de l'EPR en Bourgogne, qui est annoncé comme un créateur d'emplois important. Il nous faut renverser cette croyance, et insister sur le fait que les énergies renouvelables peuvent permettre de créer des emplois.

Je vous demande de réfléchir aux questions suivantes au cours de ces deux journées.

Pourquoi est-il nécessaire de remettre en cause le programme ambitieux que nous avons signé avec nos partenaires tant sur le plan social qu'écologique, avec un engagement important dans le développement durable ?

Que pourrait signifier, dans le cadre de cette alliance, l'engagement nucléophile de la région Bourgogne ?

Quelles alliances pouvons-nous envisager dans les élections futures ?

Que ces journées soient riches en débats, en propositions pour faire avancer vite, très vite, il y a urgence, les idées vertes.

Je vous remercie.

SYNTHESE DES ATELIERS DE DIJON 2

OGM : le risque d'une agriculture de plus en plus binaire

Le débat a été largement consacré au projet de Loi sur les OGM défendu par le gouvernement au moment où 78 % des Français étaient favorables à un moratoire et 74 % à un référendum sur la question.

Ce projet de loi a été largement critiqué notamment pour l'absence de débat pour le préparer. Pour Mikael Marie, ***« ce projet de loi a été préparé par une mission d'information parlementaire qui a reçu des associations et des syndicats, mais qui n'a pas tenu compte des propositions des associations. Autrement dit, il s'est agi d'une concertation d'affichage ».*** Il s'est inquiété également que la loi sur les OGM ne traduisent en réalité la conception d'une ***« agriculture de plus en plus binaire avec, d'un côté, un pôle d'agriculteurs performants, assez riches et jaloux de leurs privilèges et, d'autre part, un pôle d'agriculteurs en train de passer massivement à d'autres modes de production et de commercialisation ».***

La loi française reste par ailleurs en retrait par rapport aux normes européennes. En matière de transparence et d'information nouvelle sur les effets des OGM, les dispositions de la directive européenne qui permettent la suspension de commercialisation ne sont toujours pas transposées dans la loi française.

Une inquiétude existe en raison de la difficulté de mobiliser les forces politiques au moment de la discussion du projet de loi en dehors des parlementaires vertEs et quelques éluEs de gauche.

Néanmoins, les éluEs écologistes sont très actifs dans le réseau des régions signataires de la charte de Florence à l'image de Pascale LOGET et Bérénice VINCENT absentes de Dijon mais qui ont tenu à intervenir de Vienne grâce au miracle du mobile, afin de rendre compte des avancées du réseau européen.

Parmi les orientations retenues avec un large consensus par les conseillerEs régionaux figurent notamment :
L'engagement de soutenir les filières qualité, en conditionnant ce soutien à un engagement clair de refus des OGM.
La volonté de rompre avec les systèmes agricoles maïs-soja qui favorisent une monoculture peu compatible avec une agriculture vivrière.
Le souci d'ancrer cette lutte dans les grands réseaux européens de résistance aux lobbies OGM. Cela implique de favoriser des convergences renforcées comme c'est le cas avec l'Italie.

Économie Sociale et Solidaire : 10 % de l'emploi salarié en France

Depuis le rapport Alain Lipietz sur l'entreprise à vocation sociale et la création du secrétariat à l'économie sociale et solidaire et l'arrivée de Guy Hascoët, le secteur a connu une structuration certaine.

En 2001, plus de 350 élus étaient en charge de l'économie sociale et solidaire dans les collectivités locales et les intercommunalités. Aujourd'hui, certaines régions mettent en œuvre des travaux avec les territoires plus locaux. Le réseau des territoires pour l'économie sociale et solidaire a été créé. Il compte aujourd'hui une dizaine d'adhérents. Au total, 16 régions développent aujourd'hui des politiques dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Selon Jean-Philippe MAGNEN *« le poids de l'économie sociale et solidaire représente environ 10 % de l'emploi salarié en France et en Europe. Le poids du secteur associatif représente 96 % en nombre de structures, mais ne représente que 23 % en poids économique ».*

Depuis 2004 et grâce à la présence des Verts dans les conseils régionaux, les actions les plus emblématiques en faveur de l'ESS ont été : les fonds régionaux, les sociétés de capital-risque solidaire, des agences d'économie sociale et solidaire, des assemblées d'acteurs de différents types comme la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire (CRESS). En ce qui concerne les freins et les limites, il faut noter une disparité des moyens financiers réservés à l'ESS.

Des sujets nouveaux qui appellent des questions nouvelles qui appellent des réponses nouvelles de la part de l'action publique ont émergé notamment celle des frontières entre l'ESS et certains secteurs de l'économie de marché comme l'a souligné Philippe CHESNEAU qui invite les éluEs à réfléchir sur *« les structures coopératives ou les mutuelles de type capitalistique, comme le Crédit agricole »* ou *« l'alliance avec les petits commerçants et les artisans »* qui concourent aussi au bien-être social.

Fret : des évolutions préjudiciables pour l'environnement et les salariés du secteur

Sur les trente dernières années, la production industrielle a augmenté de 65 % en France et en Union européenne (à 15). Dans le même temps, le transport maritime a crû de 100 % et le trafic terrestre de

150 %. Autrement dit, le transport a crû plus vite que les productions. La part modale de la route a augmenté en Europe. Ainsi, cette part (dans les transports terrestres) est passée de 50 % à 72 % au cours des trente dernières années, alors que le rail baissait de manière corrélative de 30 % à 14 %, soit une division par deux en part relative.

La part que représente aujourd'hui le coût des transports dans le coût des marchandises est très variable selon les marchandises, mais reste généralement faible. Ainsi, le prix du transport routier représente moins de 3 % du prix de revient des produits finaux. Plus le produit est élaboré, moins la part du transport dans le prix du produit est élevée.

Selon Jean LAFONT, ***« ces évolutions sont préjudiciables à la fois à l'environnement et aux salariés du transport routier et maritime, qui vivent de mauvaises conditions sociales »***. Cette inquiétude est renforcée par le cadre des politiques nationales et communautaires qui ont une incidence importante sur l'évolution du secteur des transports et d'une manière générale est marqué par une volonté d'ouverture à la concurrence et de libéralisation.

Sur la question de la libération du secteur fret à la concurrence, Jean LAFONT a rappelé la position des verts qui défendent *« la coopération entre entreprises ferroviaires, avec la reconnaissance de missions de service public, justifiant des aides de la collectivité »*.

Concernant les moyens d'action possibles pour favoriser le fret, ont été citées les interventions directes sur le transport ferroviaire notamment :

▶ La possibilité pour les régions de participer au financement de plates-formes multimodales, qui permettraient de transférer certains trafics sur le rail.

▶ Une meilleure affectation des aides versées par les régions aux entreprises, en favorisant l'utilisation du rail par les entreprises qui génèrent, par leur activité, un volume important de transport.

Décentralisation des techniciens et ouvriers de service (TOS) : de l'expérimentation à l'analyse et la sélection des meilleurs dispositifs

Dans un premier temps, les éluEs ont fait un point sur les différentes mesures prises depuis 2004 en matière d'éducation qui implique de suivre la dynamique de la démographie scolaire, de suivre les prévisions des départs en retraite et d'examiner les PRDF et les schémas prévisionnels des formations.

Ces nouvelles mesures concernent en grande majorité des aides directes aux élèves ou leurs familles par l'aide à l'achat des livres par exemple. Comme l'a suggéré Alain Coulombel, les vertEs vont analyser ***« les expérimentations qui ont été conduites dans les différentes régions, analyser ce qui s'est fait pour sélectionner les dispositifs qui ont le mieux fonctionné. Ensuite, il faudrait que toutes les régions s'alignent sur le mieux disant »***.

Les problématiques posées par le transfert des TOS sont multiples, le contenu de la convention liant les régions aux EPLE ; la politique de recrutement du personnel TOS ; les cadres d'emploi ; les mutations ; les politiques de formation...

Si le cadre d'emploi est la problématique fondamentale aux yeux des conseillers régionaux, elle ne relève pas pour autant de la compétence des régions. Pour Sylvain PASTOR *« le principe de l'unité de la fonction territoriale doit être sauvegardé dans la mesure ou il permet la défense du statut de la fonction publique »*.

Les contrats de projet Etat-région : une démarche ambitieuse mais des délais comprimés

Les contrats de plan ont été caractérisés jusqu'à présent par une augmentation constante des enveloppes (diminution de la part de l'Etat et augmentation de la part des régions et des autres collectivités territoriales). À tel point que ***« L'Etat est aujourd'hui largement minoritaire du point de vue de l'apport financier dans les contrats »***. Michel VERMEULEN.

Pour les nouveaux contrats, les Préfets de région ont envoyé un diagnostic territorial permettant de déterminer les enjeux du territoire et de commencer à examiner les grands projets susceptibles de faire l'objet d'une contractualisation. Les contrats doivent être théoriquement signés dans quelques mois.

Mireille FERRI s'est inquiétée de la méthode expéditive employée par l'Etat pour la signature des contrats. Pour elle ***« quand on opère une véritable rupture de logique et que l'on veut faire converger sur des partenariats ou des contrats des acteurs de nature très diverse, l'élément clef est le temps de la négociation. Or on nous propose à la fois une démarche ambitieuse et cohérente avec l'échelle européenne et des délais comprimés comme jamais »***.

Par ailleurs, la volonté du gouvernement de ne prendre en compte que les dossiers « techniquement et financièrement prêts » et considérés comme « projets d'envergure nationale suscitant d'importants effets d'entraînement sur les territoires » risque, selon Mireille FERRI d'obérer sérieusement le développement local. Cela conduit à s'interroger sur la stratégie de ***« l'Etat qui fixe les objectifs, définit les périmètres, et cible les finances locales »***.

Autre régression dénoncée, le fait que l'Etat ne propose pas aux régions de devenir des gestionnaires de fonds européens dans les contrats de projet. ***« Nous assistons donc à un recul. »*** Eric GRASSET

Néanmoins, la dimension environnementale du développement durable est mieux représentée et quelques points vont dans le bon sens : lutte contre le changement climatique, l'eau, la gestion des risques et la valorisation de la biodiversité.

A la suite de l'atelier une déclaration finale a été rendue publique par voie de communiqué de presse (voir annexe).

Schémas régionaux de développement économique (SRDE) : l'action des verts permet l'émergence de nouvelles préoccupations

Les Conseils régionaux sont en première ligne de la compétence économique. Ils sont de plus en plus identifiés dans l'esprit des lois de décentralisation comme les chefs de file des logiques de développement économique. Les SRDE soulèvent des questions de planification et de choix stratégiques à moyen terme. Selon Jean-François CARON, *« le développement durable et la visibilité à moyen et à long terme sont pour nous centraux et doivent nous donner les clefs de positionnements sur des politiques plus sectorielles »*.

Pour les éluEs écologistes, les SRDE doivent traduire une volonté de « conversion » de l'économie au développement durable qui implique la requalification des zones d'activité économique, le soutien à la transformation des entreprises et de leurs activités, le soutien au plan de déplacement des entreprises, la transformation des processus de fabrication des produits, mais aussi une politique de ressources humaines et de formation sur ces questions.

Depuis 1992, rappelle Jean-François CARON, la question économique est sans doute l'une des plus difficiles que les régions ont à traiter. S'il considère que les éluEs en grande majorité savent *« ce qu'il ne faut pas faire, [...] il n'est pas aisé de préciser ce qu'est la politique économique alternative »* qu'ils proposent.

Souvent, les éluEs vertEs se trouvent contraints de livrer une bataille idéologique d'abord avec leurs partenaires de la gauche. Ces derniers ne s'intéressent qu'à la question du contrôle de l'outil de production et à la répartition sociale, jamais sur les conditions de production et de leur environnement et encore moins sur les finalités et l'utilité de l'économie.

Dans les régions qui ont déjà adopté des SRDE, l'action des Verts a permis la prise en compte de préoccupations nouvelles : le renforcement des indicateurs économiques alternatifs, la démocratisation de la gouvernance des schémas et une réflexion sur les finalités de l'économie. Cela se traduit par l'émergence de pôles d'excellence compatibles avec le développement durable : le pôle ferroviaire du Nord-Pas-de-Calais ou d'autres exemples.

À la fin de l'atelier, Jean-François CARON a présenté une liste de thématiques susceptibles de donner lieu à des groupes de travail entre éluEs : la question des finalités de l'intervention publique dans le domaine économique et son utilité sociale, la question de l'éco-conditionnalité et des indicateurs qui en découlent, le rôle du territoire, les approches thématiques par filière, la question de la gouvernance des SRDE et des dispositifs d'aide, l'évaluation des effets des différents types d'aide aux entreprises.

Formation : écologie, participation et territorialisation

En matière de formation, les Régions disposent de moyens d'intervention non négligeables et de plus en plus reconnus. Au premier rang desquels se trouve la construction puis la mise en œuvre et le suivi du PRDF, le Plan Régional de Développement de la Formation. En concertation avec tous ses partenaires, la Région peut par ce canal refonder une politique publique régionale commune en matière d'Education et de Formation.

La Région peut contribuer à infléchir l'offre au regard des priorités du PRDF, par l'ampleur des moyens financiers dont elle dispose, plus du quart du total des engagements. Par la manière aussi dont elle gère ses propres commandes en accord avec ses partenaires. Et par le déploiement de nouvelles actions de formation répondant mieux aux besoins d'un développement durable de la région, exploitant aussi bien les potentialités économiques de ses entreprises que les compétences de ses citoyens acquises ou potentielles et mobilisables par la Formation professionnelle continue (FPC).

L'Atelier « *Achat de formation par les Régions, appels d'offres et/ou subventions : comment situer la commande publique ?* », a pris la mesure des questions et des possibilités d'actions, grâce à la diversité des Régions représentées et aux responsabilités des participants, Vices Présidences dédiées à la FPCA (3), éluEs membres de commissions ad-hoc en place (6), que par les témoignages de leurs assistants (3).

L'atelier a permis de dégager une ligne verte forte en matière de formation professionnelle et qui s'articule autour des axes suivants :

▶ La place donnée aux priorités écologistes (ex : une meilleure intégration des présupposés du DD).

▶ Une exigence particulière de qualité.
▶ La démocratie participative, la mobilisation des acteurs et leur mise en réseau.
▶ La transversalité des approches et la complémentarité des actions.
▶ L'incitation à l'innovation pédagogique et le financement de projets expérimentaux.
▶ La territorialisation : être au plus près possible des populations cibles.
▶ Des stagiaires mieux considérés (des pré-requis à la validation, de la rémunération à l'hébergement).

Culture : Un volontarisme Vert

En France, les politiques culturelles ont traditionnellement obéi à des objectifs édictés par l'Etat. Progressivement, les collectivités ont pris le relais. Selon Hervé PERARD, *« le financement de la culture par les collectivités représente aujourd'hui entre 75 % et 80 % des financements publics ».*

Au niveau des collectivités locales, les politiques culturelles sont plutôt menées par les villes, et notamment les villes-centres. Pour les villes de 100 000 à 150 000 habitants, la culture représente entre 10 % et 13 % du budget, avec toutefois des exceptions comme Lyon (20 %) ou Strasbourg (16 %). Pour ce qui est de Paris, 6 % du budget de la ville est consacré à la culture.

Plusieurs expériences innovantes émergent depuis 2004 et souvent à l'initiative d'éluEs écologistes comme la permanence artistique en IDF qui vise à financer les arts vivants dans la continuité et de manière pluriannuelle ou la création de régie culturelle régionale en PACA regroupant pour le compte de la région, l'ensemble des actions culturelles régionales.

Ces nouvelles orientations visent en général à promouvoir la culture comme : Un espace de création, de rencontre, d'échange et de diffusion, un outil d'appropriation citoyenne dans une vision globale d'aménagement des territoires et comme un vecteur d'ouverture au monde.

Énergies renouvelables : la volonté de changer d'échelle

D'une manière générale et comme l'a rappelé Alain CORDIER, l'action des éluEs écologistes en faveur des énergies renouvelables se situe « dans un contexte globalement défavorable, dans lequel les grands partis de gouvernement tiennent tous un discours de croissance et un discours productiviste, plutôt qu'une conception du développement qui soit véritablement durable ».

Dans le domaine des énergies renouvelables, il existe chez les éluEs vertEs une volonté commune de changer d'échelle dans le domaine des politiques énergétiques et en particulier sur les outils financiers dans la mesure où *« la réflexion sur l'outil de la mise en œuvre de la politique publique a un impact sur la politique publique elle-même »* (Jean-Marc PASQUET).
La grande difficulté aujourd'hui est que les expériences menées dans les régions sont émergentes et difficilement comparables. Les référentiels sont généralement différents (HQE, ADEME, référentiels régionaux spécifiques, etc.). Par ailleurs, la recherche des partenaires se heurte au manque de visibilité sur les éléments de marché motivants et suffisants pour déclencher des chantiers régionaux.

Néanmoins, plusieurs politiques régionales comme celles de PACA, d'Alsace ou de Bourgogne où le budget des énergies renouvelables a été multiplié par huit, poussent certains établissements banquiers classiques à s'intéresser de plus en plus aux ressources énergétiques durables et commencent timidement à investir dans les énergies renouvelables.

Eau : des politiques à construire et des exemples à chercher en Europe

La politique de l'eau des agences est soumise au rapport de forces interministériel. Tout le monde se mêle de la politique du ministère de l'Ecologie et le rapport de forces lui est souvent défavorable. Ceçi complique la gouvernance des agences qui voient intervenir plusieurs départements ministériels ajoutés aux multiples niveaux et lieux de décisions. Ce système amène Bernard ROUSSEAU a se demander ***« s'il peut fonctionner et s'il a permis d'obtenir des résultats »*** dans la mesure où aucun succès n'a été enregistré sur les pollutions agricoles par exemple. En définitive, la notion de tutelle extrêmement présente dans les agences rend difficile la gouvernance des agences et pose par conséquent des questions démocratiques.

Les neuvièmes programmes élaborés en 2006 porteront sur la période 2007-2012. Ils devraient prendre en compte les exigences de la DCE, analyser les faiblesses des programmes précédents et les corriger. D'une manière générale, dans presque tous les bassins, nous trouvons trois causes de non-atteinte des objectifs fixés :
Les modifications morphologiques (redressement des rivières, abaissement du fond des rivières, construction de barrages, prélèvement de l'eau dans les nappes, etc.).
Les pollutions diffuses (nitrate, phytosanitaires, etc.).
La méconnaissance de l'effet compétitif des différents polluants sur les différents compartiments de la biodiversité.

Sur le rôle des régions, les éluEs souhaitent engager une réflexion sur la composition des comités

de bassin et sur le rôle des régions dans le domaine de la politique de l'eau qui pourrait être prise en compte dans le neuvième programme ou dans le contrat de plan. ***« Il y a trop de structures en France, qui ont été mises en place pour répondre à un problème conjoncturel. Les agences de l'eau et les comités de bassin font partie de ces structures. En somme, les régions ont un rôle à jouer dans la politique de l'eau. Mais elles doivent l'inventer et le construire. »*** Bernard ROUSSEAU

Pour Wilfrid SÉJEAU, même si la marge de manœuvre est limitée dans les instances régionales, il faudrait par exemple s'inspirer des expériences européennes comme la ville de Munich, où le syndicat d'alimentation en eau potable confronté à une augmentation des teneurs en pesticides a encouragé la reconversion de plusieurs exploitations agricoles à la culture biologique, ce qui a permis de diviser par deux la pollution. Cette expérience a permis de créer ensuite une filière agricole complète de production et de distribution avec des effets réels sur le marché de l'emploi.

Santé : vers un Conseil régional de Santé

Depuis 30 ans, la politique de régionalisation de la santé s'est progressivement imposée dans le débat public au nom de la recherche de la cohérence et de la proximité.
Les principales étapes rappelées par Martine ROUZEAU sont :

1977 : Mise en place des directions régionales de l'action sanitaire et sociale.
1980 : Création des observatoires régionaux de santé.
1991 : Loi du 31 juillet mettant en place les schémas régionaux d'organisation des soins et les CROSS (Comités régionaux d'organisation sanitaires et sociaux).
1993 : Régionalisation de la participation professionnelle des médecins en créant l'Union régionale des médecins libéraux.
1996 : Création des agences régionales de l'hospitalisation.
1998 : Programmes régionaux d'action prioritaire et sociale pour permettre l'accès à la prévention aux soins de tous.
2004 : Décentralisation de la formation du secteur sanitaire et sociale.

Plusieurs problèmes posés par la dynamique de décentralisation restent sans réponse notamment la question du financement, du rôle de l'Etat et l'existence d'inégalités régionales fortes sur le plan de la santé et des moyens.

Parmi les idées portées par les éluEs écologistes, figure la création d'un Conseil régional de santé, qui serait l'extension des conférences régionales de santé. Ce conseil disposerait d'un véritable pouvoir et d'une légitimité réelle dans le domaine de l'organisation du système de santé. Ce conseil aurait donc un véritable pouvoir de gestion contrairement aux actuelles conférences régionales de santé.

Coopération décentralisée : des rendez-vous pour l'avenir

L'atelier coopération décentralisée qui s'est tenu dans un format plus restreint a dérogé aux règles générales d'organisation des journées de formation (temps court et absence de grand témoin). L'objectif principal a été de lancer un processus de mutualisation des savoir-faire et connaissances sur certaines actions ciblées (ex : Madagascar) et d'entamer un diagnostic partagé sur les éléments de doctrine verte en matière de coopération décentralisée.

Sur les sujets d'actualités, Claude TALEB a souhaité une accélération de la mise en place d'un groupe de travail sur la coopération décentralisée ouvert aux éluEs Verts et quelques experts distincts de la commission de l'ARF dont l'objet lui semble peu clair.

Globalement, les éluEs vertEs veulent développer les solidarités de développement avec les pays du Sud, plutôt que d'exporter des modèles (y compris écologistes) qui ne fonctionnent pas. Dans ce cadre, ils veulent s'appuyer sur la montée en puissance des collectivités locales dans les nouvelles gouvernances mondiales. La démocratie gagne du terrain dans les pays du Sud et commence à prendre du poids. Ils veulent donc faciliter l'émergence de ces pouvoirs locaux, généralement plus proches des communautés que les élus nationaux. Cette montée en puissance doit être favorisée avec les collectivités françaises mais aussi européennes.

À l'heure où se mettent en place les schémas d'aménagement du territoire et dans un contexte de crise énergétique, quelles priorités pour les transports régionaux ?

QUELLE VISION LES REGIONS ONT-ELLES DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LES TRANSPORTS DE DEMAIN ?

Animation

Gérard LERAS

président du groupe des élus Verts au Conseil régional de Rhône-Alpes

Intervenants

Mireille FERRI

Vice-Présidente du Conseil régional Ile-de-France, chargée de l'Aménagement du territoire, de l'Egalité territoriale et des Contrats régionaux et ruraux, Déléguée au SRADT d'Ile-de-France

Eric GRASSET

Conseiller régional Rhône-Alpes, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'aménagement et l'animation du territoire, du développement durable, de l'énergie

Jean LAFONT

Inspecteur général des Ponts-et-Chaussées

Gérard Leras

Nous avons constaté que, d'une manière générale, l'ensemble des conseillers régionaux qui avaient participé à la réunion de l'année dernière étaient satisfaits. Par ailleurs, ils souhaitent que nos journées permettent de faire effectivement « avancer les choses ». Il est ressorti des consultations que nous avons réalisées que le travail en atelier pouvait se pencher sur les conclusions d'un groupe de travail. C'est ce que nous ferons cette année au cours des différents ateliers.

▲ **Gérard Leras**, Rhône-Alpes

Une deuxième demande a porté sur l'ouverture de nouveaux chantiers, ce qui est précisément l'esprit de cette plénière. Nous faisons avancer, dans la plupart des politiques régionales, la question du transport et la question des TER (grâce notamment aux conventions SNCF et aux investissements dans les infrastructures). Nous gérons des déplacements. Nous cherchons à développer le transport en commun et le rail plutôt que la route. Cependant, les déplacements de personnes sont souvent le fait de politiques d'aménagement du territoire déstructurantes. Nous devons réfléchir à la manière dont nous pouvons rompre avec ces logiques d'aménagement du territoire pour leur substituer une vision de développement durable dans le domaine des déplacements et de l'aménagement du territoire. C'est là le but premier de cette plénière. Il est nécessaire de mettre en place de nouvelles logiques, pour éviter les déplacements de personnes superflus.

Nous cherchons à développer le transport en commun et le rail plutôt que la route.

Gérard Leras

Jean Lafont

Je souhaiterais tenter de dresser un état des lieux rapide des tendances actuelles dans le domaine de l'aménagement du territoire et des transports.

Pour commencer, nous pouvons distinguer plusieurs tendances de fond :

• le développement d'une division du travail à l'échelle mondiale, sous l'égide de firmes dont on ne connaît plus très bien la nationalité réelle compte tenu de l'imbrication croissante des capitaux

Ces firmes multinationales raisonnent en termes de marchés, de sous-traitance et de coût de la main-d'œuvre à l'échelle mondiale, plutôt qu'en termes de territoires. Elles pèsent entre 30 % et 40 % de l'ensemble de l'activité économique. Autrement dit, elles jouent un rôle déterminant pour les localisations et les flux commerciaux. Elles fonctionnent en réseaux et sont largement déconnectées de leur territoire. Il suffit, pour s'en convaincre, de constater les profits élevés réalisés par ces firmes ces dernières années, tandis que, dans le même temps, les revenus stagnaient. Le développement spectaculaire du transport maritime de conteneurs est la conséquence de cette nouvelle division internationale du travail.

La concurrence conduit à une accumulation des richesses dans les nœuds de ces réseaux, entraînant la concentration des emplois de « direction » dans les grandes métropoles. Dans une certaine mesure, les revenus de redistribution (retraites, Sécurité sociale, etc.) peuvent jouer un rôle correcteur sur la répartition spatiale des activités, en générant des emplois liés à la consommation et à la dépense des revenus, emplois qu'il est plus difficile, au demeurant, de délocaliser.

• l'étalement urbain des agglomérations

Ce phénomène s'est développé fortement depuis les années 1960. Les distances parcourues sont de plus en plus grandes, en raison de l'éloignement domicile-travail, et la faible densité de l'occupation de l'espace donne à la route une place hégémonique.

Si nous examinons les conséquences de ces deux logiques pour les transports, il faut constater que les marchandises sont transportées sur des distances beaucoup plus longues. Ainsi, le nombre de tonnes transportées n'a pas changé depuis plusieurs décennies. En revanche, la distance moyenne parcourue par chaque tonne a augmenté de manière importante et explique l'explosion des trafics.

Au niveau local, c'est l'allongement de la portée des déplacements qui explique pour l'essentiel l'explosion des transports, car le nombre de déplacements quotidiens reste à peu près constant, autour de 3,5.

Sur la base de ces constats, nous pourrions penser qu'il faut bien tenter de répondre à la demande croissante de transport mais, comme nous sommes des écologistes, de le faire en privilégiant les modes alternatifs à la route. Néanmoins, ce ne serait qu'une partie de la solution, car nous resterions enfermés dans une logique réparatrice. Nous devons en effet agir sur les mécanismes fondamentaux qui déterminent l'aménagement du territoire, en prenant en compte le fait que les mécanismes qui expliquent la concentration des emplois ne sont pas exactement les mêmes que ceux qui expliquent l'étalement des populations. On comprend bien que si le gros des activités mondialisées et une partie des services publics se concentrent, tandis qu'à l'inverse la population tend à se répartir sur des espaces plus larges, les distances de déplacement ne peuvent qu'augmenter.

Bien sûr, ces évolutions ont été rendues possibles par le développement spectaculaire des transports rapides et massifiés (autoroutes, TGV, avions, navires) et par la baisse du coût des transports.

Une nouvelle logique de concentration est à l'œuvre actuellement dans le secteur des transports, sous l'effet de la libéralisation en cours et de la logique de rentabilité financière qui s'étend désormais à l'ensemble des secteurs. Elle se manifeste notamment dans le domaine ferroviaire. Ainsi, le TGV ne s'arrête plus dans les villes moyennes, la desserte de ces dernières est laissée au bon soin des régions. Cette logique prévaut également pour les marchandises. Ainsi, le plan fret mis en place en France vise à focaliser l'activité de la SNCF sur quelques grands axes, en abandonnant les autres trafics aux camions ou, éventuellement, à d'autres opérateurs ferroviaires. Mais ce phénomène est encore plus spectaculaire, lorsque l'on observe la réorganisation des chaînes de transport à partir des grands ports, sous l'égide parfois des armateurs maritimes, avec la mise en place d'axes massifiés reliant directement ces ports à un hinterland distant de plusieurs centaines de kilomètres et tendant, peu à peu, à les déconnecter de leur territoire.

Ces évolutions ne sont pas soutenables. Elles le seront de moins en moins à l'avenir, en raison notamment de la hausse très forte des coûts de l'énergie et en raison notamment des conséquences sociales de ces logiques. Pour ne prendre qu'un exemple, les populations modestes qui habitent en périphérie des grandes agglomérations ont, d'ores et déjà, des budgets transport aussi importants que leur budget logement ; elles sont souvent obligées de se déplacer en voiture, faute de desserte en transports collectifs. Qu'en sera-t-il demain, si le prix du carburant double ?

Cette assemblée plénière vise à examiner la manière dont les régions peuvent agir dans le domaine de l'aménagement du territoire, dans la perspective de devenir des écorégions. Sommes-nous réduits à limiter les effets négatifs des tendances que je viens de résumer, ou pouvons-nous véritablement inverser le cours des choses pour transformer en profondeur les réalités actuelles, à travers les outils dont disposent les régions : relocalisation et meilleure répartition des activités et de l'habitat, dans une logique de solidarité entre les différents territoires de la région et de développement durable, par le biais des politiques d'aménagement du territoire, des aides régionales à l'implantation des entreprises, de la politique foncière, des politiques de transport, etc. Nous devons nous demander si ces différents outils sont à même de pouvoir transformer la réalité.

Au delà des politiques régionales, comment et sur quoi interpeller l'Etat et les politiques communautaires, dont les décisions sont souvent déterminantes, et ne vont pas vraiment – c'est le moins que l'on puisse dire – dans notre sens. Ainsi, le gouvernement a engagé un grand nombre de débats publics sur les autoroutes, un peu partout en France, notamment sur des projets que nous avons toujours combattu et que nous espérions parfois abandonnés. Nous aurons beaucoup à faire pour imposer une autre politique d'aménagement du territoire. Vous avez d'ailleurs tous remarqué le changement de nom de la DATAR, rebaptisée DIACT, car il ne s'agit plus aujourd'hui d'aménager le territoire, mais de renforcer la compétitivité. Autrement dit, la logique a changé : nous sommes entrés dans une logique de concurrence, où le plus fort gagne, à l'opposé des logiques que nous voulons promouvoir, à l'échelle régionale, mais également aux échelles nationale et communautaire.

Je vous remercie.

Eric Grasset

Nous cherchons à promouvoir le dialogue dans les territoires à travers les contrats de développement de Rhône-Alpes (CDRA), qui fondent nos politiques territoriales. Par ailleurs, à travers la politique universitaire et de recherche, nous cherchons à agir sur les transports. Enfin, dans nos fonctions d'élu local, il est possible de mettre en œuvre une politique d'urbanisme et de transport à l'échelle communal.

Les CDRA de la région Rhône-Alpes ont été mis en place en 1992. Cette politique constitue la politique territoriale de la région. Les élus verts du Conseil régional ont cherché à promouvoir les débats autour des questions des solidarités, de l'emploi et des cadres de vie.

Dans les années 1990, les contrats de développement permettaient de reverser l'argent public dépensé dans le domaine économique. En 2004, nous avons indiqué que nous n'étions pas intéressés par ces seules préoccupations économiques et que nous souhaitions plutôt mettre en place une politique de développement durable qui s'appuie sur une vision prospective. Ainsi, nous avons signé des contrats pour cinq ans sur la base d'une charte prospective.

Par ailleurs, les CDRA doivent permettre l'expérimentation et l'innovation. En effet, ces contrats de développement ne sont pas complètement normés. Ils bénéficient simplement d'un cadrage général. Ainsi, chaque territoire a la possibilité de dialoguer pour définir le détail de ses contrats de développement.

Les Conseils locaux de développement (CLD) n'ont pas tous un fonctionnement démocratique. Certains sont véritablement « phagocytés » par les élus. Ainsi, nous avons proposé un « code » qui définit ce qu'est un « bon CLD ». Un CLD doit comporter des représentants de l'ensemble des acteurs socio-économiques et des citoyens du

Les populations modestes qui habitent en périphérie des grandes agglomérations ont, d'ores et déjà, des budgets transport aussi importants que leur budget logement.

Jean Lafont

▲
Eric Grasset, Rhône-Alpes

territoire (et pas seulement les représentants de la Chambre de commerce). Nous devons cependant laisser une certaine liberté et une certaine marge de manœuvre aux CLD.

Par ailleurs, il est possible d'agir sur la demande de transport par une politique universitaire. Dans la région Rhône-Alpes, nous comptons quatre universités : Lyon, Saint-Etienne, Grenoble et le pôle Chambéry-Annecy. A cela s'ajoutent deux « antennes », à Valence et à Bourg-en-Bresse. Ces antennes ont un coût, qui a été pris en charge en partie par l'Etat. Cependant, depuis quelques années, l'Etat n'a plus souhaité poursuivre ces financements. Ainsi, les quatre universités cherchent à fermer les deux antennes de Valence et de Bourg-en-Bresse. Ainsi, la région Rhône-Alpes a mis en place un schéma pour l'université et la recherche. Ce schéma prend en compte la question du financement de ces antennes universitaires. Notre intention était de tenter de les maintenir. Aujourd'hui, l'université de Grenoble connaît des difficultés financières. L'Etat réduit si fortement les budgets de fonctionnement des universités que Grenoble se propose de fermer une des filières de Valence, ce qui pourrait conduire, à terme, à la fermeture complète du pôle de Valence. Ainsi, la région vient de proposer de maintenir ce site. Il ne faut pas stigmatiser le désengagement de l'Etat, même s'il faut en parler. Mais il faut mobiliser les Conseils régionaux pour construire un partenariat financier pour prendre en charge le surcoût que constitue cette antenne. Or ce surcoût a un sens dans la mesure où il permet de limiter les déplacements les étudiants de la Drôme et de l'Ardèche, qui, par ailleurs, sont parmi les étudiants les plus pauvres de la région. Autrement dit, le maintien du pôle valentinois permet aux étudiants d'accéder à un pôle universitaire plus proche de chez eux. Il permet même, de manière plus générale, d'accéder aux études universitaires.

▲
Mireille Ferri, Ile-de-France

Pour limiter les transports, il importe de repenser notre urbanisme, sachant que ce qui a été produit dure environ 40 ans, voire plus (jusqu'à 70 ans). Nous devons densifier l'habitat pour limiter les déplacements. Pour cela, il nous faut construire des « villes à la campagne ». Il faut densifier l'implantation de la population. Ce n'est pas une idée aisée à mettre en œuvre. En effet, beaucoup ne veulent pas d'un habitat densifié. Néanmoins, la densification présente des avantages financiers ou familiaux (notamment pour les enfants). Cela étant, nous devons poursuivre notre combat pour convaincre nos concitoyens des bienfaits de la densification. Il faut réfléchir à cette question. En tant que conseillers régionaux, nous devons travailler avec les élus locaux sur ces questions d'urbanisme et de transport.

Nous devons densifier l'habitat pour limiter les déplacements. Pour cela, il nous faut construire des « villes à la campagne ».

Eric Grasset

Mireille Ferri

Je souhaiterais vous parler du schéma directeur d'Ile-de-France. Avant cela, je souhaiterais souligner que les femmes sont ici majoritaires, ce qui correspond à une évolution dont nous pouvons nous réjouir.

La période actuelle est marquée par la protestation contre le CPE. Le gouvernement est aujourd'hui relativement discrédité. Je souhaiterais à cet égard aborder la question de la contractualisation Etat-région. Nous sommes passés d'une délégation de l'aménagement du territoire à une délégation à l'aménagement et à la compétitivité des territoires. Dans ce contexte, un calendrier nous est imposé, ainsi que des méthodes et les moyens alloués. Par ailleurs, le contenu de cette contractualisation est un peu suspect. Par conséquent, il nous faut demander s'il n'est pas nécessaire d'envoyer des signaux à l'assemblée des régions françaises et au sein de l'ensemble des assemblées régionales. Les régions devraient refuser de négocier la nouvelle génération de contrats, et ainsi profiter du discrédit dont souffre aujourd'hui l'Etat.

A présent, je souhaiterais aborder la questions du schéma directeur de la région Ile-de-France. Ce dernier est atypique dans la mesure où il a une portée que n'ont pas les autres schémas d'aménagement régionaux. Il est prescriptif. Autrement dit, il s'impose à tous les documents d'urbanisme (PLU, SCOT, etc.). Cela explique peut-être la participation très forte aux débats et aux divers ateliers que j'ai pu mettre en place pour débattre des orientations de ce schéma directeur. Mais il s'agit également d'un exercice de politique pure. En effet, le fait de penser à vingt ans l'affectation des sols suppose de penser à la politique de logement, à la politique de développement économique, à l'accès à la formation, aux infrastructures de transport et à la préservation des espaces ouverts, etc.

Nous ne pouvons plus aujourd'hui imaginer que les tendances actuelles puissent se poursuivre. Nous devons repenser l'avenir. Autrement dit, nous sommes dans un contexte d'avenir incertain. Ainsi, nous devrons connaître une véritable mutation, une véritable rupture. Ces termes de mutation et de rupture sont d'ailleurs repris par la classe politique et notamment par l'Etat. Il faut souligner que les

concepts développés par les Verts se répandent. Je ne sais si nous devons en rire ou en pleurer ! En tout cas, il faut se préparer à un bouleversement. La rupture peut autant générer d'angoisses que générer des énergies. Nous devons compenser les fragilités et développer nos atouts.

Parmi les fragilités de l'Ile-de-France, il faut citer l'aggravation des inégalités et des tensions qui en résultent. Ainsi, si une région veut être en capacité de se changer profondément, elle doit d'abord avoir résolu le problème de l'aggravation des inégalités. Il est de la responsabilité de chacun, aujourd'hui, de mettre en place de nouvelles logiques, permettant de résoudre cette question.

Par ailleurs se pose la question de l'énergie. Comment devons-nous prendre en compte les contraintes environnementales, et notamment le changement climatique ? Ce dernier concerne l'aggravation des aléas (inondations, canicule, pics de froid, etc.), qui peuvent soulever de nouvelles difficultés.

En outre se pose la question de l'accès aux hydrocarbures et de l'accès croissant à ces derniers. Le prix des hydrocarbures connaît une hausse rapide. Nous devons donc rapidement adapter l'organisation spatiale et les modes de production.

Enfin, sur le plan économique, il faut soulever la question de l'innovation et de la recherche. Nous devons assurer la vitalité de la recherche.

Toutes ces questions doivent être intégrées dans le schéma directeur de l'Ile-de-France.

Nous connaissons aujourd'hui une véritable difficulté concernant le logement. En effet, l'étalement urbain conduit à une surconsommation d'espace et d'énergie. Il conduit à l'enfermement des populations dans des lieux éloignés des centres urbains où elles peuvent avoir accès aux services de base. Il conduit également à la paupérisation et à l'instabilité politique (comme le prouve le succès remporté par le Front national en Seine-et-Marne).

Face à ce problème se pose la question de la desserte en transports collectifs. Quand on organise le transport collectif, on crée de la valeur. Mais en Ile-de-France, nous souffrons d'un déséquilibre de richesse très marqué entre l'ouest d'une part et l'est et le nord-est franciliens d'autre part. Or les grands gisements d'emplois (comme La Défense) sont situés à l'ouest. Ainsi, les infrastructures de transport sont plus développées à l'ouest. Nous devons donc investir lourdement dans les infrastructures de transport, notamment pour supprimer ces déséquilibres. Nous devons nous battre pour augmenter ces investissements. Nous devons entre autre favoriser la mobilité des personnes dans l'est francilien. Celle-ci permet de créer de la valeur. Dès lors, nous pourrions rééquilibrer les territoires. Nous pourrions par exemple créer un segment souterrain de forte capacité à l'est de Paris. Mais cette infrastructure, si elle voit le jour, conduira à la revalorisation du foncier. Il nous restera alors à résoudre la question sociale. En effet, la revalorisation du foncier devrait conduire à l'installation des populations des plus riches au détriment des populations les plus précaires. En somme, les transports soulèvent des questions et des problématiques compliquées.

En ce qui concerne l'accès à l'emploi, la mobilité résidentielle en Ile-de-France est très contrainte en raison d'une insuffisance chronique de production de logements. En outre, la région, qui a été longtemps une région de locataires, est en train de devenir une région de propriétaires. Il en résulte une faible mobilité résidentielle, alors même que l'emploi bouge de plus en plus. Certains économistes estiment qu'il faut augmenter la mobilité des populations par des investissements dans toutes les infrastructures de transport possibles.

Par exemple, les habitants de Melun-Sénart travaillent en dehors de la ville. Ainsi, les équipements publics (bibliothèques, etc.) sont totalement vides entre 18 heures et 20 heures alors qu'ils sont fortement fréquentés dans les autres villes.

En somme, nous devons penser autrement les questions de mobilité globale et de localisation de l'emploi.

S'agissant de la question de la transversalité, il nous semble important de « croiser les regards » dans la mise en place du schéma directeur d'Ile-de-France. Il faudrait cartographier les espaces que nous souhaitons préserver. Pour le reste, la réflexion est sans doute d'un autre ordre. Il faut lier les problématiques de l'emploi, du transport et du logement. Ainsi, il faut prescrire, non pas la localisation de l'emploi, du transport ou du logement, mais la transversalité. Autrement dit, si l'on veut développer une infrastructure de transports routière, il faut également atteindre les objectifs en matière de production brute de logement, et notamment en matière de production de logement social. Ainsi, nous pourrons construire un schéma. Il faut que la production de transport soit conditionnelle et permette de prendre en compte les questions du logement et de l'emploi.

Par ailleurs, s'il faut construire du logement social dans la proportion de 20 %, nous pouvons en revanche nous demander si nous pouvons construire du logement « très social ». Nous pensons que ce ne soit pas toujours le cas : il faut éviter de construire du logement très social dans les zones non desservies par le transport collectif, ce qui porterait le risque de mener à la paupérisation encore plus grande des populations précaires.

En ce qui concerne la question de la localisation des activités productives et industrielles, nous n'avons pas l'habitude de dire, en tant que Verts, que nous souhaitons la réindustrialisation de nos territoires. Néanmoins, cette question mérite

Si une région veut être en capacité de se changer profondément, elle doit d'abord avoir résolu le problème de l'aggravation des inégalités.

Mireille Ferri

d'être posée. Or la localisation des activités productives tient notamment à trois variables : le prix des matières premières, le prix de la main-d'œuvre et le coût du transport. Ce dernier a jusqu'à présent été considéré comme à peu près neutre. Or aujourd'hui, nous avons toutes les raisons de penser que le coût du transport augmentera et risque de concurrencer à terme le coût de la main-d'œuvre. Ainsi, nous pouvons nous demander s'il ne serait pas opportun de commencer à réfléchir à la relocalisation des activités industrielles. Je pense notamment au maintien de l'industrie sur les rives de Seine. On ne peut pas, à mon sens, descendre sous un certain seuil de surfaces dédiées à l'activité productive. Nous devrions donc réfléchir à l'opportunité de réfléchir à la question du renouvellement des implantations industrielles.

Je vous remercie.

Jean-Pierre Girod

Sur le plan de la planification des espaces, nous pouvons aller plus loin, et planifier les zones d'aménagement déjà reliées par les transports collectifs de manière à valoriser les infrastructures déjà en place. Or l'aménagement du territoire des trente dernières années a fait l'impasse de cette question.

Par ailleurs, ne devrions-nous pas installer les zones industrielles lourdes là où les modes de transport bimodaux ou trimodaux sont déjà en place.

En outre, concernant les plans de déplacement pour les entreprises, les administrations, les hôpitaux et les écoles, il faut s'adapter à la demande générée par les infrastructures. Cela impose de renverser la dynamique actuelle.

Enfin, le schéma plan climatique doit être transversal et prendre en compte les aspects transports, localisation d'activité et énergétique. Or une partie de la population risque de ne plus avoir la capacité de suivre et d'être marginalisée.

Andrée Buchmann

Par ailleurs, il faut prendre en compte la question des nouvelles techniques d'information et de communication et mettre en place des plans de formation à l'attention des populations. En effet, ces techniques permettent de développer des activités.

Philippe Leclercq

Dans nos réflexions, nous devons étendre la question de l'intermodalité aux vélos, aux bus et aux trams. Les plans de déplacement urbains doivent viser à faire converger les pistes cyclables avec les gares SNCF, les gares routières, les lycées, les facs, etc. Cela permet de répondre à la problématique du développement de toutes les populations. Cela passe notamment par l'aménagement de parkings sécurisés pour les vélos.

Par ailleurs, il faut mettre en œuvre des déplacement pour les collectivités, y compris pour les Conseils régionaux.

Jean-François Caron

Nous sommes en effet en train de conclure le schéma régional des transports, qui comporte un certain nombre de contradictions. A ce propos, nous devrions souligner que la question du transport et de l'énergie est au cœur des enjeux de société. En effet, selon le coût du transport, les activités peuvent être déplacées. Ainsi, il nous faut adapter la fiscalité du transport pour prendre en compte cette question. Par exemple, à ce jour, le transport ne prend pas assez en compte les externalités.

En outre, nous sommes obligés aujourd'hui d'apporter une réponse globale. L'offre culturelle est aussi importante aujourd'hui que la qualité de l'offre éducative, que la proximité des usines ou l'accès à un plan d'eau pour se promener. C'est pourquoi il faut apporter une réponse globale. Ainsi, le schéma des transports doit être au service de cette vision globale, et non pas le contraire.

▲ **Andrée Buchmann**, Alsace

Par ailleurs, il faut constater une hégémonie toujours plus affirmée des logiques de développement local et territorial. En effet, plus le système est mondialisé, plus les territoires organisés se développent. Ainsi, certains territoires sont en chute libre à côté de territoires en fort développement. Ceci n'est donc pas une question de transport. Aujourd'hui, le développement économique est dominé par l'immatériel (services, etc.). Ainsi, c'est la qua-

lité de l'agencement des acteurs sur un territoire donné qui détermine le développement. Ainsi, dans la discussion sur le SRADT en Nord-Pas-de-Calais, nous avons dû trouver un compromis entre des logiques de spécialisation de territoire d'une part et le danger de l'hyperspécialisation d'autre part. Ainsi, nous avons acté que certains sous-territoires régionaux devaient porter le développement régional (comme les écoentreprises dans le bassin minier, etc.). Ainsi, il a fallu acter la nécessité d'un minimum d'investissements sur certains territoires. Un pôle d'excellence par exemple impose que les acteurs de la recherche et de la formation soient présents à proximité. Ce n'est donc pas seulement une question d'infrastructures.

De plus, nous devons réfléchir à un indicateur d'ancrage local. Nous devons réfléchir à la question de savoir en quoi une intervention financière publique génère ou pas un ancrage des activités. L'aide à l'emploi, l'aide à la recherche, etc. ont des efficacités différentes. Il faudrait donc prendre en compte l'efficacité de ces différents outils dans nos décisions.

Enfin, nous n'abordons pas assez les questions du foncier. Celles-ci déterminent en partie la localisation des activités. Mais il faut également souligner qu'elles agissent sur les stratégies politiques. Il faudrait mener une véritable politique foncière sur le logement social. Les Verts devraient porter ces revendications au niveau national et régional. Or les régions ont une légitimité pour ce faire.

▲ **Isabelle Nouvellon**, Franche-Comté

Daniel Beguin

Nous perdons un département tous les dix ans sur l'urbanisation et les infrastructures, ce qui n'est pas négligeable à l'échelle de notre pays. Dans le domaine des mesures de protection foncières, nous sommes le pays le plus laxiste des pays de l'Europe de l'Ouest. Il nous faudrait donc créer un outil juridique visant à protéger les sols agricoles et forestiers.

Je souhaiterais revenir sur la proposition de Mireille de mettre en place une démarche concertée des représentants des régions vis-à-vis du CPER. Cette démarche, si elle est séduisante sur le plan intellectuel, comporte deux risques. Premièrement, il n'y aura pas de comptabilité entre les discussions sur le CPER et les programmes opérationnels européens. Or nous ne pouvons pas intervenir sur le calendrier des négociations des programmes européens.

En outre, à partir du moment où l'Etat a désarticulé les Conseils régionaux et ne leur permet plus d'être chef de file dans la négociation sur les CPER, on risque de voir émerger des contrats de plan Etat-régions avec l'affectation de crédits d'Etat, des agglomérations et des Conseils généraux, s'inscrivant dans une politique du « tout routier ». Si nous ne participons pas au débat, nos idées risquent de ne pas être prises en compte.

J'ajoute que l'AFITF est susceptible, en fonction du jeu des différents organismes, d'orienter les crédits sur les infrastructures. Je suis pour ma part assez inquiet. En effet, en Lorraine, la construction de l'A32 a été mise en œuvre malgré l'opposition unanime du Conseil régional.

Enfin, il serait intéressant de se demander comment les régions peuvent organiser la fin du CPER. Les régions se sont-elles déjà engagées dans le cofinancement d'infrastructures routières, qui sont désormais de la responsabilité du département ? En outre, *quid* de la dotation globale de décentralisation ? La DGD ferroviaire a mis en place de nouvelles règles de péréquation, qui nous sont extrêmement préjudiciables. Certaines régions en sont-elles bénéficiaires ? Nous devons nous demander si la visée du gouvernement n'est pas en fait de diminuer globalement son soutien aux infrastructures ferroviaires.

Maryse Arditi

Nous nous étions posé la question de la cohabitation des emplois et des logements il y a quelques années, y compris dans les zones où sont installées des usines dangereuses. A Béziers, une usine stockant des phytosanitaires a brûlé. Or l'incendie a été trois fois plus grave que ce que l'on pouvait craindre. Autrement dit, dans certaines zones, il faut sans doute éviter d'installer trop de logements. Dans un projet à long terme, il faut penser à mieux contrôler les activités de production dangereuses et éviter d'y implanter trop de logements.

Philippe Chesneaux

Nous n'avons pas évoqué la problématique des plates-formes logistiques. Nous avons besoin de ces plates-formes, même si les Verts les combattent. Il faut réfléchir aux conditions dans lesquelles une plate-forme logistique est bénéfique et permet de mieux gérer les problématiques de déplacement.

Par ailleurs, sur le cabotage maritime, nous avons bataillé pour la création d'une ligne de cabotage entre Toulon et l'Italie

Nous devons nous demander si la visée du gouvernement n'est pas en fait de diminuer globalement son soutien aux infrastructures ferroviaires. ***Daniel Beguin***

▲ **Claude Taleb**, Haute-Normandie

du centre. Les opposants ont été les écologistes locaux. En effet, le cabotage a conduit à l'augmentation de la circulation de camions et de trains. Nous devrions donc avoir recours à des outils de démocratie permettant d'associer les populations pour les sensibiliser à ces questions.

▲ **Claudine Goichon**, Pays de la Loire

Jean-Pierre Girault

Sur la question du débat entre la mise à niveau du réseau de transport actuel d'une part et la création de lignes nouvelles (qui devient une urgence en Ile-de-France) d'autre part, il faut souligner que les recettes des transports sont faibles. Elles sont minimes par rapport aux milliards nécessaires au développement des infrastructures de transport.

L'économie est également un outil politique. La droite s'en est servi pour réaliser les privatisations d'EDF, de Gaz de France et des autoroutes. A l'opposé, je propose que la gauche se serve de l'économie également, mais en lançant un grand emprunt populaire pour les transports en commun. Nous ne devons pas laisser ces derniers aux mains de quelques spécialistes politiques ou techniques. Les transports en commun ont un avenir en termes d'emploi. Ils sont nécessaires à tous les quartiers défavorisés notamment. Cet emprunt populaire pourrait être proposé par les banques à leurs clients. Ainsi, nous pourrions à la fois trouver les investissements nécessaires et mobiliser la population sur la question des transports en commun.

Francine Bavay

Il faut sans doute avoir une approche mixte en termes d'activités, de logements et de transports. Mais il faut également réfléchir à la question des infrastructures de santé dans nos réflexions sur l'aménagement du territoire. A cet égard, nous pouvons dégager une double problématique. En Ile-de-France, nous avons rendu un avis défavorable au schéma régional d'organisation sanitaire. Cela tient notamment au fait que la concertation ait été insuffisante et qu'elle n'ait pas été articulée avec le schéma de développement régional. Il nous faut réfléchir à la manière d'articuler les différents schémas, à la fois sur le plan technique et sur le plan de la démocratie participative. En effet, nous construisons aujourd'hui des schémas parallèles. Mais jamais on ne présente à la population de vision globale. Nous devons donc nous adresser à la population pour qu'elle puisse avoir une vision globale. C'est nécessaire dans la perspective du développement soutenable.

Par ailleurs, nous devons nous demander comment nous pourrons améliorer le système de la santé. Il ne faut jamais nous estimer « vaincus » par un schéma. Nous ne pouvons pas non plus nous déclarer satisfaits quand ce schéma est décidé. En effet, une fois qu'il est décidé, il reste à le faire vivre. C'est sans doute la partie la plus difficile. Or, en matière de santé, le schéma régional d'organisation sanitaire est renégociable à chaque instant. Ainsi, nous devons renégocier le schéma pour promouvoir cette nécessaire approche globale du système de la santé.

▲ **Flora Boulay**, PACA

Mireille Ferri

Il est possible de localiser une plate-forme logistique dès lors que le transport est trimodal. Il faudrait conditionner la création d'une plate-forme logistique au fait que le transport puisse être sinon trimodal au moins bimodal.

Sur les activités industrielles dangereuses, nous ne devons pas négliger la question des risques, et notamment dans les zones urbaines. La localisation des déchets et des activités de traitement des déchets devrait faire l'objet de réflexion en lien avec la problématique globale du transport.

En tout cas, la gouvernance locale est une des conditions très fortes du dynamisme local. Elle est d'ailleurs liée à la question de l'efficience des aides. De ce point de vue, j'émets le souhait qu'un système de contractualisation soit mis en place entre les régions et les territoires subrégionaux. C'est une manière de faire porter la stratégie de la région par les territoires. Cela permet de négocier le contenu du contrat. C'est un sujet majeur pour l'exécutif régional. C'est un des éléments dont il importe de débattre.

Il ne faut jamais nous estimer « vaincus » par un schéma. *Francine Bavay*

Par ailleurs, concernant les territoires « en décrochage », la géographie prioritaire permet d'intervenir fortement sur des territoires prioritaires. Mais nous pouvons nous poser la question de l'efficience de ce type d'intervention. N'y a-t-il pas eu un leurre dans le fait de considérer certains territoires comme tellement prioritaires que ces territoires ont été finalement « oubliés » sur le plan notamment des connexions sur le transport collectif et des grandes infrastructures permettant la desserte de ces territoires. Nous devons aujourd'hui traiter la question de la discrimination positive des territoires. Nous devons nous demander si nous devons continuer de gérer des territoires prioritaires. Ne faudrait-il pas penser un nouveau cadre de gouvernance ou de négociation pour éviter ces territoires dans les politiques structurantes « de droit commun » ?

Enfin, sur le CPER, l'Etat n'a toujours pas défini le cadrage pour une négociation qui devra aboutir en automne. Autrement dit, ce cadrage est un leurre. Nous devons mener une bataille sur ces questions.

Eric Grasset

Il importe que les régions reversent une partie de leurs financements aux autres collectivités territoriales en fonction de la participation de la population au projet, mais aussi en fonction de la participation des différents territoires.

Par ailleurs, j'ai conduit un projet de passerelle piétons au-dessus d'une voie rapide, mais également un projet de ligne de tramway et un projet de transformation de voirie de déviation rapide en une voirie de déviation intégrée dans un futur projet d'urbanisation. Sur la passerelle piétons, nous avons dû mener une bataille particulièrement rude, d'autant que cette passerelle permettait de relier une poche de pauvreté à une zone plutôt riche de notre commune. L'opposition de la population a failli remettre en cause ce projet. Concernant le projet de ligne de tramway, nous avons connu également l'opposition de la population. Le projet a pu être mené grâce à un important travail de concertation. Le rejet de la population était lié au bruit généré et à la crainte que le tramway amène des étrangers dans la commune.

Gérard Leras

Nous devons prendre en compte la question de la mondialisation. En effet, ce mécanisme a des incidences importantes sur nos territoires. A ce propos, la raréfaction du pétrole n'a pas une conséquence « linéaire et mécanique ». Le prix du pétrole a des conséquences différentes selon la nature de la marchandise concernée. Par exemple, le prix du pétrole a plus d'incidence sur le transport d'une personne que sur le transport de plusieurs centaines de conteneurs.

Dans la région lyonnaise, deux logiques s'affrontent. Certains souhaitent partir de l'existant, qui est marqué par des plates-formes logistiques, des autoroutes et un urbanisme horizontal. D'autres

▲ **Philippe Leclerc**, Lorraine

défendent l'idée d'un urbanisme intégré permettant de traitement la question du transport correctement là où il y a des interconnexions ferroviaires. Dans les deux cas, on génère des flux nouveaux. C'est un sujet qu'il faudra également aborder dans l'après-midi. ◆

94

TRANSPORTS FRET

Animation

Jean LAFONT
inspecteur général des Ponts et Chaussées

Intervenants

Catherine LEVRAUD
Vice-Présidente de la commission Transports, Communication du Conseil régional PACA

Gérard LERAS
Président du groupe des élus Verts,
Président de la commission Transports, Déplacements et Technologies de l'information et de la communication

Jean Lafont

J'ai préparé un exposé en trois parties :

- les évolutions passées et les raisons de l'augmentation forte du transport des marchandises ;
- le contexte des politiques communautaires et nationale, qui déterminent largement les transformations en cours au sein du secteur des transports ;
- les politiques que les régions peuvent développer.

Evolutions récentes

Sur les trente dernières années, la production industrielle a augmenté de 65 % en France et en Union européenne (à 15). Dans le même temps, le transport maritime a crû de 100 % et le trafic terrestre de 150 %. Autrement dit, le transport a crû plus vite que les productions.

Concernant l'évolution des différents trafics, du fait de l'intégration européenne et de la mondialisation, le trafic de transit augmente beaucoup plus vite que les trafics intérieurs. Cela tient au fait que les entreprises organisent de plus en plus leur production au niveau européen plutôt qu'au niveau national.

Il est également intéressant de constater que les échanges mondiaux de produits manufacturés ont fortement augmenté au cours des dernières années. Par exemple, le trafic portuaire de conteneurs augmente 10 % par an. Ceci est le résultat de la mondialisation et de l'importation de produits manufacturés de pays lointains.

La part que représente aujourd'hui le coût des transports dans le coût des marchandises est très variable selon les marchandises, mais reste généralement faible.

Jean Lafont

Par ailleurs, la part modale de la route a augmenté en Europe. Ainsi, cette part est passée de 50 % à 72 % au cours des trente dernières années, alors que le rail baissait de manière corrélative de 30 % à 14 %, soit une division par deux en part relative. Cela s'explique notamment par l'évolution des prix relatifs. En effet, le transport routier ne paie pas ces coûts et les conditions sociales sont loin d'être les mêmes que dans le transport ferroviaire. Mais cela tient également aux investissements consentis en faveur de la construction de routes. Nous avons construit en France près de 10 000 kilomètres d'autoroutes depuis 1960 alors que les réseaux ferroviaires tendent à diminuer.

Les conséquences de ces évolutions sur l'environnement sont majeures et bien connues. Ainsi, entre 1990 et 2002, la part du secteur des transports dans les émissions de CO_2 est passée de 23 % à 28 % de l'ensemble des émissions nationales, ce qui est une augmentation considérable. La route représente plus de 90 % de cette part. Tous les transports terrestres et par voies navigables sont comptés dans ces émissions totales.

Par ailleurs, les véhicules particuliers émettent 56 % des émissions de CO_2, les poids lourds 28 % et les véhicules utilitaires légers 14 % ou 15 %. Cela montre que le déplacement des personnes représente la moitié de l'émission des gaz à effets de serre.

Ces évolutions sont liées au développement des économies au plan mondial. Les firmes organisent leurs productions à l'échelle de l'Europe, ce qui induit des déplacements supplémentaires, alors même que la production n'a pas augmenté de manière significative depuis plusieurs années. La mondialisation de la production a été favorisée notamment par les transports, dont les prix ont globalement baissé en euro constant depuis plusieurs années. Cela tient notamment au développement important des capacités des ports. Le prix des transports a cependant pour conséquence le *dumping* social et environnemental.

La part que représente aujourd'hui le coût des transports dans le coût des marchandises est très variable selon les marchandises, mais reste généralement faible. Ainsi, d'après le Comité national routier, le prix du transport routier représente moins de 3 % du prix de revient des produits. Cela dit, pour les céréales, cette part peut représenter jusqu'à 15 %. Plus le produit est élaboré, moins la part du transport dans le prix du produit est élevé.

En juin 2003, avant la hausse récente du prix du gazole, le gazole représente 24 % du prix de revient du transport routier, contre 43 % pour les salaires et les charges. Le transport maritime, pour sa part, représente 1,5 % du prix d'un téléviseur exporté par la Chine ou un autre pays d'Asie du Sud-Est. Nous comprenons donc la tendance à vouloir faire fabriquer ces produits dans les pays où la main-d'œuvre est faible.

Toutes ces évolutions sont préjudiciables à la fois à l'environnement et aux salariés du transport routier et maritime, qui bénéficient de mauvaises conditions sociales. Ainsi, il existe un intérêt commun entre les salariés du secteur des transports et des environnementalistes pour payer le transport à son juste prix. Du reste, aux journées d'été de Grenoble, nous avons invité un représentant de la CGT routier, qui ne voyait aucun inconvénient à mettre en place une taxe sur les routes n'appartenant pas au réseau concédé et qui permettrait une amélioration des conditions sociales des salariés du secteur du transport.

Nous devons aujourd'hui nous poser les questions suivantes.

- Quelles sont les conséquences de la dépression pétrolière et de l'augmentation prévisible et durable du prix du pétrole ?

- Quelle serait la conséquence de la mise en place d'une taxe sur le carbone pour le secteur des transports ?
- Quelle serait la conséquence du renchérissement du coût du transport sur l'organisation internationale du travail ?

Par ailleurs, à partir du moment où le travail se spécialise au niveau mondial, avec une part des services représentant 80 % de l'activité en Europe et aux Etats-Unis. Cela signifie que les importations se réaliseront par les ports, ce qui devrait conduire à la massification des flux sur quelques grands axes. Se pose donc la question du devenir du trafic et du développement du transport ferroviaire et fluvial en dehors de ces axes massifiés.

Politiques nationales et communautaires

Je souhaiterais à présent dire quelques mots sur le cadre des politiques nationales et communautaires, qui ont une incidence importante sur l'évolution du secteur des transports. D'une manière générale, nous pouvons qualifier les politiques menées dans le domaine du transport comme des politiques tendant vers la libéralisation et une extension de la libéralisation à tous les secteurs des transports, alors que, dans le même temps, l'harmonisation avance lentement (comme le prouve la difficulté à décider de l'harmonisation de la TIPP sur le pétrole).

Par ailleurs, la directive « euro vignette » est très décevante par rapport aux objectifs du Livre blanc, qui affichait pour objectif d'internaliser au moins une partie des coûts externes. Le texte actuel ne permet pas d'effectuer ces internationalisations. Les pays les plus concernés par la problématique des transports ne souhaitent pas payer. Ainsi, nous ne parvenons pas à des solutions politiques satisfaisantes.

En ce qui concerne le rail, la libéralisation a été engagée il y a une quinzaine d'années avec une directive de 1991, qui a introduit une séparation comptable de l'opérateur ferroviaire et du gestionnaire de l'infrastructure. L'objectif est de pouvoir installer la concurrence ferroviaire. En 2001 et en 2003, un train de directives a visé à ouvrir à la concurrence le fret ferroviaire. Cette ouverture du marché est effective depuis le 31 mars 2006. Un troisième paquet ferroviaire vise à libéraliser le transport ferroviaire des voyageurs.

Le gouvernement Raffarin puis le gouvernement Villepin a appliqué ces orientations avec zèle. Le plan fret, négocié avec la Commission, a conduit à l'abandon de certains trafics et à une diminution du trafic pris en charge par la SNCF (20 % de baisse du trafic entre 2002 et 2005). Cette politique s'est accompagnée d'une augmentation des prix dans tous les secteurs. Ainsi, RFF a augmenté fortement le prix de ses péages. Il me semble qu'il est nécessaire de pratiquer la « vérité des prix ». Ainsi, les prix du transport devraient intégrer la totalité des coûts, y compris les prix environnementaux.

La loi sécurité des infrastructures a supprimé le monopole de la SNCF pour la traction sur le réseau national. Elle comporte également des dispositions supprimant le monopole de la SNCF sur l'entretien et la gestion des voies.

Il a également été procédé à des transports de patrimoine entre RFF et les Ports autonomes, ce qui accompagne la « privatisation » de la gestion et de l'entretien des voies terminales dans les ports.

Dans ce contexte, nous pouvons nous dire qu'il y a deux voies pour l'organisation future des chemins de fer en Europe :

- l'organisation du réseau ferroviaire et leur concentration sur les segments les plus rentables ;
- la définition de missions de service public pour le transport ferroviaire, ce qui permettrait de justifier d'éventuelles subventions.

Par ailleurs se pose la question de l'interopérabilité des réseaux ferroviaires, qui prend beaucoup de temps quand il faut changer de personnel, de trains, etc. Des directives ont été prises pour favoriser cette interopérabilité. Mais celle-ci est difficile à mettre en œuvre. Elle nécessite des investissements dans les infrastructures, notamment pour résoudre le problème des goulets d'étranglement du réseau ferroviaire.

Le SIAT de décembre 2003 a largement relancé le programme autoroutier : A51 dans les Alpes, A32 en Moselle, etc. Par ailleurs, lors des hausses des prix du gazole, le gouvernement a décidé d'une détaxation partielle de la TIPP au profit des entreprises du transport. En outre, il est fortement question d'autoriser aujourd'hui la circulation des camions de 44 tonnes, ce qui conduira à baisser les prix routier de 10 %, puisque la charge maximale était de 40 tonnes.

Aujourd'hui, la route est largement privilégiée dans la politique du gouvernement. Le marché du rail a connu six nouveaux entrants : Connex (filiale de Veolia), B-Cargo, WS, Rail-4-Kem, SCFL Cargo, deux filiales d'Eurotunnel. En Europe, nous assistons à des mouvements de capitaux importants, qui devraient aboutir à une concentration du secteur. Nous voyons aujourd'hui même des armateurs s'intéresser à ce secteur, et pas seulement des entreprises historiques de transport.

▲ **Jean Lafont**, Grand Témoin

Quelle serait la conséquence du renchérissement du coût du transport sur l'organisation internationale du travail ?

Jean Lafont

Par ailleurs, le ministère de l'Equipement a lancé une réflexion sur l'avenir du secteur des transports à l'horizon de 2050. Cette réflexion a été menée « avec les moyens du bord ». Le Conseil des Ponts n'a pas une compétence dans tous les domaines des transports. Néanmoins, l'hypothèse est faite que la croissance des transports routiers pourrait se poursuivre, mais à un rythme sensiblement plus faible que par le passé, et cela en dépit de l'éventualité d'une forte augmentation du coût du pétrole. En effet, d'après les experts de ce groupe de travail, les progrès techniques devraient permettre de compenser la hausse du prix de l'énergie. Corrélativement, la part des autres modes que le réseau routier pourrait augmenter, mais pas dans des proportions considérables. Néanmoins, toutes ces hypothèses peuvent être discutées. A partir du moment où il apparaît que le transport modal ne joue que dans des proportions réduites, la capacité du secteur des transports à réduire les émissions de gaz à effet de serre est principalement liée à la réduction du transport routier. La route est donc bien l'enjeu principal. Cette étude reflète les réflexions menées par le ministère des Transports dans le domaine des transports.

Politiques régionales

En conclusion, dans le domaine des transports, plusieurs facteurs peuvent jouer, et par exemple :

- les politiques définies à l'échelle de l'Europe et nationale ;
- l'abandon des faibles trafics par le secteur ferroviaire, ce qui pourrait notamment conduire les régions à se verser des subventions ;
- le choix des modes d'infrastructures aidées par les régions ;
- les partenariats public-privé, qui engagent les budgets publics sur plusieurs dizaines d'années, ce qui limite les marges de manœuvre des gouvernements futurs.

Enfin, je rappelle simplement que les régions n'ont pas fait encore les vœux des régions RPLP.

Je vous remercie.

Un intervenant

Au niveau mondial, la pollution du fret maritime et du fret aérien n'est pas compté. Elle n'est attribué à aucun pays. Ainsi, la part du coût du transport dans le prix de revient d'un produit manufacturé, indiquée par Jean, est exprimée en termes financiers. Mais en termes de CO_2, le coût du transport est énorme. J'ai lu que le CO_2 du fret maritime était supérieur au CO_2 émis par les camions. Autrement dit, la pollution est énorme. Le camion représente donc une économie en termes de CO_2 par rapport au bateau.

Jean Lafont

Tu as raison de dire qu'il faut distinguer les coûts financiers des émissions de CO_2. Je pense néanmoins qu'à la tonne transportée, le transport maritime émet sensiblement moins de CO_2, mais je ne dispose pas de chiffres pour le montrer. Néanmoins, plus les circuits de transport sont courts, mieux c'est. Plus les fruits ou les marchandises viennent de loin, plus les émissions de CO_2 sont importantes.

Par ailleurs, il serait fallacieux de ne pas tenir compte du fait que lorsque l'on externalise la production, le CO_2 est simplement produit ailleurs.

Un intervenant

En tout cas, dans certaines circonstances, le transport en bateau émet moins de CO_2 que les camions.

Une intervenante

Nous plaidons pour une relocalisation d'une partie de l'économie. Ainsi, j'ai calculé que si l'on quadruplait le coût du gazole, la part du transport dans le prix du produit fini passerait de 1,5 % à 2,62 %. Autrement dit, cette part est minime. Il serait donc intéressant d'examiner la marge dégagée sur ces produits, pour voir si une augmentation du prix du gazole pourrait dissuader ce type de transport. Quels sont les outils réellement dissuasifs à ce transport longue distance.

Un intervenant

Il faut faire tout ce que nous pouvons faire pour relocaliser l'économie, sur le plan industriel, artisanal et agricole. L'organisation portuaire qui est en train de se mettre en place, les investissements chinois dans les ports méditerranéens et la délocalisation des capitaux et des productions par les Européens doivent nous conduire à mettre en œuvre des luttes concrètes contre la mondialisation. Si nous avons conscience des problèmes, nous ne savons pas comment nous y prendre. Peut-on persuader les dockers de Fos de refuser d'importer les produits manufacturés produits par des enfants en Asie du sud-est ?

En ce qui concerne le coût du transport maritime, le transport d'une tonne de

▲ **Daniel Béguin**, Lorraine

marchandises par fleuve en France produit 20 fois moins de CO_2 que la route. La différence est donc considérable.

Par ailleurs, nous connaîtrons certainement une incidence forte de l'augmentation du pétrole sur l'augmentation d'un certain nombre de minéraux. En effet, ces derniers n'ont qu'une faible valeur. Cela peut conduire à des modifications des processus industriels. Cependant, sur les produits manufacturés, la hausse du pétrole n'aura pas d'incidence réelle sur les transports. Il nous faut donc trouver des moyens de lutter de manière concrète contre la mondialisation.

Concernant le transport intérieur, une grande partie des flux sont de plus en plus issus des flux maritimes. Pour la France, globalement, 50 % des échanges internationaux se réalisent par voie maritime. Ce pourcentage ne fait qu'accroître régulièrement. Certains pensent que si l'on organise les circulations à l'intérieur des continents à partir des ports, on est les complices de la mondialisation et on participe à la création de nouveaux flux. Peut-être n'ont-ils pas tort. En tout cas, c'est une position qu'il faut prendre en compte.

Un intervenant (Lorraine)

Nous ne pouvons pas juguler ces échanges par une simple augmentation des prix du transport. Il est possible cependant de mettre en place une nouvelle politique européenne, reposant sur des droits de douane, des quotas, etc. Il faudrait que cette politique interdise de mettre les peuples en concurrence et de faire jouer le *dumping* social. Ainsi, les entreprises auraient intérêt à produire chez nous plutôt que de faire travailler des ouvriers de Chine ou d'Asie du sud-est. Je ne vois pas d'autre solution que la réglementation.

Cela ne doit cependant nous empêcher de rétablir la « vérité des coûts » des transports. Si nous établissions le coût réel des déplacements (en intégrant notamment les émissions de CO_2), il apparaît que le rail est de loin le transport le plus économique.

Dominique Voynet

Les élus Verts tendent à adopter le raisonnement suivant. Le renchérissement du pétrole devrait conduire à un mouvement de relocalisation. Nous devons être conscients du fait que ce raisonnement est faux.

Par ailleurs, sur la mondialisation, je rêve d'entendre les Verts se prononcer en faveur du développement local et pour les échanges au sein des régions. Nous avons du mal à imaginer une mondialisation régulée. En revanche, l'organisation régionale de l'Europe pourrait être proche de nos propres idées.

Par ailleurs, il faudrait travailler sur la réglementation, des normes, etc. pour favoriser la relocalisation des activités.

Jean Lafont

J'ai retrouvé des données de l'IFEN concernant les émissions de CO2 des différents modes de transport. En 2002, les émissions de CO2 de la route représentent 130 millions de tonnes en France. Le transport international maritime est de 7,7 millions tonnes tandis que le transport aérien représente 14,2 millions de tonnes. Entre 1990 et 2002, le transport aérien a fortement augmenté. Le transport maritime est resté relativement stable sur la même période. Autrement dit, les ordres de grandeur montrent l'importance de la pollution de la route.

Par ailleurs, sur la part du prix du transport dans le prix total, il faut examiner plus en détail les chaînes de production. Pour les produits intermédiaires, le transport représente une proportion beaucoup plus forte. Ainsi, le choix d'approvisionnement peut être déterminé à un stade relativement en amont des processus de production. Il faut examiner les décisions des acteurs d'un point de vue plus microéconomique. Cela étant, il ne faut pas attendre de l'augmentation du coût de l'énergie une relocalisation de l'économie.

Cela pose d'ailleurs la question du poids relatif du coût du transport par rapport aux barrières douanières. Nous pouvons penser que, du point de vue de la localisation, la disparition des barrières douanières a plus d'incidences que l'augmentation du coût du transport ne serait-ce que de 10 %. Ainsi, pour certaines catégories de marchandises, nous pourrions envisager la mise en œuvre de droits de douane. Cela étant, il ne faut pas opposer le travailleur européen au travailleur chinois et considérer que ce dernier prend le travail du premier. Le développement de l'industrie en Chine fait que les salaires chinois augmenteront fortement. Nous devons soutenir les peuples de ces pays pour leur permettre d'avoir un niveau de vie décent. Cette approche est préférable à une fermeture de nos pays par des barrières douanières.

▲ **Maryse Arditi**, Languedoc-Roussillon

Il faut également poser la question des mouvements de capitaux. Il faut en effet reconnaître qu'une bonne partie des délocalisations sont le fait des entreprises multinationales qui avaient leur siège à l'origine dans les pays européens et aux Etats-Unis.

Nous pouvons nous demander si la directive communautaire sur la constitution des marchés de droits d'émission pourrait intégrer les émissions liées au transport des produits, mais également liées aux processus de production des produits intermédiaires qui seraient achetés à des

pays où les règles sont moins exigeantes qu'en Europe.

Catherine Levraud

Quand les prix du transport vont augmenter, ils impacteront surtout les transports alimentaires de première nécessité. Il faudra donc organiser le transport de ces produits en le subventionnant. Il nous faut donc faire un travail spécifique sur ce sujet.

Par ailleurs, la cherté du ferroviaire ne tient-elle pas simplement au fait que c'est le seul mode de transport qui intègre le plus les coûts externes ?

▲ **Philippe Chesneau**, PACA

Jean-Pierre Girault

J'insiste beaucoup sur la pollution pour la raison que c'est par là que nous pourrons agir. Paris interdit les camions. Monoprix et Auchan envisagent de livrer par voie fluviale.

Par ailleurs, la mobilisation et le travail d'explication sont importants. Les gens comprennent. Cela peut conduire, à terme, à des interdictions.

Benoit Leclair

Il faut travailler pour relocaliser et développer les échanges régionaux. C'est évident. Il faut faire émerger une véritable politique réglementaire, fiscal et normative des transports. A cet égard, pour régler le problème des flux transalpins, nous tentons d'élaborer en collaboration avec le Piémont des propositions réglementaires et fiscales. Ces propositions seront présentées au mois de juin à l'ensemble des régions de l'arc alpin. Il faut en effet être conscient que les pays sont de plus en plus marginalisés dans l'Union européenne comme la France, l'Italie ou l'Allemagne, par rapport aux pays périphériques. C'est pour cela qu'il est nécessaire de développer une force politique transnationale, comme une force politique de l'arc alpin.

La question de la relocalisation de l'économie, du développement des échanges régionaux et de l'encadrement des transports est certes essentielle, mais ne permet pas de répondre au problème de la mondialisation et de l'organisation portuaire. Les projets actuels envisagent de mettre en œuvre des capacités d'exportation et d'importation considérables. Nous ne savons pas comment enrayer ces mouvements.

Une intervenante

Tes propos me surprennent. Car les régions ne disposent pas de pouvoirs réglementaires comme les régions dans d'autres pays comme l'Espagne. Il serait souhaitable que les régions puissent disposer d'un pouvoir réglementaire.

Jean-François Fleck

L'accroissement de l'activité des ports a pour conséquence de relancer les projets d'aménagement Rhin-Rhône et Moselle-Saône. Des études sont en cours, financées par les Conseils régionaux. Se posera donc le problème de ces projets de grandes infrastructures.

Un intervenant

En ce qui concerne l'impact social de la hausse des prix des biens de consommation, l'augmentation du prix du pétrole aura un impact direct sur les déplacements personnels. La part du budget transport pour les personnes habitant dans les zones éloignées du centre est aussi élevée que celle du logement. L'ensemble représente la moitié du budget des ménages. Ainsi, la hausse du prix du pétrole pourrait avoir une incidence forte sur les ménages, et notamment sur les ménages les plus défavorisés. Il faudrait trouver une forme d'aide

▲ **Sébastien Barles**, PACA

sociale pour compenser la hausse des coûts (par exemple en réduisant la TVA d'un point ou par une fiscalité sur les revenus).

La question de la relocalisation de l'économie, du développement des échanges régionaux et de l'encadrement des transports est certes essentielle, mais ne permet pas de répondre au problème de la mondialisation et de l'organisation portuaire.

Benoit Leclair

Dominique Voynet

Nous pourrions mettre en place un groupe de travail commun aux régions concernées par les projets fluviaux. Ce groupe de travail a déjà travaillé il y a quelques années. Si les Verts sont spontanément pour les voies d'eau, en revanche, il faut souligner les coûts des installations nouvelles et la destruction de l'environnement. Par ailleurs, nous ne sommes pas rompus à l'idée que le facteur limitant de la voie d'eau est la disponibilité de l'eau et du temps de remplissage des écluses. Ainsi, sur certains tronçons du Danube, il n'est pas possible de faire passer les bateaux parce que le remplissage des écluses prend trop de temps.

Par ailleurs, le rapport de la mission sur les grandes infrastructures constate concernant Seine-Nord que tous les scé-

narii de la liaison à grand gabarit représente une rentabilité socioéconomique très faible pour un investissement considérable intégralement financé sur fonds publics.

Pascal Dacheux

Concernant les projets fluviaux en France, nous sommes favorables en Picardie à tous les débats sur ces questions. La Picardie est située entre le Nord-Pas-de-Calais et l'Ile-de-France, qui sont deux

▲ Jean-Pierre Girault

« poids lourds démographiques ». Il en résulte que notre point de vue vis-à-vis du fluvial ne soit pas pris en compte. Il faudrait que l'ensemble des Verts des différentes régions élaborent une politique commune sur le fluvial. Il faudrait donc organiser une réunion sur cette question.

Jean-Pierre Girault

Nous avons engagé une discussion sur ce sujet aux dernières Journées d'Ile-de-France. C'est une bonne idée d'intégrer les autres régions à nos réflexions.

Jean-François Fleck

Concernant la marge de manœuvre des régions en matière de réglementation, dans les Vosges, nous avons pris des arrêtés préfectoraux pour limiter ou interdire le trafic poids lourds dans les vallées ou dans les cols. Autrement dit, des possibilités existent en fonction de la sensibilité du Préfet.

Sylvie Meyer

Je suis également très intéressée par la possibilité de faire le point sur les pistes offertes aux régions pour agir sur le plan réglementaire et fiscal. Nous préparons un vœu concernant la taxe poids lourds. Au-delà des vœux, dispose-t-on de moyens d'action ?

Un intervenant (Rhône-Alpes)

En Rhône-Alpes, nous souhaitons faire évoluer les réflexions au niveau des Etats, mais également au niveau communautaire. Nous avons besoin de mesures européennes si nous voulons véritablement faire évoluer la situation. La seule manière de le faire est de fédérer les régions. Ainsi, une région interrégionale de l'arc alpin nous semble à même d'avoir plus de poids que les pays eux-mêmes. Ainsi, nous suivons de près l'amendement Buhr.

Par ailleurs, concernant la question de la voie d'eau, le projet de l'axe Somme-Moselle est en train de voir le jour. Cet axe est parallèle à l'axe ferroviaire Metz-Dijon-Lyon. Ce projet fluvial est donc directement concurrentiel d'un projet ferroviaire que nous voulons promouvoir. Ainsi, nous avons dû nous abstenir lors du vote.

Catherine Bourgeois

Le canal Seine-Escaut est une possibilité de relier le port de Dunkerque. Mais l'investissement est considérable. Or l'Europe ne donne plus la priorité à ce projet. Il faudrait engager un débat sur ces questions. Le canal permettrait de limiter la circulation sur la route et cela permettrait de créer de nouveaux emplois.

Une intervenante

Il faudrait réaliser des études d'opportunité sur le fluvial. En outre, il faut rappeler que les projets d'autoroutes et d'aéroports que l'on nous propose présentent également des coûts faramineux.

Je propose que la Commission fluvial se saisisse de ces questions relatives au transport fluvial. Elle pourrait travailler pour présenter un projet précis lors des Journées de l'été prochain.

Mehdi Guadi

Nous sommes en mesure de vous accompagner sur ce sujet. Par ailleurs, nous pouvons travailler sur l'atelier des Journées d'été en construisant le cahier des charges, le contenu et le périmètre de la problématique. Nous pouvons nous mettre rapidement au travail.

Jean Lafont

Le projet du RPLP avait été envisagé par le gouvernement Raffarin il y a quelques années et avait été étudié par le ministère de l'Equipement sous la forme d'une redevance domaniale pour les autoroutes non-concédées. Cependant, les transporteurs routiers ont protesté. Ainsi, de Robien a abandonné le projet. Autrement dit, il existe des solutions techniques de ce type, qui sont sans doute plus simple que l'amendement Buhr.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas comparer la Seine-Nord avec un canal qui doublerait sur une longue distance un réseau ferroviaire lourd. En effet, sur les longues distances, le rail est préférable à la voie d'eau.

Nous travaillons sur la question du canal Seine-Nord Europe. Perben a annoncé récemment qu'une enquête publique serait lancée en automne. Actuellement, le Conseil général des Ponts-et-Chaussées est en train d'expertiser les études socioéconomiques de VNF. La rentabilité sera sans doute assez faible. Mais il faut souligner que nous connaissons de grandes incertitudes sur le trafic que l'on peut attendre.

Michel Daverat

Je souhaiterais évoquer la question de la traversée des Pyrénées. 8 000 camions passent la frontière à Hendaye chaque jour. Un projet est en cours de mise aux normes et de triplement du trafic de la nationale 10, ainsi qu'un projet de grand contournement autoroutier de Bordeaux. L'objectif est de faire passer le trafic de 8 000 à 20 000 camions à l'horizon 2020 sur cet axe. Parallèlement, un projet d'autoroute ferroviaire devrait voir le jour en 2008. Pour cela, il faut libérer des voies. On nous a proposé la LGV. Cette dernière permettrait d'aller jusqu'à Hendaye, ce qui permettrait de libérer des voies. La région Aquitaine lutte contre le projet de grand contournement. Mais les Verts

Les Verts sont peu représentés au sein de l'ARF. On nous a fait une place sur la question du développement durable, mais pas véritablement sur la question du transport. *Gérard Leras*

sont presque les seuls à s'opposer à ce projet. Sur la LGV, nous soutiendrons ce projet, qui permet de libérer des voies pour l'autoroute ferroviaire. C'est la raison pour laquelle, sans doute, nous avons eu des divergences avec nos amis de Midi-Pyrénées. Il n'est pas possible de financer deux projets de LGV dans la même région. Nous avons privilégié l'axe Sud Europe-Atlantique, qui était inscrit comme axe prioritaire dans le réseau européen, alors que le projet de LGV Bordeaux-Toulouse était seulement un projet fret, qui nous semblait moins important que l'autre projet.

Gérard Breteaux

Nous n'avons que peu abordé la question du fret ferré. Quels pourraient être nos moyens d'action pour favoriser le fret ferré ? Il faudrait créer les conditions permettant de développer le fret, comme le projet de réouverture de la ligne Chartes-Orléans.

Par ailleurs, certaines entreprises transportent des matériaux dangereux à ce jour, mais risquent de le faire bientôt par la route en raison de la dégradation des voies ferrées. C'est le cas notamment de Butagaz dans notre région. Pourtant, il serait préférable que le transport des produits dangereux soit réalisé par le rail.

En outre, concernant le lien entre le transport ferré et le transport maritime, nous pourrions créer des « ports secs » en arrière des grands ports. Nous cherchons à créer un port sec à Vierzon, qui pourrait constituer la base arrière du port de Nantes. Nous souhaitons que le lien entre les deux se réalise par voie ferrée.

Un intervenant

L'aide par l'investissement est un mode classique d'intervention, comme cela a été le cas dans le cadre des contrats de plan Etat-régions.

Par ailleurs a été cité le manque d'entretien du réseau RFF. Faudrait-il que la région paie l'entretien à la place de RFF ? Il me semble que le problème à résoudre soit plutôt le pilotage par RFF. Cette question relève, à mon sens, d'une politique nationale.

Concernant les autres moyens d'action possibles ont été citées les interventions directes sur le transport ferroviaire. Il serait possible pour les régions de participer au financement de plates-formes multimodales, qui permettraient de transférer certains trafics sur le rail. Il faut également souligner que les régions versent des aides aux entreprises et coordonnent les aides distribuées à l'échelle régionale aux entreprises. Il serait possible de mettre en place des critères à l'octroi de ces aides. La région pourrait mettre en place une politique favorisant l'utilisation du rail par les entreprises qui ont un besoin important de transport. Cela pourrait relever des politiques régionales.

▲ **Francine Bavay**, Ile-de-France

Gérard Leras

Nous avons tout à fait intérêt à mener une démarche des Verts interrégionale. Cependant, le cadre dans lequel le dialogue est organisé au plan national est bien ARF. Or dans l'état actuel des choses, les Verts sont peu représentés au sein de l'ARF. On nous a fait une place sur la question du développement durable, mais pas véritablement sur la question du transport. Cependant, nous allons nous voir proposer bientôt deux postes au Conseil d'administration de l'ARF. Il faudra que nous indiquions l'importance de la question des transports pour nous.

Sur l'organisation du travail, nous devons organiser une réunion de travail spécifique aux voies d'eau aux Journées d'été. Mais nous avons soulevé bien d'autres problèmes, comme :

- la modernisation des voies ;
- les voies dédiées ;
- les voies fret sur lesquelles on peut également transporter des voyageurs ;
- les voies dédiées aux voyageurs sur lesquelles on peut faire passer des marchandises ;
- le problème de l'électrification ;
- les arrière-ports, les connexions ;
- la participation des régions à la réalisation d'infrastructures ou de plates-formes intermodales ;
- les trains interrégionaux, etc.

Il nous faut organiser notre réflexion sur tous ces points. Faut-il pour cela mettre en place un groupe de travail d'élus régionaux Verts ? Ou faut-il préférer de manière privilégiée avec la Commission transport ? Mais cela dépend notamment de la disponibilité de la Commission ? Nous devons prendre une décision à cet égard pour organiser notre travail au cours des prochains mois.

Romain Langlet

Nous avons bien travaillé l'année dernière. Ces échanges me semblent tout à fait nécessaires. Nous devons nous demander comment nous pouvons travailler ensemble pour développer une réflexion globale. Ainsi, nous pourrions faire travailler un groupe des élus régionaux sur ces problématiques, avec des sous-groupes thématiques selon les intérêts des différentes régions. Nous pourrions ensuite travailler avec la Commission transport plutôt que nous intégrer immédiatement à la Commission. Le groupe d'élus pourrait échanger notamment par Internet et se rencontrer régulièrement sur ces sujets. Sinon, les élus peuvent avoir le sentiment d'être un peu seuls dans les projets qu'ils défendent. En outre, un tel groupe d'élus permettrait de développer une vision globale.

Un intervenant

Il faut trancher sur cette question en fonction de critères d'efficacité et de disponibilité. Nous devons être réalistes, sachant que nous ne pouvons pas tous « courir la campagne » pour nous rendre à ces réunions.

Une intervenante

L'année prochaine, nous devons être capables de passer à l'offensive. Nous pourrions ainsi établir les budgets régionaux à l'automne et préparer le bilan de mi-mandat. Nous pourrions ainsi intégrer les aspects dont nous discutons.

Par ailleurs, certains d'entre nous représentent leur région au GART (Groupement des Autorités Responsables des Transports), d'autres non pour la raison qu'ils ne se sont pas fait nommer. Nous devrions enquêter pour savoir si les élus Verts participent effectivement à cette structure, qui a une activité tout à fait en lien avec nos sujets de préoccupation. Une commission du GART s'occupe du transport des voyageurs. En somme, nous pourrions nous servir plus de cette structure pour faire passer nos idées.

Jean Lafont

La Commission transports ne parvient pas à traiter tous les sujets. Il ne serait pas réaliste de penser que la Commission transports puissent prendre en charge toutes les questions qui ont été évoquées. Nous pourrions cependant nous pencher sur certains problèmes spécifiques, comme la question de la voie d'eau. En revanche, nous ne sommes pas armés pour engager des réflexions sur les questions courantes qui relèvent des élus régionaux. Vous pouvez, si vous le souhaitez, me faire remonter vos questions. Je pourrais alors vous répondre si la Commission transports peut prendre en charge ces questions et, le cas échéant, dans quels délais.

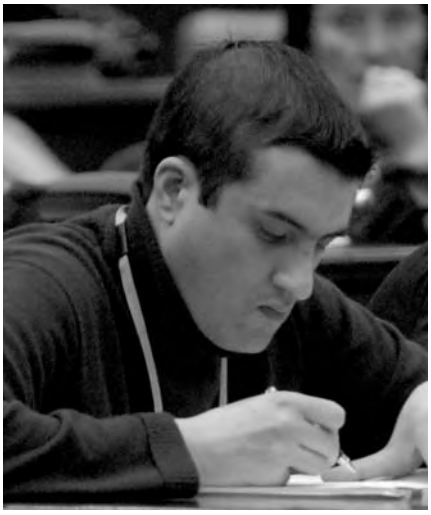

▲ **Karim Laanaya**, Centre

Catherine Levraud

En tout cas, le Cédis et la Fédération des élus écologistes peuvent nous aider. Nous devons proportionner nos moyens aux besoins. Nous devons également nous fixer un certain nombre de dates butoir.

Certains élus sont très au courant des questions de transport. Mais un grand nombre d'entre nous est également en recherche d'informations à ces sujets. Les personnes les plus informées pourraient tenter de faire avancer la réflexion sur ces différentes questions.

Gérard Leras

Je pense que la question des budgets est très importante, d'autant que nous entrons dans l'année de révision des conventions. Ainsi, à partir du 1er janvier, 13 régions auront signé une nouvelle convention avec la SNCF. Ainsi, il me semble souhaitable d'organiser une journée dédiée à ces questions pour harmoniser nos positions à l'automne. Nous pourrions par exemple aborder ces questions lors des Journées d'été.

Par ailleurs, nous pourrions organiser une réunion spécifique sur les grandes infrastructures fret à partir d'une ou deux monographies (comme le Lyon-Turin ou le cas de l'Aquitaine). Ainsi, nous pourrions poser la problématique du fret à grande échelle, en lien avec les questions d'infrastructures et d'intermodalité.

Un intervenant

Concernant la question évoquée ce matin de la baisse de la dotation globale de la SNCF aux régions, cette enveloppe a-t-elle été augmentée dans certaines régions ? Pour notre part, nous avons été « ponctionnés » de 23 millions d'euros. Il faudrait aborder cette question de manière globale et non pas région par région.

Catherine Levraud

Je remercie notre intervenant et l'ensemble des participants.

SRDE

Pôle de compétitivité et pôle de recherche

- *Mode de diagnostic, d'élaboration et d'orientation des Schémas régionaux de développement économique (SRDE)*
- *Analyse des objectifs de développement économique*
- *Modalités de mise en œuvre des objectifs inscrits dans les SRDE*
- *Quelle évaluation écologistes des SRDE ?*
- *Les écofilières, vecteurs stratégiques pour le développement économique*

Intervenants

Jean-François CARON
Président du groupe des élus Verts au Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais

Marc LIPINSKI
Vice-Président du Conseil régional Ile-de-France, chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de l'Innovation scientifique et technique

Véronique SCHLOTTER
Vice-Présidente de la commission Économie, Emploi, Économie sociale et solidaire du Conseil régional de Rhône-Alpes.

Jean-Marc BRULE
Président de la commission Développement économique et Emploi du Conseil régional d'Ile-de-France.

Jean-François Caron

J'anime depuis un an un groupe économie dans les Conseils régionaux avec beaucoup d'aléas et de difficultés. Ainsi, la rencontre de cette après-midi est intéressante, mais elle n'est pas dans le format optimum que nous avions rêvé. La question économique est difficile. Elle soulève des problèmes macroéconomiques compliqués. En outre, elle pose des difficultés d'application quand il s'agit de faire des choix concrets et de passer au vote. Les Conseils régionaux sont en première ligne de la compétence économique. Ils sont de plus en plus identifiés dans l'esprit des lois de décentralisation comme les chefs de file des logiques de développement économique, ce qui est à mon avis légitime compte tenu de l'imbrication de plus en plus étroite entre la dynamique des territoires et du développement économique. Les régions étant positionnées depuis le début des lois de décentralisation comme responsables de l'aménagement du territoire et du développement, il est logique qu'elles récupèrent des compétences de plus en plus larges pour assurer la cohérence du développement du territoire régional.

▲ Marc Lipinski et Jean-François Caron

Depuis l'élection de 2004, une réflexion a été menée pour tenter de faire émerger un point de vue vert qui soit le plus argumenté possible. L'objectif est de développer un référentiel des Verts au niveau national pour le décliner dans les régions. Il s'agit également de construire des réponses aux questions économiques compliquées qui se posent régulièrement dans les différentes commissions.

Souvent, la réponse des Verts est articulée autour de l'économie sociale et solidaire, ce qui est légitime. Nous avons donc organisé un atelier économie sociale et solidaire, qui se tiendra demain. Néanmoins, il nous a semblé également nécessaire d'aborder la question des Schéma régionaux de développement économique (SRDE). Les SRDE soulèvent des questions de planification et de choix stratégiques à moyen terme. A notre sens, le développement durable et la visibilité à moyen et à long terme sont pour nous centraux et doivent nous donner les clefs de positionnements sur des politiques plus sectorielles. Nous aborderons également dans cette atelier la question des pôles de compétitivité.

Cet atelier SRDE et pôles de compétitivité présente la difficulté suivante. Nous avions prévu de traiter ces questions à Marseille. Le groupe qui tente de structurer notre positionnement sur les questions économiques s'était réuni une première fois à Lyon, où nous avons eu une intervention de Jean Gadré sur la question de la richesse. Cette journée de Lyon n'a pas pu être reconduite. Ainsi, nous avions imaginé d'organiser une rencontre spéciale sur les SRDE avant le séminaire de Dijon. Après une discussion avec le Cédis, nous avons plutôt proposé de faire un atelier sur ces questions. Or certains intervenants n'ont pas pu se libérer pour cette après-midi. Ainsi, nous ne bénéficierons pas cette après-midi de l'analyse de Philippe Esteffe sur les SRDE. Ainsi, nous avons décidé de reprendre ce sujet à Marseille, comme nous avions prévu de le faire. Nous organiserons une journée destinée aux personnes intéressées par les questions économiques.

Je vous propose de commencer par un premier échange pour faire l'état des lieux des SRDE et des pôles de compétitivité et de recherche dans les différentes régions. Ensuite, nous pourrions dégager le message qu'il nous paraît important de porter, qui pourrait être la vision des Verts sur ces questions. Enfin, nous pourrions fixer un cahier des charges pour la rencontre de Marseille.

Nous pourrions donc commencer par les exposés des intervenants, puis faire un tour de table sur ce qui se passe dans les différentes régions. Dans la deuxième partie de la réunion, nous pourrons tenter de dégager un positionnement général sur ces questions.

Les Conseils régionaux sont en première ligne de la compétence économique.

Les SRDE soulèvent des questions de planification et de choix stratégiques à moyen terme.

Jean-François Caron

Marc Lipinski

Je souhaiterais aborder le sujet de manière un peu périphérique, puisque mes domaines d'intervention sont l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation scientifique et technologique. En Ile-de-France, le Conseil régional a été amené à se saisir des questions de recherche et d'enseignement supérieur par le biais des compétences légales des Conseils régionaux, qui sont entre autres le développement économique. Par extension, il a été acquis qu'il fallait s'occuper de l'innovation, et donc également, en amont, de la recherche et de l'enseignement supérieur. Aucune de ces deux dernières compétences ne relèvent des compétences habituelles des Conseils régionaux. Du coup se pose la question du rapport entre la recherche et le développe-

ment économique, qui a été au centre des débats politiques nationaux, qui a été au centre des débats de préparation de la loi d'orientation sur la recherche. La loi votée par le Parlement restreint largement le soutien à la recherche aux aspects valorisables, c'est-à-dire aux aspects susceptibles de générer des applications techniques et de la valeur ajoutée. L'un des enjeux du Conseil régional d'Ile-de-France est de savoir si nous voulons limiter notre intervention dans la recherche à ce qui est directement lié à l'innovation et qui est donc immédiatement susceptible de valorisation. Mon approche et celle du groupe des Verts et de la gauche consistent à considérer qu'il existe un continuum entre tous les aspects de la recherche (entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée, et donc l'innovation). Ce continuum existant, il est légitime que nous intervenions également dans le domaine de la recherche fondamentale. Je m'occupe donc des aspects de formation initiale dans l'enseignement supérieur et de transmission des connaissances, mais également des aspects de production des connaissances (visant ainsi à produire une société et une économie de la connaissance d'ici à 2010). Le commissaire européen chargé de la recherche dit qu'économiquement, l'Europe ne peut pas s'en sortir si elle n'utilise pas la seule richesse qu'elle a, c'est-à-dire la richesse humaine. Dans ce contexte, mes domaines d'intervention sont liés en partie au développement économique.

Nous sommes à un nœud de demandes qui ne sont pas toujours convergentes. Nous sommes donc amenés à tenter de faire avancer les sujets qui nous tiennent à cœur, préserver des marges de manœuvre et ne pas céder sur ce qui nous paraît insoutenable.

Il est plus facile de conserver des marges de manœuvre quand on dispose d'un budget correct et en expansion. C'est ce que nous avons réussi à négocier au sein du Conseil régional d'Ile-de-France. En outre, il faut bénéficier de recettes. Ainsi, en deux ans, nous avons réussi à obtenir une augmentation de la fiscalité de près de 50 % en deux ans (au lieu d'une année comme nous le voulions à l'origine). Ainsi, nous avons la possibilité de travailler, y compris en dehors des secteurs fortement consommateurs de crédits que sont le transport, la formation professionnelle et les lycées.

Mon budget concerne l'enseignement supérieur d'une part et la recherche et l'innovation d'autre part. Concernant ce deuxième volet, la part du crédit dédié à la recherche est d'environ 75 % et de 25 % pour l'innovation (c'est-à-dire pour la recherche en entreprises).

Pour cadrer la politique de la mandature, j'ai fait voter un rapport de cadrage, qui nous a permis de mettre en place des dispositifs. Ce cadrage prévoit un certain nombre de dispositifs de soutien à la recherche et à l'innovation. Je m'y appuie très fortement en ce moment. Nous avons défini dans ce Cadrage les domaines d'intérêt majeur (CDIM) pour la région Ile-de-France. L'intérêt de définir des domaines d'intérêt majeur est de pouvoir soutenir des domaines de recherche et d'innovation sur plusieurs années, et de financer aussi bien le fonctionnement que les investissements. J'ai également défendu l'idée que tous les intérêts majeurs ne sont pas seulement des domaines à finalité économique. Certains domaines d'intérêt majeur peuvent certes avoir une finalité économique. Mais nous sommes amenés à labelliser des « domaines d'intérêt majeur de type prospectif » (qui concernent notamment la recherche fondamentale ou très fondamentale) et des « domaines d'intérêt majeur sociétaux ».

Les 25 % restants permettent de soutenir la recherche en entreprises, c'est-à-dire la recherche menée par des grands groupes, mais également par d'autres types d'entreprises. Je rappelle à cet égard que 91 % des entreprises d'Ile-de-France sont de très petites entreprises. Par exemple, dès 2004, nous avons versé un soutien d'1 million d'euros pour EADS et un montant d'1 million d'euros à SAGEM. En 2006, nous verserons sur un soutien à une entreprise japonaise qui s'installe en Ile-de-France. C'est une entreprise de recherche et de développement de modules automobiles. Il s'agit d'un fournisseur de Nissan, qui a été racheté par Renault. Ils ont des projets de recherche et de développement sur l'amélioration des modules d'échanges thermiques, d'émissions à effets de serre, etc. Ils ont déjà créé 28 emplois. Ils s'engagent à en créer 71 (71 CDI). Dans ces conditions, j'ai jugé acceptable de leur verser un soutien.

Mais il faut rappeler que l'essentiel de l'innovation se réalise aujourd'hui dans les petites entreprises. Pour créer des emplois de qualité et qui ne soient pas délocalisables, il faut regarder ce qui se passe dans les petites et moyennes entreprises. Cependant, le tissu de ces entreprises est tellement atomisé qu'il est difficile de suivre l'innovation dans les structures de petite taille. Nous réfléchissons actuellement à la manière dont nous pourrions soutenir une innovation qui ait du sens. C'est sur ce dossier que je cherche en particulier à travailler cette année.

En ce qui concerne les pôles de compétitivité, nous ne nous attendions pas au lancement de l'appel d'offres de l'Etat. Néanmoins, il faut préciser que cela a suscité de l'espoir dans les régions. Je serai en tout cas très attentif à l'utilisation des crédits attribués soit par l'Etat soit par les Conseils régionaux dans le cadre des projets labellisés par les pôles de compétitivité pour contrôler que certaines entreprises ne profitent pas de « l'aubaine » pour faire de l'argent.

Nous sommes à un nœud de demandes qui ne sont pas toujours convergentes. Nous sommes donc amenés à tenter de faire avancer les sujets qui nous tiennent à cœur, préserver des marges de manœuvre et ne pas céder sur ce qui nous paraît insoutenable.

Marc Lipinski

Sur les pôles de compétitivité d'Ile-de-France, cinq ont été labellisés. Trois sont de taille mondiale ou à vocation mondiale. Deux ont une vocation nationale, dont une concerne l'amélioration de l'automobile (Moveo). L'autre pôle à vocation nationale s'appelle « ville et mobilité durable ». C'est un projet assez intéressant, qui est centré autour d'une université, avec la présence de grands groupes de traitement des déchets, de traitement de l'eau, etc. Les thèmes des trois pôles mondiaux sont :

- les logiciels et les systèmes complexes artificiels (et notamment les systèmes embarqués) ;
- le médical et la santé (pôle qui concerne la production de nouveaux médicaments, mais également de systèmes d'imagerie et de diagnostic) ;
- la production d'images numériques, d'usages numériques, de produits vidéo, etc.

Jean-Marc Brule

Le centre de mon propos est l'intégration du développement durable dans l'activité économique. Cela se traduit par deux volets politiques :

- la conversion au développement durable de l'ensemble du secteur économique ;
- le soutien en tant que tel au développement des écofilières.

La conversion de l'économie au développement durable passe par la requalification des zones d'activité économique, par le soutien à la transformation des entreprises et de leurs activités, par le soutien au plan de déplacement des entreprises, par la transformation des processus de fabrication des produits, mais aussi par une politique de ressources humaines et de formation sur ces questions. En un mot, la requalification des zones d'activité économique est ce que l'on fait dans les Conseils régionaux. Ce sujet a été débattu largement l'année dernière dans le cadre de la refonte de la charte de qualité environnementale. L'objectif est que les zones d'activité économiques reconverties répondent aux exigences des écoparcs, ce qui peut aller jusqu'au recyclage à 100 % des flux et des déchets environnementales, etc. Il s'agit de réduire le plus possible la pollution.

Par ailleurs, nous soutenons l'acquisition des normes par les entreprises (du type ISO, entre autres).

Nous sommes également amenés à soutenir d'autres types d'action au sein des Conseils régionaux et dans le cadre des SRDE. Nous menons également des actions concernant le fonctionnement des entreprises, et notamment :

- les plans de déplacement des entreprises ;
- les processus de constitution et de fabrication des produits.

Les Conseils régionaux ont sans doute leur mot à dire sur la fabrication des produits, notamment sur les produits jetables ou sur les processus de fabrication fortement consommateurs d'énergie et producteurs de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, la prise en compte de la question de la formation et des ressources humaines passe par une impulsion donnée à tous les dispositifs de formation aux métiers de l'écologie, mais également par une politique générale de ressources humaines, qui consistent à promouvoir les formations et les métiers du développement durable.

En ce qui concerne le soutien des écofilières, les écofilières sont constituées par l'ensemble des entreprises ayant des activités économiques relevant du développement durable, y compris les écoindustries réparatrices, mais également les écoactivités préventives (recyclage, matériaux naturels, etc.), l'écotourisme, le commerce équitable, l'agriculture biologique, etc.

Dans le domaine des écofilières, nous menons des actions diverses : campagnes de communication, appels à projets, conventions, etc. Nous prenons toutes les initiatives que peuvent prendre une région pour faire la promotion des écofilières.

En ce qui concerne la recherche et développement, je souhaiterais ajouter un mot sur le pôle « ville et mobilité durable ». Ce pôle, du point de vue de son contenu, est le pôle le plus important de tous. C'est un pôle d'activités émergentes. C'est donc celui qu'il faut soutenir le plus, d'autant qu'il ouvre aux activités du futur que sont les écofilières.

Les projets de recherche et d'innovation de ce secteur permettront d'aboutir à la création d'entreprises et d'emplois. Il existe déjà des dispositifs de soutien aux entreprises. Il faut promouvoir les écofilières dans ces dispositifs. Nous devons convaincre les agences de développement départementales, les chambres de commerce, etc. qu'il y a des opportunités à saisir, sans quoi d'autres pays en Europe développeront les panneaux solaires, etc.

Le dernier axe de mobilisation en faveur des écofilières est ce que nous avons appelé les écopôles, c'est-à-dire des zones d'activité économique à créer ou à convertir selon les cas de figure, qui seraient strictement dédiées au développement durable et aux écofilières. Ces zones sont soit intégrées avec une priorité énergie, soit non-intégrée. C'est un outil de visibilité sur le territoire et de promotion du secteur du développement durable. Les projets de ce type sont l'écopôle de Sénart, qui est le premier écopôle d'Ile-de-France, ou encore l'écopôle de Pantin.

En conclusion, toute cette démarche permet de montrer que le développement durable est une solution pour relancer l'emploi et l'économie. C'est aux Verts de porter le message selon lequel l'avenir de l'économie est le développement durable et l'écologie.

Jean-François Caron

Avez-vous voté un schéma ? Où en êtes-vous en Ile-de-France ?

Jean-Marc Brule

En Ile-de-France, nous devrions voter le SRDE en automne. Les premiers ateliers territoriaux ont été organisés. Mais ils sont décevants.

Francine Guillaume

En Ile-de-France, l'exécutif régional veut l'harmonisation et la diminution du nombre d'aides aux entreprises. La région se doit d'être inventive pour le SRDE.

Jaques Olivier

Notre objectif pour le SRDE est notamment de faire reconnaître la région comme chef de file du développement économique. Nous cherchons également à mettre en œuvre une vision de développement durable. Mais ces objectifs ne sont pas partagés par l'ensemble de la majorité.

Dans le cadre du SRDE, nous avons lancé une large concertation, à laquelle l'ensemble des acteurs ont été largement associés. En revanche, nous n'avons mené aucune concertation en interne. En somme, le SRDE est encore en gestation dans notre région. Il devrait aboutir au mois de juin. Nous ignorons aujourd'hui quelle forme il aura alors.

Véronique Schlotter

En région Rhône-Alpes, nous avons voté le schéma régional de développement économique. Nous avons éprouvé des difficultés dans la construction de ce schéma pour la raison que nos collègues avaient oublié notre accord de mandature concernant un plan régional de développement durable notamment. En outre, nous avons conclu des contrats de développement adapté à chaque périmètre territorial. Pendant les premiers mois de notre mandature, nous avons participé à un diagnostic sur l'emploi, sur lequel nous avons pu plaquer le SRDE. L'emploi durable est un des engagements de la région Rhône-Alpes. Par ailleurs, le 30 juillet 2004, nous avons voté une délibération d'intégration des pratiques de développement durable dans l'ensemble des politiques régionales. Ce principe nous sert de fil conducteur et nous permet d'obliger nos partenaires à respecter leurs engagements dans le domaine du développement durable. En décembre 2004, nous avons voté le plan régional pour l'emploi. Ensuite, nous avons voté la mise en route du schéma régional de développement économique au mois d'octobre 2005. Cela nous a donc pris une année entre la délibération sur les schémas régionaux de développement économique et l'aboutissement du travail.

Les pôles de compétitivité sont venus se greffer à ce dispositif à partir du mois de juillet 2005. Cela a conduit à une succession de tensions et de conflits avec nos partenaires, qui voulaient rentrer directement et appliquer directement les accords avec les pôles régionaux et les pôles interrégionaux sans plus de débats que ceux qui étaient organisés par l'Etat et la Préfecture régionale. Nous avons alors argué de l'existence de l'accord de mandature et que nous devions avoir un volet régional sur chaque pôle de compétitivité.

En outre, nous venons de voter les périmètres et les conventions avec cinq pôles régionaux (sur un total de quinze), dont un est à vocation mondiale. Les autres sont centrés sur Rhône-Alpes ou sur l'interrégion (notamment avec le Languedoc-Roussillon et PACA).

▲ **Isabelle Metayer**, Bretagne et **Karim Lapp**, Ile-de-France

J'attends de ce groupe de travail que l'on puisse dégager des critères à mettre en place pour l'octroi et les projets. Une commission travaillera sur les projets présentés selon les critères d'octroi que nous avons fixés. Mais c'est une méthode de travail que nous avons beaucoup de mal à faire respecter à nos collègues.

Par ailleurs, dans le schéma régional de développement économique, nous avons pu faire intégrer l'économie sociale et solidaire. Celle-ci devient un secteur sur lequel nous allons pouvoir travailler au même titre que les autres secteurs.

Jean-François Caron

En ce qui concerne le Nord-Pas-de-Calais, nous avons rédigé un document présentant le schéma que nous avons voté et les critères. En résumé, sur

la question économique, en Nord-Pas-de-Calais, nous avons maintenant un certain nombre d'investissement politique dans l'exécutif, de sorte que nous avons des acquis sur certains sujets. La question économique est sans doute l'une des plus difficiles que nous ayons à traiter depuis 1992. En effet, si nous savons ce qu'il ne faut pas faire, il faut prendre en compte certains principes de réalité. Et il n'est pas aisé de préciser ce qu'est la politique économique alternative que nous proposons. Par exemple, concernant les primes d'implantation spéciales, devons-nous les adopter ou non ? C'est un problème politique très compliqué. Certains Verts estiment que cette prime est nécessaire alors que d'autres Verts estiment que cette prime risque d'aider des entreprises comme Toyota à s'installer. En somme, il est nécessaire de tenter de mieux définir notre positionnement économique.

▲
Jacques Olivier, PACA
et Pierre Pommarel, Auvergne

Au cours du précédent mandat, nous avions fait adopter par l'assemblée une grille de développement durable, notamment sur les contrats de développement des entreprises, qui sont soumis à des critères économiques, environnementaux et sociaux (est-ce que les syndicats ont donné leur avis ? y a-t-il eu une consultation ? etc.). Sur l'agenda 21, nous avons voté le développement de filières liées au développement durable. Par exemple, sur les neuf mesures prioritaires de l'agenda 21, un des axes porte sur l'économie du transport. Cela prouve qu'une stratégie de long terme a une certaine efficacité. En outre, nous avons travaillé pendant six ans pour faire admettre le concept d'écoentreprises, c'est-à-dire les entreprises qui ont pour objet de traiter les pollutions diverses.

En somme, au moment des débats sur le SRDE, nous disposions d'une antériorité. Le schéma régional d'aménagement du territoire avait permis de préciser un certain nombre d'orientations stratégiques. Or le SRDE a tenté de tenir compte de ces orientations et de les préciser.

Concrètement, ce schéma met en avant l'innovation économique, l'aide à l'anticipation, l'aide au développement international, etc. Le PC a refusé de participer à l'exécutif et a voté contre le budget. Notre PC est radical, orthodoxe. Pour eux, l'emploi, c'est l'industrie. Mais le fait qu'ils ne soient pas dans l'exécutif fait que les Verts sont en tête-à-tête avec le PS. Ainsi, nous avons pu constituer des terrains d'entente communs.

Ainsi, nous avons demandé la question politique au PS de savoir en quoi le SRDE de la région sera différent d'une Chambre régionale de commerce et d'industrie. Nous avons interrogé le PS sur la question des finalités de l'économie. Selon qu'on investit dans l'armement ou dans la santé, les investissements n'ont pas les mêmes finalités et les mêmes conséquences sociales. Nous cherchons à mettre en œuvre des politiques qui ont du sens.

Dans notre schéma, nous avons proposé de « tirer les leçons du développement non-durable ». Le vice-Président a accepté de traiter la question des finalités de l'économie, qui est un exercice sur lequel nous n'avons pas d'expérience. En effet, historiquement, depuis un siècle, la gauche s'est intéressée à la question du contrôle de l'outil de production et à la répartition sociale. Elle n'a jamais véritablement établi une doctrine sur les finalités et l'utilité de l'économie.

Ainsi, nous souhaitons mettre en place des indicateurs pour savoir dans quelle mesure une aide publique générera des effets sur les aspects création de richesse, soutenabilité de l'environnement et sur les aspects sociaux. Le vice-Président socialiste a accepté qu'1 % du budget économique soit consacré aux opérations de recherche et d'expérimentation sur les finalités de l'économie et les critères. Nous avons mis en place un dispositif de suivi. Nous pouvons remettre ainsi l'économie sociale et solidaire au cœur du schéma régional. Notre plan économie sociale et solidaire n'est pas marginal dans le dispositif.

Enfin, nous avons défendu l'idée qu'une action politique qui s'intéresse aux finalités de l'économie ne peut pas avoir la même gouvernance qu'une action économique qui ne s'intéresserait qu'à la production. Si nous nous intéressons aux finalités de l'économie, il faut que la société participe à la discussion et à la gouvernance du schéma économique. Nous devons développer des approches plus participatives et plus larges. Or nous butons encore aujourd'hui contre des résistances culturelles fortes contre l'implication des associations d'usagers, de chômeurs, etc. En tout cas, la question d'une gouvernement élargie compte tenu des objectifs du schéma est actée par le vice-Président.

En résumé, les trois apports principaux de notre schéma régional sont :

- la réflexion engagée sur la question des finalités de l'économie ;
- le renforcement des indicateurs ;
- l'élargissement de la gouvernance du schéma.

Nous avons donc obtenu des pôles de compétitivité et d'excellence. Le pôle de compétitivité mondial que nous avons obtenu concerne le ferroviaire. En effet, depuis 15 ans, la région a fortement investi dans ce domaine, de sorte que nous pouvons jouer aussi bien sur l'offre que sur la demande dans la région, qui a beaucoup développé la recherche et les réseaux. La finalité de ce pôle va plutôt dans le même sens que les idées politiques des Verts. Par ailleurs, les projets qui n'ont pas été retenus comme des pôles de compétitivité seront inscrits comme des pôles d'excellence inscrits dans le schéma régional de développement économique. Nous avons notamment créé un pôle pour les écoentreprises.

Ces pôles d'excellence ont été l'occasion de réfléchir à la répartition territoriale, qui a permis d'adopter une approche volontariste de l'aménagement du territoire et du développement économique. Ainsi, nous avons labellisé des pôles un peu partout sur le territoire. Cela simplifie fortement la gouvernance régionale, puisque cela a permis de traiter la question de la compétition à l'intérieur du territoire. Ainsi, nous avons trouvé une sorte de compromis entre la spécialisation et la généralisation.

Une intervenante

Tu parlais ce matin de l'articulation régionale avec les financements et la gestion des financements. Or je rappelle que le schéma régional doit, selon le texte de loi, aider à coordonner les actions de développement économique. Autrement dit, nous devons signer un schéma, puis un accord avec les départements, lesquels signeront avec les communautés de communes et les syndicats mixtes, etc. Ainsi, nous n'avons aucun contrôle économique des budgets économiques dans le cadre du SRDE.

Jean-François Caron

Il est vrai que nous devons engager le débat sur l'identité du chef de file.

Par ailleurs, dans le Nord-Pas-de-Calais, nous avons posé la question de l'usage de l'aide publique. Nous avons connu six années de lutte ouvrière dont le seul motif était de dire que l'aide à l'entreprise est une aide aux patrons. Ainsi, les Verts étaient accusés par Lutte ouvrière de financer les patrons. Je me permets donc de porter à votre connaissance une analyse que nous avons réalisée sur la manière dont une aide publique peut servir l'intérêt général, et non pas les patrons. Nous avons donc classifié les interventions en trois grands domaines :

- **la réglementation**

  La réglementation concerne tout ce qui touche à l'écoconditionnalité, comme les critères HQE.

- **la dotation en facteurs**

  La dotation en facteurs regroupe toutes les aides directes et indirectes (financement de diagnostic énergétique dans l'entreprise, etc.).

- **la constitution du patrimoine immatériel collectif**

  Le concept de patrimoine immatériel collectif repose sur l'idée qu'un certain nombre d'apports donneront une valeur ajoutée à qui en fera l'usage, comme la veille technique ou juridique, qui permet de savoir si de nouveaux marchés se développent. Ce patrimoine immatériel peut être constitué aussi bien par l'action privée que par l'action publique. Ainsi, les réseaux d'entreprises et les syndicats professionnels connaissent leurs secteurs et leurs connaissances du sujet permettent d'améliorer la compréhension des problématiques des différents secteurs. Aussi bien les entreprises que le secteur public peut développer le patrimoine immatériel collectif. Or plus les réseaux sont structurés, plus l'on générera d'activité et plus l'on générera de patrimoine immatériel collectif. La constitution du patrimoine collectif génère de nombreux effets positifs pour des investissements relativement limités.

Au regard de ces critères, on peut penser qu'il est plus intéressant de verser un million d'euros à l'université pour qu'elle développe un projet avec Toyota plutôt qu'un million d'euros directement à Toyota. En effet, le million d'euros versé à l'université permettra de développer des travaux qui profiteront à l'ensemble des entreprises du secteur.

Véronique Schlotter

Nous avons mis en place une commission d'évaluation des aides publiques aux entreprises. Nous pourrons apporter les conclusions de cette commission à votre connaissance. Nous cherchons à identifier les entreprises en Rhône-Alpes qui n'hésitent pas à délocaliser, comme Rossignol ou Salomon. Or, à notre sens, il est hors de question de verser de l'argent publique à ces multinationales sur ce type. Nous voulons éviter que l'argent publique ne soit reversée par les actionnaires. Nous n'aiderons pas une multinationale qui procède à des licenciements. Il est possible d'identifier ces entreprises par le site Internet « transnationales & Cie ».

Un intervenant

La région Rhône-Alpes ne verse-t-elle alors des subventions qu'aux entreprises qui ne versent pas de licenciements du tout ? Si la région ne verse de l'argent qu'aux entreprises qui font des bénéficies, d'une manière ou d'une autre, on peut considérer que les subventions de la région participent à la rémunération des actionnaires...

Véronique Schlotter

Selon un texte de loi européen, une région peut décider de ne pas octroyer des subventions à des entreprises qui distribuent des dividendes à ses sociétaires.

Jean-François Caron

Je propose d'ouvrir le débat.

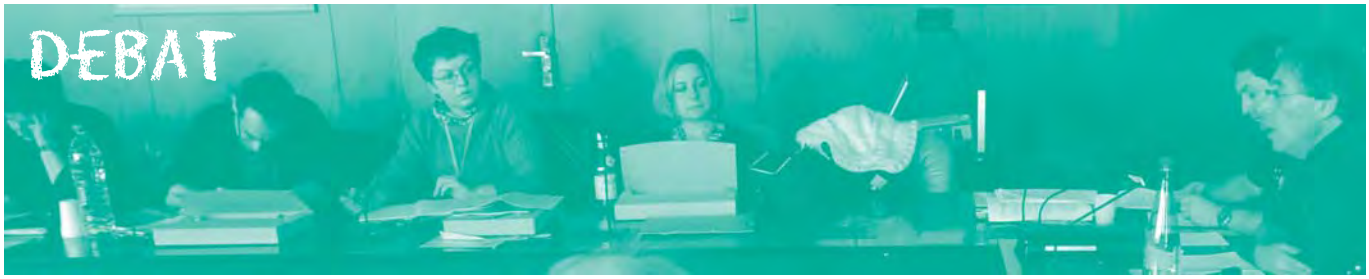

Marc Borneck

En Franche-Comté, nous sommes sous l'influence du contrat de plan Etat-région. Nous avons donc une commission régionale d'aide aux entreprises qui distribue des subventions avec les départements et l'Etat. Ainsi, si une subvention est donnée, les entreprises n'ont pas le droit de reverser des dividendes pendant une période fixée. Par ailleurs, si une entreprise qui a demandé une aide dans le cadre du contrat de plan, connaît des problèmes sociaux ou environnementaux, nous ne versons pas de subvention.

Alain Coulombel

Les schémas régionaux sont très marqués par le discours néolibéral. Il est donc difficile pour le Verts de défendre un autre langage. Ainsi, le plus grand piège est celui des mots. Ainsi, les schémas régionaux sont truffés d'un langage issu des sciences de gestion (compétitivité, excellence, juste-à-temps, etc.). Ainsi, nous éprouvons de grandes difficultés à faire comprendre à nos partenaires que l'économie doive être abordée par un autre filtre que le langage néolibéral. Il faut s'interroger sur ce que l'on entend par le terme de performance, et notamment quand nous parlons de « performance sociale ». Nous avons intérêt à nous imprégner du discours du courant économique de la décroissance. Il nous permettrait peut-être d'aborder l'économie autrement que nous ne le faisons actuellement.

Un intervenant

Les trois régions qui présentent les schémas de développement économique sont parmi les plus grosses régions de France : Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais et Ile-de-France.

Les socialistes entendent inciter les entreprises à créer de l'emploi et de la richesse. Nous souhaitons pour notre part qu'elles développent de l'emploi pérenne.

Je souhaiterais poser deux questions. Avez-vous dans vos régions fléché particulièrement le développement des SCOP ? Par ailleurs, êtes-vous intervenu sur la commande publique (par les clauses d'insertion, etc.) ?

Philippe Hervieu

Concernant l'actionnariat et les dividendes, je constate qu'en Bourgogne, l'essentiel des subventions est versée aux petites entreprises : 80 % des entreprises sur lesquelles nous intervenons n'ont pas plus de 100 salariés. Ces entreprises ne font généralement pas de très grands bénéfices.

Par ailleurs, nous avons voté le SRDE en juin 2005. Ainsi, nous l'avons élaboré avec l'ensemble des partenaires pendant un an. Par conséquent, les Verts ont été mis en difficultés. En effet, nous avons éprouvé des difficultés à inscrire nos idées dans le schéma régional. Néanmoins, nous y avons fait inscrire l'économie sociale et solidaire, qui fait partie intégrante du schéma. En outre, le schéma fonctionne sur la base de conventions concernant l'économie sociale et solidaire :

- avec la CRESS (la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire) ;
- l'union régionale des SCOP, qui prévoit la création de CAE (Coopérative d'activités et d'emploi), qui devrait permettre la prolifération des coopératives en Bourgogne.

Nous avons cherché à avoir une action dans trois domaines :

- la promotion d'une politique de l'emploi reposant sur la formation notamment ;
- l'écologie et la responsabilité environnementale des entreprises ;
- la promotion des écofilières.

Jean Yves Le Turdu

En Poitou-Charentes, nous avons voté le schéma également en juin 2005. Nous avons la chance d'un vice-Président de commission économique issu d'une SCOP. Il fait preuve d'ouverture d'esprit. Par ailleurs, pour assurer le bon fonctionnement du SRDE, nous devons l'utiliser comme un outil pédagogique auprès des différentes collectivités locales pour leur rappeler quels sont leur mandat et quelles sont leurs compétences. Il faut rappeler aux élus leur mission.

Claude Taleb

En Haute-Normandie, nous avons voté pour le schéma en juin 2005. Nous avons soutenu l'idée que les aides devaient également être versées aux entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire. En outre, nous avons inscrit dans le schéma régional des conditions pour l'attribution des aides comme :

- l'intégration des PME locales dans les projets de recherche des grandes entreprises ;
- la publication des appels d'offres avec des lots suffisamment ouverts pour favoriser la sous-traitance locale ;

etc.

Un intervenant

Devons-nous jouer le jeu de l'économie ? Devons-nous prendre en compte l'interpellation du modèle économique de la décroissance ? Nous devons promouvoir l'économie sociale et solidaire. Mais celle-ci ne pèse guère dans l'économie générale. Nous devons nous positionner également sur les fonds européens. Devons-nous ou non tenter de récupérer la manne financière que représente les fonds européens ? Par ailleurs se pose la question du périmètre pertinent pour le développement des réseaux. Il a été décidé que 75 % des fonds européens porteraient sur la compétitivité et l'emploi : quelle position devons-nous prendre dans ce domaine ?

Sur la question de l'innovation et de la compétitivité, la France est en décrochage par rapport au reste de l'Europe. Comment devons-nous agir sur cette composante ? Les choix du gouvernement français est de tenter de capter les fonds européens. Ainsi, le gouvernement va adosser une grande partie de ses politiques sur les orientations européennes. Comment devons-nous positionner sur cette question ?

Nous devons tenter de ne pas décrocher par rapport aux autres régions françaises. Mais nous devons porter un discours des Verts sur ces sujets. Nous devons prendre en compte le principe de réalité, comme la prise en compte de l'intégration des pôles de compétitivité dans l'espace européen de la recherche. Néanmoins, nous ne devons pas oublier qui nous sommes dans nos prises de position. Il nous faut donc avancer des arguments, qu'il nous faut démontrer.

▲ **Jean-Marc Brulé et Marc Lipinski**, Ile-de-France

En somme, sur ces points, nous devons nous intéresser à l'économie générale et pas seulement l'économie sociale et solidaire.

Un intervenant

Néanmoins, il faut souligner qu'il est difficile d'appliquer dans notre activité quotidienne les principes idéologiques dont nous rêvons. Peut-on par exemple voter contre une subvention à une entreprise qui, sinon, menace de fermer quand on se trouve dans une région minière marquée par 20 % de chômage ?

Philippe Chesneau

Quelle est l'articulation entre les pôles d'excellence et les pôles de compétitivité dans le Nord-Pas-de-Calais ? En tout cas, la région qui a le plus réfléchi et le plus expérimenté est le Nord-Pas-de-Calais.

Par ailleurs, sur l'importance des mots, si nous pouvions remplacer systématiquement le mot compétitivité par le mot coopération dans les schémas régionaux, nous aurions obtenu une très grande avancée. Il faudrait mener cette bataille dans nos esprits comme dans l'esprit de l'ensemble de la population.

Le fait de défendre les activités socialement et écologiquement utiles me semble une piste à travailler, qui est préférable, à mon sens, aux clivages simplistes entre grandes entreprises et petites entreprises ou encore entre entreprises qui font des bénéfices et celles qui n'en font pas. Les aides apportées aux petites entreprises, par exemple, ne sont-elles pas des aides versées aux banques qui ont consenti les prêts à ces petites entreprises.

Nous devons nous demander en quoi l'économie sociale et solidaire et différente du reste de l'économie. Dans la discussion, il faut également bien distinguer les outils (coopératives, coopératives d'activités, etc.). Nous devons recenser ce qui a été fait dans nos régions pour les évaluer. En outre, il faut mener une réflexion plus théorique sur les finalités de l'économie. Pour ma part, je reste convaincu que la responsabilité environnementale, la solidarité et la coopération et la démocratie devraient nous permettre de revisiter la notion d'économie.

Francine Guillaume

Nous sommes tous ici « réalistes ». A présent, il s'agit de lister et d'évaluer les initiatives des différentes régions. Il faudrait partager ces pratiques.

Par ailleurs, je me demande si le budget du Nord-Pas-de-Calais est présenté avec les trois critères mentionnés. Avec la LOLF, l'Etat présentera son budget d'une autre manière, avec de nouveaux indicateurs.

▲
Geneviève Soudan, Rhône-Alpes

Ainsi, la question de présentation du budget et des indicateurs va être déterminant.

En outre, dans les SRDE, avez-vous abordé la question de l'agriculture et la question du commerce ? J'ai l'impression que ces aspects sont traités à part. Or il se pose un certain nombre de questions concernant par exemple la grande distribution.

Concernant les pôles de compétitivité, il faut réaliser une veille sur ces questions. Les fonds européens ont pour conséquence de diminuer les budgets consacrés à l'insertion. Il est donc problématique que les Verts ne prennent pas position sur ces sujets.

La question des pôles de compétitivité correspond à un tournant récent de la politique du gouvernement, qui a pris conscience de la nécessité d'organiser l'économie, pour éviter que les emplois soient délocalisés. Cependant, ces pôles de compétitivité posent un certain nombre de problèmes, comme les ressources versées à ces pôles et l'inscription de ces pôles de compétitivité dans la stratégie de Lisbonne.

Il faut également intégrer dans nos réflexions la question de la délocalisation de la recherche

Par ailleurs, les syndicats et les associations de consommateurs ne sont généralement pas associés aux réflexions et à la préparation des SRDE.

Sur la question de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, il faut prendre en compte la question de la prévision dans notre approche. Pour cela, nous pourrions développer deux pistes :

- le développement des filières de formation en rapport avec les métiers futurs (schéma régional des formations) ;
- la prise en compte de la succession des artisans et dans les petites entreprises.

Un intervenant

Dans le domaine de l'agriculture, nous travaillons sur la question de la transmission et des classes d'âge. Nous considérons que l'agriculture est un secteur économique à part entière. Il faut donc qu'elle soit un secteur économiquement viable. En outre, nous voulons développer la notion de « ruralité », qui comprend également la prise en compte des paysages. Nous souhaitons que l'agriculture soit économiquement viable, socialement juste et productrice d'un environnement de qualité.

Par ailleurs, nous avons un pôle de compétitivité fruits et légumes. Nous avons voté contre, pour la raison que l'essentiel du projet du pôle était un projet immobilier, qui ne réglait pas les problèmes que connaît l'agriculture dans notre région.

Jean-Marc Brule

Je souhaiterais que notre intervention se situe à deux niveaux : théorique et pratique. Le niveau théorique a été abordé par plusieurs. Il faut sortir du discours économique libéral actuel, ce qui passe par la promotion du développement autogène et de la sortie du développement exogène. Cela doit s'imposer à l'économie des régions. En outre, il faut parler de la réinternalisation des coûts, et en particulier le coût que représente la production de gaz à effets de serre. Cette question de la réinternalisation des coûts doit être prise en compte dans l'élaboration des SRDE pour sortir du « tout logistique » et du « tout camion ».

Par ailleurs, nous avons intérêt à défendre des projets pour la promotion de l'économie d'énergie ou la production d'électricité verte. Il faut que ces projets soient portés par des SIC, qui sont les partenaires des collectivités régionales. Il est nécessaire de nouer des liens avec les porteurs de projet pour répandre les idées que nous défendons.

Jean-François Caron

Je vous remercie de cette discussion, qui a été très riche. Pour finir, je souhaiterais revenir sur la question de la distinction entre les petites entreprises et les grandes entreprises. Cette distinction est, malgré tout, pertinente pour l'innovation. En effet, les grandes entreprises n'innovent plus beaucoup. C'est pourquoi je défends plutôt les petites et moyennes entreprises.

Par ailleurs, nous n'avons pas parlé de l'innovation ascendante. Tout un pan de l'innovation ne réside pas dans les entreprises, mais vient de la société et d'individus travaillant en réseau. Ce sont des réseaux qui peuvent apporter des éléments très intéressants, même du point de vue économique comme le montre les exemples fameux des logiciels libres et de l'encyclopédie multimédia, qui se forme de manière volontaire et coopérative. Les Verts, en tant que force politique, doivent défendre ces pratiques.

Enfin, nous avons sans doute intérêt à comparer nos pratiques dans le domaine des subventions. Je suis demandeur de mutualisation dans ce domaine comme dans d'autres.

Pour ma part, je reste convaincu que la responsabilité environnementale, la solidarité la coopération et la démocratie devraient nous permettre de revisiter la notion d'économie.

Philippe Chesneau

Véronique Schlotter

Il est nécessaire, à mon sens, de créer un site sur ces sujets. Nous avons développé quelques critères en région Rhône-Alpes pour évaluer nos politiques, y compris en matière de pôles de compétitivité :

- l'emploi et l'activité ;
- le critère social ;
- la gouvernance ;
- l'environnement ;
- la validité et la pérennité ;
- le caractère éthique de l'entreprise.

Je tiens aussi à votre disposition la description des aides que nous versons aux entreprises (avances remboursables, subventions, etc.).

Jean-François Caron

Je vous propose de dresser une liste de thèmes qu'il serait intéressant de développer :

- **la définition de l'utilité**

  La question de l'utilité de l'économie permet aux Verts de se démarquer des autres partis politiques, qui sont favorables à la productivité. Il faut se pencher sur la notion d'utilité, mais également sur la notion de richesse.

- **la question des indicateurs**

  Nous devons nous demander à quelles conditions une activité est écologiquement compatible ou une entreprise met en œuvre une véritable organisation démocratique, etc. Il faudrait donc créer de nouveaux indicateurs. Or certaines régions ont commencé à travailler sur ce chapitre.

- **le rôle du territoire**

  La région est-elle un niveau d'intervention pertinent ? Qu'est-ce qui relève plus de la région ou de l'Etat ? Par ailleurs, *quid* de la question de l'articulation des différentes échelles avec le niveau régional. Jusqu'où devons-nous aller dans la spécialisation vs. la généralisation des territoires ?

- **les approches thématiques par filière**

  Il serait intéressant de mener une réflexion sur l'animation de filières (comme la filière agricole par exemple).

- **la question de la gouvernance des SRDE et des dispositifs d'aide**

  Dans le Nord-Pas-de-Calais, un fonds d'aide a été géré par les chômeurs, ce qui est venu « percuter » les autres types de gouvernance. Pour mobiliser les acteurs, il faut associer les différents acteurs à l'élaboration des SRDE.

- **l'évaluation des effets des différents types d'aide**

  Des évaluations ont été faites par certaines régions. Il serait intéressant de capitaliser sur les expériences déjà menées sur ce sujet.

- **la question des normes**

  La région doit-elle mettre en place une stratégie de mise en œuvre des normes ?

- **le discours**

  Nous devons également travailler sur la question du discours économique, qui est largement dominé par le discours néolibérale. Nous devrions tenter d'harmoniser notre vocabulaire (*cf.* les notions de développement durable et de développement soutenable).

- **le schéma des formations**

Après les SRDE, il faudra articuler le schéma des formations avec les orientations du schéma régional du développement économique. Or sur la formation, les Verts disposent de beaucoup de leviers. Mais il est vrai qu'il est souvent aussi difficile de se positionner sur la question de la formation que sur les questions économiques.

Je propose de mettre ces orientations en forme. Nous pourrions nous communiquer les schémas régionaux de développement économique entre nous.

De manière générale, nous devons partir des difficultés que nous rencontrons dans la pratique. Je propose donc que le cabinet de Philippe Esteffe puisse présenter à la rencontre de Marseille une analyse des SRDE déjà en place ou en cours d'élaboration. Ainsi, nous pourrions disposer d'un œil extérieur. La rencontre de Marseille pourrait débuter par cette restitution opérationnelle des schémas régionaux. Nous pourrons engager des débats sur cette base.

Par ailleurs, beaucoup d'entre nous avons la possibilité d'agir sur l'exécutif. Or il ne faut pas négliger le fait que des régions, nous pouvons lancer des appels à projet. Par exemple, dans notre région, des chercheurs travaillent sur la question de l'utilité sociale.

FORMATION

Achat de formation par les Régions. Appels d'offres et/ou subventions : comment situer la commande publique ?

- La responsabilité première de la formation professionnelle relève de l'entreprise, que ce soit au titre du plan de formation, du congé individuel de formation ou du nouveau droit individuel à la formation. Il est bien clair que cette responsabilité doit être pleinement exercée par les employeurs car la qualification et la professionnalisation doivent pouvoir s'acquérir sous statut de contrat de travail.
- Le rôle d'impulsion et de coordination des Régions, en leur qualité d'autorités organisatrices et régulatrices du système de formation sur leur territoire fait qu'elles interviennent dans le financement d'actions de formation en complémentarité avec d'autres partenaires. Même si leur engagement financier n'est que de 1/3 à 1/4 du volume total des financement de la formation continue (hors apprentissage, formation initiale), cela représente néanmoins pour les Régions environ 800 millions d'euros, auxquels pourraient s'ajouter environ 600 millions d'euros de l'AFPA.
- Comment les Régions gèrent-elles ces volumes financiers ?
- Compte tenu du nouveau code des marchés publics qui oblige à des appels d'offres, la subvention est-elle toujours d'actualité ?
- Dans quels cas, dans quelles proportions, dans quelles directions et sous quelles conditions, par exemple vis-à-vis des services publics de formation ?
- La Région est-elle en variable d'ajustement de politiques et de désengagements issus de différents ministères ?
- Quelles évolutions possibles des services publics de formation, dans le contexte actuel ?
- En réalité l'enjeu de l'achat de formation est celui-là même de la commande publique, qui elle-même dépend de choix politiques votés par les Assemblées régionales. L'appel d'offre fait-il réellement évoluer les politiques régionales en les faisant passer d'une logique de guichets à celle de projets ? De plus, d'où viennent les cahiers des charges des appels d'offres ?
- Des PRDF, des différents schémas, d'autres dispositifs ?
- Compte tenu de ces enjeux, un état des lieux entre Régions s'impose, afin de mesurer et d'évaluer les différentes pratiques des unes et des autres, sur un exercice difficile et complexe.

Intervenants

Jean-Luc BURGUNDER
Vice-Président du Conseil régional du Centre chargé de la Formation professionnelle continue et de l'apprentissage

Maryse ARDITI
Vice-Présidente du Conseil régional du Languedoc-Roussillon, Présidente de la commission Formation continue, Formation des adultes et AFPA;

Patrick COTREL
Vice-Président du Conseil régional des Pays de La Loire, chargé de la Formation professionnelle continue et de l'apprentissage

Grand Témoin

René CHARDAVOINE
Orients Conseil

René Chardavoine

Le grand témoin devait récupérer de l'information des différentes régions contributives pour en faire une synthèse. Je n'en ai pas eu la possibilité. Néanmoins, j'introduirai nos débats en me référant à mon expérience de consultant, étant souvent intervenu sur la question de l'achat de formation de qualité.

▲
René Chardavoine
Grand Témoin

Mon parcours est celui d'un prestataire de services. J'ai eu ainsi l'occasion de négocier des marchés. Et, notamment pour le compte du CNFPT – la structure qui s'occupe de la formation des collectivités territoriales – j'ai travaillé sur la question de l'amélioration de la qualité des achats de formation, en 2003, au moment où de nouveaux textes sortaient sur ces aspects. Car cette époque était également marquée par les débats qui préparaient une réforme des conditions de passation des marchés publics. Les nouveaux textes concernant les achats de formation et les commandes publiques sont sortis en janvier 2004. Si ces textes semblent relativement complexes, ils diversifient les possibilités d'achat de formations.

Et l'esprit de la réforme du Code des marchés peut se résumer en trois principes simples :

- **la responsabilisation de l'acheteur**

  Il s'agit de faire que l'acheteur dispose de plus de marges de liberté, mais qu'il assume sa responsabilité dans les choix qu'il est amené à faire.

- **la formation n'est plus seulement le reflet de l'offre**

  L'offre de formation doit pouvoir évoluer en fonction des besoins, des objectifs et des priorités, il lui faut s'adapter. Il a donc été nécessaire de travailler en profondeur les cahiers des charges de l'achat de formation.

- **une logique de recherche de la qualité**

  Et puis, selon moi, du moins dans le domaine de la formation, ce n'est pas la procédure d'appel d'offres qui assure la meilleure façon de négocier la qualité. Car la procédure d'appel d'offres exige que le cahier des charges soit rédigé par les commanditaires : il ne peut pas se négocier et se discuter avec les organismes de formation. Il lui est donc très difficile de bénéficier d'un réel retour d'expérience et de faire un travail de fond sur la qualité des présupposés pédagogiques. Il existe donc un fossé entre les objectifs affichés et les moyens réels. Dès 2003 la question s'est posée de la formation à donner aux fonctionnaires territoriaux afin que ceux-ci soient mieux à même d'accomplir leur mission dans ce sens. Aussi, il existe un déséquilibre entre *les moyens dont disposent les services* et *l'ambition des objectifs qui leur sont fixés*.

De mon point de vue, il serait intéressant que l'Atelier engage le débat sur la manière dont ce problème se pose dans chaque région, plutôt que d'en faire un débat technique. **L'alternative entre commande publique et subvention est à dépasser**. D'ailleurs, le texte de 2004 ne prononce pas le mot de *subvention*. Les textes mentionnent quatre procédures : marchés à *procédure adaptée*, marchés de *service* (l'article 30), *appels d'offres*, *marchés négociés*. Et j'ai l'impression que les services ne connaissent pas encore très bien les nouvelles dispositions mises en place au début de l'année 2004...

l'enjeu véritable est de savoir si une institution élue, la région en l'occurrence, doit avoir une politique de formation professionnelle qui lui est propre sur son territoire.

Jean-Luc Burgunder

Jean-Luc Burgunder

La formation représente des budgets importants. En 2001, un décret indique qu'il faut passer par des procédures d'appels d'offres pour l'achat de formations. J'ai interrogé différentes régions depuis un an sur ces sujets. Il semble que les élus et les services éprouvent des difficultés pour s'exprimer clairement sur ces sujets. Ainsi, comme beaucoup de régions, la région Centre a rencontré un certain nombre de problèmes lors de l'achat des formations au cours des dernières années. Il me semble donc important d'échanger et de travailler sur ces sujets qui de plus reviennent chaque année. Je reviens sur qui fait quoi sur la formation professionnelle et rappelle le rôle prépondérant de l'entreprise à travers différents dispositifs, dont le Droit Individuel à la Formation (DIF). En conséquence le premier financeur des formations n'est pas la région, mais les entreprises. De plus ne perdons pas de vue que la compétence régionale en terme d'actions de formation va en priorité aux demandeurs d'emplois.

Par ailleurs, le texte de 2004 confirme le remplacement du système de la subvention par le système d'appel d'offres. Cependant, la subvention n'a pas totalement disparu. Mais cela pose le problème de la rémunération des stagiaires. Au-delà des achats de formations, l'enjeu véritable est de savoir si une institution élue, la région en l'occurrence, doit avoir une politique de formation professionnelle qui lui est propre sur son territoire. Si nous le pensons, sur quelle méthode, quels choix politiques et quels critères une région peut-elle réaliser sa commande publique ?

Maryse Arditi

J'ai passé une journée technique à l'ARF sur les subventions et les appels d'offres et les marges de manœuvre dont nous disposons dans ce domaine. Cette réunion était pilotée par Pascal Girard (PACA). Une personne était présente. Elle est juriste spécialiste du droit européen. Elle nous

a indiqué que nous disposions de marges de manœuvre réelles, mais toujours utilisées.

Patrick Cotrel

Pour tout ce qui est des formations d'accompagnement et de préqualification, il est possible de financer par les subventions. En revanche, pour les formations qualifiantes, il est nécessaire de passer par les appels d'offres.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation de profond changement en matière de formation professionnelle continue. Dans ce contexte, il me semble que les régions ont un rôle à affirmer, non seulement de chef de file en matière de formation professionnelle, mais aussi d'organisateur de l'offre de formation. Les régions peuvent jouer le rôle de chef de file à travers le PRDFP ou les divers schémas régionaux. Nous avons autorité pour mettre tous les acteurs intéressants autour d'une même table pour dégager des grandes lignes de formation. Par ailleurs, même si les régions ne sont pas le principal financeur des formations, avec le DIF et les parcours de formation, les OVCA ne savent pas comment répondre au DIF. Or grâce à la modularisation de l'offre de formation, nous pouvons répondre aux besoins des OVCA.

Notre objectif est de mettre en place la formation tout au long de la vie. Le fait que la formation dans les entreprises ne soient plus réservées aux cadres et aux techniciens, mais qu'elle concerne toutes les familles professionnelles est souhaitable. Il faut notamment concentrer la formation sur les populations menacées dans leur emploi. Par ailleurs, il faut tenter d'assurer une continuité des parcours de formation professionnelle, quel que soit le statut de la personne (chômeur, salarié, CDD, etc.). Il s'agit d'un enjeu très important de la formation professionnelle. Nous devons faire reconnaître la formation comme un moment privilégié pour réfléchir à sa place de citoyen dans la société et à sa place de professionnel dans son métier.

Il faut se demander comment il faut organiser la formation, comment on peut mettre en place un service public de formation professionnelle, etc.

Sylvain Pastor

J'ai appris que dans certaines régions, il y a des commissions d'appels d'offres distinctes dans ce domaine, ce que j'ignorais totalement. Je souhaiterais en apprendre un peu plus sur ce sujet. Par ailleurs, les masses financières en jeu sont énormes. Si nous devons élargir le débat, j'aimerais que nous puissions engager un échange sur ce qui fait notre valeur ajoutée dans ce domaine. En effet, je me demande si les Verts pourraient se démarquer sur ce sujet de la formation professionnelle. En effet, l'employabilité et l'adaptation des salariés au monde du travail sont une logique très socialiste et très libérale.

Jean-Pierre Dufour

La gauche a eu une vision de masse et uniformisatrice dans le domaine de la formation. En pratique, le champ de la formation professionnelle pourrait être investi par les écologistes. Pour cela, il faudrait réfléchir à la mécanique globale de l'emploi et de la formation. Nous devons, dans ce champ, faire preuve de pertinence. Or si le marché consiste à découper la formation pour la mettre en concurrence, le risque est de stériliser sa formation et de ne pas permettre de mettre en œuvre une formation pertinente.

Par ailleurs, il est important que la formation soit visible. L'université a reconquis l'image d'excellence depuis 1968. La formation professionnelle, pour sa part, est peu visible, à tel point que l'INSEE sur la formation professionnelle conclut qu'une étude européenne sur l'utilité de la formation professionnelle est discutable pour une part des stagiaires. Cela tient au fait que l'image de la formation professionnelle pour la chômeurs soit mauvaise. Or le fait de rendre la formation professionnelle plus visible suppose d'animer ce secteur. Nous n'échapperons de toute façon pas aux marchés publics.

▲ **Jean-Luc Burgunder**, Centre

Je crois que tous les aspects innovants des formations et des appels d'offres (autoformation, autoévaluation, etc.) nécessitent une ingénierie innovante qui est cruciale pour répondre aux besoins qui existent sur un territoire donné. Il est nécessaire de développer des outils de mutualisation, y compris les locaux.

En somme, si nous voulons développer l'excellence de la formation professionnelle, il faut un pilotage qui inclue les universités. En outre, il faut solliciter les ressources des universités pour mutualiser les contenus pédagogiques. Nous pourrions accueillir beaucoup plus de stagiaires si nous proposions des formations plus innovantes. En outre, il faut mettre l'accent sur l'évaluation qui permet à chacun de savoir où il en est. Cela permet d'individualiser les parcours et l'offre de formation elle-même. Ainsi, l'autoévaluation doit être généralisée dans l'offre de formation.

Sur les langues vivantes, les conditions de formation sont aujourd'hui véritablement lamentables alors que nous disposons de possibilités considérables dans ce domaine.

En tout cas, il est souhaitable que l'on mène une réflexion sur les locaux. Il faudrait introduire les locaux dans des réseaux. Cela permettrait aux organismes de formation qui n'ont pas de locaux

de dispenser plus facilement des formations.

En somme, l'offre de formation professionnelle doit bénéficier d'un véritable prestige. Tant que nous n'aurons pas mis en œuvre cette dynamique, nous ne pourrons jamais répondre à la demande sociale.

Maryse Arditi

Je me suis demandée ce que pouvait être un regard écologiste sur la formation professionnelle. Notre région est atypique. La formation professionnelle était véritablement en panne. A notre arrivée, il n'y avait pas de CARIF (Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation), ni d'OREF (Observatoire régional emploi formation). Le CCRFP ne fonctionnait plus depuis deux ans. En violation du code du travail, les stagiaires n'étaient pas rémunérés, mais défrayés forfaitairement de leurs frais de formation, quelle que soit leur situation sociale. Ensuite, le programme des formations financées par la région était tenu secret. Seules 65 personnes le connaissaient dans la région.

A mon sens, une formation professionnelle « écologiste » pourrait d'abord être l'innovation pédagogique. Nous avons beaucoup renforcé le financement de l'expérimentation sur la pédagogie, les publics, les modalités d'insertion... Dans ce cadre, nous finançons des formations en mécanique automobile pour des femmes, de l'ingénierie pour l'installation hors normes en milieu rural profond, des formations aux métiers du bâtiment pour des jeunes très loin de l'emploi en apprenant ces métiers sur des cabines de bateaux (plus valorisant)...

Nous acceptons de payer plus cher l'heure-stagiaire pour des formations en milieu rural profond.

Maryse Arditi

Par ailleurs, une autre idée qui pourrait être estampillée « verte » est la territorialisation. Il faut territorialiser pour être au plus près des besoins des gens. Ainsi, notre appel d'offre pour le programme qualifiant est désormais territorialisé, tout en conservant une dimension régionale autour de 10 % du volume.

Nous avons également insisté sur la nécessité de soutenir les territoires ruraux profonds. Ainsi, nous acceptons de payer plus cher l'heure-stagiaire pour des formations en milieu rural profond afin qu'elles puissent avoir lieu avec des groupes plus petits (8 personnes au lieu de 12 par exemple), sinon elles ne peuvent avoir lieu.

En outre, nous avons proposé une aide individuelle à la formation, pour les gens ayant défini un projet professionnel et souhaitant une formation particulière non incluse dans les programmes régionaux (comme une formation à la thanatopraxie, etc.).

Par ailleurs, nous ne pouvons pas être très exigeants avec les organismes de formation si ceux-ci sont mis dans la précarité. Ainsi, nous avons mis en place des conventions triennales avec certains organismes de formation. Aujourd'hui, un tiers de nos appels d'offres sont triennaux. Mon objectif est d'atteindre un ratio de deux tiers. C'est un soutien considérable aux organismes de formation en leur donnant tout simplement les moyens d'une vision à moyen terme.

En outre, six mois après notre arrivée, j'ai découvert que selon le règlement mis en place par Jacques Blanc, si un stagiaire quittait une formation avant la fin, il devait rembourser la totalité de ce qu'il avait reçu depuis le début du stage, ainsi que toutes les charges sociales que la région avait versées pour lui. Ainsi, la région avait des centaines de demandes de remboursements depuis 1996 et, dans certains cas, cela pouvait aller jusqu'à envoyer des huissiers chez les gens. Quand j'ai appris ça, je suis intervenue pour annuler immédiatement cette mesure.

Enfin, dans tous les stages de la région, nous organiserons une journée de sensibilisation et d'information sur le développement durable. Une équipe est en train de créer un programme et des outils, en commençant par les publics les plus loin de l'emploi pour lesquels les méthodes sont à créer car les méthodes existantes s'adressent plus aux enfants ou aux adultes déjà sensibilisés. Notre objectif est d'adapter ensuite une partie de ces méthodes pour le programme régional qualifiant en incluant la réflexion sur le développement durable en milieu professionnel.

Olivier Masson

Il a été question d'un guide d'achat de la formation fait par une région. De quelle région s'agit-il ?

René Chardavoine

Il s'agit du Poitou-Charentes. Le guide a été confectionné en 2005 par un prestataire extérieur, C3E et rédigé sur la base du décret 2004. Il est disponible sur Internet (depuis le 20/1/2006). Il ne concerne pas la partie ingénierie pédagogique d'une réponse à une commande, mais l'achat de formation et se réfère à un texte, le *Manuel d'application du code des marchés publics* ([1]), qui, de mon point de vue, est fondateur, mais aussi insuffisamment analysé par les acheteurs.

Jean-Luc Burgunder

Le critère est, d'abord et avant tout, le choix politique du Conseil régional. En région Centre les critères sont fixés dans les cahiers des charges. Ces derniers sont rédigés en fonction du diagnostic partagé, des orientations et des actions prioritai-

1. Circulaire NOR ECO Z 0300024C du 8 janvier 2004 du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

res du PRDF, qui a été élaboré de manière participative par l'ensemble des partenaires et acteurs de la formation professionnelle dès 2002. C'est le PRDF qui en amont des critères et qui sert de référence à leur écriture.

Depuis 1998, pour avoir connu le régime des subventions et le régime des appels d'offres, je trouve qu'avec ces derniers nous gagnions en transparence pour la commande publique. Certes avec les subventions nous passions des conventions avec des organismes publics par exemple, mais qui parallèlement répondaient plus à des logiques internes, si bien qu'une fois la subvention votée, ils ne se sentaient pas de grandes obligations à notre endroit. La tendance première étant de privilégier d'abord leur hiérarchie, parfois ministérielle, et l'apport du conseil régional étant simplement un complément de financement. Avec l'appel d'offres, nous passons d'une logique de guichets à celle de projets, ainsi les régions peuvent réellement mettre en œuvre une politique de formation professionnelle maîtrisée et cohérente. Néanmoins sur des cas très particuliers, la subvention reste pertinente, je pense au CNAM dont les titres ne sont pas concurrentiels, ou diverses formations très spécifiques.

Interruption de l'atelier du fait de la participation à la manifestation, puis leur reprise mais sans enregistrement pendant plus d'une heure.

Jean-Luc BURGUNDER

Je crois sincèrement qu'il ne faut pas se cacher la réalité, je veux dire que cela plaise ou non, la formation professionnelle est déjà en concurrence depuis bien longtemps, qu'elle soit publique, y compris au sein même du public, ou qu'elle soit privée ou associative. Ce ne sont pas les appels d'offres qui ont créé cette situation. Dans la chasse aux subventions, la concurrence jouait déjà à plein et très souvent dans l'opacité.

L'achat de formations est un acte important pour les conseils régionaux, qui comprend deux aspects. Le premier qui définit les priorités et qui est la déclinaison opérationnelle des politiques sur la formation votées par les assemblées. Le second est l'aspect technique qui à partir de l'écriture du cahier des charges et de leurs critères, également voté par les élus, permet de sélectionner les formations et les organismes dans le cadre des appels d'offres (appels à projets en région Centre). Néanmoins la structuration et l'écriture de ces cahiers des charges de la commande publique régionale sont bien aussi une traduction de choix politiques. Voilà en quoi l'élaboration de ces cahiers des charges et leurs critères mêmes techniques, sont un acte politique fort.

Je l'ai déjà dit, en région Centre ces cahiers des charges s'adossent au PRDF et depuis cette année au Schéma Régional de Développement Economique et Social (SRDES) voté par l'assemblée en décembre 2005. Je dis bien, le PRDF est le socle de l'ensemble des dispositifs régionaux d'une formation tout au long de la vie, il intègre les différents schémas (AFPA, sanitaire et social, formation culturelles, etc.) et toute nouvelle disposition réglementaire ou législative (loi du 4 mai 2004, loi du 13 août 2004, de cohésion sociale, etc.). S'il flèche bien des actions concrètes, qui elles sont votées par les élus, il est animé en continu et toujours en participation.

Un intervenant

Nous devons promouvoir l'égalité des sexes dans toutes les professions, y compris dans des métiers comme le bâtiment.

Stéphanie Modde

▲ **Stéphanie Modde**, Bourgogne

Nous avons besoin de statistiques sur le sexe des stagiaires participant aux formations. Ainsi, nous pouvons nous assurer que le principe d'égalité des sexes est mis en œuvre dans les formations que nous finançons. Une formation donnée à une femme dans le domaine de l'aide à la personne n'est pas très coûteuse, contrairement à une formation informatique que l'on proposerait à un homme. Nous voulons savoir quels types de formations sont proposés aux hommes et aux femmes. Nous voulons connaître leur coût pour savoir quel est notre investissement pour les hommes et les femmes de notre région dans le domaine de la formation professionnelle. Si une région comprend 75 % de chômeuses (contre 25 % de chômeurs), comment la région agit-elle pour redresser la situation et pour faire de la « discrimination positive » en faveur des femmes ? Nous devons donc nous poser la question des mesures correctrices à mettre en œuvre et les formations à développer pour permettre aux femmes de trouver des emplois même dans les métiers traditionnellement plutôt masculins.

Cécile Viallon

En Rhône-Alpes, nous avons suivi la vice-Présidente PS, qui a proposé de territorialiser au maximum les formations. La vice-Présidente a travaillé avec la Direction du travail et de l'emploi. Nous avons désormais des CTEF, c'est-à-dire des contrats territoriaux emploi formation. Sur ces territoires, 30 % du budget de la formation professionnelle sont laissés à l'initiative du territoire.

Sur la question de la mixité, nous devons partici-

per à la valorisation des personnes entrées dans les métiers masculins, comme les métiers du bâtiment. Ce type de travail se réalise directement avec les CFA, qui savent comment faire pour féminiser ce type de métier.

Par ailleurs, dans notre région, 11 organismes de formation ont attaqué l'appel d'offres de la région. Ils ont gagné. Nous avons dû relancer l'appel d'offres. En effet, pendant l'appel d'offres, nous avons opéré une modification. Nous avons été attaqués sur la forme.

René Chardavoine

Si j'ai bien compris, vous avez perdu pour la raison que l'appel d'offres n'était proposé qu'en ligne. Il n'était pas possible d'y répondre sur papier.

▲
Cécile Viallon,
Rhône-Alpes

Cécile Viallon

C'est une des raisons, mais ce n'est pas la seule.

René Chardavoine

La loi prévoit qu'il doit toujours être possible de répondre à un appel d'offres **sur** papier.

Cécile Viallon

Nous avons été déboutés par le Tribunal administratif. L'ANPE a d'ailleurs perdu un procès pour la même raison.

Il faut reconnaître que si l'on ne peut répondre aux appels d'offres que par Internet, on risque de ne pas permettre à certains organismes de formation compétents de pouvoir répondre.

Agnès Mollon

En Auvergne, nous avons mis en place une commission d'appels d'offres spécifique à la formation. Elle était dirigée par l'adjointe formation, et non pas par la Présidente habituelle de la commission d'appels d'offres. J'y ai participé en tant que membre de la commission des appels d'offres et pour remplacer une des mes homologues.

Je me suis demandé à cette occasion pourquoi les organismes de formation retenus étaient toujours les mêmes. Cela tient-il à la manière dont les appels d'offres sont rédigés ? Cela tient-il à la « puissance de tir » de ces organismes, qui disposent peut-être de plus de personnels pour rédiger les réponses aux appels d'offres ? Je me demande s'il serait possible d'introduire dans les appels d'offres une clause de diversification des organismes de formation, suivant les territoires. Je m'interroge toutefois sur la légalité d'une telle clause. En outre, le problème est que l'on paierait des formations plus chères.

René Chardavoine

A ce sujet, selon le CNFPT, les organismes qui ont une couverture sur toute la France proposent, selon les régions, la même prestation, mais à des prix différents. Signalons aussi une ligne de conduite très particulière en Picardie : la Direction régionale a fait le choix de prendre le plus de formateurs possibles parmi les fonctionnaires territoriaux, cela lui permet de diminuer les coûts de la formation et d'effectuer un report à son sens performant de la formation du privé vers des structures associatives.

Stéphanie Modde

Plusieurs questions se posent à mon sens. Les AFPA et les GRETA nous offrent des services différents. Par exemple, les AFPA logent les stagiaires, alors que certains organismes privés ne proposent même pas une salle avec un micro-onde pour que les stagiaires puissent réchauffer leur plat. Ils sont obligés d'aller au restaurant. Comment peut-on tenir compte de ces services proposés aux stagiaires ? Quels critères peut-on utiliser ? Quels critères de développement durable peut-on introduire dans le cahier des charges ? Nous pourrions prendre en compte les types de contrat que l'organisme de contrat propose à ses salariés (CDI ou CPE).

Par ailleurs, nous dépouillons des offres de formation que nous jugeons sur la qualité. Nous jugeons la qualité des offres, mais pas des formations elles-mêmes. Comment peut-on évaluer la qualité des formations ? Les services m'ont répondu que les organismes qui n'ont pas effectué de formation ne bénéficieraient pas de points de qualité contrairement à un organisme qui réaliserait déjà des formations.

Maryse Arditi

Concernant les formations public/privé, nous cherchons en ce moment à passer l'ensemble de l'enseignement supérieur en subventions, au motif que certaines universités ont le monopole dans la délivrance de certains diplômes (comme certains diplômes d'aménagement du territoire). Nous avons demandé une étude juridique aux services. Par ailleurs, il faut préciser que les formations réalisées par le privé peuvent être d'excellente qualité et que les formations réalisées par le public sont parfois quelconques. Attention aux amalgames trop rapides : privé égal mauvais

et public égal bon !

Pour ma part, je pense qu'il faut juger les réponses aux appels d'offres selon des critères multiples :

- la conformité avec l'appel d'offres ;
- la qualité (services offerts, accueil, aides et accompagnement du stagiaire, qualité de la formation, etc.) ;
- l'insertion professionnelle ;
- le coût.

Nous avons considéré que ces quatre critères seraient pondérés à 25 %. Sur la base de ces critères, un organisme comme l'AFPA garde ces chances car si elle est nettement plus chère à l'heure-stagiaire, le taux d'insertion et la qualité sont excellents. Naturellement, il faut qu'elle se positionne sur des formations où elle peut faire la différence.

Pour 2009, notre objectif est de mettre en place une charte qualité. Nous aiderons les organismes à pouvoir la suivre. Ainsi, d'ici 2009, nous aurons identifié les organismes capables de répondre aux appels d'offres. Le critère pour répondre au choix sera la qualité, et non pas le fait que les organismes soient publics ou privés.

Patrick Cotrel

Par expérience, je peux témoigner que les grands réseaux ne répondent pas toujours le mieux. En outre, à partir des appels d'offres en formation professionnelle, pour peu que l'ordonnancement des critères soit correct, nous disposons de relativement larges marges de manœuvre. Ainsi, il est possible de prendre en compte les prestations formation en direction des jeunes. Nous pouvons donc tout à fait mettre en œuvre le principe de diversité des organismes de formation. Depuis la disparition des CIF, un certain nombre d'organismes de formation sont en difficultés. Nous ne devons pas pressurer ces organismes, d'autant plus que certains organismes de formation réalisent véritablement un travail associatif.

A mon sens, les organismes de formation qui font preuve de qualité, de durabilité et d'adaptabilité peuvent participer au « service public de formation ». La région peut coordonner le service rendu au public en mutualisant les bonnes pratiques et les savoir-faire.

Une intervenante

La région peut engager une démarche qualité. Ainsi, la région peut embaucher des personnes chargées, suivant des critères établis, d'évaluer la qualité de chacun des organismes de formation. Ce type de démarche qualité prend en compte des critères variés : suivi des stagiaires, résultats, etc. Nous commandons ce service à des cabinets extérieurs.

René Chardavoine

En ce qui concerne l'exigence de qualité, l'enjeu est de prendre appui sur une confrontation réelle entre les pratiques. En l'encourageant régionalement ? En les évaluant ? Mais les évaluations faites ne sont pas exploitées dans neuf cas sur dix. Or, elles pourraient favoriser le développement des bonnes pratiques en leur donnant une meilleure visibilité.

Je m'interroge aussi sur l'utilité de la démarche qui consiste à faire évaluer les politiques publiques par des cabinets extérieurs. Bien souvent, ceux-ci produisent un discours politique plus qu'ils ne font une véritable évaluation, et ne reflètent guère la situation sur le terrain. Et puis, ne serait-ce pas plus efficace de mettre en priorité ces moyens en région au service d'un réel accompagnement des développements, d'un appui-conseil auprès des acteurs concernés ?

Aussi, en dépouillant certains appels d'offres, il est difficile de voir la qualité réelle des propositions. Le risque ? se laisser séduire par le caractère « léché » de certaines propositions, plutôt que par la qualité réelle moins évidente du prestataire et de sa prestation.

Enfin, la région a besoin d'expériences pilotes suivies : une autre façon de garantir la qualité.

Un intervenant

La « recette » n'est pas la subvention. Cette dernière est le procédé que nous contrôlons le moins. Cela ne signifie pas pour autant que l'appel d'offres soit la panacée. Nous devons faire preuve d'une capacité réelle à animer et à faire en sorte que les organismes collaborent entre eux, diffusent les outils, etc. C'est une telle animation de l'offre de formation que la région devrait réussir à faire.

Jean-Luc BURGUNDER

Sur la question du choix entre le public et le privé, il faut que chacun respecte ses engagements. Par exemple lorsque la formation continue agricole (CFPPA) tend à suivre ses propres orientations de formations plutôt que celles prioritaires fixées par la région à travers sa commande publique, alors que cette même formation continue agricole a contribué à l'élaboration du PRDF et qu'elle ne se l'applique pas, il y a problème. Avec la subvention, nous n'avions jusqu'alors aucune réelle

A mon sens, les organismes de formation qui font preuve de qualité, de durabilité et d'adaptabilité peuvent participer au « service public de formation ».

Patrick Cotrel

▲ **Patrick Cotrel**, Pays de la Loire

visibilité sur la formation continue agricole. C'est l'appel à projets (appel d'offres) qui nous a permis de mieux clarifier non seulement les prestations proposées mais aussi d'évaluer la concurrence que se livrent ces établissements entre eux. Voilà en quoi la subvention n'est pas la meilleure solution et ne fait pas forcément évoluer l'offre de formation en fonction des besoins repérés par les OREF, les missions locales ou encore l'ANPE. Par comparaison, nous observons que les GRETA répondent correctement et progressent dans leur volume d'achat.

Par ailleurs, nous devons veiller à conserver une diversité d'offre de formation dans chaque territoire et assurer un équilibre entre les organismes privés, publics et associatifs, en fonction des compétences de ces organismes et de la pertinence des besoins des territoires.

En outre, je pense que nous devons construire la politique régionale de formation professionnelle collectivement, comme je l'ai exprimé à propos du PRDF. Par « travail collectif », j'entends « participation ». Or la participation est un travail quotidien. Elle exige beaucoup de temps. Mais elle est nécessaire. Sinon, les différents acteurs qui sont en concurrence dans tous les cas de figure n'ont pas l'occasion de se rencontrer et de mieux se connaître. Notre rôle d'animation étant de mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs et des actions sur notre territoire.

Dès 1998, ma méthode de travail (verte) a été la mise en réseau, par exemple la mise en réseau. Par exemple la mise en réseau des missions locales PAIO, ce qui n'a pas été aisé. En effet, les missions locales n'échangeant pas entre elles. En 1999, à notre demande, avec la première expérimentation PERY, avons également mis en réseau les différents réseaux de l'AIO (voir le site étoile : **wwww.etoile.regioncentre.fr**, 50 000 consultations/mois). Mise en réseau également concernant la lutte contre l'illettrisme. Jusqu'alors les organismes s'ignoraient. L'une des principales difficultés de la mise en réseau est la confrontation de cultures différentes. Notre objectif étant d'arriver à une culture commune. Les réseaux peuvent être efficaces à condition que l'on développe la complémentarité, la transversalité et la participation de tous. La participation exige de notre part beaucoup efforts, elle n'est jamais terminée, mais elle présente également de grands avantages par des compréhensions communes.

▲
Sylvain PASTOR,
Languedoc-Roussillon

Enfin, l'évaluation est le passage obligé de ces initiatives et expérimentations. Nous cherchons à raccourcir les délais entre l'expérimentation et l'évaluation, en mettant en place des tableaux de bord, qui permettent un suivi rapide. En tout cas, les évaluations faites cinq ans après n'ont pas de sens dans la mesure où tout bouge en permanence. Il importe donc d'être très réactif dans les évaluations pour mieux répondre aux évolutions du moment.

A remarquer qu'avec l'élaboration du PRDF, dont le périmètre a été pensé éducation-formation-emploi, et l'élaboration du SRDES, les services se sont reconfigurés au sein du Conseil régional.

UNE INTERVENANTE

Cela signifie-t-il que les différents services sont davantage amenés à travailler ensemble ?

JEAN-LUC BURGUNDER

Tout à fait.

Plus j'avance et plus je suis convaincu que la formation professionnelle est un levier important pour avancer les idées vertes et particulièrement sur le développement durable.

Je souhaiterais prendre l'exemple du bio dans la restauration collective. Afin de développer la filière agriculture biologique dans notre région qui est la deuxième région agricole de France et la première région céréalière du pays, j'ai souhaité que des CFA, à titre expérimental, s'engagent dans la restauration collective bio. Six d'entre eux se sont portés volontaires. Suite aux échanges entre l'interpro-bio, les CFA et leurs prestataires de restauration collective, il est apparu nécessaire de faire preuve de beaucoup de pédagogie à la fois auprès des jeunes mais aussi des personnels encadrants et des cuisines. Il est apparu aussi la nécessité d'introduire dans les modules de formation des métiers de bouche la bonne manière de cuisiner les produits bio. La Chambre Régionale des Métiers et un CFA en particulier sont chargés d'élaborer ces modules.

De plus la dimension développement durable est prise en compte au sein du PRDF. Ainsi l'action prioritaire 7 lui est totalement consacrée. Il en est de même sur l'action prioritaire 6 « mixité et égalité professionnelle hommes/femmes ». A remarquer que la commande publique prend en compte la dimension développement durable dans les formations.

Toujours à mon initiative, les CFA se sont engagés dans une démarche de développement durable qui concrètement, par des actions très visibles, se mettent en place.

En tout cas, je suis convaincu que la formation professionnelle est un lieu privilégié. En effet, elle nous permet d'être au cœur de tous les publics, de la vie sociale et économique. En effet par la participation, nous rencontrons tous les acteurs : les chambres consulaires, les chambres professionnelles, les partenaires sociaux, l'Etat déconcentré, l'ANPE, L'Assedic, les réseaux AIO, les Universités,

etc. Il ne se passe pas trois jours sans que je rencontre des partenaires sociaux. Ces rencontres nous permettent de passer beaucoup de messages concrets qui vont dans une évolution des formations ou des dispositifs.

Olivier Masson

Concernant les perspectives politiques au sens large de la formation professionnelle, il me paraît important de réfléchir la manière d'agir sur les appels d'offres. Sur cette question, il faudrait travailler sur des critères en amont. Par ailleurs, concernant les formations initiales, nous nous apercevons qu'un certain nombre de jeunes ou même d'adultes sont très fâchés avec la formation, ce qui est lié à leur expérience scolaire dans leur enfance. Il faudrait donc sans doute revoir la formation initiale. Ainsi, les régions s'interrogent sur le lien entre les deux. Dans le Nord-Pas-de-Calais, le schéma régional des formations avait un champ d'action plus large. En tout cas, les régions, grâce aux TOS, auront de plus en plus les moyens d'intervenir dans le domaine de la formation initiale.

Si l'on caricature, la formation initiale est caractérisée par la mise en présence d'un enseignant avec des élèves alors que la formation continue consisterait à mettre des personnes devant des ordinateurs. Or il existe des moyens et des dispositifs plus variés pour organiser les groupes de formation. Il faut prendre en compte l'expérience acquise des personnes. Or bien souvent, dans les formations, on « déverse du savoir » sans prendre en compte l'acquis des personnes formées.

Jean-Luc Burgunder

Dans le cadre du renouvellement des conventions quinquennales, nous avons demandé aux CFA de faire des projets d'établissement. Un des axes est l'adaptation des parcours et l'individualisation des parcours de formation par un meilleur accompagnement et environnement des apprentis.

Stéphanie Modde

En région Bourgogne, l'insertion est réalisée sur la base d'appels à projets. Nous expérimentons actuellement « l'école de la deuxième chance ». Par ailleurs, nous avons mis en place un plan qualité avec les CFA. Ces derniers jouent vraiment le jeu.

Jean-Luc Burgunder

En région Centre, nous augmentons faiblement les chiffres des jeunes en apprentissage, pour la raison que nous comptons déjà beaucoup d'apprentis. Nos initiatives sont donc plus axées sur la qualité que sur l'augmentation des effectifs. Par ailleurs, nous créons un CFA Education nationale (sans mur), ce qui permettra tant à l'Education nationale qu'au Conseil régional d'avoir une réelle visibilité sur ces sections d'apprentissage.

▲ **Michèle Loup**, Ile-de-France

Stéphanie Modde

Sur les formations de formateurs, la région Bourgogne aide les formateurs à se former.

Jean-Luc Burgunder

Il a été évoqué l'idée qu'il faudrait proposer un hébergement sur place à ceux qui en ont besoin. Cependant, le problème des internats se pose pour certains organismes. L'idée dans le futur serait de mutualiser les moyens entre ces différents organismes (AFPA, Education nationale, CFA, etc.). Enfin, nous sommes en train de travailler sur les formations à distance. Je serais intéressé par toutes expérimentations dans ce domaine.

Je vous propose que nous échangions nos *e-mails* que nous puissions poursuivre nos débats sur les questions qui nous intéressent particulièrement.

CULTURE

La culture, une compétence volontaire des régions

- *Mise en réseau des expériences*
- *Echange sur la vision du rôle d'une Région dans le champ culturel*
- *Positionnement des groupes verts par rapport aux politiques culturelles menées par leur région, par exemple : politique du cinéma*
- *Identification d'enjeux, de problématiques communes*
- *Quelles spécificités, quelle « plus-value » les Verts peuvent-ils apporter dans les politiques culturelles régionales ?*

Intervenants

Monique DE MARCO
Conseillère régionale d'Aquitaine, Présidente du groupe Inter Assemblées sur les Technologies d'Information et de Communication

Corinne RUFET
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Catherine HERBERTZ
Conseillère régionale de Rhône-Alpes

Christine SANDEL
Conseillère régionale de PACA

Grand Témoin

Hervé PERARD
Adjoint au maire d'Evry chargé de la Culture

Hervé Pérard

La culture est une compétence volontaire des régions. Ce n'est effectivement pas une compétence obligatoire. Ainsi, les politiques culturelles des régions peuvent être diverses selon les lieux.

Corine Rufet

J'ai été sollicitée par le Cédis pour composer le contenu de cet atelier sur la culture. Nous pourrions commencer par partager nos expériences et nos difficultés de faire de l'écologie politique dans le secteur de la culture. Je propose de lancer un échange libre. Il n'est pas utile de mener cet atelier de manière très cadrée.

Hervé Pérard

La culture est le maillon manquant de la Commission culture. Depuis 2001, nous avons pu mutualiser les expériences et les compétences, avoir des interlocuteurs professionnels élus. Nous ne sommes donc pas encore mûr dans le domaine de l'intervention culturelle dans les régions.

Je rappelle qu'en France, les politiques culturelles pendant des décennies étaient plutôt édictées par l'Etat. Progressivement, les collectivités ont pris le relais. Ainsi, le financement de la culture par les collectivités représente aujourd'hui entre 75 % et 80 % des financements publics. L'Etat finance la culture à hauteur de 2,5 milliards d'euros. *A priori*, les politiques culturelles sont plutôt menées par les villes, et notamment les villes-centres. Pour les villes de 100 000 à 150 000 habitants, la culture représente entre 10 % et 13 % du budget, avec toutefois des exceptions comme Lyon (20 %) ou Strasbourg (16 %). Pour ce qui est du Paris, 6 % du budget de la ville est consacré à la culture.

▲
Hervé Pérard,
Grand témoin

La montée en puissance des collectivités s'est réalisée surtout par les villes, surtout à partir des années 1970. Le Ministre de la culture d'alors, Jean-Philippe Lecat, a lancé un concept d'action culturelle et de politique culturelle centrée sur le « vivre-ensemble » et l'animation culturelle. Ce présupposé de la politique culturelle a été, depuis, repris par les villes, avec la création d'équipements (bibliothèques, théâtre, etc.). La circulation des compétences culturelles était beaucoup plus fluide qu'aujourd'hui. Puis, à l'occasion des lois Deferre, les départements ont pris une compétence dans le domaine du livre, des archives et d'une partie du patrimoine. Cela a permis de structurer les services et de mettre en œuvre un véritable travail de réseau. Ils ont en outre mis en place l'animation de la formation des professeurs des écoles de musique, conservatoires et autres LMD, en collaboration avec l'Etat.

Jack Lang était convaincu de l'importance de la place de la culture. Mais il a « vendu » une culture sous deux axes.

La culture est un bon moteur économique. Elle participe de l'attractivité de la France.

La culture est un excellent vecteur communication. Elle renforce l'image des élus.

Nous pouvons regretter ce parti pris politique. C'est à partir de là qu'a commencé la course à la création en France, mais d'une création s'affranchissant du lien avec le reste de la population et de la mission de médiation de la culture. Ainsi, nombre d'établissements spécialisés se sont créés avec une seule visée : l'excellence. Une étude a été menée il y a quinze ans, qui a relevé le fait que les établissements subventionnés (scènes nationales, conservatoires de région, etc.) avaient une communication davantage tournée vers les institutions que vers les spectateurs ou usagers. Il me semble que, pour l'instant, les politiques culturelles régionales sont plutôt héritières de cette logique.

Ce mouvement d'amplification de la place de la culture s'est, soi-disant, accompagné d'une décentralisation culturelle et d'un maillage du territoire par des institutions culturelles. Ainsi, en 1993, Bernard Latarget a publié un rapport sur l'état de la décentralisation. Il estimait que le maillage du territoire était relativement fin et qu'il ne restait plus qu'à faire vivre ces établissements. Pour ma part, je souhaiterais vous inviter à réfléchir à l'emplacement de ces équipements et aux nouvelles topologies des villes et des régions, pour constater un véritable hiatus, dont nous avons bien senti la gravité en novembre dernier dans ce que l'on appelle « les banlieues ».

La Commission culture a souhaité que nous travaillons sur les échanges entre les commissions culture régionales et que nous puissions, au niveau national, mutualiser les expériences. C'est d'ailleurs le but de cet atelier. Ainsi, en 2004, nous avions réussi à impulser la création de quatre commissions en régions : Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Ile-de-France et PACA.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, sous la présidence de Marie Blandin, la sensibilisation des acteurs culturels a été importante. Dans la fiche culture présentée par la Commission culture, il apparaît que la culture fait partie d'une politique générale. Ils ont articulé leurs propositions autour de quatre points.

La région doit être un animateur des politiques locales et prendre le relais de la décentralisation.

Il faut dans les politiques culturelles travailler pour plus de transparence et de justice.

Il faut être plus près de la vie des gens.

Il faut promouvoir l'éducation, l'éducation populaire et l'économie sociale et solidaire.

En Rhône-Alpes, Pascale Bonnier de Chaslier propose une réunion sur la diversité culturelle. C'est une professionnelle de la culture. Elle a donc une approche assez technique. La région Rhône-Alpes a fait la proposition de politique culturelle suivante :

- aide à la diffusion ;
- valorisation du patrimoine ;
- mise en réseau ;
- aider les industries culturelles ;
- décloisonner les pratiques ;
- le pluralisme.

L'Ile-de-France a préconisé :

- **le rééquilibrage des domaines d'activités, qui est le thème qui revient systématiquement**

  En effet, il est fait le constat que la culture doit s'emparer des formes de culture et des langues minoritaires, mais également de la question de la culture scientifique.

- **le lien social**

  Nous avons travaillé sur la notion des « nouveaux territoires de l'art ». Cette notion ne correspond pas seulement à une prise en compte des friches et des squats, mais vise plutôt à promouvoir la culture « hors les murs ». Il faut savoir que cette notion a été forgée lors d'un colloque de 2002 co-organisé par le Secrétariat d'Etat à la décentralisation culturelle et le Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire. Ces expériences montrent qu'il est possible de s'inscrire dans un mode de fonctionnement non-économique, plus coopératif et plus décloisonné.

- **le rôle incitatif de la région dans la création de label « haute qualité culturelle »**

  Nous n'avons pas particulièrement soutenu cette initiative, qui est sans doute moins importante que les autres axes de la politique culturelle.

- **le soutien aux cultures minoritaires, aux médias associatifs et aux coopérations décentralisées**

  La question du soutien des médias associatifs est également régulièrement abordée.

En PACA, la politique a l'importance des points suivants :

- la nécessité de dresser un état des lieux ;
- la mise en avant de l'économie sociale et solidaire ;
- la transparence des subventions ;
- la défense de la création ;
- l'éducation et les pratiques amateurs ;
- le forum et les Conseils artistiques et culturels (qui avaient été envisagés lors des rencontres que nous avons faites à Lyon en 2003 sur la décentralisation culturelle) ;
- la couverture d'un plus grand champ d'activités ;
- l'animation des politiques locales par la mise en réseau, par l'aide à la diffusion, la transparence des décisions et la revalorisation de la place des citoyens ;
- l'accompagnement des pratiques amateurs et de l'éducation populaire ;
- la création et l'accompagnement des industries culturelles.

Pour conclure, je souhaiterais vous rappeler les orientations de la Commission culture nationale en 2007 :

- la mission transversale du Ministère de la culture ;
- une clause culturelle dans chaque Ministère ou chaque Délégation ;
- la garantie de l'expression de la participation de toutes les entités culturelles présentes sur le territoire pour favoriser la diversité culturelle et la représentation des minorités (y compris les minorités issues de l'immigration) ;
- la relance de la politique de démocratisation culturelle par l'éducation et par les pratiques artistiques ;
- la démocratisation de la culture à travers la transparence des décisions et la participation des citoyens aux politiques culturelles ;
- des moyens garantis à l'économie de la création artistique ;
- faire de la politique du patrimoine une composante dynamique de l'aménagement du territoire et un outil scientifique de revalorisation de l'histoire pour mieux penser l'avenir.

Véronique Jullien

Je suis conseillère régionale déléguée au patrimoine en Haute-Normandie. Le Conseil régional a créé la délégation « Qualité de la vie », qui englobe le sport, la culture, la vie associative. Au sein de cette délégation, il y a deux déléguées culturelles, l'une en charge de la culture dite « vivante » et l'autre en charge de la culture « morte ». Cette dernière concerne le patrimoine bâti notamment. Par ailleurs, dans le cadre de la décentralisation, nous avons récupéré le service de l'Inventaire, ce qui constitue pour nous un apport réellement important.

Isabelle Nouvellon

Le milieu de la culture m'intéresse beaucoup. Je

ne suis cependant pas satisfaite de la politique régionale dans ce domaine. Je suis donc à la recherche de politiques innovantes. Nous pouvons regretter qu'aujourd'hui, les aides ne soient versées qu'aux compagnies déjà conventionnées. Je souhaiterait avoir votre avis sur cette question.

Karim Laanaya

La culture n'a jamais été une compétence véritablement centrale des régions. Il s'agit donc bien d'une compétence volontaire. Nous pouvons relever que la région Centre a augmenté récemment son budget culturel de 13 %, ce qui s'est traduit par :

- la création d'une nouvelle agence culturelle, qui est un établissement public issu de la fusion de diverses associations ;
- l'ouverture d'une agence du cinéma ;
- la création d'un premier festival dit « régional » pour renforcer l'identité de la vaste région Centre.

Je travaille actuellement particulièrement sur les nouveaux cadres d'intervention de la région et sur le développement territorial. En effet, certaines associations opèrent sur plusieurs territoires administratifs, ce qui peut poser des problèmes pour certaines d'entre elles. C'est pourquoi nous visons le renforcement des accords interrégionaux.

▲
Isabelle Maupin,
Picardie

Yves Brion

Je suis membre de la Commission culture, dont le vice-Président est PS et le Président de la Commission « Vivre ensemble » est membre du Parti communiste. La culture est une des priorités de Ségolène Royal. Ainsi, le budget de la culture a augmenté de 50 % récemment. Ségolène Royal a souhaité organiser des forums participatifs. Jusqu'à présent, nous avons organisé un forum sur les arts plastiques et un forum sur le cinéma. Plusieurs ateliers se tiennent pour couvrir un certain nombre de sujets. Ensuite, la région examine les propositions faites par les différents intervenants de ces forums. Par exemple, dans le domaine du cinéma, nous avons créé une SOFICA avec la région et trois départements sur quatre de la région. Ainsi, le Poitou-Charentes est devenu la deuxième région de tournage en France, après l'Ile-de-France.

L'un des sujets importants en ce moment est le déménagement du FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain). Le FRAC est situé aujourd'hui à Angoulême. Ségolène Royal souhaite déménager le FRAC dans un lieu plus central dans la région.

Michel Balbot

Nous disposions en 2004 d'une alliance Verts-Régionalistes bretons, ce qui a fortement influencé la politique culturelle. Nous avons un grand programme de défense et de promotion de la langue bretonne : doublage des films, enseignement de la langue bretonne, etc.

Le projet culturel de la région comprend notamment le 1 % artistique, qui a été fortement porté par les Verts.

En ce moment, nous avons un projet concernant le Mont-Saint-Michel, qui nous a conduit à multiplier par cinq notre engagement financier sur le Mont-Saint-Michel.

Isabelle Maupin

J'appartiens à la Commission finances du Conseil régional de Picardie. Jusqu'en 2004, la Picardie a essentiellement organisé le festival des cathédrales et a financé quelques équipements structurants à Amiens. Depuis 2004, le projet culturel de Picardie est porté par le cabinet du Président.

Nous avons un projet de territorialisation des politiques culturelles. Il est difficile pour nous de « faire sans défaire ». C'est la question qui nous occupe le plus en ce moment.

Corinne Rufet

Je suis Présidente de la Commission du film d'Ile-de-France. Je suis une nouvelle élue verte. Nous sommes 28 élus Verts sur un total de 209 élus au Conseil régional. Le vice-Président à la culture est communiste. Par ailleurs, l'ancienne vice-Présidente à la culture, Marie-Pierre de Lagontrie, est devenue vice-Présidente des finances. Elle a initié un certain nombre de politiques culturelles.

Je suis dans une position très compliquée : je suis une élue de la région la plus grosse de France et je passe mon temps à plaider pour la décentralisation et pour la redistribution vers les autres régions. Notre politique culturelle est essentiellement basée sur l'effet levier sur l'emploi, les intermittents, etc. En tout cas, je plaide sans cesse la cause des autres régions, ce qui n'est pas tâche aisée.

Myriam CAU
Nord-Pas-de-Calais

Je suis seule à la Commission culture de la formation Verts. Nous avons réclamé une mise à plat de la politique culturelle. Ainsi, nous avons bloqué tous nos votes pendant un an pour protester contre l'immobilisme culturel de la région. Par ailleurs, la culture était véritablement « ghettoïsée »

et sclérosée. C'est pourquoi nous avons engagé un véritable bras-de-fer. Nous avons obtenu un certain nombre d'avancées, notamment dans les domaines qui nous paraissaient prioritaires. Aujourd'hui, le climat politique nous semble plus constructif. Le Président de la région s'intéresse à la culture, à sa manière, en organisant parfois des « fêtes du prince ».

Nous avons avancé dans quatre domaines principaux :

- l'augmentation des fonds pour la création indépendante et associative ;
- le développement des conventionnements régionaux, qui permettent une pérennisation d'un certain nombre d'acteurs culturels ;
- les inégalités territoriales ;
- le reversement d'1 % de la culture consacré à la coopération décentralisée Nord-Sud.

Nous travaillons aujourd'hui sur la question de l'emploi culturel. Nous souhaitons également faire la culture de ses ghettos.

Solange Ducamin

Je suis membre de la Commission culture. Notre vice-Président est PS. Notre Président de Commission est communiste. Le Président de région se reconnaît lui-même comme totalement « inculturé ». Nous cherchons à le former, dans tous les domaines.

La Lorraine est très riche sur le plan culturel, avec un patrimoine très important : le patrimoine militaire, les friches industrielles, etc. Pour l'instant, tout est dans les mains du vice-Président. Les projets nous sont ensuite présentés déjà construits en Commission. J'ai demandé que des réunions de majorité soient organisées pour préparer les réunions.

Nous sommes six Verts sur 66 élus au Conseil régional de Lorraine. Je suis la seule Verte à la Commission.

Par ailleurs, nous sommes très impliqués dans le projet « Luxembourg 2007, capitale européenne de la culture ». Nous sommes coordinateur dans le cadre de la grande région, c'est-à-dire la région transfrontalière comprenant cinq régions. Nous avons déjà labellisé 33 projets. Nous n'aidons ces projets que dans la mesure où ils sont transfrontaliers.

Nous avons également une politique du cinéma, et notamment une politique de promotion des courts-métrages.

Nous avons un OPPC Arteca, qui organise des conférences sur certaines thèmes relatifs au patrimoine.

Sébastien Barles

L'intervention régionale doit éviter, à mon sens, le saupoudrage de tous les acteurs de la culture. Il faut également constater la « moutonnerie » des grands opérateurs et des grands festivals. Nous avons par ailleurs effectué une proposition pour le recentrage sur l'emploi culturel et sur la question de la territorialisation.

Christine Sandel

Je suis à la Commission culture. Nous étions douze élus Verts en PACA. Suite aux difficultés que nous avons connues de la région, nous ne sommes plus que 8 élus Verts. Je suis à la Commission culture par défaut. Mais je ne suis pas compétente. Dans la région PACA, le budget culturel est de 4 %, soit une multiplication par trois depuis 1998. Le vice-Président de la Commission culture est également vice-Président de la Commission recherche. Il est communiste alors que la Présidente de la Commission culture est socialiste.

▲ **Monique De Marco**, Aquitaine et **Hervé Pérard**

Olivier Bulard

Le Conseil général compte 13 élus verts sur un total de 93 élus. Le Président du Conseil général est socialiste. Je ne suis pas à la Commission culture. Je fais partie de la Commission éducation, qui construit des liens avec la Commission culture. Je suis novice dans le domaine de la culture. La région Pays-de-la-Loire est très riche sur le plan culturel, avec, outre son patrimoine, beaucoup de petites troupes.

Nicole Rouaire

Je suis d'Auvergne. Je ne suis pas membre de la Commission culture. Comme nous comptons cinq élus Verts sur 47, nous ne pouvons pas être présents dans toutes les commissions. Néanmoins, nous tentons de faire des propositions dans le domaine de la culture.

Nous sommes en train de lancer l'Agenda 21 de la région Auvergne, dans lequel nous souhaitons mettre l'accent sur la culture.

Le budget de la culture représente chez nous près de 2 % du budget global. Il a été doublé depuis deux ans. Après 18 ans de giscardisme, marqué par une politique culturelle élitiste (avec des festivals emblématiques et des grands équipements structurants), la politique culturelle a connu une inflexion, avec la création de la direction de la qualité de la vie et du développement durable. Cette direction inclut la culture, le sport et le développement durable. Une agence culturelle est en cours de création. Elle mettra en réseau tous les acteurs de la culture au niveau régional. Par ailleurs sera bientôt le premier festival international de musique actuel. Il faut également souligner que l'orchestre d'Auvergne, qui a été fondé il y a 20 ans, bénéfice d'une renommée internationale. En outre, nous avons la volonté de contractualiser avec les acteurs culturels sur le terrain. Enfin, le Président du Conseil est décédé en janvier. Il était très ouvert aux questions culturelles. A suivre avec le nouveau Président : sera-t-il dans les mêmes dispositions vis-à-vis de la culture ?

▲ Isabelle Maupin et Corinne Rufet

Nous avons besoin de comprendre la manière dont une politique culturelle peut fonctionner.

Monique De Marco

Monique De Marco

L'Aquitaine compte 83 élus, dont 9 élus verts. La commission culturelle est la seule des neuf commissions, qui n'ait pas d'élu vert, ce qui pose un problème. Pour ma part, je participe à la commission éducation avec Jacques Papon. La commission culturelle ne fonctionne pas de manière tout à fait satisfaisante. Elle applique les délibérations de la plénière, tandis que le GIA culture finance les initiatives dans le domaine culturelle. Autrement dit, il n'y a pas de véritable débat sur les questions culturelles.

En somme, nous ne parvenons pas à participer à la commission culture. Cela étant, j'ai tenté de comprendre le fonctionnement de la politique culturelle de la région, et notamment à Bordeaux. Je me suis alors rendu compte qu'en 2005, la région Aquitaine était la 21e région en termes de budget culturel, et la 22e en dépense par habitant.

Je me demande ce que devrait être une politique culturelle et ce que les verts pourraient proposer dans ce domaine. Nous avons besoin de comprendre la manière dont une politique culturelle peut fonctionner. Ainsi, nous pourrons faire des propositions efficaces.

Hervé Pérard

Un rendez-vous vous sera proposé le 8 ou le 9 juin. Un séminaire de deux jours sera organisé à l'Assemblée nationale sur l'Agenda 21 de la culture. Il réunira des élus et des militants. L'objectif sera de construire quelques repères pragmatiques, et de tenter d'accompagner une véritable diversité de démarches culturelles. En tout cas, il apparaît que 75 % de nos budgets culturels sont déjà accaparés par des dépenses structurelles. Il nous faut donc échanger sur ces sujets pour proposer des solutions nouvelles.

Une intervenante

Le cœur du problème est le déséquilibre entre les budgets pour les spectacles vivants ou le cinéma d'une part et les budgets énormes consacrés à la rénovation du patrimoine. Il faudrait tenter de convaincre que le patrimoine et l'action culturelle ne sont pas incompatibles, notamment à l'échelle du territoire. Ainsi, il serait possible de rénover des bâtiments pour y installer des activités nouvelles de création, etc. En tout cas, il faut retrouver un équilibre financier entre les équipements et les activités culturelles.

Yves Frémion

Je travaille sur les questions culturelles. J'ai reçu pour mission d'esquisser une politique du livre et de la lecture en Ile-de-France. J'ai remis un rapport l'année dernière sur les questions culturelles. Je l'ai fait imprimer. Il est aujourd'hui réédité. Il semble qu'il soit apprécié.

Hervé Pérard

Il n'est pas envisageable d'éditer des témoignages et des expériences d'élus. Nous ne savons pas encore sous quelle forme nous pourrions le faire. Nous pourrions également éditer des témoignages d'acteurs culturels verts, qui ont lancé des actions culturelles originales, comme l'expérience de Rémi Bovis, qui a créé sur Paris une SCIC (Société Coopérative à Intérêt Collective). Cette coopérative propose des activités de cirque et d'art de la rue en région parisienne.

Monique De Marco

Je vous propose de vous présenter le budget de notre région. Le budget de la région est de 16 millions d'euros en 2006. Il se répartit comme suit : 2,79 % pour la culture, le sport et la jeunesse (y compris la politique de la ville), soit 1,86 % de budget réel de la culture. En France, la part du budget culturel sur le total est de 4 % en moyenne en France.

Entre 2005 et 2006, il faut constater une légère augmentation du budget culturel. En ce qui concerne les investissements, un montant de 3,998 millions d'euros est consacré aux grands équipements. En ce qui concerne le fonctionnement, l'augmentation de 36 % depuis 2005 tient notamment à l'aide versée aux grosses structures.

Un intervenant

Le ratio investissements/fonctionnement est relativement faible. Autrement dit, les investissements de la région sont relativement limités.

Monique De Marco

Effectivement et le budget de fonctionnement est versé à 50 agences culturelles, dont l'AIC (Aquitaine Image Cinéma), l'ARPEL (agence régionale de l'édition et du livre), etc. Par ailleurs, il faut constater que l'opéra de Bordeaux consomme une grande partie du budget de fonctionnement : il prend 10 % du budget culturel de la région, ce qui pose un problème qu'il convient de résoudre. Un problème comparable s'est également posé à Lyon.

En somme, les grands équipements consomment 44 % du budget culturel de la région. L'Aquitaine compte six départements. Or les élus voulaient être présents à la commission culture pour pouvoir appuyer les dossiers de leur département. Chacun réclamait plus de moyens pour son département. Nous avons réalisé une analyse mettant en rapport le nombre d'habitants par département et le budget par département. La répartition n'était pas tout à fait équitable en 2005.

En outre, il est apparu que ce sont les arts plastiques qui bénéficient de la part la plus faible du budget culturel (2 %). Le patrimoine reçoit 2 % du budget, les spectacles vivants (4 %), le théâtre (19 %), les centres de ressources (6 %), les établissements culturels (3 %), les arts plastiques (2 %), la danse (3 %), l'image (7 %), la formation (2 %), langues et cultures régionales (9 %-10 %), livres et éditions (7 %-8 %), les manifestations culturelles (12 %) et la musique (23 %).

La région a décidé en 2003 d'aider 11 « pôles de ressources » répartis dans tout le département. Il s'agit d'un label accordé à des équipes de personnes travaillant dans le domaine artistique et culturel. Leur mission est de faire du conseil auprès des collectivités et des porteurs de projet. Ainsi, il y a un pôle des arts de la rue, un pôle des paysages, un pôle de danse contemporaine, un pôle de musique gascogne et métissée, un pôle jazz et musique du monde, un pôle chanson, etc. Autrement dit, la région s'est appuyée sur des structures et associations existantes. Au terme de trois ans, un bilan a été fait. Les pôles ont été reconduits dans la mesure où ils répondent à leurs missions et fondent la politique culturelle régionale. Ces pôles fonctionnement plus ou moins bien. Néanmoins, ils permettent d'assurer un certain équilibre de la politique régionale sur l'ensemble du territoire. En réalité, la politique culturelle en Aquitaine a été définie en fonction des compétences premières des institutions en matière d'aménagement du territoire. Elle intègre les identités régionales. Mais nous pouvons déplorer qu'elle ne soit considérée que comme une compétence secondaire.

Les socialistes développent une vision de la culture visant soit à financer les industries et les secteurs économiques de la culture soit à réaliser une communication et à promouvoir une vision un peu prestigieuse de la culture.

Corinne Rufet

Corinne Rufet

Les socialistes développent une vision de la culture visant soit à financer les industries et les secteurs économiques de la culture soit à réaliser une communication et à promouvoir une vision un peu prestigieuse de la culture. Cependant, depuis récemment, le vice-Président à la culture, qui est communiste, a imposé une vision nouvelle de la politique culturelle, qui je vais vous présenter.

En 2006, le budget de la culture en Ile-de-France est de 78 millions d'euros (sur un total de 3,5 milliards d'euros). Autrement dit, il s'agit d'un budget culturel élevé. Il se répartit entre investissement et fonctionnement. Le budget de fonctionnement

a augmenté fortement ces dernières années, en raison de la politique culturelle impulsée par Francis Parny visant à promouvoir le spectacle vivant.

Les investissements dans le domaine culturel s'élèvent à 34 millions d'euros. Le budget de fonctionnement est de 58 millions d'euros. La région Ile-de-France a organisé en début de mandature les Assises régionales de la culture pendant trois ou quatre mois. Tous les élus y ont pris part et ont animé des ateliers par thématiques avec des professionnels et le public. Ainsi, Yves Frémiont a animé des ateliers sur le livre. J'ai pour ma part animé des ateliers sur le cinéma et l'audiovisuel. Au terme de ces ateliers, nous avons défini les trois grandes priorités régionales de la mandature. L'objectif était d'éviter le saupoudrage. Ainsi, les trois grandes priorités définies sont :

▲
Myriam Cau,
Nord-Pas-de-Calais

- le cinéma et l'audiovisuel ;
- les spectacles vivants ;
- le livre.

Le budget cinéma est d'environ 17 millions d'euros en investissement (dont 14 millions d'euros destinés au fonds de soutien, qui permet la relocalisation des industries culturelles). Les spectacles vivants bénéficient d'un budget visant au soutien à la « permanence artistique ». Cette dernière est un concept particulièrement intéressant. En effet, jusqu'à récemment, l'Ile-de-France finançait des compagnies et des spectacles « au coup par coup ». Ainsi, ces compagnies ne disposaient d'aucune visibilité. La permanence artistique vise à financer les arts vivants dans la continuité et de manière pluriannuelle. Ainsi, des engagements sont pris pour un an, avec une possibilité de reconduction trois fois. Ce soutien peut être versé à des compagnies avec ou sans lieu. Ainsi, nous pouvons être amenés à financer les petites compagnies qui ont un projet ambitieux, même si elles n'ont pas de lieu. Ainsi, 7 millions d'euros ont été budgétés pour cette aide. Ainsi, en 2005, nous avons soutenu une quarantaine de compagnies avec ou sans lieu, qui sont très bien réparties sur l'ensemble du territoire. Ce dispositif est très apprécié des professionnels du secteur. C'est un véritable succès. Dominique Bovis a créé une compagnie de cirque et de rue. Ce dispositif permet de leur apporter une sérénité incroyable en termes de création.

La dernière priorité régionale est le livre. Il faut savoir que, dans ce domaine, tout le monde s'est, depuis deux ans, gargarisé de discours soulignant l'importance du livre dans la politique régionale. Yves Frémiont a réalisé un rapport sur le livre cependant qu'une élue communiste a réalisé un rapport sur la lecture. Depuis deux ans, nous ne voyons toujours rien venir. En 2006, Francis Parny a présenté un budget livre et lecture en réduction de 65 % alors même que cette orientation avait été annoncée comme une des trois priorités de la mandature. Les Verts se sont donc empressés de présenter un amendement, soutenu par le PS et le PC, qui a permis de remonter la part du budget consacré au livre et à la lecture. La situation s'explique par le fait que jusqu'en 2003, les organismes régionaux culturels étaient des associations présidées par des élues. Ainsi, l'ancienne vice-Présidente de la culture a transformé ces organismes en établissements publics de coopération culturelle. Cela permet d'assurer une véritable indépendance structurelle de ces outils, qui restent néanmoins présidés par des élus. Les associations, pour leur part, ne sont plus présidées par les élus, pour éviter la gestion de fait. Or cette situation est ressentie par le vice-Président à la culture comme une perte de pouvoir énorme. En effet, les organismes ne sont en rien tenus de présenter les actions qu'ils mènent dans le domaine culturel. Ainsi, Francis Parny, le vice-Président à la culture, estime qu'il n'est pas souhaitable de ne pas pouvoir diriger les établissements publics et leur politique. Or les préconisations d'Yves Frémiont sur le livre tendent à la création d'un nouvel établissement public de coopération culturel. Le vice-Président s'oppose à ces initiatives. En somme, nous sommes dans une situation de blocage.

Dans le domaine de la culture scientifique, Marc Lipinski a mis en place une véritable politique écologiste et verte de promotion de la culture scientifique. Il a notamment créé les PICRI (Partenariats, Institutions et Citoyens de la Région Ile-de-France). Il s'agit de projets tournant autour de la culture scientifique et de la recherche, impulsés par des citoyens et des pôles de recherche. C'est une véritable avancée dans le domaine de la culture scientifique. Ainsi, les citoyens sont associés en permanence à ces initiatives. Ces PICRI sont pour nous une véritable victoire pour les Verts. Mercredi prochain, nous devrions voter la mise en œuvre d'une Conférence de citoyens sur les nanotechnologies.

Il est d'ailleurs remarquable que Marc Lipinski comme Francis Parny cherchent à mettre en place des outils de démocratie participative et d'intervention des citoyens dans les politiques régionales. Nos « pires ennemis », en l'occurrence, sont les socialistes. Ainsi, nous sommes en train de créer le CODACRE, qui serait une sorte de prolongation des Assises régionales de la culture. Il permettrait une représentation des élus, des distributeurs, des citoyens, etc. Or les socialistes semblent être opposés à ces initiatives pour la raison qu'ils veulent décider eux-mêmes de la politique culturelle.

Enfin, en tant qu'élue, je me sens peu légitime pour statuer sur la qualité ou sur le « bon goût » des œuvres, des festivals, etc. Je suis membre du Comité de lecture de la commission audiovisuel Ile-de-France. En tant qu'élu, je n'ai pas de légiti-

mité pour me prononcer sur la qualité des projets que l'on nous présente. Or nous sommes mis dans cette situation. Je n'ai pas de solution à apporter à cela. Il est vrai que les comités de lecture de la région fonctionnent bien dans la mesure où ces comités regroupent pour moitié des professionnels. En tout cas, je ne pense pas que mon goût culturel doive prévaloir dans les politiques régionales.

Myriam Cau

Nous avons également eu ce débat en Nord-Pas-de-Calais sur la présence ou non d'élus dans de tels comités. Nous avons décidé de mettre en place des comités d'experts sans élus, pour bien distinguer la parole politique de la liberté de création artistique. Mais nous avons ouvert ces comités d'experts à des personnes qui représentent le monde rural ou encore le monde de l'éducation populaire ainsi que des représentants de la politique de la ville. En somme, nous avons souhaité éviter que les élus aient à émettre un avis sur la qualité artistique, pour ne se consacrer qu'aux questions politiques.

Monique De Marco

En Aquitaine, les dossiers d'Aquitaine Image Cinéma sont instruits par les services culturels depuis deux mois. Nous connaissons une totale régression dans ce domaine. Les services s'appuient néanmoins sur l'expertise de l'AIC.

Un intervenant

Dans le domaine de la politique de la ville, il a été question de financer des artistes dans les quartiers en difficultés. Qu'est devenue cette initiative ?

Corinne Rufet

Nous avons le projet de « réimpulser » la politique d'atelier d'artiste, voire de soutien financier aux squats conventionnés (pour leur mise en sécurité, etc.). Nous sommes également en train de réfléchir à la question de l'utilisation des locaux d'activités vides, notamment dans les ZUP ou en pied d'immeuble de logements sociaux pour en faire des ateliers d'artistes. Cela devrait être intégré au budget culture.

Un intervenant

Un tel dispositif est relativement rare. Pour rencontrer d'autres partis, les Verts ont une vision de la politique culturelle plus proche de celle des communistes que celle des socialistes, qui veulent utiliser la culture plutôt à des fins de communication.

Un intervenant

En ce qui concerne les critères de choix, il existe un Comité technique du spectacle vivant dans les Pays de la Loire. Il est composé essentiellement de professionnels, comédiens syndiqués, metteurs en scène, etc. et d'élus. Tous ceux sont chargés d'examiner les demandes de budgets et de subventions. Ce Comité consultatif se réunir une fois par mois et rend un avis à la fois sur le contenu artistique et le budget des dossiers présentés.

Catherine Herbertz

Les accords de mandature conclus avec le PS visait un doublement du budget de la culture de la région Rhône-Alpes. Il s'agissait également d'assurer :

- le développement harmonieux des territoires ;
- l'épanouissement de la création et des cultures en partenariat avec les autres financeurs ;
- la prise en compte des questions culturelles dans les autres politiques régionales ;
- l'accès de tous à la culture ;
- le soutien à la création artistique ;
- le renforcement des réseaux ;
- un travail sur les lieux de mémoire ;
- la création d'un forum régional permanent ;

▲ **Myriam Cau**, Nord-Pas-de-Calais et **Solange Ducamin**, Lorraine

- la mise en place d'un contrat d'études prospectives sur l'emploi culturel ;
- la mise en place d'un plan de sauvegarde des festivals ;
- la refonte des dispositifs régionaux d'accès à la culture ;

- le renforcement de l'éducation artistique ;
- le développement des établissements d'enseignement artistique et de la formation professionnelle ;
- la promotion de l'audiovisuel ;
- la promotion de la diversité culturelle ;
- la mise en place d'un fonds d'aide à l'accueil et à la mobilité des productions artistiques.

Sur un budget d'1,8 milliards d'euros, 49 millions d'euros sont destinés à la culture (31 millions d'euros en fonctionnement, 18 millions d'euros en investissements). Le budget culturel a augmenté de 20 % en deux ans. La culture représente 3,5 % du budget total.

Le budget culture comprend notamment un volet « accompagnement et élargissement des publics », ce qui comprend les dispositifs de médiation culturelle et artistique auprès des lycéens dans le domaine du cinéma, de l'opération.

▲
Véronique JULLIEN,
Haute-Normandie

Par ailleurs, la carte EMRA a été proposé par Millon au début de sa mandature. Elle visait à offrir à chaque lycéen des « avantages culture » dans le domaine du cinéma, des spectacles vivants, du livre, etc. Ce dispositif a été remodelé pour permettre de concentrer cette offre sur les cinémas art et essai. Ces avantages culture sont de l'accès sans être de la médiation. Autrement dit, ils peuvent être considérés comme de la consommation culturelle. Mais ils permettent un accès relativement libre à la culture.

Par ailleurs, l'avantage livre a été supprimé dans le nouveau dispositif. Les Verts ont protesté contre cette décision. Ainsi, nous avons voté de façon à mettre la majorité en minorité.

Cet accès libre à la culture coûte 4 millions d'euros à la région. C'est un budget important. Cela étant, pour avoir discuté avec de nombreux jeunes, je me suis rendu compte que c'est par cette carte qu'ils connaissaient la région. Ils trouvent ce dispositif adapté et souhaitent qu'on le poursuive.

Dans les dispositifs d'accompagnement des publics, suite à une concertation régionale lancée en 2005 sur les spectacles vivants, le FIACRE a été mis en place : il s'agit du Fonds d'Initiative et d'Action Culturelle Régionale. Il est doté d'un budget d'1,2 million d'euros. Le Comité du FIACRE réunit des acteurs culturels, des acteurs de l'éducation populaire, des acteurs de la politique de la ville, des élus, etc. Il jugera à la fois de la qualité artistique et de la valeur d'une acteur pour les territoires. Les critères de sélection sont l'excellence et le rayonnement régional. L'excellence est défini par les services !

Le FIACRE organisera des appels à projets. Par ailleurs, il organisera des actions de mobilité internationale des artistes et des œuvres.

Un autre poste important dans le domaine culturel est la formation et l'emploi culturel. Un contrat d'objectifs emploi et formation est en train de se mettre en place. Une aide importante est apportée à des établissements de formation artistique de haut niveau, ainsi qu'aux conservatoires de musique et de danse. Par ailleurs, des aides pour les groupements d'employeurs culturels ont été proposés pour promouvoir l'insertion professionnelle. Par ailleurs, une aide au parrainage aux nouveaux diplômés peut être versée pour accompagner de jeunes artistes dans un projet de création dans la structure qui les a formés. Néanmoins, ce sont surtout les grosses structures qui reçoivent la quasi-totalité de toutes ces aides.

Les festivals en Rhône-Alpes disposent d'un budget de 3 millions d'euros. La région finance surtout les grands festivals, ce que nous pouvons regretter. Ainsi, il ne me semble pas qu'il faille nécessairement éviter le saupoudrage.

Par ailleurs, nous avons lancé le débat de la convention avec l'opéra, qui représente 3 millions d'euros (soit le même montant que pour les festivals) sur un budget culturel de 39 millions d'euros.

Concernant les festivals, je souhaiterais souligner que notre accord de mandature comprenait un volet de soutien à la création et à la culture dans les territoires. Or les territoires ruraux reçoivent peu de financements culturels. En outre, je ne suis pas certaine que les services connaissent l'ensemble des richesses artistiques de la région.

Ensuite, un effort important a été consenti aux spectacles vivants, avec une augmentation de 10 % entre 2005 et 2006. Il a porté notamment au soutien et au conventionnement des compagnies. Les conventionnements ont augmenté et ont des durées plus longues. Par ailleurs, la région a consenti un effort sur les secteurs fragiles et peu soutenus comme la danse, le nouveau cirque, les arts de la rue, les marionnettes, le théâtre musical et le jeune public.

Concernant les musiques actuelles, le plan de musique actuelle vise à irriguer le territoire en installant deux lieux de musique actuelle par département. En outre, Rhône-Alpes a mis en place les « Scènes Rhône-Alpes », qui sont des scènes ayant une convention avec la région. L'objectif est de favoriser la création et la rencontre avec les publics. Un effort important a été fait cette année dans ce domaine.

Il faut également souligner la mise en place d'aides et de contrats d'association entre les structures et les compagnies indépendantes.

Dans le domaine du cinéma, Rhône-Alpes Cinéma donnait jusqu'à présent des avances sur recettes

pour la coproduction de longs métrages. Les Verts souhaiteraient que l'on internalise Rhône-Alpes Cinéma. Mais ce n'est pas possible selon l'exécutif, alors que d'autres régions le font. Par ailleurs, le système d'avances sur recettes a été transformé en subventions.

Le budget consacré au livre est modeste, avec toutefois quelques aides à l'édition.

Le budget audiovisuel comprend des aides à la production de courts-métrages, de documentaires, etc. Les choix sont faits par des jurys réunissant des professionnels, des élus et les services.

Christine Sandel

En PACA, le budget de la culture représente 4 % du budget total. Il est stable depuis plusieurs années. A la Commission culture, nous nous appuyons beaucoup sur la commission PACA culture, qui s'est constituée récemment, surtout à l'initiative de Ferdinand Richard.

A la région PACA, le vice-Président est communiste. Son credo comporte trois objectifs :

- la culture comme espace de création et de diffusion et le soutien à la formation et à l'emploi ;
- la culture comme outil d'appropriation citoyenne dans une vision globale d'aménagement des territoires ;
- la culture comme vecteur d'ouverture au monde (notamment avec les pays du pourtour méditerranéen).

Ces objectifs sont relativement bien partagés par les élus Verts. L'ambition affichée en PACA est de s'organiser comme un véritable service public de la culture. La participation de la région s'efforce d'être ciblée, évaluable et visible. Ainsi, nous ne finançons plus le festival de Cannes au profit d'un festival parallèle pour le cinéma méditerranéen.

Nous avons créé une régie culturelle régionale, qui intervient pour le compte de la région dans l'ensemble des domaines culturels (spectacles vivants, cinéma, etc.). Son budget est de 5 millions d'euros (sur un total de 53 millions d'euros pour le budget culturel). Ses missions se déclinent sur trois axes :

- l'aménagement des territoires et l'élargissement des publics ;
- le développement culturel ;
- la valorisation et la promotion des acteurs culturels régionaux (notamment dans le domaine éditorial).

L'organisation technique de la culture en PACA est constituée d'un service de 38 personnes, avec la nomination récente d'une personne au service création et un service action territoriale et patrimoine, qui est piloté par le directeur de la culture.

Par ailleurs, l'ARCADE est une structure rattachée à la région visant à promouvoir les musiques actuelles et le spectacle vivant. Pour le patrimoine, nous avons l'APA et le FRAC pour les arts plastiques ainsi que l'Agence régionale du livre pour le livre.

▲ Christine Sandel
PACA

Nous avons organisé récemment des assises régionales en faveur de l'emploi culturel, des métiers et de la formation dans les arts du spectacle.

Nous voulons lancer un débat sur les modalités d'obtention des aides régionales. Nous bataillons depuis un an pour la mise en place de critères de sélection. Nous ne disposons pas de critères actuellement. Il faudrait notamment travailler sur la transparence de ces critères.

Les grands festivals en PACA consomment des budgets importants. La renommée de certains festivals comme Cannes, Orange, etc. soulève la question de la « festivalisation » de la vie culturelle. Le budget festivals de la région représente 750 000 euros. Autrement dit, les festivals mobilisent une part importante du budget culturel régional.

Nos comités d'experts ne comprennent pas d'élus. Ces comités concernent tous les domaines.

Par ailleurs, la région veut proposer un service public culturel en défendant la création et l'exception culturelle, en luttant contre la ségrégation culturelle et en ouvrant tous les publics à l'art.

Le problème des conventionnements est également en débat. En PACA, 80 structures sont conventionnées pour un montant d'aide régional de plus de 13 millions d'euros, soit un tiers du budget de la culture.

Très récemment, à la dernière plénière, nous avons voté le conventionnement de neuf structures, dont trois nouvelles structures à Marseille.

Concernant les friches culturelles, nous avons affirmé la position des Verts au moment de l'expulsion du collectif artistique niçois des Diables bleus. C'est un des éléments importants de notre action culturelle en PACA.

Les Verts peuvent apporter une plus-value dans les politiques culturelles régionales, notamment :

- en mettant en exergue la démarche Agenda 21 de la culture sur la diversité et le pluralisme ;
- en intégrant une approche culturelle aux politiques publiques vertes ;
- en faisant travailler des artistes sur l'intégration paysagère et esthétique des éoliennes ;
- en développant les outils culturels à base de produits et d'énergies renouvelables ;

etc.

Nous voulons lancer un débat sur les modalités d'obtention des aides régionales.

Christine Sandel

Un intervenant

Je souhaiterais faire deux remarques. Il importe d'articuler les politiques culturelles avec les autres politiques de la région. Il y a beaucoup à faire dans ce domaine. Je pense notamment à la coopération décentralisée, mais aussi à la formation. En effet, l'aide à la professionnalisation des métiers artistiques est un aspect très important, qui n'est pas pris en compte par les autres partis. Par ailleurs, il faut se demander comment on juge et comment on peut éviter de juger selon en fonction de son goût. Il n'y a qu'une solution : il faut sortir, voir les équipements, les troupes, les spectacles, etc. Il faut exiger d'être invités aux premières des spectacles et des films pour voir ce que font les gens. En outre, il faut s'appuyer sur des relations régulières avec les organisations professionnelles. Je reçois pour ma part les bulletins des différentes professions. Il est essentiel de faire cela. Il faut être un peu mondain. Je plaide pour une écologie mondaine !

▲
Nicole Rouaire,
Auvergne

Nous ne pourrons pas faire l'économie d'une vraie politique culturelle des Verts. Nous ne pouvons pas nous contenter de déplorer les politiques culturelles actuelles des régions. Il faut partir de nos idées pour faire des propositions, pour tenter de les articuler avec ce qui existe. Je crois que la culture dépasse largement le cadre culturel. C'est un vrai projet social. On ne pourra pas se présenter aux prochaines élections sans un projet politique d'envergure.

Hervé Pérard

Je propose de créer une liste « Verts-culture région ». Nous n'avons pas réussi à atteindre les objectifs de la feuille de route que nous nous étions fixée.

Par ailleurs, vous allez hériter des enseignements artistiques décentralisés. C'est monstrueux ! Mais il faut donner du sens à cet enseignement artistique, qui, schématiquement, ne fait que reproduire l'élite.

En outre, il faut souligner que la culture tend à toujours s'adresser aux mêmes. Nous devons porter l'exigence de la diversité à la fois dans la pratique et dans l'accès à la culture.

En conclusion, Ferdinand Richard peut apporter des aides précieuses en région. Nous devons l'interpeller et lui donner les moyens de venir nous rencontrer.

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Intervenants

Martine ROUZAUD
Conseillère régionale de Haute-Normandie, vice-Présidente de la commission Culture – Sports – Santé – Jeunesse ;

Renée POUSSARD
Conseillère régionale de Rhône-Alpes

Grand témoin

André CICOLELLA
Chercheur en évaluation des risques sanitaires à l'INERIS

Martine Rouzaud

Il existe un nombre assez important d'élus régionaux qui, peu ou prou, interviennent dans le domaine de la santé, soit à titre de leur mandat, soit à titre de leur profession. L'un des objectifs est de profiter de chaque occasion pour croiser nos expériences, nous rencontrer, etc. Il faut savoir que dans la mandature actuelle, deux vice-Présidents ont directement en charge la question de la santé dans les régions, sachant que la région n'a pas de compétences en santé et donc qu'elle prend en charge ce qu'elle veut.

▲
Martine Rouzaud,
Haute-Normandie

Par ailleurs, l'accélération de la réforme de l'Etat engagée depuis plus de 25 ans va dans le sens de la régionalisation et de la déconcentration vers la décentralisation. Cependant, cela touche l'organisation et le système, mais pas les compétences, qui seront déléguées vers les communes et les départements. Autrement dit, il existe un décalage. En effet, les instances de décision, de réflexion, de planification, de schématisation, etc. sont au niveau régional alors que les pratiques sont au niveau local.

En outre, le niveau régional est désormais reconnu par tous comme le plus adapté du point de vue de la connaissance de l'état de santé des populations, de la conscience des problèmes, de leur résolution et de la démocratie sanitaire.

Ensuite, notre action en tant qu'élus devrait trouver son articulation entre l'existant, nos pratiques, et le projet que nous voulons mettre en place. Il faut donc commencer un travail entre élus et l'ensemble du mouvement des Verts pour tenter de mettre en œuvre une action cohérente et concertée, dont il faudra vérifier sa faisabilité.

Je souhaiterais présenter la régionalisation en quelques minutes. Depuis 30 ans, la droite comme la gauche cherche à développer la proximité et la cohérence. C'est une philosophie commune et une marche continue : toutes les réformes vont dans le même sens depuis 30 ans. Cependant, la droite et la gauche s'affrontent sur les revendications du corps médical, ce qui est un autre problème.

Pour la gauche comme pour la droite, le vecteur des réformes est la rationalisation, voire le rationnement. En effet, depuis 30 ans, tout le monde est bien conscient que nous dépensons beaucoup plus que nos ressources, avec une efficacité qui n'est pas prouvée.

Depuis la loi hospitalière de 1970 a été créée la carte sanitaire, c'est-à-dire le découpage en secteurs et régions sanitaires. La commission régionale de l'hospitalisation a également été créée à cette date, ainsi que les comités régionaux d'équipement sanitaire et les commissions régionales d'agrément (qui donnaient des agréments aux cliniques privées).

En 1977 ont été mises en place les directions régionales de l'action sanitaire et sociale. En 1980 ont été créés les observatoires régionaux de santé. En 1991, la loi du 31 juillet met en place les schémas régionaux d'organisation des soins et les CROSS (Comités régionaux d'organisation sanitaires et sociaux). La loi du 15 janvier 1993 régionalise aussi la participation professionnelle des médecins en créant l'Union régionale des médecins libéraux. L'ordonnance du 24 avril 1996 crée l'agence régionale de l'hospitalisation, en fait un groupement d'intérêt public, qui a pour mission de réguler l'offre hospitalière publique et privée. Elle crée aussi l'URCAM, les conférences régionales de santé et les programmes régionaux de santé. En 1998, la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions crée les programmes régionaux d'action prioritaire et sociale pour permettre l'accès à la prévention aux soins de tous.

La loi de la Sécurité Sociale de 2000 pose le principe d'accords régionaux et du bon usage des soins avec les médecins libéraux. La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé crée les conférences régionales de santé et permet la participation des Conseils régionaux de santé, qui se substituent aux conférences régionales. Enfin, l'accord conclu le 10 janvier 2003 entre les Caisses nationales d'Assurance maladie et les syndicats de médecin sur la rénovation des pratiques conventionnelles manifeste la volonté de ménager au niveau régional des espaces de négociation permettant d'adapter à la diversité du territoire certaines dispositions des accords nationaux. Autrement dit, les conventionnements avec le médical pourra se faire au niveau régional, et non plus au niveau national. Enfin, la loi du 13 août 2004 a permis de décentraliser la formation du secteur sanitaire et sociale. Or il sera très difficile de diriger complètement les écoles et les instituts paramédicaux et sociaux, y compris les écoles de pharmacie hospitalière, sans tenir compte de l'avenir de ces personnes dans la fonction publique hospitalière.

En somme, la région a la responsabilité des formations du secteur sanitaire et social, y compris :

- la répartition des effectifs dans les différents instituts de formation ;
- le fonctionnement des instituts ;
- l'aide aux étudiants (bourses, etc.) ;
- des bourses et des contrats pour aider les médecins à s'installer.

Depuis la loi de 2004, la région a la possibilité de participer aux investissements d'équipements. Elle a la possibilité de participer au Conseil d'administration du groupement régional de santé public. Mais les règles de vote font que la région

le niveau régional est désormais reconnu par tous comme le plus adapté du point de vue de la connaissance de l'état de santé des populations, de la conscience des problèmes, de leur résolution et de la démocratie sanitaire.

Martine Rouzaud

n'aura jamais le pouvoir de décision, de sorte que c'est le Préfet qui a le pouvoir de décision et d'animation. La loi 2004 permet de décentraliser au niveau du département les compétences médico-sociales de même que la protection juridique de la jeunesse, le logement social et la construction. Ainsi, cette loi modifie quatre codes : le Code d'action sociale et de la famille, le Code de santé publique, le Code de la construction et de l'habitation et le Code de l'éducation.

Finalement se dessine une nouvelle gouvernance du système de santé. Le niveau national a la responsabilité de la santé publique, des expertises de santé et des décisions au niveau économique et de la Sécurité sociale. Les politiques de santé publique sont toujours définies au niveau national par les Ministères, qui décident des financements, veillent à l'équilibre des comptes, nomment et donnent des avis sur les postes stratégiques (Conseil de santé publique, Agence nationale de l'hospitalisation, etc.). Les Ministères peuvent s'appuyer sur le Haut conseil de santé publique, qui donne des avis scientifiques, la Conférence nationale de santé (qui élabore des priorités adressées aux pouvoirs publics à partir des travaux régionaux), l'ILVS (Veille sanitaire), l'Observatoire des risques médicaux et l'Office national de l'indemnisation des accidents médicaux. Par ailleurs, dans leurs décisions, les Ministères sont aidés par la Haute autorité en santé, par différentes agences (AFSSA par exemple), par le Comité économique des produits de santé et par un Comité de la démographie médicale.

Ensuite, le Parlement, aux côtés des Ministères, discute et vote les lois ordinaires et pluriannuelles dans le domaine de la santé et de la Sécurité sociale. Il a une mission d'évaluation et de contrôle de la loi, un droit d'initiative et de proposition dans le domaine de la santé. Il réceptionne également toutes les expertises en santé. Normalement, les parlementaires doivent pouvoir se saisir de ces questions.

Par ailleurs, l'Assurance maladie comporte un certain nombre de comités nationaux, qui œuvrent dans le domaine de la santé. Le budget de l'Assurance maladie est presque supérieur au budget de l'Etat. L'Assurance maladie compte 300 000 emplois.

Au niveau régional, le pivot essentiel est la DRASS. En outre ont été introduites les conférences nationales de santé, qui ont été installées il y a quelques semaines dans les régions. Nous sommes un certain nombre à y participer. A la conférence régionale de santé sont représentés des membres du Comité régional de l'organisation des soins, du Comité de l'organisation sociale et médicosociale, de l'ORS, de Conseils en éducation de la santé (CRES), des professionnels de santé, des membres de l'Assurance maladie, des associations (et notamment des associations d'usager) ainsi que des élus de différentes instances territoriales ainsi que des représentants du Conseil régional. La conférence régionale rassemble 96 personnes en Haute-Normandie.

Concernant la gouvernance, le principal enjeu est l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins. Je rappelle que la loi d'aménagement durable du territoire (dite loi Voynet) visait à garantir et à optimiser le fonctionnement des services publics et a proposé neuf schémas de services collectifs, dont un est consacré au volet sanitaire. La loi suscite la mise en réflexion d'un schéma régional d'organisation des soins. Ce SROSS fixe des objectifs stratégiques en vue d'améliorer la qualité, l'accessibilité et l'efficience de l'organisation sanitaire et hospitalière publique et privée. Il vise à susciter des adaptations et des complémentarités de l'offre de soins, notamment par la mutualisation des moyens et le développement des alternatives à l'hospitalisation. Le travail est réalisé souvent par groupes thématiques regroupant des professionnels de santé, des représentants des fédérations hospitalières et des différentes institutions, de l'Etat, de l'Assurance maladie, de la région et des départements. Les SROSS prennent l'avis des conférences sanitaires. Le SROSS prend également l'avis du Comité régional des usagers. C'est, en dernière instance, l'Agence régionale de l'hospitalisation et le Directeur de l'ARH qui tranchent.

▲
Jean Lissar, Aquitaine

La conférence sanitaire par territoire de santé donne son avis et a force de proposition. Elle donne son avis sur le SROSS. Elle met en œuvre le schéma régional de santé qui en découle. Elle élabore un projet médical de territoire et fait des propositions à l'Agence régionale de l'hospitalisation pour, éventuellement, évaluer ou réviser le SROSS. Ce dernier est mis en œuvre par le Comité régional d'organisation des soins, qui prend les décisions en matière d'ouverture ou de suppression de lits, en matière d'équipements, d'orientation budgétaire, etc.

La conférence régionale de santé réalise également un diagnostic des ressources. Elle met en œuvre un plan régional d'action pour les situations d'urgence sanitaire, etc. Autrement dit, il faut noter à nouveau l'existence d'une multitude de plans et de schémas, de sorte que tout le monde s'y perd !

En dernière instance, c'est le Préfet de région qui arrête les programmes.

L'architecture de l'organisation de santé régionale est très compliquée. Par exemple, pour le plan cancer, plusieurs centaines d'actions et d'organisations sont impliquées. Or personne ne sait qui fait quoi et comment ce système est évalué. Le Président actuel de l'ORS souhaiterait pouvoir mettre en place dans la région un pôle évaluant

les actions menées par les différents organismes de la région.

A titre d'exemple, je souhaiterais aborder la question des possibilités d'action de la Haute-Normandie. La Haute-Normandie dispose d'un budget santé de 4,5 millions d'euros sur un budget général de 800 millions d'euros. Autrement dit, le budget de la santé correspond à 0,5 % du budget total de la région. Le budget santé de la région se répartit en quatre domaines :

- la promotion de la santé (14 % du budget) par le soutien aux associations et à divers organismes de santé ;
- le développement de l'équipement hospitalier (16 % du budget) ;
- l'amélioration de l'offre de formation médicale et paramédicale (20 % du budget) ;
- la modernisation des structures d'accueil pour les personnes handicapées et les personnes âgées (50 % du budget).

▲
Renée Poussard, Rhône-Alpes

Une intervenante

Les structures d'accueil des personnes handicapées et des personnes âgées ne relèvent-elles pas du département ?

Martine Rouzaud

Dans les contrats de plan, nombre de Conseils régionaux avaient acté l'aide au financement d'un certain nombre de lits dans les maisons de retraite et pour les personnes handicapées.

Une intervenante

Néanmoins, la région peut contribuer à l'effort de modernisation des structures d'accueil.

Martine Rouzaud

Les problèmes évoqués actuellement sont ceux de la décentralisation, du financement et du rôle de l'Etat. Nous nous demandons quel sera le rapport de rapport de complémentarité entre le secteur public et le secteur privé. Se pose également la question de l'existence d'inégalités régionales fortes sur le plan de la santé et des moyens. Nous devons développer d'autres façons de faire de la politique, en résistant aux poids des corporatismes professionnels, à la tentation de la « politique politicienne », etc.

Nous souhaitons pouvoir développer le pouvoir régional, notamment par la création d'un Conseil régional de santé, qui serait l'extension des conférences régionales de santé.

Andrée Cicollela

Andrée Cicollela

Il a été affirmé que les régions n'ont pas de compétences en termes de santé. Néanmoins, dans la conception de santé qui est la nôtre (qui comprend notamment l'environnement et la prévention), la région joue un rôle réel, même si l'Etat conserve l'essentiel de la compétence en matière de planification et d'organisation du système de soins.

Nous souhaitons pouvoir développer le pouvoir régional, notamment par la création d'un Conseil régional de santé, qui serait l'extension des conférences régionales de santé. Ce conseil disposerait d'un véritable pouvoir et d'une légitimité réelle dans le domaine de l'organisation du système de santé. Ce conseil aurait donc un véritable pouvoir de gestion contrairement aux actuelles conférences régionales de santé.

Claudine Goichon

En Pays de la Loire, nous avons réalisé un état des lieux de l'organisation hospitalière de la région, qui, malgré tout, n'est pas trop mal. Nous disposons de 15 territoires de santé, qui s'appuient globalement sur la notion de pays. Cela génère un accès à la santé correcte dans les territoires. Dans le cadre des politiques de la région, nous avons mis en place des contrats territoriaux uniques. Nous finançons avec les pays qui le souhaitent des maisons de santé.

Ces maisons de santé dans les Pays de la Loire sont des maisons construites en intercommunalité, à l'initiative des élus et dans les territoires qui semblent pertinents. Ensuite, les locaux sont loués à des professionnels de santé (médecins, dentistes, infirmières, kinésithérapeutes, rééducateurs, etc.). Ainsi, la population peut bénéficier d'une proximité d'accès aux soins pertinente. Ainsi, la région peut subventionner une partie de la construction de ces locaux. Autrement dit, la région ne finance que l'investissement. Elle ne participe pas au fonctionnement.

Certains élus locaux s'étaient émus du manque de professionnels dans les territoires. Ils ont saisi le Conseil régional, qui a répondu favorablement à leur demande.

Un intervenant

Avez-vous fait une évaluation des besoins en matière de santé ?

Claudine Goichon

Effectivement, nous avons réalisé de telles évaluations ?

Un intervenant

Les maisons de santé sont-elles une réponse suffisante pour répondre aux besoins de santé de la population ?

Claudine Goichon

C'est une première réponse pour prendre en compte les besoins des populations les plus exposées.

Un intervenant

La politique d'implantation des maisons de santé est-elle systématique ?

Une intervenante

Non, nous ne disposons que de trois ou quatre maisons de santé.

Jean Lissard

Je mène une démarche prospective dans le Pays basque.

Le grand problème est d'amener les Conseils régionaux à s'impliquer dans les questions de santé au-delà de leurs compétences strictes dans ce domaine. En effet, il faut noter une grande réticence des régions aujourd'hui d'aller au-delà de ces compétences. Néanmoins, les régions ne pourront pas conserver cette posture *ad vitam aeternam*.

Dominique Ronga

Un hôpital a anticipé la fermeture d'un service de gynécologie. Pour permettre aux femmes d'une petite ville d'avoir accès à des gynécologues, la région a décidé de faire venir des gynécologues dans la ville une ou deux fois par semaine.

Une intervenante

Pour notre part, nous venons de rentrer au GRSP (Groupement régional de santé publique). Le directeur de la DRAS est en effet venu nous voir pour nous demander de rejoindre le GRSP. Cela nous permettra de développer des actions de prévention à l'attention des jeunes. Nous financerons ainsi certains projets de manière importante. Ces actions financées seront labellisées par le Conseil régional.

Nous avons également envisagé d'adosser des maisons de santé sur les hôpitaux locaux, notamment pour faire face à l'explosion de la population des personnes âgées.

Renée Poussard

En Rhône-Alpes, nous faisons le pari d'entraîner la région au-delà de ses simples compétences en matière de santé et d'environnement. En outre, j'estime que les pourcentages d'investissement donnent une idée fausse de l'implication régionale. En effet, il est possible de mettre en œuvre des mesures peu coûteuses, comme l'interdiction des wagons fumeurs dans les TER. Cette décision a d'ailleurs été très bien reçue.

▲ **Zinnedine M'Jati**, Ile-de-France
André Cicolella et
Claudine Goichon,
Pays de la Loire

Pour le SROS, l'avis de la région a été sollicité. Pour cela, nous avons mené un débat intense au sein de l'assemblée régionale. La question du SROS a vraiment « épluchée ». Nous avons rencontré le directeur de l'ARH, qui a pris en compte un grand nombre des remarques qui ont été faites par la région et par les départements. Nous avons néanmoins voté contre le SROS. En effet, le vice-Président lui-même a souhaité voter contre. Il s'agit d'un schéma évolutif. Or voter contre était une façon de poser un acte pour l'avenir.

Par ailleurs, en ce qui concerne la prise en compte des formations sanitaires et sociales, la région Rhône-Alpes a mis en place un groupe de travail intercommission (formation continue, santé et recherche). La première décision a été de ne pas investir. Nous avons cependant payé les bourses.

Un intervenant

Il ne faut pas confondre prévention et dépistage. Cette distinction doit être clairement faite. Or dans le programme, nous ne parlons pas de prévention.

La dimension éducative est souvent traitée à la

marge dans les politiques de santé. Or il faut les prendre en compte. Par exemple, c'est l'éducation et la pédagogie qui permettent de parer les épidémies, autant que le système de soins lui-même.

▲
Catherine Hervieu,
Conseillère municipale de Dijon

Une intervenante

Nous devons nous demander comment nous pouvons faire de la santé un élément transversal de politique. Comment la préoccupation de la santé publique peut-elle être prise en compte dans toutes les politiques ? Par exemple, quand il s'agit d'analyser le conditionnement des subventions du point de vue écologique et du point de vue social, on ne va pas loi la plupart du temps !

Le PC parle aujourd'hui de « socioconditionnalité », alors que nous nous battons aussi pour l'écoconditionnalité. Nous estimons en effet que la dimension de la santé doit être prise en compte dans toutes les politiques : environnement, mais aussi aménagement du territoire, développement économique, choix des filières, équipements, nature de la formation professionnelle, formation continue, etc. La région construit beaucoup, puisqu'elle se charge du bâti essentiellement. Elle devrait donc intégrer le HQE dans son programme de financement.

Une intervenante

Je viens d'être diligentée sur une commission transversale intitulée « santé sociale ». Depuis que nous sommes élus, nous travaillons sur la base de lettres de mission. On m'a confié cette nouvelle mission concernant la « santé sociale ». Tous les élus ont reçu une lettre de mission, ce qui assure une certaine efficacité au fonctionnement du Conseil régional.

ENERGIES RENOUVELABLES
Quels financements pour les nouvelles filières ?

Le développement prévisible des énergies renouvelables implique de réfléchir sur des mécanismes de financements durables des nouvelles filières qui soient suffisamment innovants pour « changer d'échelle ». Dans plusieurs régions, des nouveaux mécanismes ont vu le jour comme en Alsace avec le Fonds d'investissement de proximité et en Languedoc-Roussillon sur le financement solidaire et citoyen sur l'éolien. Retour sur expériences et nécessité de dépasser les outils classiques (subventions) pour jouer effet de levier.

Intervenants

Alain CORDIER
Vice-président du Conseil régional de Bourgogne chargé de l'Environnement, du Développement durable et de l'Energie

Andrée BUCHMANN
Conseillère régionale d'Alsace

Grand témoin

Jean-Marc PASQUET
Chargé de mission au pôle finances de la région Picardie

Jean-Marc Pasquet

La problématique des nouveaux outils de financement pour les nouvelles filières doit être placée sous le signe de l'innovation dans le domaine de l'action publique. Il importe en effet de changer d'échelle. Il faut constater une volonté commune de changer d'échelle dans le domaine des politiques énergétiques. Cela passe notamment par une réflexion sur les outils financiers. La réflexion sur l'outil de la mise en œuvre de la politique publique a un impact sur la politique publique elle-même. Néanmoins, il faut souligner une déconnexion entre la durée d'amortissement des biens financés et le « temps » des outils financiers que sont la subvention et le crédit d'impôt. En effet, le temps d'amortissement des panneaux solaires par exemple est relativement long. Nous avons donc engagé une réflexion en vue de mieux connecter la durée de vie des appareils avec les durées d'amortissement de ces outils.

▲
Jean-Marc Pasquet,
Grand témoin

Je souhaiterais poser une double question préalable sur les stratégies énergétiques développées dans les différentes régions. Aujourd'hui, EDF et Gaz de France ont des logiques d'offre énergétique, et réalise très peu d'analyse des besoins. Or une réflexion sur l'outil financier dans une logique d'offre présente des limites. Le financement du photovoltaïque et de l'éolien pour les connecter au réseau actuel présente des limites à la fois d'un point de vue économique et écologique. De même, le financement de la biomasse pour alimenter des convecteurs est moins pertinent que pour le plancher chauffant par exemple. En somme, le problème financier est secondaire. Il faut d'abord se poser la question des besoins que l'on souhaite satisfaire.

La difficulté aujourd'hui est que les expériences menées dans les régions sont émergentes et difficilement comparables.

Jean-Marc Pasquet

Par ailleurs, il ne suffit pas de vouloir satisfaire une demande bien ciblée. Par exemple, pour les gaz à effet de serre, le problème est que la demande est diffuse en ce qui concerne par exemple le patrimoine ancien. Or les outils financiers sont adaptés à une demande concentrée plutôt qu'à une demande diffuse. Cela pose la question des outils financiers.

En outre, les réflexions actuelles sur le climat ne se limite plus seulement au monde écologique, associatif ou politique. Elles intéressent aujourd'hui tout le monde, y compris les acteurs économiques.

L'ADEME est en train de réfléchir à un crédit bonifié à destination des ménages pour les travaux de haute performance énergétique. De plus en plus de régions (Picardie, Centre, Bretagne, Bourgogne, Aquitaine, etc.) préparent leurs cahiers des charges sur ce type de produit bancaire. Ce mécanisme s'adosse à des subventions publiques et/ou de l'épargne défiscalisée. En somme, les mécanismes de financement de l'économie solidaire sont en train de se développer pour le financement de la politique énergétique. Alain Cordier reviendra notamment sur la question des certificats d'économie d'énergie qui est un mécanisme d'intéressement aux économies d'énergie en place au niveau européen.

La difficulté aujourd'hui est que les expériences menées dans les régions sont émergentes et difficilement comparables. Les référentiels sont généralement différents (HQE, ADEME, référentiels régionaux spécifiques, etc.). Par ailleurs, quand, en aval, on cherche des partenaires, nous manquons de visibilité sur les éléments de marché motivants pour déclencher les chantiers.

Soulignons enfin les tentatives émergentes de certains réseaux bancaires pour créer une ressource durable (à partir d'épargne de particuliers) pour mettre en œuvre les politiques du développement durable dont celles liées aux énergies renouvelables.

Pour présenter cette innovation financière dans le domaine de la politique énergétique, je passe la parole à Alain Cordier.

Alain Cordier

Mon intervention comportera trois points :

- présentation des mécanismes de financement d'énergie renouvelable en Bourgogne ;
- certificats d'économie d'énergie ;
- problème du pôle nucléaire bourguignon.

En ce qui concerne les politiques du Conseil régional de Bourgogne en matière de financement dans les énergies renouvelables, l'autosatisfaction et le triomphalisme ne sont pas de mise, en dépit d'aspects positifs. Dans les politiques que j'impulse, je cherche à mener une évaluation permanente et à permettre des modifications et des améliorations de nos interventions à chaque évaluation. C'est une des originalités de nos interventions par rapport aux interventions politiques habituelles. Ainsi, le plan mené en Bourgogne est révisé chaque année. C'est essentiel dans le contexte mouvant du prix des énergies.

Je souhaiterais rappeler que **notre action modeste s'inscrit dans un contexte globalement défavorable, dans lequel les grands partis de gouvernement tiennent tous un discours de croissance et un discours productiviste**, plutôt qu'une conception du développement qui soit véritablement durable.

Ceci dit, notre assemblée dispose d'une cellule communication relativement efficace. La brochure qui vous a été distribuée n'a pas été visée par le vice-Président à l'énergie de la région que

je suis. Ceci explique que les brochures soient annotées et modifiées à chaque page. Ceci explique qu'à la page 1, il soit dit que les énergies renouvelables sont peu développées et contraignantes. La brochure a été écrite par une personne qui, manifestement, ne connaît pas son sujet !

Nous avons connu une évolution budgétaire favorable sur le budget énergie à la demande du groupe des Verts. Ainsi, **le budget énergie est passé de 0,6 million d'euros à 5 millions d'euros sur les énergies renouvelables, soit une multiplication du budget par huit**. Le volet énergie du PREMED, qui est le plan liant le Conseil régional de Bourgogne et l'ADEME, est passé d'un apport de la région de 5,5 millions d'euros à un total de 7,3 millions d'euros (avec la contribution de l'ADEME). Ainsi, la région est au tout premier rang dans le domaine des énergies renouvelables. Cela dit, nous disposions d'une filière bois énergie ancienne. Le fonctionnement des chaufferies bois était donc bien rodé, avec une attention portée à un approvisionnement régulier et aux technologies de chaufferie automatisée. Depuis notre victoire aux élections, nous assistons à une augmentation très importante du nombre de dossiers, ainsi qu'à des améliorations. En effet, nous menons désormais des opérations qui portent sur un équivalent d'un quartier de 20 000 habitants. Autrement dit, il s'agit de très grosses opérations sur de véritables réseaux de chaleur. Ainsi, pour l'université de Bourgogne, nous avons remplacé le charbon d'Afrique du sud par un approvisionnement bois de proximité, qui créera des emplois de proximité.

Sur le solaire, nous sommes passés de quelques dizaines de dossiers annuels à 550 dossiers l'année dernière. Nous avons donc complètement changé d'échelle, grâce à notre effort budgétaire.

Nous en avions assez de financer les opérations dite HQE, qui consistaient à subventionner avec l'argent public des bâtiments qui présentaient quelques caractéristiques HQE, mais dont la logique globale était contraire à ce que l'on peut attendre d'un bâtiment du XXIe siècle.

En ce qui concerne les certificats d'économie d'énergie, je rappelle que la loi de programme du 13 juillet 2005, qui concerne les orientations de la politique énergétique, est une loi de maintien du nucléaire. Elle a l'air de permettre d'avancer sur le problème des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie. Cependant, le maintien du nucléaire est affirmé. Cette loi introduit la nouveauté des certificats d'économie d'énergie. Les fournisseurs d'énergie, de gaz, de chaleur, etc. auront l'obligation de présenter chaque année à partir de 2006 des certificats d'énergie. Il est défini pour chaque fournisseur, en fonction de ses ventes, un volume d'économies qu'il devra réaliser lui-même ou faire réaliser par ses clients. L'objectif national pour les trois années qui viennent (2006-2008) est une économie de 54 TWh. Les fournisseurs peuvent réaliser l'obligation qui leur est faite de trois manières :

- mener des actions d'économie d'énergie permettant d'obtenir des certificats ;
- acheter des certificats à d'autres acteurs ;
- payer une pénalité libératoire de 2 centimes d'euro par kWh (actualisés sur une durée de 4 ans)

Les actions éligibles sont celles qui permettent la substitution d'une source d'énergie renouvelable à une source non-renouvelable pour la production d'eau chaude sanitaire ou le chauffage. Le prix sera fixé par le marché, sachant que l'Etat pense à un prix moyen de départ d'1 centime d'euro par kWh. Si le procédé se révèle efficace pour le développement des énergies renouvelables, nous pouvons nous demander comment nous pourrons transformer les aides régionales et éviter une explosion budgétaire. Comment pourrons-nous éviter de financer les certificats que les fournisseurs d'énergie vont récupérer et réfléchir davantage en termes de partage ? Je pense à deux pistes. Premièrement, il serait possible de négocier avec les fournisseurs. Les conventions doivent permettre d'obtenir un partage des certificats avec le fournisseur d'énergie sur les actions menées par la région. Deuxièmement, les collectivités locales éligibles à ces certificats devraient demander à la DRIRE de leur fournir sur les investissements produits les certificats d'énergie correspondant aux investissements déclenchés par la région.

Enfin, sur la question du financement des énergies renouvelables, je souhaiterais rappeler que, récemment, le Président du Conseil régional a évoqué la possibilité de financer le nucléaire à hauteur d'1 euro pour chaque euro investi dans le développement durable. Cette proposition fait suite à des débats sur le pôle nucléaire bourguignon. Il est évident que nous subissons sur cette question une pression de la part d'une partie de l'exécutif socialiste. Nous avons donc été amenés à lancer une pétition régionale. Nous avons également été amenés à expliquer au Conseil régional que les Verts ne pourraient pas rester dans un exécutif régional qui financerait directement le pôle nucléaire bourguignon chargé de mettre en place l'EPR. Ce problème de financement des énergies a un impact considérable sur l'avenir de la politique de la région.

[NDLR : *Suite à la volonté du président du conseil régional de Bourgogne, François Patriat, d'exonérer les entreprises liées aux pôles de compétitivité dont le PNB, les Verts ont quitté la majorité, en accord avec leurs militants.*]

Notre action modeste s'inscrit dans un contexte globalement défavorable, dans lequel les grands partis de gouvernement tiennent tous un discours de croissance et un discours productiviste.

Alain Cordier

▲ **Alain Cordier**, Bourgogne

Jean-Marc Pasquet

Merci pour ce premier éclairage. Je vous propose de céder la parole à Andrée Buchmann.

Andrée Buchmann

Vous savez qu'en Alsace, nous avons la plus vieille centrale nucléaire de France. Nous avons obtenu qu'une pétition demandant la fermeture Fessenheim l'année prochaine soit signée non seulement par les élus Verts, mais également par des élus centristes et des élus socialistes. Par ailleurs, comme vous le savez, les Verts sont, en Alsace, dans l'opposition. Le Président du Conseil régional est cependant de formation agronome, de sorte qu'il partage un peu la même culture que la nôtre sur certains points. De plus, le monde associatif est très vivant en Alsace.

▲ Micaëla DARMON, PACA

Dans ce contexte, nous avons pu mettre en place depuis 1996 une véritable politique des énergies renouvelables. Ainsi, nous travaillons depuis quelque temps sur l'habitat particulier, le tourisme et l'agriculture.

Les investissements sont réalisés dans deux secteurs prioritaires : le solaire et le bois énergie. Le Président du Conseil régional a une politique d'énergie renouvelable. Ainsi, il veut installer un maximum de mètres carrés de capteurs solaires et développer l'utilisation du bois énergie. De lycées sont équipés ainsi de chaudières bois. Les conséquences ne sont d'ailleurs pas toujours très positives. En effet, les installateurs ont augmenté leurs prix. Les prix des chaudières bois sont exorbitants. Même si ces matériels sont subventionnés, ils coûtent relativement cher aux utilisateurs. Par ailleurs, dans les lycées, l'équipement bois est souvent surdimensionné par rapport aux besoins. De plus, dans la mesure où nous connaissons un certain retard dans le domaine du chauffage bois, les granulés sont importés d'Allemagne. Nous sommes cependant en train de mettre en place une industrie locale.

Un autre problème est constitué par le fait que nous n'avons pas de véritable politique énergétique. Ainsi, nous continuons, parallèlement à ces initiatives, à soutenir des infrastructures de communication qui induisent des consommations énergétiques importantes. En somme, la politique du Conseil régional est relativement incohérente.

Par ailleurs, la Banque populaire a mis en place il y a vingt ans un « Prev'air ». Il y a deux ans, une convention pour des prêts environnementaux à taux 0 a été mise en place entre l'ADEME, le Conseil régional et la Banque populaire. La collaboration avec la Banque avait aussi pour objectifs de permettre une information dans les lieux les plus reculés possibles. Néanmoins, le bilan de cette initiative est sans doute mitigée. La banque n'a pas même diffusé de plaquettes.

Jean-Marc Pasquet

Un prêt bonifié sera proposé aux particuliers dans différentes régions (notamment dans le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie) pour isoler les maisons. Le recours à un prêt bonifié plutôt qu'à une subvention tient au fait que l'ADEME a constaté que les financements classiques sont insuffisants pour promouvoir véritablement les énergies renouvelables. La subvention est un mécanisme complexe, relativement coûteux. En outre, il faut constater un décalage entre la durée d'amortissement des biens financés (comme l'isolation qui est du long terme) et le temps de subvention, qui est d'un an. Le prêt bonifié permet de caler la durée de financement sur la durée d'amortissement des biens. L'avantage en est que le remboursement du prêt est calé sur les économies d'énergies réalisées, et donc indolore pour les ménages. Ainsi, pour un pavillon classique de 80 à 100 m², l'isolation d'un plafond pour un montant de 3 500 euros en moyenne permet de réaliser une économie immédiate de 20 à 35 euros mensuels, ce qui représente exactement la charge mensuelle du prêt bonifié. Ainsi, la collectivité ne prend en charge que la partie intérêt, qui est assez peu importante (300 euros environ sur toute la durée du prêt de 5 à 8 ans). En somme, ce prêt bonifié est moins cher. Nous pouvons donc en proposer beaucoup plus. En outre, il est possible de développer ce type de prêt avec un réseau bancaire, ce qui assure un effet de démultiplication beaucoup plus important de l'action publique. Enfin, le remboursement peut être calé sur les économies effectivement réalisées.

Une intervenante

Il faut noter l'absence de référentiel unique concernant les économies d'énergie pour les banques comme pour les maîtres d'œuvre. C'est pourquoi s'est créé il y a une semaine un collectif qui rassemble les acteurs du bâtiment soucieux de mettre en œuvre un référentiel commun des économies d'énergies dans le bâtiment. Ce collectif s'appelle Effinergie. Nous nous rendons compte en tout cas de la difficulté de négocier avec les banques, qui ont des stratégies nationales. Si nous voulons être rapidement et collectivement efficaces, je vous invite à rejoindre Effinergie.

Une intervenante, Rhône-Alpes

Concernant les mécanismes de certification, il faut préciser que tous ces certificats sont des mécanismes de marché visant à réaliser des économies d'énergies. Néanmoins, je suis gênée par le fait que nous ne savons pas toujours qui certifient l'authenticité des actions entreprises. Un rapport européen montre que ces mécanismes présentent des limites (partenariats publics privés mal contrôlés). Par exemple, en Angleterre, 350 millions d'euros ont disparu dans un mécanisme de ce type. Il s'agit donc d'usines à gaz, même si, intellectuellement, ces dispositifs peuvent sembler intéressants. Par ailleurs, ces mécanismes de labellisation font entendre beaucoup parler d'eux, mais leur efficacité n'est pas prouvée.

En Rhône-Alpes, nous avons mis en place un certain nombre de subventions. Nous avons diminué le niveau de nos subventions. Nous avons lancé un programme de rénovation thermique des bâtiments. Nous avons lancé un programme pilote dans ce domaine. L'objectif est de lancer dix opérations de rénovation thermique dans 10 bâtiments pour ramener le chauffage de ces bâtiments anciens à 10 kWh par mètre carré. C'est un objectif très ambitieux. Nous voulons donc étudier la capacité des maîtres d'œuvre à réaliser un tel chantier. Ainsi, le Conseil régional propose un accompagnement de la maîtrise d'ouvrage pour atteindre ces objectifs. Avec de tels objectifs, nous nous sommes demandés s'il était possible d'envisager un mécanisme bancaire plutôt que de les subventionner. Nous avons décidé d'apporter une aide de 50 euros par mètre carré en plus, dans la mesure où ce sont des maîtres d'ouvrage volontaires.

Daniel Beguin

Le bilan des dispositifs (notamment avec l'ADEME) fait apparaître que nous n'avons pas jusqu'ici travaillé à la bonne échelle. Or nous pourrions changer d'échelle dans le programme ANRU. En effet, ce programme concerne des investissements considérables, environ 30 milliards d'euros d'intervention dans les années qui viennent à l'échelle nationale. Ce programme ne constitue pas le bon moyen pour conditionner la participation financière publique aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables. **Le programme ANRU serait un levier tout à fait considérable pour développer les énergies renouvelables.** Il faut néanmoins prendre des précautions (labellisation, formation, etc.). En tout cas, un tel dispositif nous permettrait véritablement de changer d'échelle.

Annick Delhaye

Sur le plan énergie 2010, nous avons mis au point des chèques énergies renouvelables, qui sont directement donnés aux particuliers, qui peuvent ainsi payer l'installateur. Ces chèques permettent d'éviter les dossiers de subvention. Nous proposons trois chèques énergies renouvelables. Par ailleurs, nous proposons, dans le cadre du plan « écoénergie », des actions pour promouvoir la sobriété énergétique dans les lycées. Enfin, dans le plan énergie 2010, nous avons lancé une politique vis-à-vis des bâtiments. Nous sommes en train d'élaborer une charte de qualité environnementale dans ce domaine.

Depuis 2003, un collectif de concertation sur l'énergie réunit les professionnels, les institutionnels, les associations, etc. Depuis 2004, ce collectif s'est divisé en quatre collectifs différents :

- Codésol (Collectif de développement du solaire) ;
- Codébat (Collectif de développement du bâtiment qualité environnemental) ;
- Codébois (Comité de développement du bois) ;
- Codéol (Comité d'échange sur l'éolien).

▲ **Antoinette Gillet**, Franche-Comté

Avec tous les professionnels du bâtiments (installateurs, architectes, etc.), nous avons élaboré une charte de qualité environnementale pour proposer une alternative à la certification HQE. Nous souhaiterions faire adopter cette charte par la région Languedoc-Roussillon et par le Midi-Pyrénées ainsi qu'à terme, par le pourtour méditerranéen. Cette charte vise notamment à lutter contre les gaz à effet de serre et à promouvoir la prise en compte du développement durable dans les bâtiments. Elle vise également à prendre en compte la sécheresse. Ainsi, la charte propose un outil de reconnaissance en matière d'environnement, qui soit applicable à tous les projets (neufs ou de réhabilitations). L'objectif est de fédérer l'ensemble des acteurs. Il s'agit d'une démarche de concertation, qui est issue d'un travail d'un an en ateliers avec l'ensemble des acteurs. L'objectif était de produire une charte en concertation avec tous les professionnels et tous les acteurs du territoire.

La charte porte sur plusieurs thèmes différents :

- les matériaux et la ressource de construction (pour limiter les prélèvements des matières premières ainsi que les déchets) ;
- l'énergie, l'eau et le déchet pendant la phase d'élaboration et d'exploitation (pour limiter toutes les consommations d'énergie, d'eau, etc.) ;

- le confort et la santé (pour préserver la santé des personnes qui vivent dans ce bâtiment tout en améliorant le confort des usagers).

Nous souhaitons en outre mener un véritable travail d'évaluation à toutes les étapes du projet avec la personne en charge de la qualité environnementale et communiquer sur toutes les phases du projet, dans un souci de transparence. Nous avons également mis en place des formations à destination des maîtres d'ouvrage, afin que ces derniers intègrent tous les aspects de la question de la qualité environnementale.

Cette charte sera présentée en juin en séance plénière du Conseil régional. Elle constitue pour les maîtres d'ouvrage un engagement d'introduire la notion de la qualité environnementale dans l'ensemble de leurs opérations. Les communes et les collectivités territoriales qui souhaitent obtenir les subventions de la région devront signer cette charte.

En conclusion, cette charte répond à une demande des maîtres d'ouvrage de reconnaissance de leurs efforts dans le domaine de la qualité environnementale et de proposer une certification précise.

Jean-Marc Pasquet

En somme, cette charte permettra de conditionnaliser les dépenses publiques.

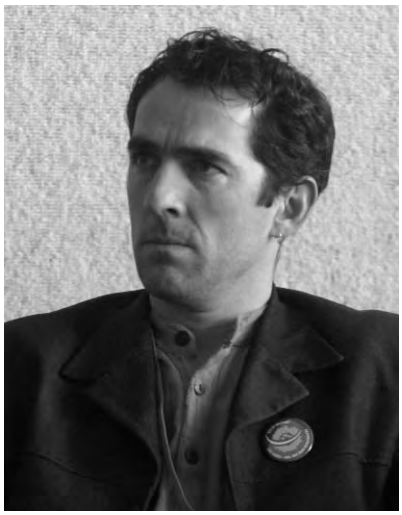

▲
Eric Durand,
Franche-Comté

Yves Pietrassanta, Languedoc-Roussillon

Nous avons tenté de placer la question des énergies renouvelables sous le signe du développement durable. Autrement dit, dans les actions que nous mettons en place, nous cherchons à prendre en compte également les aspects économiques et sociaux, et à proposer des formations aux associations. Ces actions sont réalisées notamment avec l'ADEME, avec laquelle nous avons mis en place un programme de développement durable qui comprend un volet très important sur l'énergie. Nous avons également créé un fonds des énergies renouvelables. Au total, nous disposons d'un budget de 15 millions d'euros pour les énergies renouvelables. Notre objectif est d'intéresser le plus grand nombre de personnes à ces problématiques. Ainsi, dans le domaine du solaire, nous avons construit des bâtiments chauffés au solaire ou utilisant des énergies combinées. Par ailleurs, nous investissons également dans le domaine du photovoltaïque. Pour cela, nous avons fait des appels d'offres et des appels à projets. Les projets retenus sont importants (comme la mairie de Montpellier) et ont donc une visée pédagogique : les citoyens doivent voir que c'est possible. Ainsi, nous accordons des aides se montant à près de 80 % du total des coûts engagés. Nous avons également engagé des recherches, avec des accords conclus avec le CNRS dans le domaine du photovoltaïque.

Dans le domaine de l'éolien, nous cherchons à définir des zones de développement de l'éolien. Cela fonctionne bien, par exemple dans trois communautés de communes de notre région. Nous avons pris en compte toutes les restrictions du PCC. Ainsi, nous avons réussi à faire voter à l'unanimité par les Conseils municipaux de ces communes en faveur de ces projets.

Un intervenant

Sur la filière bois énergie se pose la question de l'adéquation entre le gisement mobilisable en bois et la compatibilité avec les autres usages. Nous avons réalisé une étude très approfondie avec l'ensemble de la filière pour estimer le gisement de manière complète. Compte tenu des 27 chaufferies bois installées se pose la question de l'écobilan. Il faut éviter d'importer cette ressource. D'où l'importance d'estimer le gisement du bois mobilisable et de veiller à l'adéquation entre le gisement et les besoins liés aux chaudières.

La question du développement des cultures énergétiques n'a pas encore été abordée. C'est pourtant une question majeure. J'ai suivi le congrès de la FNSEA. Le monde agricole s'oriente vers la culture énergétique. Ces cultures sont de taille significative, mais elles génèrent peu d'emploi et nécessiteront des transports importants. Elles risquent d'avoir un impact sur les modes d'occupation des sols, avec toutes les implications que cela suppose : appauvrissement de la diversité, conséquences sur la qualité des ressources en eau superficielle. Les Verts se doivent d'approfondir ces questions pour les anticiper. C'est à nous de faire un travail approfondi sur ces questions pour pouvoir intervenir.

Antoinette Gillet

La concurrence pour la mobilisation du bois est réelle. Les acteurs du déchet du bois craignent que la mobilisation des forêts ne les concurrence. Il naît une rivalité qui est au détriment du développement du bois énergie. La région doit intervenir pour demander aux producteurs de constituer un front unique.

En outre, l'aide régionale devrait être apportée à la mobilisation de la ressource locale. Nous aiderons prioritairement sur les plates-formes de stockage.

En tout cas, il faut lancer une réflexion nationale

sur cette concurrence au sein du secteur bois énergie.

Concernant les cultures énergétiques, nous avons été sollicités par des personnes souhaitant créer, par exemple, une usine de colza.

Un intervenant

Il faut également se poser la question de la préservation de la biodiversité et d'adéquation entre la mobilisation de la ressource en bois et la préservation de la biodiversité. En effet, si nous mobilisons la ressource bois tout au long de l'année, cela aura des impacts considérables sur la biodiversité et la forêt, qui est encore l'un des domaines encore relativement protégés de la biodiversité.

Jacques Papon

En Dordogne, nous avons lancé des projets de bois énergie. Nous constatons également ce phénomène de concurrence dans les grandes forêts. En revanche, les petites forêts sont relativement préservées.

Il faut également poser la question du rendement des bois **et aux utilisations alternatives**.

Concernant les biocarburants, une usine de fabrication d'éthanol à partir de grains de maïs sera installée sur le site de L'Arche.

Eric Arnou

La forêt en Rhône-Alpes perd entre 0,5 % et 1 % de sa surface chaque année. Nous connaissons deux problèmes importants. Premièrement, ce sont des forêts alpines de haute altitude, qui constituent une protection contre les avalanches notamment. Deuxièmement, dans la partie sud, nous connaissons des incendies régulièrement, en raison notamment d'avions qui s'y écrasent.

Dans les bilans de disponibilité, il faut également prendre en compte l'accessibilité, qui réduit fortement la disponibilité. Ainsi, en Rhône-Alpes, beaucoup de forêts sont inexploitables, car inaccessibles.

En outre, il faut distinguer entre les bois homogènes et productifs et les bois peu productifs.

La chaufferie bois se développe dans notre région, à partir de petites chaufferies municipales dans deux ou trois bâtiments. Le bois utilisé est souvent du bois de proximité, dans des petits réseaux de chaleur. Cela nous semble la meilleure des solutions dans la mesure où le transport du bois présente des coûts élevés.

Concernant la question de l'éthanol et des biocarburants, nous avons été approchés par les Chambre de l'agriculture, qui se sont fait les porte-parole de l'éthanol. Nous avons décidé de ne pas les aider. En effet, ces personnes ont déjà beaucoup d'argent.

Jean-Marc Pasquet

Comment parvenez-vous à surmonter les difficultés dans les régions ?

Un intervenant

Même si le bois n'est pas accessible dans toutes les parties de la montagne, il faut en tout cas constater que les forêts exploitées sont de plus en plus jeunes. En effet, les arbres les plus âgés sont de plus en plus rares. Nous avons donc affaire à un phénomène inquiétant, qui vise au rajeunissement généralisé des forêts françaises. Ceci vise à exploiter le bois accessible.

▲ **Claire Le Lann Guyet**, Aquitaine

Eric Arnou

En région Rhône-Alpes, nous avons d'immenses zones de montagne où l'accessibilité empêche l'exploitation. Dans la région, 60 % des zones sont dans des zones montagneuses.

Françoise Marchand

Dans les Pays de la Loire, les Conseils généraux ont une politique de replantation des bocagères, ce qui a des effets positifs sur l'emploi et le développement local.

Jeanne Verde-Benihya

Nous avons lancé des études en PACA sur la filière bois. Nous allons de cette manière mieux appréhender le potentiel en bois-énergie.

Un intervenant

La méthanisation des lisiers et des déchets de fromagerie est une perspective intéressante. Mais il faut développer des partenariats dans ce domaine. Ce type d'initiative pourrait par exemple être soutenu par l'agence de l'eau. En effet, ces investissements ont trop lourds, surtout pour des petites régions comme la nôtre. Avez-vous travaillé sur la méthanisation du lisier dans certaines régions ?

Un intervenant

Nous pourrons vous présenter les études que nous avons réalisées. Nous avons réalisé un travail assez détaillé sur tous types de situations, de matériels et de récoltes. Ainsi, nous avons réalisé une étude sur un projet très avancé dans le domaine de la méthanisation. Nous travaillons également sur des porcheries. Nous pourrons vous fournir ces études si vous le souhaitez.

Eric DURAND

Concernant les unités de biomasse, il faut se poser la question du rendement énergétique. Il faut savoir si les unités ont un rendement énergétique qui ne gâche pas l'énergie. En effet, le bois n'est pas une énergie renouvelable de la même manière que le soleil.

Un intervenant

Sur la question de la proximité et du local, si nous devons miser sur l'approvisionnement local, il ne faut cependant pas exagérer. Pour notre part, nous utilisons du bois en provenance d'autres régions. Il ne faut pas avoir trop d'état d'âme dans ce domaine. Il est préférable d'utiliser du bois d'une autre région plutôt que du pétrole d'Arabie saoudite !

Un intervenant

C'est vrai. Néanmoins, il faut systématiquement que nous posions la question du transport. Si nous ne le faisons pas, qui le fera ?

Une intervenante

Concernant le financement par la Banque populaire des énergies renouvelables, un représentant de la banque est en train de démarcher les régions. Pensez-vous que ce sont de bonnes initiatives et que nous pourrions signer une convention avec la Banque populaire sur ces prêts bonifiés. En tout cas, il est certain qu'aucune de nos régions ne pourra financer les énergies renouvelables. Cela veut-il dire pour autant que nous signions une convention avec la banque. Quel est votre avis sur la possibilité d'un tel conventionnement ?

Andrée Buchmann

Lorsque la Région Alsace a voulu mettre en œuvre le taux bonifié à 0 % pour l'investissement dans le solaire, elle a lancé un appel à l'ensemble des banques. Seule la Banque populaire a répondu. Le représentant de la Banque populaire présente cette initiative comme celle de la Banque populaire, ce qui est un peu irritant. Par ailleurs, il faut souligner que les employés des Banques populaires ne sont pas toujours au courant de cette initiative.

Une intervenante

J'ai entendu dire que la banque est en train de former ses salariés. Néanmoins se pose la question de l'opportunité de soutenir ce type de financement. C'est un fait que les régions ne pourront pas financer sur leurs propres ressources le développement des énergies renouvelables.

Un intervenant

Je m'étonne que nous n'ayons pas parlé des financements européens. Dans les prochains mois, nous entrons dans une phase de négociation approfondie sur l'utilisation des crédits européens. Or la Commission européenne affiche le développement durable comme l'une de ses trois priorités. C'est la première fois que nous pouvons bénéficions d'un fléchage sur le développement durable. Ainsi, dans notre région, nous cherchons à saisir au maximum cette opportunité.

Jean-Marc Pasquet

Je vous remercie de la qualité de vos interventions et de vos remarques.

AGRICULTURE
Agricultures sans OGM

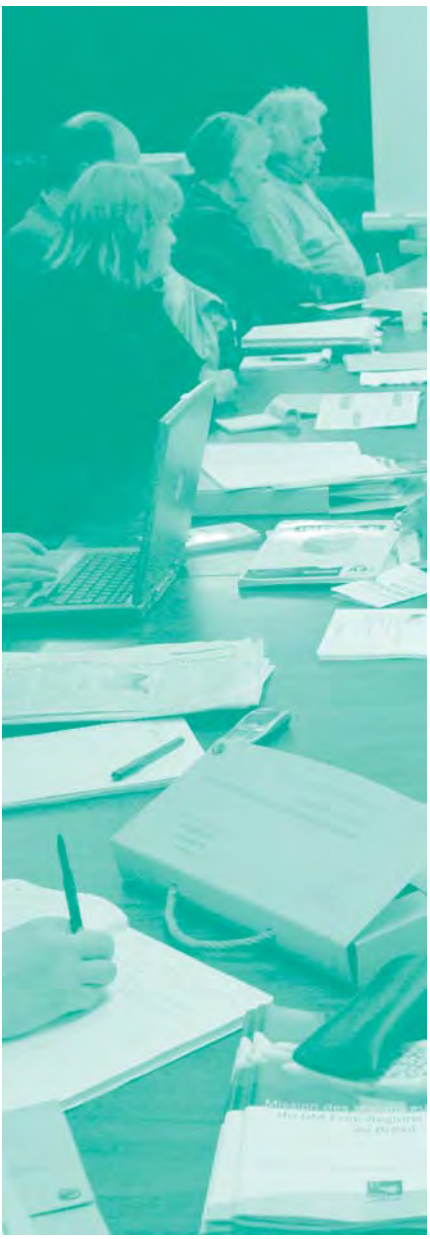

- *La loi en préparation : Quelles actions menées en lien avec les parlementaires ?*
- *Bilan des actions menées par les régions pour aider les communes confrontées à des cultures OGM de plein champ ;*
- *Bilan et perspectives de la Charte de Florence ;*
- *Point sur les programmes de formations à destination des personnels de la restauration collective ;*
- *Point sur les politiques régionales de soutien à l'agriculture sans OGM.*

Intervenants

Anny POURSINOFF
Conseillère régionale Ile-de-France

Gérard LERAS
Président du groupe des élus Verts Rhône-Alpes

Grands Témoins

Stephen KERCKHOVE
Mickaël MARIE
Agir pour l'environnement

Stephen Kerckhove

Je vous propose d'effectuer un tour d'horizon de la loi sur les OGM actuellement en débat à l'Assemblée nationale. Sur la forme, aucune concertation n'a été menée en amont. Autrement dit, ce projet de loi a été préparé par une mission d'information parlementaire qui a reçu des associations et des syndicats, mais qui n'a pas tenu compte des propositions des associations. Autrement dit, il s'est agi d'une concertation d'affichage. Cette loi transpose la directive 2001-18 sur la dissémination d'OGM dans l'environnement, qui devait être transposée en 2003. Ainsi, la Commission européenne a menacé la France de sanction (178 000 euros par jour à partir d'octobre prochain). Ainsi, le gouvernement peut arguer de l'urgence pour faire passer la loi en force en faisant adopter la loi au terme d'une seule lecture. Cependant, en raison des remous du CPE, le gouvernement a accepté le principe de deux lectures. Il était prévu que la loi soit adoptée en mai. Cependant, comme nous avons « gagné » une deuxième lecture de la loi, l'adoption de la loi devrait intervenir relativement peu de temps avant l'élection présidentielle. Ainsi, nous pourrions faire bouger le gouvernement sur cette loi, sachant que le rapport de force n'est pas si figé que cela.

▲ Stephen Kerckhove, Mickaël Marie, Agir pour l'environnement

La loi est la transposition d'une directive sur la dissémination d'OGM dans l'environnement. C'est le ministère de la Recherche qui, paradoxalement, est chargé de défendre ce projet de loi. Nous comprenons donc bien quel angle la loi aura. La partie de la loi sur la dissémination des OGM dans l'environnement est relativement peu sérieuse.

Concernant le rapport de forces, nous avons édité un sondage en février dernier quand le projet de loi a été présenté en Conseil des ministres. Ce sondage montrait que 78 % des Français étaient favorables à un moratoire et 74 % à un référendum sur la question. Enfin, 85 % des gens veulent une agriculture labellisée strictement sans OGM, ce qui n'est pas garanti au terme de cette loi.

Certaines associations sont prêtes à débattre de la coexistence, avec des contraintes très spécifiques et très rigoureuses qui s'apparenteraient à un moratoire de fait mais qui accepteraient la coexistence. Ce sont des associations de types FNE et FNAB. D'autres associations sont plus véhémentes, et notamment la Confédération paysanne, qui ne veut pas du tout de cette loi. Or l'année dernière, 500 hectares d'OGM ont été ensemencés dans la plus totale obscurité et sans contrainte légale. Nous sommes obligés d'exiger une loi aujourd'hui, qui est un moyen d'encadrer les OGM. Mais le fait d'avoir une loi sur les OGM signifie qu'on les accepte.

Concernant le rapport de forces politique, il faut constater une faible mobilisation des sénateurs sur ce sujet, et notamment en ce qui concerne les amendements. Le projet de loi compte 27 articles. Il y a eu à peine 200 amendements. Cela prouve que la mobilisation reste à construire. Le projet de loi a été entériné après une dizaine d'heures de débat, ce qui est peu. L'UMP a voté à l'unanimité en faveur de ce projet de loi. L'UDF est plus réservée : ils se sont abstenus. Les oppositions ont été marquées au sein du PS et du PC, mais pas du tout sur les mêmes lignes. Le PC se mobilise contre ce projet de loi non parce qu'ils sont hostiles aux OGM, mais parce que cela ne se réalise pas sous l'égide de l'INRA. Le PS, pour sa part, a des positions différentes entre les personnes favorables aux OGM et ceux qui essaient de les interdire.

La loi fera l'objet d'une deuxième lecture. Nous souhaitions solliciter les maires, dans la mesure où les citoyens ont peu de prise sur les sénateurs. L'ambition de la campagne était de réactiver le réseau des maires pour qu'ils sollicitent les sénateurs.

En ce qui concerne le contenu du projet de loi, les 27 articles de la loi sont d'un intérêt différent. Trois ou quatre articles comptent vraiment dans la loi. Dans sa philosophie générale, le projet entérine la contamination génétique. Il légaliserait la coexistence des cultures OGM et non-OGM. Ainsi, on définit des périmètres et des frontières. Mais il faut savoir que la nature ne respecte pas ces frontières.

Par ailleurs est créé un Haut conseil aux biotechnologies. Il sera composé de scientifiques et d'experts sociaux et économiques. Mais ce sont les scientifiques qui valideront véritablement les autorisations. Dans ce projet de loi, tout est fixé par décret, et notamment les règles et le fonctionnement du Haut conseil. Ainsi, nous ignorons les règles de pluralisme, de débat, etc. au sein de ce conseil.

Le financement du Haut conseil sera réalisé par

les contributions émanant des obtenteurs des brevets de modification génétique, sachant qu'une contribution est au maximum de 15 000 euros. Ainsi, nous nous demandons comment le Haut conseil pourra mener des expertises. La composition de ce Haut conseil sera pris sur proposition des ministères de la Recherche et de l'Agriculture après avis des ministres de l'Environnement, de la Défense et de la Santé. Nous voyons là se dessiner des parallèles avec ce qui s'est fait pour la bombe atomique.

Sinon, le cœur du projet de loi est l'indemnisation, qui permet d'identifier des responsables d'éventuelles contaminations. Cependant, l'application de cette indemnisation est relativement minimaliste. En effet, l'article 21 du projet de loi dit que l'indemnisation entre en ligne de compte si les conditions suivantes sont réunies : le produit de la récolte dans laquelle la présence de l'OGM est constatée est situé d'une parcelle à proximité d'une parcelle sur laquelle est cultivée cette variété et a été obtenu au cours de la même campagne de production. Autrement dit, la contamination est limitée dans le champ et dans l'espace.

Nous avons demandé au rapporteur de la loi ce qui se passait pour les contaminations d'une année sur l'autre. Il n'a pas su répondre.

Par ailleurs, l'indemnisation prend effet sur des critères économiques. Ainsi, à partir du moment où une production sera étiquetée comme OGM (au-delà du seuil de 0,9 % de contamination), il y a aura indemnisation. En deçà de 0,9 % de contamination, il n'y aura pas d'indemnisation. D'ailleurs, le rapporteur au Sénat nous a indiqué de manière très cynique qu'il fallait que le bio s'adapte et, donc, qu'il accepte un peu de contamination.

Par ailleurs, les semences et la contamination au cours du transport ou de la consommation ne seront pas pris en compte. Ceci limite la responsabilité en champ. Il en résulte une multitude de zones de non-droit, qui font que l'indemnisation serait très parcellaire.

Dans la directive européenne, il est question d'une contamination accidentelle avec des mesures correctives. La France est partie du postulat qu'après 0,9 % de contamination, il faut agir (indemniser, étiqueter). Mais la directive européenne dit que dès 0 (par exemple 0,1 %), la contamination peut être accidentelle et doit donc faire l'objet de mesures correctives.

Les communistes ont proposé un amendement obligeant l'autorité administrative de suspendre les OGM si de nouvelles découvertes scientifiques faisaient apparaître l'éventuelle dangerosité des OGM. Mais cet amendement a été écarté.

En somme, il sera difficile de mobiliser les Parlementaires sur ces questions.

Par ailleurs la loi sur les OGM pose la question de la propriété privée. En effet, jusqu'à hauteur de 0,9 %, la loi signifie que l'on peut « entrer chez vous ». Je pense que nous pourrions attaquer la loi sur ce point. En effet, on est propriétaire d'un bien à 100 %.

En outre, le projet de loi renforce le registre public. Ainsi, initialement, le projet de loi prévoyait un registre, dont nous ne savions pas exactement s'il était public ou non. Un amendement a été proposé permettant de préciser les départements où se situent les parcelles de culture d'OGM.

La loi entérine également le fait que les firmes de biotechnologies pourront soustraire certaines informations du domaine public. Nous avons donc des raisons d'être inquiets : en effet, la loi affirme le primat du droit commercial sur le droit à l'information.

Mickaël Marie

Néanmoins, il faut préciser que la transparence est la règle générale, et la confidentialité l'exception. Or dans la loi française, cette relation est inversée et la confidentialité devient la règle. Ainsi, nous risquons de perdre beaucoup de temps à demander des autorisations aux autorités administratives pour obtenir les résultats d'études toxicologiques.

Stephen Kerckhove

Enfin, le suivi de la dissémination et du respect des règles de coexistence sera réalisé par les agriculteurs. Ainsi, c'est l'agriculteur OGM qui contrôlera. Autrement dit, c'est le pollueur qui contrôle.

L'abondement du fonds de garantie était prévu de 100 euros par hectare au maximum. Mais ce montant a été baissé à 50 euros. Cela devrait s'élever à 6 ou 7 euros à terme.

Enfin, dans le projet de loi, l'article 11 donne la définition de la dissémination volontaire : « toute introduction intentionnelle dans l'environnement d'un OGM ou d'une combinaison d'OGM pour laquelle aucune mesure de confinement particulière n'est prise pour en limiter le contact avec les personnes et l'environnement ». Ainsi, aucune mesure n'est prise pour assurer la coexistence.

En somme, nous voulons profiter de la deuxième lecture au Sénat pour tenter de faire pression sur les Sénateurs. Nous pouvons obtenir un basculement de l'UDF sur certains amendements. Il faudra en effet souligner que les AOC risquent d'être contaminés.

Les règles de coexistence seront fixées par décret. Cependant, comme l'indemnisation est minimaliste et technocratique, les mesures de coexistence seront très réduites.

Eric Arnou

On affirme que la bio ne peut pas coexister avec les OGM. Cependant, l'agriculture bio est très peu développée en France, contrairement aux AOC. Il serait donc possible de rechercher plutôt des alliances avec les AOC. En Rhône-Alpes, il y a 40 AOC, alors que l'agriculture bio ne représente que 2 % de l'agriculture de la région. Je rappelle également que les AOC concernent avant tout le vin et le fromage. Or les AOC fromage sont intéressées par la question des OGM dans la mesure où se pose pour eux le problème de l'alimentation des bétails.

Mickaël Marie

Agir pour l'environnement a organisé une campagne. Nous avons pu constater que les représentants des organismes chargés de ces labels se sont presque insultés quand on les approche pour leur parler des OGM. Ils se demandent pourquoi nous les sollicitons.

Un intervenant

Nous devrions cependant mener campagne dans les régions qui ont développé des AOC. En somme, il faut continuer d'utiliser l'agriculture bio comme angle d'attaque. Mais il faut également savoir tirer parti des AOC dans cette lutte contre les cultures d'OGM.

Jean-Christophe Gavallet

En ce qui concerne les AOC, la Sarthe est relativement indemne d'OGM compte tenu du poids économique du Loué. Pour conserver l'image de qualité du Loué, les producteurs craignent la contamination. Monsanto a tenté de faire des essais dans le département. Heureusement, les producteurs ont pu arrêter l'essai à temps.

Un intervenant

Nous disposons de deux pistes de travail :

- les AOC ;
- la saisine du Conseil constitutionnel.

Les AOC sont un moyen de faire pression sur les parlementaires et les élus. Mais il faut aller très vite. Je ne crois pas que nous obtiendrons des amendements au Sénat. En effet, nous avons rencontré certains parlementaires de la région lors de la première lecture du projet de loi. Malgré leurs belles promesses, ils ont adopté la loi. Cependant, il serait possible d'obtenir la signature de 60 parlementaires pour saisir le Conseil constitutionnel. Ceci pourrait être le travail des régions. Il faudrait utiliser le fait que certains Présidents de région sont également parlementaires. Nous pourrions utiliser le fait qu'ils ne peuvent pas se mettre en porte-à-faux avec leur engagement régional. Nous devrions donc pouvoir obtenir des Présidents de région d'intervenir pour réunir 60 signatures, ce qui permettrait de saisir le Conseil constitutionnel.

Stephen Kerckhove

Par ailleurs, j'ai négligé de dire que l'indemnisation ne se réalise que sur des critères économiques, mais pas les impacts sur l'environnement ou sur la santé. En effet, ces derniers n'étant pas quantifiables, ils ne pourront pas faire l'objet d'une indemnisation.

Un intervenant

Concernant les signes de qualité et la bio, Marie-Angèle Hermite estime que peu de productions sous signes de qualité sont concernées par les OGM. Autrement dit, nos positions sont relativement fragiles.

Néanmoins, nous pouvons attaquer les OGM sur le maïs, dans la mesure où certains maïs bénéficient de signes officiels de qualité.

Certaines productions animales sont également sous signe officiel de qualité. Certains animaux sont nourris avec des céréales d'importation. Mais le problème du contrôle de ces productions est difficile à résoudre : il sera en effet compliqué d'effectuer le suivi de l'alimentation de ces animaux, qui engendre un surcoût. Or on ne peut pas valoriser aujourd'hui le fait qu'un animal ait été élevé sans OGM. Il nous faut donc réfléchir à la manière dont on peut mettre en place des filières sans OGM d'une part et à la manière dont l'agriculture et l'élevage soient moins dépendants des importations des céréales d'autre part.

Par ailleurs, sur la saisine du Conseil constitutionnel, je ne suis pas certain que le Conseil constitutionnel soit particulièrement sensible à nos arguments. Je ne suis donc pas sûr que l'on parvienne à lui faire reconnaître l'anticonstitutionnalité de la loi.

Un intervenant

Néanmoins, la saisine du Conseil constitutionnel permettra de médiatiser la loi. La saisine n'est pas une fin en soi.

Un intervenant

Se pose également le problème de la contamination des OGM dans l'apiculture.

Un intervenant

La difficulté pour l'apiculture est le manque d'études.

La loi est scélérate. Elle organise la coexistence. Ainsi, par le canal du Conseil constitutionnel, nous pourrions gagner du temps. Nous pouvons en effet espérer le réexamen voire le retrait de cette loi aux prochaines élections.

Un intervenant

La loi devrait être examinée au plus tôt en octobre ou en novembre, compte tenu du fait que la rentrée parlementaire est surtout marquée par les débats sur le budget et le budget de la Sécurité Sociale.

Un intervenant

Il n'existe pas de légumes OGM aujourd'hui. Mais les firmes de biotechnologies sont tellement actives que nous ne pouvons pas être certains que les légumes ne font pas l'objet de recherches actuellement. Le refus de la transgénèse est global et concerne toutes les cultures.

Par ailleurs, il me semble important de pouvoir présenter des axes de travail précis aux Conseils régionaux. C'est pour cela que nous devons intervenir sur les AOC, les coopératives et les offices de labellisation. Nous pourrions demander à nos élus régionaux et aux parlementaires d'intervenir pour saisir le Conseil constitutionnel, même si je ne me fais aucune illusion sur les conclusions du Conseil constitutionnel. Ce dernier constitue néanmoins un levier qu'il est important d'actionner.

En outre, il importe de travailler sur les contrats d'approvisionnement de soja non-transgénique, sur le modèle de ce qui a été fait en Bretagne. En outre, il faut tenter de voir comment la région peut aider concrètement les producteurs. Dans notre région, nous aidons une association qui organise le débat sur les OGM dans toute la région. Il faut en effet traiter le problème de la dépendance vis-à-vis du soja d'importation. Nous devons également travailler sur la question de l'apiculture et, pour cela, réaliser les études nécessaires. Il faut solliciter les Conseils régionaux. En effet, ceux-ci ne peuvent pas soutenir les OGM vis-à-vis de l'opinion publique.

Une intervenante

En ce qui concerne les actions à mener, je rejoins l'idée qu'il faut mener des études spécifiques. Mais comment devons-nous coordonner entre régions pour éviter de mener des études identiques dans différentes régions. Par ailleurs, nous pourrions mettre en œuvre les fameux PICRI qui sont des études demandées par les citoyens. Cela présente l'intérêt de mobiliser des citoyens auprès de chercheurs.

Un intervenant

Si la gauche revient au pouvoir, nous pourrions changer la loi. Nous pourrions alors discuter de la possibilité avec le PS de faire une loi française plus sévère que la directive européenne, notamment en termes de contamination. Nous devons savoir cela pour déterminer notre stratégie.

Un intervenant

L'agriculture est en train de devenir binaire avec, d'un côté, un pôle d'agriculteurs performants, assez riches et jaloux de leurs privilèges et, d'autre part, un pôle d'agriculteurs en train de passer massivement à d'autres modes de production et de commercialisation. Dans ma région, les agriculteurs vendent une partie de leur production en direct. Or ce sont les agriculteurs qui veulent préserver leurs privilèges que l'on entend le plus, notamment dans les Chambres d'agriculture. Cependant, je crois que ces agriculteurs sont moins forts qu'on peut le penser. Nous devons donc ouvrir l'esprit de nos alliés sur ces questions. Ceci passe par le débat. Il faut créer le maximum de débats possibles.

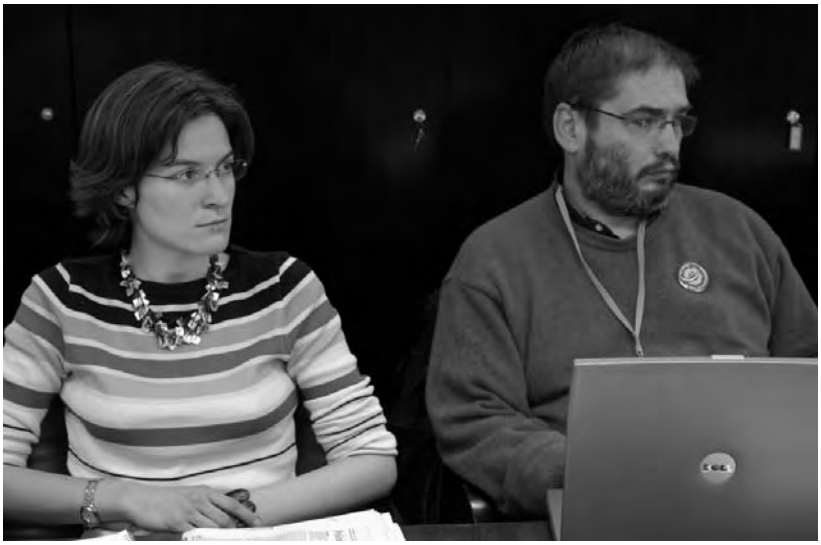

▲ **Émeline Baule**, Rhône-Alpes
Jean-Christophe Gavallet
Pays de la Loire

Concernant les PICRI il faut éviter que le PC ne s'empare de cet outil.

Un intervenant

Sur la question des approvisionnements de soja importé et de notre volonté de surmonter la dépendance française vis-à-vis du soja, les éle-

veurs du volaille estiment que le soja est irremplaçable pour l'équilibre alimentaire de la volaille. Néanmoins, nous devons continuer ce combat en France et ailleurs. En effet, si les OGM gagnent ailleurs, ils finiront par gagner la France. Si les OGM se développent partout en Europe, nous éprouverons des difficultés à endiguer les OGM en France.

Nous avons rencontré des associations d'agriculteurs brésiliens, qui se sont déclarés prêts à produire du soja dans le cadre d'une agriculture diversifiée. Pour gagner ce combat contre les OGM, il faut que nous nous associons des producteurs au Brésil.

Un intervenant

La loi française est très en deçà de la directive, notamment en matière de transparence, d'information, de confidentialité, sur la clause de sauvegarde qui permet en cas d'information nouvelle sur les effets des OGM d'en suspendre la commercialisation. Ce dernier point n'est pas transposé du tout dans la loi française. Cela dit, la dynamique est lancée. L'Allemagne, puis l'Italie et la Suisse ont pris position sur les OGM. La Commission européenne a déjà reculé sur la question des OGM et sur sa condamnation de la loi allemande. Ainsi, il semblerait que la Commission européenne ne poursuivra les Etats-membres qui décideraient d'établir des seuils inférieurs au seuil de 0,9 % de contamination.

Gérard Leras

Les jugements de Riom et de Versailles sont pour nous essentiels. Nous devons les utiliser comme des armes politiques, même si ces jugements n'ont pas de valeur juridique réelle dans la mesure où il s'agit de jugements en première instance. Le jugement rendu à Grenoble en septembre dernier est également intéressant. Le premier fauchage européen avait été organisé en 1997. Cela a été jugé en première instance en 2004 et en appel en septembre 2005. Le premier jugement a condamné à des peines très légères trois personnes, trois syndicalistes de la Confédération paysanne. Ces derniers avaient néanmoins fait appel pour la raison qu'ils étaient opposés au principe de la condamnation et_des dommages versés à Monsanto. La Cour d'appel a cassé le premier jugement. Elle n'a pas prononcé la relaxe. Elle a constaté que les trois personnes étaient coupables aux yeux de la loi d'avoir fauché, mais a estimé que l'amnistie présidentielle s'appliquait. En effet, l'acte de ces trois personnes a été considéré comme une action à caractère syndical. Autrement dit, ces personnes n'étaient pas considérés comme des délinquants.

▲ **Gérard Lebas**, Rhône-Alpes

Philippe Leclerc

En Lorraine, l'exécutif a validé la proposition qui était faite de signer la charte de Florence, mais sans aller jusqu'au bout. Ainsi, la Lorraine n'est pas inscrite au nombre des régions signataires. Il serait question aujourd'hui d'une délibération et non plus d'un vœu.

Yves Gueydon

L'Auvergne n'a pas encore signé. Les débats ont été repoussés. Nous avons fait signer des pétitions pour demander que le Conseil régional s'engage dans cette démarche. Nous avons rassemblé aujourd'hui entre 5 000 et 6 000 signataires. Un débat sera organisé dans les quatre départements de la région au mois de mai.

La question des OGM nous occupe presque toute l'année en Auvergne. En effet, nous avons un pôle de compétitivité agricole, ce qui fait que la région subit un *lobbying* important.

Jacques Cochy

Nous avons décidé en session du 21 octobre 2005 d'adhérer à la charte de Florence. Les engagements de la région sont d'agir avec d'autres et de peser sur les décisions publiques *via* l'ARF et *via* la charte de Florence.

Néanmoins, l'Anjou développe un pôle de compétitivité du végétal, avec des agriculteurs qui souhaitent lancer des expérimentations plein champ. La région s'est engagée à lancer un débat public pour chaque demande d'autorisation d'expérimentation de ce type. En tout cas, nous avons à ce jour suspendu tout financement de ce type de recherche. En outre, nous nous sommes engagés à soutenir les filières qualité en Pays de la Loire, notamment pour introduire des filières bio dans la restauration des établissements scolaires. Mais pour l'instant, cet engagement ne s'est pas traduit par des mesures concrètes.

Anny Poursinoff

En Ile-de-France, nous proposons des aides au maintien de l'agriculture biologique. Nous n'avons pas précisé que celle-ci soit sans OGM, mais nous pensons que c'est sous-entendu.

Jacques Cochy

Par ailleurs, nous sommes sollicités pour soutenir une usine de biocarburants. Nous pourrions éven-

tuellement le faire à condition qu'elle utilise du colza ou du soja non-OGM.

Enfin, nous nous sommes engagés à mettre en place une information permanente sur la question des OGM, de la qualité et de la traçabilité, ce qui n'a, pour le moment, pas été mis en œuvre.

Jacques Olivier

Nous n'avons pas signé la charte de Florence et nous ne le ferons pas. Plutôt que de la signer, nous avons préféré lancer un certain nombre d'initiatives, comme des assises dédiées à ces questions.

Mickaël Marie

Il importe que les régions qui ont signé la charte de Florence créent un réseau, qui constitue un interlocuteur de poids face à la Commission européenne et au Conseil européen. Ce réseau a un intérêt politique réel. Aujourd'hui, il compte 36 régions européennes (dont 15 en France). Je suis d'ailleurs surpris qu'il y ait autant de régions qui n'aient pas signé. En outre, il faut ajouter que les niveaux de compétences réglementaires sont très différents si l'on compare par exemple les régions françaises et la Toscane.

Un site est consacré au réseau de la charte de Florence et est actualisé en permanence.

Anny Poursinoff

Je trouve qu'il y a un problème de suivi. Le fait que les données soient en anglais est un premier problème. En outre, en Ile-de-France, nous avons signé la charte. Mais j'ai dû me battre pour aller à Rennes. Personne n'est allé à la réunion de Berlin. En somme, nous avons l'impression que suite à la signature, personne, en dehors de quelques militants, ne se mobilisent autour de ces questions. Il se pose un véritable problème de suivi en Ile-de-France. Qu'en est-il des autres régions ?

Gérard Leras

Nous sommes dans une situation un peu comparable. Nous faisons partie des personnes qui estiment que la participation au réseau de la charte de Florence était nécessaire, même si le texte est imparfait. Mais se pose aujourd'hui un problème de suivi de la charte, que nous avons signée. En effet, la charte est suivie par un élu PS, qui se soucie peu de ses actions.

Outre l'adhésion à la charte de Florence, il faut organiser le débat. Or la région est la seule collectivité territoriale à avoir la capacité d'organiser le débat.

Quant à l'autonomie alimentaire, il faut faire attention à l'emploi de la notion de « plan protéines ». Il faut prendre garde. En effet, le problème de l'autonomie alimentaire ne se pose pas seulement par rapport aux protéines. En outre, nous avons attaqué sur ce point dans la mesure où il est interdit de développer des protéines pour la vente suite à l'accord conclu entre l'OMC et l'Union européenne. Il vaut mieux parler d'autonomie alimentaire plutôt que de plan protéine. En effet, tout le monde a le droit de produire des protéines pour sa propre consommation. L'emploi de l'expression « autonomie alimentaire » permet d'éviter les problèmes juridiques.

Un intervenant

Le plan protéines ne vise pas à développer un plan de substitution de culture des sojas importés. Il s'agit plutôt de modifier les systèmes de production actuels.

Gérard Leras

En tout cas, il faut éviter l'expression « plan protéines » pour éviter les ennuis.

Un intervenant

Je peux vous distribuer un document sur cette question : il s'agit d'un dossier intitulé « l'élevage peut-il s'affranchir du soja ? », qui peut être commandé sur le site euralinfo.org. Ce dossier a été édité dans le cadre de la campagne « le soja contre la vie ». En effet, la culture de soja massive a des conséquences importantes sur le mode de production. Après la guerre, on a développé un système maïs-soja. L'association du maïs et du soja est très équilibrée et très complète du point de vue du rendement pour la production animale. Cela a permis l'essor des productions animales, qui ont été multipliées fortement depuis 1945. Ce modèle agricole est mondialisé et a permis les changements alimentaires que nous avons connus. Ce système a rendu l'Europe notamment dépendante dans la mesure où nous devons importer du soja, et notamment des Etats-Unis, d'Argentine et du Brésil. Or ces trois pays sont aujourd'hui les trois premiers producteurs d'OGM. Le fait que le soja soit transgénique a conduit à réactualiser la problématique de la dépendance de l'Europe vis-à-vis du soja (alors que le maïs peut être produit en Europe). Aujourd'hui, 80 % des OGM servent à l'alimentation animale. Nous devons donc réfléchir à la manière dont nous pouvons réduire la dépendance des agricultures françaises dans ce domaine. Il me semble qu'il faille trouver des solutions adaptées à la réalité de chaque région. Ainsi, les productions animales en Bretagne sont

Il importe que les régions qui ont signé la charte de Florence créent un réseau, qui constitue un interlocuteur de poids face à la Commission européenne et au Conseil européen.

Michaël Marie

beaucoup plus dépendantes des importations de soja que, par exemple, la Normandie.

Jean-Christophe Gavallet

Il faut noter une grande inertie du système agricole. Nous devons développer des alternatives. Mais en attendant, nous devons empêcher le système de production de soja de développer encore les OGM. Dans les Pays de la Loire, les filières agricoles ont fait le choix d'éviter l'importation des sojas OGM, et cela en vertu du principe de précaution. C'est une décision prise à l'initiative des labels (type Loué) et des coopératives. Cependant, les producteurs sont en train d'utiliser les OGM pour les filières standard, conservant la nourriture non-OGM uniquement pour les productions animales labellisées.

Lors des rencontres que nous avons organisées au Brésil, nous pouvons penser que les producteurs de soja sont prêts à produire des cultures non-OGM. Certains ont la volonté de pratiquer l'assolement et d'inscrire ces cultures dans le cadre d'une agriculture familiale et vivrière. Il faut suivre et encourager ces relations partenariales.

Nous devons empêcher le système de production de soja de développer encore les OGM. Dans les Pays de la Loire, les filières agricoles ont fait le choix d'éviter l'importation des sojas OGM, et cela en vertu du principe de précaution.

Jean-Christophe Gavallet

Gérard Aubron

Il semblerait que 50 % du soja arrivant à Montoir (qui est le premier port d'importation du soja) est sans OGM alors que ce soja n'est pas tracé et comptabilisé comme exempt d'OGM.

Un intervenant

Aujourd'hui, il n'y a effectivement pas plus de 20 % de soja OGM au Brésil. En effet, la loi brésilienne ne permet d'utiliser que des semences OGM certifiées, ce qui permet de contenir en partie le phénomène. Ainsi, nous pouvons encore organiser la résistance.

Gérard Leras

Quand la Bretagne a passé des accords sur le soja avec Parana, j'ai craint que cela ne pérennise le système maïs-soja. J'ai dit alors qu'il fallait changer nos modes de production chez nous. C'était une erreur de le dire : on ne peut pas changer le système de production « d'un coup de baquette magique ». Il vaut mieux développer des relations partenariales. Cela étant, il faut s'efforcer d'avancer sur la question de l'autonomie alimentaire.

Le système maïs-soja dans l'alimentation animale ne crée pas véritablement un équilibre. Il crée un équilibre entre les besoins énergétiques et les besoins de protéines, mais il déséquilibre tout le reste (la conduite d'exploitation, etc.). Or il serait possible de travailler sur la question de l'intensité de la production des exploitations. Le fait de passer d'une agriculture intensive à une agriculture plus traditionnelle permet de gagner plus d'argent, comme le prouve l'exemple de certains producteurs laitiers français.

Anny Poursinoff

Lors de la plénière, on nous a indiqué que l'on sortirait de ces deux journées avec des propositions d'action globale. Ainsi, j'ai noté que les Verts allaient proposer à l'ARF de ne pas participer aux négociations du nouveau contrat de plan pour la raison que nous ne considérons plus l'Etat comme un partenaire de négociation légitime dans ce domaine. En tout cas, il semble qu'il y ait un consensus sur les OGM. Un certain nombre de régions ont signé la charte de Florence. Les autres manifestent également une certaine opposition aux OGM. Ne pourrions-nous pas dire que les Verts demandent à l'ensemble des exécutifs régionaux de ne plus aider les agricultures qui utiliseraient les OGM ?

Un intervenant

La difficulté est de ne pas avoir seulement une action symbolique. Or jusqu'à présent, nous nous sommes essentiellement contentés d'une forme d'affichage comme le soutien aux faucheurs volontaires. C'est certes un des aspects de notre action politique. Cependant, si nous voulons être pragmatiques, il faut rappeler que l'essentiel de la menace OGM en France ne concerne pas les cultures de plein champ, mais plutôt l'importation massive de soja. Mais je me demande s'il est possible politiquement d'afficher que les aides et subventions ne seront versées qu'aux agricultures aux OGM. Cela serait-il possible faute d'une agriculture alternative à soutenir ?

Anny Poursinoff

La difficulté est que nous continuons d'aider les cultures céréalières. Nous ne parvenons pas à faire baisser les aides de la région à ce type d'agriculture pour la raison que nous ne pouvons pas financer de mode de culture alternatif. En effet, l'agriculture bio représente une très faible part de la production.

Il faudrait indiquer que notre souhait est l'autosuffisance alimentaire pour le bétail et la volaille. Ainsi, nous pourrions afficher que nous sommes contre les aides aux agriculteurs qui continuent d'introduire des OGM dans les processus de production.

Un intervenant

Il faut un principe d'écoconditionnalité. Mais il faut également faire preuve de pragmatisme et éviter de créer des usines à gaz. Or il est très difficile de mettre en place un système de contrôle de non-utilisation d'OGM. En outre, il faut soutenir les plans d'autosuffisance et les filières qui ont déjà été mises en place.

Philippe Leclerc

Nous pourrions parler dans un préambule, outre de l'agriculture bio, des AOC. Nous pourrions ensuite demander aux agriculteurs de dire s'ils n'utilisent pas d'OGM. Il ne s'agirait pas de le prouver, mais simplement de le déclarer. Ainsi, nous éviterions l'usine à gaz.

Un intervenant

A ma connaissance, seule l'Aquitaine a tenté d'intégrer dans son règlement d'intervention une conditionnalité sur les OGM. Le Préfet de région est intervenu. Une cabinet a apporté une réponse. Nous sommes donc suspendus à la légalité administrative de cette clause. En revanche, il serait possible de travailler sur les règlements d'intervention des Conseils régionaux pour voir si c'est possible.

Par ailleurs, nous sommes limités dans le cadre précis des Conseils régionaux. Les Conseils régionaux n'ont pas de compétences réglementaires. En outre, leurs budgets sont limités. Ainsi, les outils d'intervention des régions sont relativement limités. Je suis désolé de jouer le rabat-joie, mais compte tenu de la faible marge de manœuvre des régions, il est sans doute préférable d'agir par les mesures les plus efficaces possibles, même si ces dernières sont moins symboliques. Il faut donc faire un travail de long terme.

Anny Poursinoff

Il est toutefois possible d'introduire des éco-conditionnalités. C'est le PS qui y est opposé. Nous devons être fermes sur les éco-conditionnalités. Sans ces dernières, nous ne pourrons pas véritablement construire les écorégions.

Mickaël Marie

Nous avons souvent dit que la bio ne représentait qu'un faible pourcentage des surfaces agricoles. Or il faut souligner qu'en Auvergne, la bio est bloquée faute de réserves de foncier. Ainsi, certains agriculteurs souhaiteraient installer des cultures bio, mais ils ne peuvent pas avoir accès à la terre.

Par ailleurs, je souhaiterais réaliser un aparté sur le fait que les Verts sont très impliqués dans les actions de fauchage et dans les procès. Ils ont donc une action très lisible, mais il faut se garder de trop focaliser sur les cultures de plein champ. Les dommages et intérêts demandés par Monsanto et Limagrain sont importants. Nous sommes donc marqués par ces affaires. Nous éprouvons des difficultés à recueillir ces sommes. Or, pendant ce temps, nous perdons du temps pour d'autres actions.

▲ **Jacques Cochy**, Pays de la Loire
Anny Poursinoff, Ile-de-France

Nous avons organisé une offensive. Il faut aider les structures et les associations partenaires qui organisent le boycott de la viande non-tracée. Les grandes surfaces sont très sensibles aux manifestations devant les magasins. C'est une piste de travail qu'il faut savoir utiliser.

En outre, nous avons lancé l'appel d'Orion et créé une association, « Alerte OGM », qui a pour vocation d'établir dans le temps le répertoire des responsabilités des contaminations du fait des OGM (cultures de plein champ, importations, décideurs politiques, etc.). Nous souhaitons créer une instance qui cherchera des chefs d'inculpation au pénal pour attaquer les responsables des problèmes de santé. Ce sont des outils pour demain. Mais pour les mettre en place, nous avons besoin de moyens. Nous ne pourrons pas faire avancer ces dossiers et ces initiatives sans un budget *ad hoc*. Les statuts de cette association sont élaborés. Nous souhaitons poursuivre cette initiative.

Un intervenant

Sur le calendrier du projet de loi, le projet devrait être présenté début mai. Il serait souhaitable qu'à ce moment, les élus locaux fassent un appel solennel pour souligner que la loi ne fait pas mention des collectivités locales et qu'elle n'ait pas été précédée de consultations. Nous pour-

rions également organiser un séminaire au moment du passage de cette loi devant l'Assemblée nationale. Ce serait une manière de montrer que les parlementaires qui veulent voter pour la loi sont en minorité.

Un intervenant

Dans l'optique d'une modification du système de production, je ne suis pas certain que nous soyons dès aujourd'hui en mesure de bloquer le développement des semences OGM en maïs, les importations de soja transgénique, etc. dans le cadre de l'action des régions en faveur de l'agriculture paysanne. Nous pourrions organiser un débat sur ces questions aux Journées d'été pour faire émerger quelques propositions d'action concrètes et réalistes, susceptibles d'entrer dans le cadre d'une politique régionale.

Anny Poursinoff

Sur quels volets pourrions-nous faire des propositions concrètes ?

Un intervenant

Nous pourrions faire des propositions sur deux volets principaux :

- l'autonomie alimentaire des élevages et la lutte contre les OGM ;
- l'autonomie alimentaire des élevages et l'action régionale contre le productivisme.

Nous pourrions dégager quelques points cohérents et les décliner en quelques propositions d'action susceptibles pour le Conseil régional.

Un intervenant

Dans le cadre des propositions, nous souhaitons unanimement soutenir les filières qualité, en conditionnant ce soutien à un engagement clair de refus des OGM. Par ailleurs, nous souhaitons rompre avec les systèmes agricoles maïs-soja qui favorisent la monoculture du maïs chez nous. La monoculture chez nous favorise la monoculture du soja dans les pays exportateurs, ce qui tend à détruire l'agriculture vivrière. Par ailleurs, nous pourrions porter le discours contre les OGM dans les régions qui ont des labels qualité, en France mais aussi en Europe (et notamment en Italie). Il faut rejoindre les réseaux européens dans ce combat.

TOS

La décentralisation des TOS et la gestion des lycées

Les conseils régionaux ont la compétence des lycées depuis 1986. Au-delà de l'aspect pédagogique qui ne relève pas de notre compétence, charge aux régions de la gestion patrimoniale des lycées, l'organisation des formations, ainsi que les politiques d'équipement et de fonctionnement des lycées. De plus, de part la nouvelle loi de décentralisation, les régions se retrouvent progressivement en charge de la gestion des personnels TOS. C'est une compétence stratégique, de pleine et totale responsabilité et lourde d'impact sur bon nombre d'aspects où nous pouvons mettre en valeur beaucoup de nos politiques vertes imprégnées du développement durable. Il semble adéquat d'échanger aujourd'hui nos constats sur les différentes politiques menées par les régions dans ces domaines. Ayant eu cette compétence dès leur création, on a pu constater toutes les dérives et malversations qui se sont progressivement révélées dans cette politique. Il est aujourd'hui pertinent de nous interroger sur les politiques et les outils pouvant être mises en œuvre afin d'agir sur ce domaine de compétence.

- *La loi, le contexte, les problèmes rencontrés par les régions ;*
- *Quel projet pour l'environnement éducatif de nos lycées ?*
- *Comment transformer la décentralisation des TOS en un projet politique régional pour l'environnement éducatif des lycées ?*
- *L'environnement éducatif : La restauration, les déchets, l'énergie, la citoyenneté...*

Intervenants

Jacques PAPON
Président de la Commission Éducation, Jeunesse, Formation, Apprentissage du Conseil régional d'Aquitaine

Alain FOUSSERET
Vice-Président du Conseil régional de Franche-Comté chargé de l'Éducation et des TIC

Alain COULOMBEL
Président de la commission Formation Initiale du Conseil Régional de Rhône-Alpes

Alain Fousseret

La réflexion sur l'éducation et le pragmatisme de la politique de l'éducation dans les régions sont deux perspectives relativement différentes. Je vous propose de faire un tour d'horizon d'éléments pragmatiques, en rappelant d'abord les quatre compétences des régions en matière d'éducation :

- la programmation régionale en matière d'éducation et de formation ;
- la gestion du patrimoine ;
- les crédits de fonctionnement et d'équipement des lycées ;
- l'accueil, l'entretien et la restauration depuis les lois de décentralisation, avec l'intégration des personnels TOS.

Au Conseil régional, il est intéressant d'investiguer ces différents sujets si l'on s'intéresse à l'éducation. En Franche-Comté, nous constatons une baisse des effectifs, qui devrait se poursuivre jusqu'en 2011, où un regain de la démographie scolaire devrait se produire. Le choc démographique qui s'est produit depuis deux ans est lié à de nombreux départs en retraite, sachant qu'un certain nombre d'employeurs cherchent à réduire leur charge de personnel à travers ces départs en retraite.

▲ **Alain Fousseret**, Franche-Comté

Pour aborder la question de l'éducation, il me paraît intéressant de suivre la dynamique de la démographie scolaire, de suivre les prévisions des départs en retraite et d'examiner les PRDF et les schémas prévisionnels des formations. Normalement, l'Education nationale doit avoir des politiques en référence avec le PRDF et le schéma prévisionnel. Par ailleurs, il est intéressant que nous soyons capables d'avoir effectivement l'efficience d'une formation ou d'une autre. En Franche-Comté, nous cherchons à mettre en place un outil de mesure de l'efficience des formations, qui consistera à appeler les personnes qui ont suivi une formation quelques temps après l'exécution de la formation. En outre, il est souhaitable d'assurer un bon équilibre entre la formation initiale et l'apprentissage. Nous connaissons dans notre région les plus forts taux d'apprentissage de France. Or l'Etat a tendance à fermer ses filières de formation des lycées pour imposer aux régions d'ouvrir des filières d'apprentissage. En effet, l'apprentissage est pris en charge à 100 % par les financements régionaux, alors que la formation initiale scolaire type lycée est financée en partie par l'Etat.

En ce qui concerne la problématique TOS, avant la nouvelle loi, l'Etat avait en charge la maîtrise des enseignants de l'administration et des personnels TOS. La loi de décentralisation a fait naître de nombreuses inquiétudes. Depuis le 1er janvier 2006, les TOS sont mis à disposition. Ils ont la possibilité de demander à devenir fonctionnaires territoriaux. Ceux qui n'auront pas fait la demande pour rester dans la fonction publique d'Etat seront placés en détachement sans limitation de durée. Les personnels contractuels, pour leur part, sont de fait fonctionnaires territoriaux contractuels.

Je vous propose quelques pistes de réflexion :

- l'intégration-détachement ;
- le financement ;
- l'organisation ;
- les formations des personnels ;
- l'association des personnels TOS à des plans de développement durable (maîtrise de l'énergie, déchets, OGM, etc.).

En ce qui concerne les bâtiments, il faut établir une planification pluriannuelle. Dans notre région, les interventions n'étaient pas qualifiées sur plusieurs années. Elles étaient réalisées à la décision non-planifiée, de sorte que les établissements restaient pendant des années dans l'attente d'une intervention. C'est une très bonne politique pour faire de la concentration budgétaire, c'est-à-dire quand on veut faire de la gestion de budget. En effet, il est plus facile de gérer son budget quand on ne s'engage sur rien !

Dans le domaine des bâtiments, il faut :

- intégrer la HQE dans les politiques de travaux ;
- travailler sur la notion de coût global ;
- mettre en place l'efficacité énergétique (chauffage, isolation, etc.) ;
- faire des expérimentations alternatives (avec par exemple la mise en place de stations solaires dans les lycées) ;
- mettre en œuvre la programmation pluriannuelle.

Par ailleurs, nous avons remis à jour un guide des prescriptions. Pour cela, nous avons travaillé sur des référentiels fonctionnels à partir de ce qui fonctionne ou pas dans les lycées. Nous avons également travaillé sur un guide technique prescriptif pour les architectes, qui intègre les contraintes environnementales, énergétiques, de développement durable, avec des recommandations, des obligations voire des interdictions. Chaque projet devra faire référence à ces guides de prescriptions. Nous avons recruté un ingénieur HQE, qui travaille à l'élaboration de ces guides.

La prise en compte du développement durable se fonde notamment sur la notion de coût global. Dans notre région, nous éprouvons de grandes difficultés à tenir le système de collecte.

Sur la problématique des D3E, nous sommes en train de mettre en place une opération. Nous avons travaillé avec deux organismes d'insertion

qui sont les seuls en Franche-Comté habilités à traiter les déchets électroniques des ordinateurs. Nous sommes en train d'organiser une collecte générale du matériel informatique non-utilisable.

Enfin, le plan de solarisation des lycées s'inscrit dans un budget dédié. Note collègue Antoinette Gillette se bat pour obtenir quelques millions d'euros pour sa politique énergétique. Ainsi, nous pouvons nous réjouir d'avoir pu consacrer plusieurs millions d'euros à des stations solaires photovoltaïques montées avec les équipes pédagogiques. Nous avons installé des stations dans chaque lycée. L'idée est moins de produire de l'électricité que d'avoir une vertu exemplaire et pédagogique. C'est un élément qui nous semble pouvoir avoir des effets pédagogiques indéniables.

Nos pistes de réflexion sur le bâtiment et le patrimoine sont les suivantes :

- l'intégration de la Haute qualité environnementale (HQE) dans les travaux des lycées ;
- la refonte des prescriptions ;
- l'innovation ;
- les chartes.

En ce qui concerne le fonctionnement, nous n'avons pas beaucoup parlé des modalités de la gratuité des manuels scolaires. Pourtant, cela m'a pris des heures et des heures pendant un an et demi de travail. Une des solutions était la carte à puce, qui permet de payer une part de l'achat des manuels et des matériels scolaires. La carte à puce est très simple à mettre en œuvre : il faut une délibération et un marché d'appel d'offre. Cependant, ce dispositif est cher : chaque carte coûte 6 euros par an, auxquels il faut ajouter 75 euros de crédit pour les livres. Le total était de 4,9 millions d'euros. L'autre solution était la dotation aux lycées : c'est le même principe que les collèges. Chaque lycée pourrait recevoir une dotation de la région et organise la gestion et la distribution des manuels à tous les lycéens. Le lycée peut faire cela seul ou avec une association constituée pour l'occasion. La gratuité est totale. Les familles n'ont pas à dépenser un seul centime. Le coût est plus faible, puisque cela représenterait entre 1,5 millions d'euros et 2 millions d'euros. Nous avons donc pris position pour cette deuxième solution. La dotation aux lycées est un mode plus coopératiste, alors que la solution de la carte à puce est une solution plus consumériste. Mais la solution de la dotation conduit à une plus grande implication des acteurs des lycées.

Un intervenant

Les chefs d'établissement ne se sont-ils pas opposés à ce dispositif ?

Un intervenant

Dans notre région, nous avons mis en place ce système. Il fonctionne très bien et il est très bien accepté.

Il est également intéressant de mesurer la présence de manuels scolaires dans les classes avec les cartes à puce en début ou en milieu d'années. Nous pouvons en effet nous demander quel est le taux d'usage de la carte pour les manuels scolaires.

Nicole Rouaire

En Auvergne, nous avons mis en place un système de chèques livres avec des sommes différentes chaque année (120 euros la première année et 60 euros les années suivantes). Par ailleurs, nous avons mis en place la gratuité des livres pour les apprentis et les lycéens professionnels. Ceci est géré par les établissements. Les chéquiers livres ont été utilisés à 98 %.

Laurence Abeille

En Ile-de-France, nous avons mis en place la gratuité des manuels scolaires à la mandature précédente. Cela fonctionne globalement très bien, même si le MRC cherche continûment à remettre ce système en cause pour des raisons de défense des petits libraires.

Par ailleurs, nous travaillons sur la question des consommables. En effet, la gratuité des manuels scolaires ne concerne pas ou très peu les lycées professionnels, qui ont plus de dépenses dans les cahiers d'exercices (ou consommables). Cela revient très cher aux familles des élèves en lycées professionnels. Nous cherchons à mettre en place un système permettant de prendre en charge les consommables.

Jacques Papon

Nous avons fait le choix de tout donner dès la classe de seconde. Chaque élève entrant dans le cycle secondaire reçoit 90 euros. Nous versons 150 euros aux familles qui reçoivent l'allocation de rentrée scolaire. En lycées professionnels, les élèves disposent de 100 euros de plus, ce montant pouvant atteindre 200 euros dans certaines sections (comme la section cuisine, dans laquelle les élèves doivent acheter des couteaux). Le taux d'utilisation de ces crédits est excellent. Nous avons mis en place un suivi qui permet de le vérifier.

Yves Brion

Nous avons mis en place un chéquier. Nous avons commencé par les terminales. Nous continuerons

avec les secondes et les premières. Ces chèques sont utilisés à 65 % chez les libraires et à 15 % dans les associations de parents d'élève. Par ailleurs, on nous a remonté le problème des consommables, c'est-à-dire des cahiers de travaux dirigés, qui ne peuvent pas être pris en charge par les chèques livres.

Alain Coulombel

En Rhône-Alpes, nous proposons une carte, offrant aux lycéens de seconde, un avoir de 100 € pour l'achat des livres scolaires et de 70 € pour les premières et terminales. Cette carte offre également d'autres réductions (cinéma, livres, clubs sportifs) ou la gratuité totale dans les musées rhônalpins. Si nous n'avons pas pu passer à la gratuité totale comme en Ile-de-France, c'est parce que ce système de carte était déjà en place dans la précédente mandature et qu'il était difficile de revenir en arrière. Par ailleurs, je constate, à l'écoute des uns et des autres, une très forte hétérogénéité des expériences régionales. Or ce n'est pas la manière dont nous souhaitons mettre en place la décentralisation. Cette expérimentation devrait conduire à une convergence des pratiques pour éviter les différences de situation dans les régions. C'est pourquoi, il serait souhaitable de fédérer les expérimentations qui ont été conduites dans les différentes régions, analyser ce qui s'est fait pour sélectionner les dispositifs qui ont le mieux fonctionné. Ensuite, il faudrait que toutes les régions s'alignent sur le mieux-disant.

Nous avons décidé de ne pas prendre en compte de coefficient familial au nom de l'idée que l'éducation doit rester un territoire de gratuité pour tous.

Alain Fousseret

Olivier Bulard

Je suis d'accord avec cette position. Mais nous sentons des résistances dans certaines régions, plus que dans d'autres.

Pour en revenir à la gratuité des manuels, les Pays de Loire a basculé à gauche à la dernière mandature. La gratuité des manuels scolaires a été un combat de la gauche depuis longtemps. C'est donc une mesure forte que nous avons mise en place immédiatement pour les terminales à la rentrée scolaire suivante. Cela s'est réalisé dans la concertation avec les proviseurs et avec les intendants. Cela s'est donc réalisé dans le consensus.

Laurence Abeille

Il me semble important que l'on réussisse à définir une « politique Verte » dans les lycées. Une telle politique devrait prendre en compte deux éléments principaux

- la question de l'énergie (maîtrise des énergies et énergies renouvelables) ;
- le soutien financier des élèves sur les livres.

Néanmoins, nous souhaitons réduire l'utilisation des consommables, qui induisent une grande dépense de papier pour permettre aux élèves simplement de faire des croix. Nous ne souhaitons pas promouvoir ce type de produit. Mais il faut savoir que les consommables sont nécessaires dans les lycées professionnels. Il faut donc prendre cet aspect en compte dans nos réflexions.

En ce qui concerne la question des coefficients familiaux, nous essayons en Ile-de-France de mettre en place un coefficient familial dans les cantines scolaires. Cette proposition est fortement soutenue par le PC, et beaucoup moins par le PS. Nous nous situons entre les deux.

Alain Fousseret

Dans la démarche lancée en Franche-Comté, nous avons engagé une concertation de 8 mois. Nous avons rencontré près de 1500 acteurs de l'éducation. C'est ensuite que nous avons décidé de choisir une solution plutôt que l'autre. Nous avons dit aux établissements que la dotation concernait les manuels scolaires et les outils pédagogiques, c'est-à-dire les clefs USB et, éventuellement, les photocopies. Autrement dit, les élèves disposent de 150 euros la première année.

En outre, le FREL (Fonds régional d'équipement des lycées) fait des achats groupés pour les équipements des lycées professionnels (casques, couteaux, etc.). Ces équipements sont fournis aux élèves et donnés gracieusement aux élèves. Nous sommes une région traditionnellement très coopérative. Les socialistes utopistes sont en effet légion en Franche-Comté. Ainsi, en trois ans, nous avons pu installer la gratuité totale des livres pour tous les niveaux de lycée, et cela dès l'année prochaine.

Par ailleurs, nous avons décidé de ne pas prendre en compte de coefficient familial au nom de l'idée que l'éducation doit rester un territoire de gratuité pour tous.

Un intervenant

Quand on donne de l'argent aux familles, les élèves considèrent que le matériel acheté est à eux et ils y font beaucoup plus attention que si le matériel est fourni par les établissements. Il faut prendre l'aspect de la responsabilisation des élèves dans nos discussions.

Alain Fousseret

En ce qui concerne la révision des critères de fonctionnement, nous donnons chaque année une dotation de fonctionnement à chaque lycée. En Franche-Comté, nous avions mis en place une usine à gaz avec 150 critères. En outre, nous reconduisions les budgets d'une année sur l'autre en

fonction des dépenses de l'année précédentes. Ainsi, nous donnions plus d'argent aux lycées qui consommaient le plus de l'énergie. Nous avons donc décidé de mettre en place un système intéressant les établissements aux économies d'énergie. Par exemple, nous avons mis en place un système de contrôle de la consommation de l'eau. Par exemple, il serait possible de régler les boutons poussoir des toilettes pour maîtriser la consommation de l'eau.

Par ailleurs se posent des problèmes de gestion des déchets alimentaires. La gestion commune de la maintenance coûte également une fortune. J'ai l'impression que le budget de l'éducation est une vache à lait pour un grand nombre d'entreprises, avec des personnels de l'éducation qui ne sont pas particulièrement motivés par la maîtrise des dépenses.

Dominique Ronga

Dans certains lycées, les intendants étaient intéressés à la maîtrise de l'énergie. Mais il faut éviter que les intendants ne coupent le chauffage ou que le chauffage soit insuffisamment réglé.

Alain Coulombel

Nous avons augmenté, cette année, en Rhône-Alpes la dotation de fonctionnement des lycées de 4,5 % en raison de l'augmentation de la facture énergétique. Simultanément, nous avons mis en place pour l'année scolaire 2005-2006, ce que vous allez mettre en place en Franche-Comté. Ainsi, 50 % des économies réalisées sur la consommation énergétique d'une année sur l'autre revient aux lycées. Cependant, il faut noter que certains établissements mal isolés ne pourront jamais faire d'économies d'énergie. Les proviseurs de ces lycées nous demandent de les aider à améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments. Autrement dit, il ne suffit pas d'inviter les établissements à réaliser des économies, faut-il encore les accompagner à travers les investissements sur les bâtiments.

Alain Fousseret

Effectivement. Mais nous les encourageons sur la maîtrise générale hors travaux.

Un intervenant

Sur la question énergétique, avez-vous réalisé un audit des lycées ?

Yves Brion

En Poitou-Charentes, nous avons connu de grands problèmes de sécheresse. Ainsi, nous avons mis en place des citernes de récupération de l'eau de pluie dans les lycées pour alimenter les toilettes. Or nous nous heurtons à l'opposition de la DDASS. Il sera donc difficile de mettre cela en œuvre.

Alain Fousseret

La DDASS peut s'y opposer pour les particuliers, mais pas pour les établissements collectifs à mon avis.

Une intervenante

J'ai remarqué que dans les lycées, les plus gros problèmes sont posés par les infirmeries. Or certaines infirmeries sont dans un état véritablement lamentable.

Alain Fousseret

Nous avons également lancé une opération pour le développement durable en lycées. Nous avons demandé que tous les lycées soient certifiés ISO 14 001. Mais nous nous sommes rendu compte que ce dispositif de certification est d'une lourdeur phénoménal. En outre, cela ne concerne pas la communauté éducative toute entière, dans la mesure où deux ou trois personnes de la communauté s'en occupent. Ainsi, seuls les lycées agricoles et les exploitations agricoles des lycées agricoles ont décidé de mettre en place une telle certification.

Par ailleurs, nous avons décidé de lancer l'opération Adélie, sur appel à candidatures, visant à mettre en place un agenda 21 des lycées. 25 lycées sont aujourd'hui impliqués sur 66 lycées publics. Cette opération a suscité l'enthousiasme des éta-

blissements. Les établissements ont le sentiment de retrouver une mission éducative forte et noble.

Alain Coulombel

En Rhône-Alpes, nous lançons une opération appelée « lycées éco-responsables ». Mais nous ne savons pas comment nous y prendre. Si vous pouviez nous apporter des éléments d'expérience, je serais ravi. Quel est le coût pour la région ?

Alain Fousseret

Nous avons budgété 100 000 euros de bureau d'études pour les 25 lycées.

▲ Yves Brion, Poitou-Charentes

Un intervenant

Avez-vous cadré l'intervention du cabinet ?

Alain Fousseret

Notre ingénieur HQE a également en charge le volet développement durable. Il a accompagné le bureau d'étude.

Un intervenant

Le cabinet conseil est-il franc-comtois ?

Alain Fousseret

C'est un bureau national, mais il a une antenne à Besançon.

Un intervenant

Quand l'expérience a-t-elle débuté ?

Alain Fousseret

Il y avait une opération antérieure, Amélie (Action pour la management environnemental en lycées), qui était le projet de certification. Nous avons choisi de nous orienter vers le développement durable en lycée. Ce projet a débuté en 2005.

Un intervenant

Connaissez-vous des conflits de compétences entre les services et les vice-Présidents ?

Alain Fousseret

Je m'entends plutôt bien avec les différents vice-Présidents et le service.

Michèle Gaspalou

En Ile-de-France, nous connaissons des difficultés en raison de problèmes de compétences qui se heurtent.

Par ailleurs, *quid* de l'accès handicap des lycées ? C'est un aspect qui pourrait faire partie de la politique Verte des lycées.

Un intervenant

Dans le domaine du handicap, nous avons mis en place ces accès dans les lycées et dans les bases de loisirs.

Nicole Rouaire

Nous avons réalisé un diagnostic des lycées. Nous avons recueilli des données la première année pour classer les établissements et ainsi identifier ceux qui ont le plus de besoin. En effet, il n'est pas possible de faire d'audit énergétique dans tous les lycées.

Jacques Papon

Nous n'avons pas parlé de transversalité, qui nous a posé problème. En Aquitaine, l'ADEME s'installe dans les locaux régionaux. Ainsi, nous pourrons assurer la transversalité nécessaire.

Alain Fousseret

Nous avons mis en place un fonds régional d'aide pour l'innovation dans les lycées. Il dispose aujourd'hui de près de 600 000 euros de budget. Nous avons décidé de financer à 60 % tout ce qui relève du développement durable, de la santé, de la solidarité et du citoyenneté. Nous ne finançons les voyages touristiques des élèves à la fin de l'année qu'à hauteur de 20 %.

Les outils d'intervention sont les plans pluriannuels de programmation, les PPI, le PRDF, etc.

En conclusion, notre politique de l'éducation a trois grandes orientations :

- l'accès à l'éducation pour tous (à travers notamment la gratuité des manuels, les aides financières, etc.) ;
- le développement durable ;
- les solidarités (solidarité entre les territoires, soutien pédagogique, etc.).

Alain Coulombel

Quelle est la position des différents Conseils régionaux concernant les lycées privées sous contrat d'association ? Pour notre part, Aucune réflexion sérieuse n'a été engagée et nous poursuivons la politique conduite par nos prédécesseurs en budgétant pour l'investissement de ces lycées, les mêmes montants que dans la mandature précédente.

Nicole Rouaire

Nous avons modifié le système. A notre arrivée, la majorité a décidé de ne plus intervenir dans les investissements des établissements privés d'Auvergne. Sinon, pour le fonctionnement, nous assurons les mêmes dispositifs que pour les publics (gratuité des manuels, etc.).

Se pose aujourd'hui la question des maisons familiales rurales. Nous n'avons pas encore pris de position pour l'avenir de ces maisons.

Maud Lemaire

En Picardie, nous traitons les établissements privés de la même manière que les établissements publics pour le fonctionnement. En revanche, nous n'accordons pas de crédits d'investissements pour les établissements, sauf dans le domaine de la sécurité.

Yves Brion

Nous avons maintenu le statu quo en Poitou-Charentes. Mais je ne me souviens pas que nous ayons particulièrement abordé ce sujet.

Véronique Beregovoy

En Normandie, nous appliquons les minima fixés par la loi.

Olivier Bulard

Nous connaissons une très forte implantation de l'enseignement privé, notamment en Vendée. Le privé représente 50 % des établissements. Pour l'instant, c'est le statu quo, mais une réflexion s'engage. En particulier, nous avons contractualisé avec l'URADEL, qui chapeaute l'enseignement privé, pour faire en sorte que l'utilisation de tous les financements soit faite dans la plus grande transparence.

Alain Fousseret

En Franche-Comté, le Conseil régional s'appuie contre l'évêché, qui ne veut pas nous prêter des locaux. Malgré tout, nous reconduirons les financements versés aux établissements privés. Nous leur avons demandé un PPI et l'application de la HQE. Nous donnons donc 3 millions d'euros par an à l'enseignement, dont la moitié aux Catholiques et l'autre moitié aux maisons familiales. Mais ce budget est relativement faible par rapport aux établissements publics.

Par ailleurs, les maisons familiales avaient un forfait d'internat, qui joue un rôle important dans le domaine de la pédagogie et de l'équilibre des territoires.

Yves Brion

Nous avons mis au point un circuit de *mails* l'année dernière. Nous avions également émis le souhait de nommer des personnes au Cédis chargées de faire circuler l'information. C'est nécessaire si nous entendons faire un livre vert des régions.

Laurence Abeille

Je crois que le seul moyen de mutualiser les expériences serait, plutôt qu'une liste Internet, de désigner une personne chargée de ces questions. Nous pourrions embaucher une personne en charge de ces questions.

En ce qui concerne les lycées privés, je ne sais pas grand-chose. Je sais simplement qu'en Ile-de-France, cela se passe bien pour la raison que nous avons un interlocuteur unique qui gère tous les lycées privés. L'entente fonctionne très bien, à tel point que je participe aux Conseils d'administration des lycées privés.

Par ailleurs, nous nous battons en Ile-de-France sur la sécurité et la vidéosurveillance. Nous sommes en bagarre permanente sur ces questions. Il faudrait que nous engagions un jour des échanges sur ces sujets.

Concernant le décrochage scolaire, nous finançons des projets éducatifs dans les lycées. Ces projets sont chers mais aident les établissements à lutter contre le décrochage scolaire.

Alain Fousseret

Je vous propose de conclure sur la question des lycées pour aborder la question des TOS.

Alain Coulombel

Je souhaiterais commencer par l'exemple de Rhône-Alpes. Dans notre Région, nous devons intégrer 4 900 personnes, essentiellement de catégorie C, alors que l'effectif régional compte

aujourd'hui 1 000 personnes (essentiellement de catégorie A). Cela pose des problèmes, dans la mesure où le maillage entre catégories se fait difficilement dans la fonction publique territoriale.

Le groupe des Verts a regretté les retards que nous avons pris dans le processus d'intégration des TOS en région Rhône-Alpes. En effet, pour des raisons purement tactiques, le PS et le PC ont cherché à différer le plus longtemps possible la mise en place de cette intégration, ce qui a engendré une profonde inquiétude des personnels concernés. Les départements à droite ont, pour leur part, cherché à intégrer le plus vite possible les personnels TOS dans les collèges, tout en cherchant à attirer certaines catégories de personnels des lycées, comme les cuisiniers.

Les organisations syndicales nous ont posé des questions sur :

- le contenu de la convention liant la région aux EPLE ;
- la politique de la région concernant le recrutement du personnel TOS ;
- les cadres d'emploi ;
- la base horaire de la région ;
- les mutations ;
- la possibilité de créer des équipes de titulaires remplaçants ;
- les EMOP ;
- la politique de formation de la région ;
- le rôle des chefs d'établissement dans l'application des orientations politiques de la région.

Les personnels TOS sont un personnel « à fleur de peau ». Ils se sentent, depuis longtemps, dévalorisés dans les établissements, et craignent les conséquences que pourraient avoir sur leurs conditions de travail ou sur leur statut, leur transfert vers les régions Face à cette situation, il fallait faire un travail de pédagogie et d'information vis-à-vis de ces personnels. Ce que la région a engagé, un peu tardivement, en organisant 50 réunions dans les départements, qui ont permis de rencontrer entre 60 % et 70 % des personnels TOS. Nous leur avons ainsi expliqué comment se déroulerait leur intégration au sein de notre collectivité et les futurs traits de la politique régionale. Les organisations syndicales sont plutôt favorables aux cadres d'emploi spécifiques, sauf la CFDT qui était favorable à un cadre d'emploi commun, qui aurait permis aux personnels de bouger. Les organisations syndicales sont attachées à l'appartenance des TOS à l'équipe éducative et à la mission de service public. Pour autant, nous savons bien que les TOS ont du mal à trouver leur place au sein des établissements. C'est pourquoi, Nous devons travailler à renforcer cette cohésion. Par ailleurs, Plusieurs organisations syndicales nous ont demandé de retarder le plus possible l'application de la loi afin de rendre possible une réversibilité de la situation si la gauche prenait le pouvoir en 2007. Mais cette position n'est pas la nôtre. Il nous semble aujourd'hui indispensable de rassurer les personnels en leur donnant des assurances, à moyen terme, sur leur condition de travail et leur statut. C'est dans cet esprit que la région Rhône-Alpes a choisi de préserver de nombreux éléments de la situation antérieure : mutuelle, horaire de travail... Par ailleurs, nous avons mis en place un protocole cadre permettant d'aborder avec les organisations syndicales les questions de méthode, de régime indemnitaire, de temps de travail. Nous avons garanti aux organisations syndicales la mise en place d'un cadre d'emploi spécifique pour les TOS. Nous avons également affirmé notre refus de privatiser les missions de restauration et d'entretien des lycées, ce qui est très clairement indiqué dans le protocole cadre. Enfin, nous garantissons également aux TOS un accès à la médecine du travail.

La position du groupe au Conseil régional est fortement inspiré de la position du CNIR. Nous demandons un bilan sur la situation des établissements pour évaluer les besoins en effectifs TOS nécessaires.

Alain Coulombel

La position du groupe au Conseil régional est fortement inspiré de la position du CNIR. Nous demandons un bilan sur la situation des établissements pour évaluer les besoins en effectifs TOS nécessaires. Nous souhaitons qu'un plan pluriannuel d'intégration des personnels non-titulaires soit mis en place, ainsi qu'un plan de rattrapage des postes manquants dans nos deux académies. C'est un point très important pour la qualité du travail dans les établissements et très délicat à gérer au regard des retards accumulés par l'Education nationale depuis de longues années. Il manquerait, aujourd'hui, dans notre région, plus de 800 postes. Comment allons-nous financer la création de ces postes ?

Nous élaborerons un barème d'implantation des postes afin que tous les établissements soient traités équitablement.

Nous souhaitons également redéfinir les missions de ces personnels. A cet effet, par exemple, des plans de formation sur la gestion énergétique des bâtiments, pourraient être mis en place. Tout cela est en discussion au sein de notre majorité régionale.

D'autre part, le contenu général de la convention, qui devrait être signé entre le Conseil Régional et chaque EPLE, concerne notamment les modalités d'exercice des compétences prévues par la loi en matière d'accueil, de restauration, etc. Je souhaiterais que nous débattions de ces questions.

La position de Rhône-Alpes, concernant l'accueil dans les lycées, est classique, avec la priorité donnée à l'accueil des élèves pendant les périodes de temps scolaire. Rien n'est prévu pour ouvrir le lycée en dehors des périodes scolaires. Or il serait possible de faire des lycées, un lieu de relation en dehors des heures de cours. Nous pourrions envisager une ouverture plus large du lycée sur son environnement, les associations, etc.

En ce qui concerne le volet restauration, la région Rhône-Alpes entend encourager les initiatives prises dans les domaines de la lutte contre l'obé-

sité, de l'éducation au goût, de la promotion des produits locaux, de l'alimentation sans OGM et de la gestion des déchets. Pour le moment, ces éléments seront inscrits dans le texte de la convention. Mais la mise en œuvre reste floue. Nous ignorons la manière dont nous articulerons ces questions sur le terrain. La région Rhône-Alpes s'engage en outre à ne pas de créer de nouvelles délégations de service public de restauration scolaire. Or quelques lycées sont déjà passés, en gestion privée. Le groupe des Verts souhaiterait donc reprendre ces cantines. Certains établissements se sont même complètement désengagés de la restauration, qu'ils sous-traitent à d'autres établissements ou qu'ils ont tout simplement fermé sans solution alternative.

En ce qui concerne l'hébergement, la région Rhône-Alpes favorise l'accès à l'Internet de tous les élèves. Pour le moment, il n'y a pas de politique régionale concernant les internats (taille, mutualisation, lieu de vie). Concernant le recrutement de personnels tos, nous aurons besoin, dans nos deux académies, entre 600 et 800 personnes.

Un intervenant

Ce besoin est exprimé par les organisations syndicales. Quelle est la réalité des choses ?

Alain Coulombel

C'est un barème provisoire. Mais nous allons procéder à l'évaluation de nos besoins. Néanmoins, les recrutements à réaliser seront de toute façon considérables.

Une intervenante

Nous devons gérer le manque de personnel mis en évidence par le recours aux contractuels de type CES, CAE, etc. En tout cas, la question de l'évaluation est importante. Les évaluations des organisations syndicales ne sont peut-être pas tout à fait fiables, mais elles ne sont pas si loin que cela de la réalité. Cela étant, nous devons revoir les évaluations des syndicats avec nos propres critères.

Alain Coulombel

Nous souhaitons qu'une analyse de la situation régionale soit réalisée et que l'on mette en place un recrutement pluriannuel (par exemple sur 10 ans). Les personnels TOS comprendront sans doute que nous ne pouvons pas nous engager sur une période trop courte, pour des raisons budgétaires. Par ailleurs, nous devons rester vigilants sur la question de l'évaluation du personnel. Nous devons prendre en compte le risque d'arbitraire de ces évaluations réalisées par les chefs d'établissement et tenter de régler le problème de l'absentéisme, qui est de 15 %. Nous savons que l'absentéisme est toujours le signe d'un dysfonctionnement social important. Tant que nous n'aurons pas réévalué la fonction de ces personnels TOS, nous continuerons d'avoir ce fort taux d'absentéisme.

La formation pourrait être un levier permettant de revaloriser les missions des TOS et de mieux les intégrer aux équipes éducatives.

Nous assurerons l'accès des personnels TOS à la médecine du travail. Nous cherchons également à associer les personnels à l'évolution de leur mission. Pouvons-nous confier à ces personnels par exemple la maintenance informatique, la maintenance préventive des bâtiments, etc.

▲ **Jacques Papon**, Aquitaine
Olivier Bulard, Pays de la Loire

Silvain Pastor

Le cadre d'emploi est la problématique fondamentale. Il ne relève pas du tout de la compétence de la région : c'est une question nationale fixée par la loi ou par décret. Je rappelle le principe de l'unité de la fonction territoriale, qui semble échapper à beaucoup de gens. C'est grâce à cette unité que nous pouvons défendre le statut de la fonction publique. Les Verts ont pris la bonne position, à mon sens, qui consiste à ne pas favoriser la demande des syndicats, qui souhaitent conserver leur bastion syndical au sein de l'Education nationale. Or l'enjeu à long terme pour les personnels TOS est de pouvoir conserver une grande mobilité au sein de la fonction publique territoriale. En effet, un certain nombre de personnels ayant des compétences techniques pourraient les mettre en œuvre dans les lycées, mais également dans les services techniques des communes.

Ensuite, concernant les effectifs et le problème de l'absentéisme, c'est la question de la déprécarisation qui est en jeu. En Languedoc-Roussillon, nous avons annoncé la « stagiérisation » (avant la titu-

larisation à terme) de l'ensemble des personnels précaires. Cette décision, qui coûte très cher, est une véritable question politique.

En ce qui concerne la formation et la notation ainsi que les visites médicales, il existe des règles légales et réglementaires, même si elles ne sont pas à ce jour toujours respectées dans la fonction publique territoriale. Il est donc inutile de réinventer ce qui existe déjà. Il faut nous donner les moyens de faire respecter la législation, par exemple dans le domaine de la visite médicale annuelle obligatoire. Le cadre réglementaire existe déjà : c'est celui du statut de la fonction publique territoriale, qui est relativement bon.

Un intervenant

Les questions qui ont été posées à la commission d'évaluation des charges liée à la loi d'août 2004 sont très précises concernant le transfert des personnels TOS. Elles concernent principalement le régime indemnitaire des personnels TOS.

Par ailleurs, il faut harmoniser les pratiques entre les régions.

Dans notre région, nous connaissons des problèmes de fonctionnement pour les remplacements. De plus, nous connaissons des ruptures dans les temps partiels. Ainsi, si nous voulons maintenir les pratiques de l'Etat dans ce domaine, nous devons augmenter notre budget de 4 millions d'euros.

Par ailleurs, le barème, qui était appliqué par le rectorat, était un barème de répartition. Sur la population complète du lycée et du collège, ce barème avait été calculé de manière empirique (en prenant en compte le nombre d'internes, la surface, etc.). Ainsi, ce barème a été construit par rapport à la situation de la population. Mais ce barème ne correspond pas à la réalité. Il n'est donc pas applicable. Nous devons en trouver un autre. Nous en arrivons à la conclusion que nous avons besoin d'une expertise nous permettant d'estimer le besoin de chaque établissement.

Enfin, il faut souligner qu'en période de crise, comme actuellement, le taux de syndicalisation tend à augmenter. Les organisations syndicales peuvent donc tenir des oppositions dures, sur lesquelles nous butons.

Les organisations syndicales permettent de prendre en compte les situations de terrain. L'inquiétude des TOS face au changement est tout à fait légitime, et nous avons intérêt à le prendre en compte.

Véronique Beregovoy

Véronique Beregovoy

Il ne faut pas caricaturer l'expression syndicale. Il faut noter que certaines catégories des personnels sont très syndiquées, ce qui n'est pas le cas général des personnels des régions. Toujours est-il que les organisations syndicales permettent de prendre en compte les situations de terrain. En tout cas, l'inquiétude des TOS face au changement est tout à fait légitime, et nous avons intérêt à le prendre en compte. Il faut également que nous nous positionnions sur les emplois précaires.

Au niveau de la région, nous avons organisé nombre de groupes de travail avec différents représentants. Une volonté forte s'est exprimé de saisir l'occasion pour revaloriser les métiers. Les problèmes qui se posent concernent le temps de travail, les régimes indemnitaires et les effectifs. Personnellement, je suis plutôt partisan de ce que les agents de terrain peuvent dire dans ce domaine.

La particularité de la Haute-Normandie est de compter deux départements, dont la majorité est également de gauche. Ainsi, nous réalisons un travail partenarial avec le département sur les collèges et les lycées et sur tous les problèmes de mutation et de positionnement des uns et des autres.

Un intervenant

Les TOS sont véritablement le « lumpenproleteriat » de l'Education nationale. Certains d'entre eux sont perdus et inquiets. En tout cas, le taux d'absentéisme est particulièrement lié à des problèmes psychologiques, liés au travail de ces personnes, à leur situation sociale parfois, au harcèlement de l'autorité, etc. Nous avons annoncé que nous allions créer une cellule d'écoute et tenter de regarder tout particulièrement les demandes de mutation de TOS, qui permettent d'identifier les problèmes. En effet, il peut arriver que des personnes de l'intendance mettent la pression sur les TOS. J'ai moi-même constaté que les équipes EMOP n'étaient pas toujours à la hauteur du travail des structures privées. Il y a des abus, et il faut les prendre en compte. L'encadrement doit être formé à la gestion des ressources humaines. Or ce n'est pas le cas aujourd'hui. Les encadrants sont des EMO et des gestionnaires, qui n'y connaissent rien aux questions techniques. Nous voulons mettre en place des encadrants qui soient des personnels TOS, qui aient une formation et qu'ils soient sensibilisés au travail des TOS. Ainsi, ils pourront à la fois défendre les personnels TOS face à l'éventuelle pression d'un administratif et de réprimander les personnels TOS qui ont des comportements abusifs.

Concernant les CTP, nous nous demandons si nous devons créer une, deux ou trois CTP. La CFDT milite fortement pour deux CTP.

Sur le temps de travail, nous avons indiqué qu'il n'y aurait pas de changement. Les personnels TOS auront un statut comparable à celui qu'ils ont en ce moment.

Pour ce qui est du remplacement des personnels actuels, nous avons décidé d'intégrer les congés payés après le remplacement en les payant, alors qu'auparavant, une personne nommée pour trois semaines en remplacement devait prendre ses congés payés. Nous financerons les congés payés

après la charge, ce qui est très bien vu des équipes de proviseurs qui voient des personnels arriver pour le temps du remplacement complet.

Les TOS veulent que nous leur répondions sur la question des primes. Actuellement, ils reçoivent 700 euros par an. Tous les agents de catégorie C de la région gagnent 3 900 euros par an. Certains régions ont décidé d'augmenter la prime, et notamment l'Alsace qui a triplé la prime.

Alain Coulombel

Nous avons pris la décision d'aligner la prime de fin d'année des TOS sur la prime jusque là versée aux personnels de la région de Rhône-Alpes (1 600 euros par an).

Nicole Rouaire

Le Conseil régional Auvergne propose de renvoyer à 2007 la négociation sur les primes et le temps de travail. Nous ne sommes pas obligés de mener cette négociation immédiatement. Cela permettrait de mettre en place des dispositions cohérentes dans les différentes régions.

En Auvergne, une convention sera signée avec les établissements sur la restauration, l'accueil, l'entretien et l'hébergement, avec la mise en place dans la convention de points très précis allant dans le sens des économies d'énergie, etc. Elle sera votée lundi prochain. Je vous l'enverrai après.

Par ailleurs, les régimes indemnitaires coûtent cher. Si nous alignons les primes des personnels de l'Education nationale sur les primes des personnels agricoles, nous devrions augmenter les primes euros de 65 euros à 150 euros par mois, ce qui représenterait un coût supplémentaire pour la région Auvergne d'1,3 millions d'euros par an (pour un budget global de 500 millions d'euros).

En outre, une négociation est menée avec l'ARF, qui tente de négocier avec le gouvernement pour que nous obtenions au moins la compensation sur la différence de régime indemnitaire entre Education nationale et enseignement agricole. Nous ne pourrons pas porter politiquement une démarche qui nous conduirait à verser des primes à des agents qui réalisent exactement le même travail au même type de poste.

Par ailleurs, nous avons trois départements de droite sur quatre en Auvergne. Ils ont fait des effets d'annonce il y a un an sur les primes. Ils tendent à reculer aujourd'hui ! Le Conseil régional, et en particulier les Verts, souhaite examiner les pratiques des autres régions dans le domaine des TOS et des indemnités des TOS. Sinon, le risque est que les régions entrent en concurrence entre elles.

Nous devons nous opposer aux emplois de type CES et CAE, qui sont des emplois précaires. Il faut que nous adoptions une position claire sur ce type d'emplois. En revanche, nous devrions mettre en place un système permettant de recruter en fonction des besoins dans les établissements, avec des grilles d'analyse qui sont, d'une part, les grilles des syndicats et, d'autre part, la grille SARA de l'Education nationale, en y intégrant nos propres critères.

Laurence Abeille

Nous devons nous battre sur la question de la précarité.

En Ile-de-France, nous attendons l'arrivée de 10 000 TOS, pour un personnel régional de 1 500 personnes ! Au-delà des aspects techniques de l'accueil des TOS, la mise en place dans les institutions régionales d'une cellule particulière de gestion de ces personnels me semble véritablement nécessaire, pour traiter les aspects de formation, de revalorisation, de médiation avec les établissements scolaires, d'écoute, etc. Cette cellule est indispensable pour réaliser ce transfert. Elle devra notamment travailler avec la communauté éducative, qui ne s'occupe de rien d'autre que de leur travail de prof. Or l'intégration des TOS pourrait permettre peut-être de créer de nouveaux liens sociaux dans la vie des établissements.

La difficulté est que les Verts sont divisés sur la question des TOS. Cela m'a d'ailleurs surprise.

▲ **Véronique Béréggovoy**, Haute-Normandie

Un intervenant

La région a pour objectif de faire mieux que l'Etat en termes de service aux citoyens. Nous posons donc la question des missions des TOS. Des rencontres et des concertations nombreuses ont été organisées avec les agents, les intendants et les proviseurs, ce qui a permis de rédiger une convention cadre. Cependant, cette dernier constitue un cadre d'exigences minimales. Elle n'aborde pas de la question de la restauration bio ou sans OGM. Nous ne parlons que de qualité alimentaire. En revanche, des chartes de service seront rédigées par la suite, qui pourront être plus précises. Nous pourrons donc négocier des avancées avec les établissements sur l'accueil, la restauration, etc.

EAU

Les politiques de l'eau

- *Organisation des agences*
  Fonctionnement de l'élaboration du 9e programme avec calendrier et échéance
  Procédure de proposition
- *Propositions vertes*
  Propositions vertes pour ce 9e programme
  Propositions européennes
- *Organisation*
  Procédure de négociation (locale ou/et nationale)
  Objectifs

Intervenants

Antoinette GILLET
Vice-Présidente du Conseil régional de Franche-Comté chargée de la Recherche, de l'Innovation, des Universités et de l'Énergie

Wilfrid SEJEAU
Président du groupe des élus Verts au Conseil régional de Bourgogne

Grand Témoin

Bernard ROUSSEAU
France nature environnement

Wilfrid Sejeau

Cet atelier a pour thème le neuvième programme des agences. Nous sommes, dans nos agences, en train de travailler sur le contenu des interventions des agences de l'eau. C'est un moment stratégique. Le but est également de voir comment nous devons nous organiser, comment l'agence fonctionne et quels sont les mécanismes d'intervention. En somme, nous nous efforcerons de comprendre les enjeux et la dimension stratégique du neuvième programme des agences de l'eau.

Je vous propose de commencer en donnant la parole à Bernard Rousseau.

Bernard Rousseau

Je souhaiterais tenter de dresser un panorama du fonctionnement des agences de l'eau.

Pour résumer, les agences de l'eau font l'objet de confusions. Il faut distinguer deux grands échelons. Le premier est l'agence, c'est-à-dire l'établissement public de l'Etat. Le Directeur de l'agence est nommé par le ministère de l'Ecologie et du Développement durable, après consultation ministérielle. Autrement dit, l'homme qui est nommé est un homme du ministère ou du gouvernement. Le Directeur de l'agence est la personne qui « règne » sur les services et sur les fonctionnaires ainsi que sur les différents contractuels de l'Etat des agences de l'Etat. En Loire-Bretagne par exemple, l'agence de l'eau compte 300 ou 350 agents, ce qui est peu pour ce territoire, qui représente le tiers du territoire national et qui rassemble 11 millions d'habitants.

▲ **Bernard Rousseau**, Grand témoin

Le deuxième échelon est le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration est l'organe qui gouverne l'agence de l'eau. Le Président du Conseil d'administration est également nommé par l'Etat, c'est-à-dire par le ministère de l'Ecologie. Autrement dit, les agences sont des établissements publics de l'Etat sous tutelle. Ainsi, en dernier ressort, c'est toujours le gouvernement qui a le dernier mot, dans le respect des rapports de force qui s'établissent.

Cette situation est relativement complexe et renvoie à la puissance du ministère de l'Ecologie. Cela étant, les agences de l'eau disposent de budget importants (2,5 milliards d'euros par an pour les six agences). La Direction de l'eau du MEDD, qui est la branche de tutelle des agences de l'eau, a, pour sa part, un budget relativement limité. Cela crée des problèmes de rapports de force.

En outre, la politique de l'eau des agences est soumise au rapport de forces interministériel. Autrement dit, tout le monde se mêle de la politique du ministère de l'Ecologie. Ainsi, le ministère de l'Agriculture ou le ministère de l'Industrie par exemple influeront beaucoup la politique du ministère de l'Ecologie. En effet, le rapport de forces est souvent défavorable au ministère de l'Ecologie. Il s'agit d'une difficulté majeure pour ce ministère, qui ne parvient que difficilement à imposer sa politique.

Par ailleurs, la Direction de l'eau a une relation particulière avec les agents des agences de l'eau. En effet, les agents des agences de l'eau préfèrent que la Direction de l'eau ne se mêle pas trop du travail des agences. Par exemple, cette indépendance relative explique très certainement pourquoi au cours du temps, des systèmes d'information sur l'eau différents ont été construits dans chaque bassin. Au cours du temps, le ministère a tenté de remettre de l'ordre dans les systèmes d'information. Aujourd'hui bien que la situation se soit améliorée, il est encore difficile d'agglomérer certaines données dans tous les bassins. En somme, les agences de l'eau font preuve d'une grande indépendance. Pourtant, nous avons besoin d'une mise en cohérence de certaines actions, ce qui ne veut pas dire que toutes les agences doivent fonctionner de la même manière ou doivent perdre leur capacité d'autonomie ou d'intervention. Il faut cependant assurer un minimum d'agglomération des données. Ainsi, sur des thèmes comme la présence de pesticides dans les nappes ou les rivières, certains bassins disposent d'informations plutôt réduites. Il y a une exigence de rationalité technique et scientifique à l'échelle nationale.

En réalité la Direction de l'eau et le ministère de l'Ecologie sont véritablement « coincés » entre, d'une part, Bercy et, d'autre part, les agences et les comités de bassin qui sont d'autres lieux de pouvoir. C'est pour répondre à ces difficultés que le système de « l'interagence » a été créé, formé avec des agents des agences de l'eau mis à la disposition de la Direction de l'eau. C'est le plus petit dénominateur commun qui a été accepté pour l'instant par les Comités de bassin.

Indépendamment de cet aspect, Bercy joue aussi un rôle dans la vie des agences de l'eau. Par exemple ce ministère est venu piocher dans la trésorerie des agences. C'est une pratique parfaitement légale et normale, surtout quand on considère que le fonds de roulement de Loire-Bretagne était de 11 ou 12 mois. Ce fonds de roulement était placé en obligations. Nous pouvons nous demander pourquoi nous ne sommes pas capables de mieux utiliser ces moyens financiers. Cela tient certainement au fait que les agences de l'eau doivent trouver des partenaires réalisant les actions sur le terrain pour utiliser les moyens financiers, mais aussi au fonctionnement des comités de bassin. Ces derniers visent à rassembler les acteurs de l'eau au niveau des bassins hydrographiques qui peuvent très bien ne pas être toujours d'accord pour lancer certaines actions. Ainsi

sont-ils constitués de trois groupes de participants :

- les représentants de l'Etat ;
- les représentants des collectivités (c'est-à-dire les élus) ;
- les représentants des usagers de l'eau.

Le Comité de bassin a un Conseil d'administration, dont le Président est nommé par l'Etat. Cela étant dit, dans les trois groupes susmentionnés, les représentants de l'Etat du comité de bassin et du Conseil d'administration de l'agence font passer les messages de leur ministère. Ainsi, le représentant du ministère de l'Agriculture parle au nom du ministère de l'Agriculture.

Par ailleurs, le groupe des élus est composé de personnes représentants les régions, les départements et les villes. Par exemple, en Loire-Bretagne, ce groupe compte deux représentants des villes de plus de 100 000 habitants, Nantes et Orléans. Or les élus éprouvent parfois des difficultés à se coordonner avec les petites villes notamment.

Le collège des usagers est composé de trois sous-groupes principaux :

- les représentants de l'industrie (pour les différentes branches de l'industrie : papier, agroalimentaire, etc.) ;
- les représentants de l'agriculture et ses différents secteurs (élevage, céréaliers,..., représentés par la FNSEA, Confédération paysanne, etc.) ;
- les associations (de toutes natures), les consommateurs ou encore les pêcheurs.

Le fait qu'il y ait des militants associatifs au Conseil d'administration a permis de changer le discours. Par ailleurs, la présence de nouveaux élus, c'est-à-dire des élus « moins ruraux » que par le passé, a également permis de changer le fonctionnement des Conseils d'administration. En effet, les élus ruraux étaient surreprésentés par le passé.

Par ailleurs, le collège usager est celui qui paie les redevances. Or l'argent est le nerf de la guerre des agences. Entre parenthèses et selon la philosophie du système, cet argent doit permettre de traiter la pollution, et pas de rechercher les meilleures manières de le faire, ou encore de dégager des priorités d'action.

Le Président du comité de bassin, qui est souvent un ancien ministre, joue également un rôle très important. Il joue un rôle politique tout d'abord. En effet, il dispose d'un réseau et il représente le « terroir », qui s'oppose toujours aux Parisiens et aux technocrates de Bruxelles. Le travail d'opposition des Présidents de comité de bassin sur la loi sur l'eau présentée par Dominique Voynet a été considérable et a eu une incidence très importante et défavorable.

En somme, le système a plusieurs têtes. Nous pouvons donc nous demander s'il peut fonctionner et s'il a permis d'obtenir des résultats. Il a eu sans doute des résultats sur les pollutions urbaines et industrielles. En revanche, il n'a eu aucun succès sur les pollutions agricoles. Mais les agences reconnaissent qu'elles n'y peuvent rien. En effet, le budget de 2 milliards d'euros de la politique de l'eau, dont une petite partie seulement est consacrée à la lutte contre les pollutions agricoles, est notoirement insuffisante pour faire face au budget de 12 milliards d'euros d'aides directes et indirectes à l'agriculture. Les moyens de la politique de l'eau ne permettent pas de réparer les dégâts de la politique agricole. Il faudrait donc tenter de lever les contradictions entre les politiques françaises et européennes au niveau de l'eau et de l'agriculture.

Les redevances, qui sont le nerf de la guerre, sont versées à 85 % par les particuliers, 14 % par les industriels et 1 % par les agriculteurs. Nous pouvons nous interroger sur les raisons de cette répartition. Or la réponse qui est toujours donnée est qu'il faut appliquer le principe « pollueur-payeur ». Cependant, ce principe devrait s'appliquer sur les pollutions résiduelles qui se retrouvent dans le milieu après traitement. Le principe pollueur-payeur n'est pas appliqué aujourd'hui. En effet, les trois groupes de contributeurs susnommés sont responsables chacun d'un tiers de la pollution en matière organique. Pour les produits « phyto », l'agriculture est responsable de 90 % des quantités utilisées dont une grande partie se retrouve dans l'eau. Le principe pollueur-payeur n'est pas appliqué. Ceci est sans doute le fait des organisations industrielles, comme le MEDEF, qui fixent la règle. En conclusion, la question des redevances est majeure et devrait être réexaminée.

Comme argument pour justifier ces chiffres, il est souvent avancé que le taux de retour des particuliers vers les particuliers est très important. Par conséquent, la situation actuelle serait logique. Cependant, cette remarque n'est pas tout à fait pertinente. En effet, si une catégorie sociale ne fait rien en matière de dépollution, ce n'est pas acceptable pour ceux qui font des efforts et qui ne peuvent en observer les bénéfices sur les milieux. Il ne faut pas se laisser piéger par la question du taux de retour vers une catégorie ou une autre. Il faut donc faire évoluer le système de redevances.

Outre ces aspects, il faut se demander pourquoi, par exemple, on utilise tant de nitrate ou d'azote. L'excédent nitrate ou azote reversé dans la mer est de 720 000 tonnes. Cela correspond à ce qui a été répandu sur les sols ou à ce qui sort des stations d'épuration. Ces 720 000 tonnes sont produites à 5 % par l'industrie, à 20 % par les particuliers et à 75 % par les agriculteurs. Pour les particuliers et les industriels, ces chiffres sont amenés à baisser en raison des traitements de

Si une catégorie sociale ne fait rien en matière de dépollution, ce n'est pas acceptable pour ceux qui font des efforts et qui ne peuvent en observer les bénéfices sur les milieux.

Bernard Rousseau

dénitration des eaux usées industrielles et urbaines. Néanmoins, il reste plus de 520 000 tonnes de nitrate à traiter. Cela représente un argent considérable. Ainsi, l'industrie chimique de production d'engrais s'oppose à la mise en œuvre d'initiatives intelligentes. En effet, si l'on réduit par deux l'excédent azote par des pratiques plus intelligentes, cela représente un manque à gagner important pour l'industrie chimique.

Les agriculteurs, pour leur part, s'ils sont distributeurs d'engrais et de produits « phyto », tirent également parti de ce système, ce qui pose des problèmes pour les agences de l'eau. D'ailleurs, dans la nouvelle loi sur l'eau, il était prévu une redevance azote au début. Mais la redevance azote prévue par le ministère de l'Ecologie a été supprimée, non pas par Chirac comme on le dit, mais par les représentants de la FNSEA et par les distributeurs d'azote, c'est-à-dire par des agriculteurs faisant partie de coopératives agricoles. Cet amendement a d'ailleurs fait des vagues politiques. L'excédent azote a été multiplié par deux en 10 ans alors que nous aurions dû le diviser par deux en vertu de la convention OSPAR signée par la France. En somme, ces questions sont très sensibles, dans la mesure où elles sont liées à l'emploi, ce qui est un véritable problème politique. En outre dans les comités de bassin, les industriels ont deux préoccupations fortes dans ce domaine : la première est de payer le moins de redevances possibles pour verser les dividendes les plus élevés possibles et la deuxième d'orienter les actions le plus possible vers des travaux traditionnels des entreprises. Nous pouvons nous demander, dans ce contexte, qui prend en compte les intérêts des particuliers. Sont-ils défendus par les élus ? En tout cas, les particuliers paient 85 % de la redevance, ce qui prouve que les particuliers n'ont pas été très bien défendus. Cela pose la question de la composition du comité de bassin et du rôle des différents acteurs au sein de cet organe.

Les industriels ont également une autre préoccupation : ils se demandent comment ils peuvent utiliser le montant de 2 milliards d'euros pour développer les industries sérieuses et organisées. C'est pourquoi il est si difficile d'intervenir sur les cours d'eau, sur le milieu naturel et sur les zones humides. En effet, de telles interventions, dont le montant est souvent modeste, sont toujours trop chères. Les industriels veulent éviter les aides au fonctionnement de manière générale.

C'est dans ce contexte que nous devons élaborer le neuvième programme. A cet égard, nous pouvons nous interroger sur la directive cadre sur l'eau et la loi sur l'eau.

Antoinette Gillet

Concernant le rôle des élus, lors de ma récente expérience de la réunion du Conseil d'administration sur le neuvième programme, le ministère de l'Ecologie a demandé aux agences de lui retourner, avant la fin du mois d'avril, les derniers avis des agences de l'eau sur le neuvième programme. Le collège des élus défend le principe d'une revalorisation de la redevance pour plus d'équité à l'égard des usagers consommateurs. Le collège des usagers refuse cet amendement à la délibération, y compris les représentants des associations des familles. Cela signifie que les élus sont mis en minorité, de toute façon. En effet, les représentants de l'Etat vote ce que veulent le gouvernement et les représentants de l'agriculture. Les élus qui défendent les usagers se font donc « retoquer ». Nous pouvons nous demander, dans ce contexte, si la loi sur l'eau pose le problème de la constitution des comités de bassin. Ces derniers permettront-ils de faire remonter des avis validés ?

Jean-Bernard Damiens

Le fonctionnement de ce système n'est pas démocratique. L'usager contribuable ne s'y retrouve pas du tout. Nous pouvons nous demander d'où vient l'argent et qui prend les décisions. Le système est très opaque.

En Loire-Bretagne, la Présidence est complètement autocratique. Il n'y a pas d'instance de consultation et de débat. Le Président est nommé à vie.

En outre, je constate que les élus ne sont pas toujours présents aux comités de bassin, contrairement aux agriculteurs. Par ailleurs, si les industriels reconnaissent qu'ils créent de la pollution et essaient de la traiter, les représentants de l'agriculture refusent d'admettre qu'ils polluent, en affirmant qu'ils font de l'agriculture raisonnée.

Yves Gueydon

Quelle est la répartition des dépenses du budget de 2 milliards d'euros ? Par ailleurs, comment pourrait-on faire pour améliorer la prévention ? En outre, les élus doivent tenter de s'allier aux représentants des pêcheurs et des usagers pour peser dans le rapport de forces.

Françoise Marchand

Se pose également le problème des élus qui cumulent les mandats, ce qui induit l'absentéisme des élus.

Geneviève Soudan

Je souhaiterais donner un exemple de la manière dont les agriculteurs récupèrent de l'argent. Les agriculteurs font passer des demandes d'aide au comité de développement Rhône-Alpes, affir-

mant qu'ils ont besoin de nouveaux matériels pour moins polluer, mais nous ne pouvons pas vérifier la véracité de ce qu'ils affirment.

Antoinette Gillet

Au comité de bassin Rhône-Alpes, nous sommes deux écologistes. Nous sommes deux femmes. Et je suis frappé par l'effet « cumul des mandats » et l'effet « parité » au sein du comité. En outre, les élus de base qui ne sont pas délégués dans les agences doivent demander à leur délégué régional un compte rendu régulier de ce qui se passe dans les comités pour mettre véritablement la pression sur les élus. Il faut mobiliser les élus dans les délégations qu'ils ont acceptées. Nous pourrions exercer un poids politique suivant la présence ou non de tel ou tel élu au comité de bassin. Je suis frappée qu'en tant qu'élue verte, si l'on mène une réflexion en amont et si l'on est déterminée, il est impossible de faire un peu « bouger le curseur ».

Bernard Rousseau

En ce qui concerne la constitution des comités de bassin, dans la loi sur l'eau, les sénateurs ont proposé qu'ils soient composés de 50 % d'élus et de réduire le collège de l'Etat. Mais nous pouvons nous demander s'il s'agit du véritable problème. Il faudrait examiner ce qu'il faudrait dans les comités de bassin pour qu'ils puissent bien remplir leur rôle. A mon sens, il faut que les élus soient véritablement présents. J'ai constaté en 1992 qu'au moment de la loi sur l'eau de 1992, les élus n'étaient pas présents lors des groupes de travail sur les SDAGE. Tant que les élus ne seront pas présents, les professionnels continueront de gagner et d'exercer leur influence. Pour réformer les comités de bassin, il faut assurer un fonctionnement plus démocratique et plus efficace à ces comités. En outre, il faut développer la prévention. Or nous ne savons pas faire de préventif aujourd'hui dans les comités de bassin, qui s'occupent surtout de curatif.

Par ailleurs, les comités de bassin élaborent le contenu des questionnaires de consultation. Dans les comités des bassins reposent toujours le même rapport de forces. Ainsi, les textes produits sont des textes de compromis, qui sont ce qu'ils sont, qui peuvent être plus ou moins bons ! Il faudrait que les Français puissent s'approprier le sujet gestion de l'eau. Comment pouvons-nous faire pour qu'ils soient plus nombreux à s'exprimer ? Comment pouvons-nous comprendre le fonctionnement de ces agences, de sorte que chacun puisse prendre la meilleure décision possible ?

Concernant la ventilation des dépenses, les particuliers paient 85 % des redevances et bénéficient d'un retour de 77 % ou de 79 %. Pour les industriels, le retour est presque égal aux redevances. Les agriculteurs peuvent, pour leur part, récupérer jusqu'à 7 %. Cependant, dans la nouvelle loi sur l'eau, la TGAP sera intégrée aux redevances.

Pour ce qui concerne la prévention, le problème est que le neuvième programme s'élabore dans la continuité du savoir-faire des agences de l'eau. En outre, les avis des élus conscients de ces problèmes ne sont pas souvent pris en compte. Cela renvoie à nouveau au problème de la composition des comités de bassin. Il faudrait pouvoir favoriser la vie associative.

Wilfrid Sejeau

Je vous propose de commencer de parler du neuvième programme.

Bernard Rousseau

Je souhaiterais dresser un bref tableau du neuvième programme. Le neuvième programme est sous le coup de la directive cadre sur l'eau. Les neuvièmes programmes élaborés en 2006 porteront sur la période 2007-2012. Ils s'arrêteront donc trois ans avant la date fatidique de 2015. Cela signifie que, pour être sérieux, le neuvième programme devrait prendre en compte les exigences de la DCE, analyser les faiblesses des programmes précédents pour les corriger. D'une manière générale, dans presque tous les bassins, nous trouvons trois causes de non-atteinte des objectifs fixés :

- les modifications morphologiques (redressement des rivières, abaissement du fond des rivières, construction de barrages, prélèvement de l'eau dans les nappes, etc.) ;
- les pollutions diffuses (nitrate, phytosanitaires, etc.) ;
- la méconnaissance de l'effet compétitif des différents polluants sur les différents compartiments de la biodiversité.

Le neuvième programme risque de se faire comme les précédents, avec, en parallèle, la révision des SDAGE. Dans ces groupes techniques, un travail important de compréhension est réalisé. Or les élus ne sont presque jamais présents. C'est un des talons d'Achille de la démocratie. En effet, c'est dans ces groupes de travail que se comprennent les enjeux. Un travail en amont fondamental y est réalisé, notamment sur les règles d'aides et de redevances. Ces règles sont définies en fonction de certains critères d'efficacité. Ainsi, les acteurs peuvent défendre leur point de vue. En somme, si les élus ne sont pas là, ils ne peuvent pas saisir les enjeux. En outre, ils ne peuvent pas faire valoir leurs points de vue face à celui des industriels. En somme, c'est dans ce contexte que se construisent les neuvièmes programmes.

Les élus de base qui ne sont pas délégués dans les agences doivent demander à leur délégué régional un compte rendu régulier de ce qui se passe dans les comités

Antoinette Gillet

Par ailleurs, il faut se demander s'il sera possible d'augmenter les redevances. Ce serait nécessaire pour augmenter le montant des programmes. Or un problème peut se poser vis-à-vis des industriels. Je suppose que ces derniers se disent que si on commence à jouer avec les redevances, certains « écologistes » demanderont le rééquilibrage des redevances.

La loi sur l'eau a fait l'objet d'une étude d'impact économique sur ce que serait l'équilibre des redevances avec les nouvelles règles. Or les industriels, qui sont très au point sur ces questions, ont été très attentifs. Ils ont laissé comprendre qu'ils ne voulaient pas d'une nouvelle loi sur l'eau qui viendrait modifier le rapport des redevances. Il est étonnant que le rapport des redevances soit le

même d'un bassin à un autre. Cela tient au rapport de force politique.

En somme, les enjeux du neuvième programme sont liés au rapport de forces politique et au fait que les élus ne sont pas suffisamment présents aux réunions, et notamment aux réunions techniques.

Daniel Beguin

Les élus de gauche ne sont plus présents au Conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. En effet, la droite a provoqué un vote, qui a conduit à nous exclure du Conseil d'administration. C'est une situation exceptionnelle, dans la mesure où les différentes sensibilités étaient représentées. Ainsi, nous avons décidé de ne plus participer à aucune réunion officielle, si ce n'est au comité de bassin.

Je suis de ceux qui considèrent que les agences de l'eau sont trop instrumentalisées par le ministère de l'Ecologie. Ce dernier instrumentalise le budget des agences de l'eau. Ainsi, un prélèvement d'autorité a été effectué sur le fonds de roulement selon des critères abscons. Le montant du prélèvement a été de 45 millions d'euros à l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Ainsi, l'agence est financièrement complètement asséchée. Ainsi, nous sommes contraints de dire aux communes que nous ne pouvons pas aider les communes et les communautés de communes dans leurs investissements. En effet, nous ne pouvons pas effectuer d'emprunts. En somme, même si le comité de bassin est une sorte de « petit parlement de l'eau », nous sommes cependant loin d'un fonctionnement véritablement démocratique. La notion de tutelle est extrêmement présente.

Par ailleurs, pour nous, élus, compte tenu des rapports de forces et de la composition des comités de bassin et des Conseils d'administration d'agence, le seul moyen à notre disposition est de travailler avec les représentants du personnel. C'est le seul moyen qui nous permette de bénéficier d'un certain nombre d'informations importantes. Ainsi, nous avons la possibilité de faire des interventions politiques.

Sur le neuvième programme, nous aurons moins d'argent. Le coefficient de collecte sera augmenté.

Bernard Rousseau

Si la loi sur l'eau passe, le coefficient de collecte pourrait être supprimé.

Daniel Beguin

Cependant, dans la configuration actuelle, il pourrait augmenter. En somme, la tendance actuelle est au transfert progressif des responsabilités aux agences de l'eau qui, dans le même temps, n'ont plus les moyens de répondre aux engagements financiers contractualisés des dernières années. Cela soulève la question du devenir des agences de l'eau. Ne faudrait-il pas décentraliser les agences de l'eau ? Les régions pourraient reprendre la compétence de l'eau. En tout cas, toute l'organisation administrative et financière aujourd'hui ne permet pas un fonctionnement démocratique. Si les élus doivent rendre des comptes, il serait sans doute souhaitable que nous prenions plus de responsabilités.

Bernard Rousseau

Nos points de vue sont fortement divergents. Les agences de l'eau ont accumulé beaucoup d'argent pour la raison que, souvent, elles manquent de partenaires ayant eux-mêmes de l'argent. Je ne crois donc pas que le ministère de l'Ecologie soit un problème.

En revanche, il est vrai que se pose la question de la survie des agences. Le système actuel ne peut perdurer. On ne peut pas continuer de confier

toute la politique de l'eau aux agences avec si peu de résultats sur les pollutions diffuses notamment.

Un intervenant

Une solution consisterait à faire des agences des maîtres d'ouvrage.

Une intervenante

Nous avons tous tenté d'utiliser des emplois tremplin dans le domaine de l'environnement. Avez-vous mis en place des emplois tremplin pour favoriser l'appropriation de ces problématiques par le public ?

Bernard Rousseau

Dans la région centre, j'ai cru pouvoir noter une grande lourdeur administrative dans un contexte associatif fragilisé par la fin des emplois jeunes. Les associations éprouvent donc aujourd'hui de grandes difficultés à engager des personnes. Par ailleurs, il faut constater la lourdeur de l'administration régionale. En tout cas, en région Centre, on tente de lancer des actions, mais cela reste très difficile.

Un intervenant

Il se pose une question de fond : le devenir des agences. Doit-on conserver cet outil ? Dans ce cas, comment peut-on lui assurer un fonctionnement démocratique ?

Wilfrid Sejeau

Il me semble nécessaire d'évoquer les sujets sur lesquels nous avons prise. Or aujourd'hui, nous ne faisons pas partie du gouvernement.

Je souhaiterais faire une proposition en matière de prévention. Les techniciens de l'agence font le constat que les pollutions industriels et domestiques sont contenues. Le problème reste les pollutions diffuses du secteur agricole. Or pour le bassin Loire-Bretagne, les nitrates interviennent dans 30 % des cas de non-respect du bon état pour les rivières et dans 50 % des cas pour les eaux souterraines. Pour les pesticides, ce taux est de 30 %. Sans rentrer dans le détail des modalités d'intervention des agences, nous pouvons rappeler brièvement que les grands modes d'intervention sont le Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA), les plans de résorption des excédents, les opérations individuelles ou collectives de conseil et d'accompagnement sur les « bonnes pratiques ». Nous étions donc dans une logique de réparation. Je vous renvoie à ce sujet à la lecture d'un rapport de l'INRA et du CEMAGREF de 2005 sur les pesticides agricoles et l'environnement. Or ce rapport indique que les techniques correctives ne peuvent avoir qu'une efficacité partielle et qu'elles ne suffiront probablement pas pour réduire partout et de manière significative les contaminations des eaux. D'où la nécessité d'envisager une réduction de l'utilisation des pesticides.

Nos marges de manœuvre sont limitées dans les instances régionales. Néanmoins, les Verts doivent être force de proposition. Je souhaiterais, pour cela, partir de l'exemple de Munich. Le syndicat d'alimentation en eau potable de Munich a constaté que les teneurs en pesticides et en nitra-

tes augmentaient de manière régulière. Ainsi, la ville a mené en 1991 un programme incitatif de conversion à l'agriculture biologique des exploitations agricoles situées dans les zones d'influence du captage, qui sont beaucoup plus larges que ce que nous appelons les zones de protection. La ville a passé un accord avec les associations d'agriculture reconnue (telles Demeter, Bioland et Naturland) et a proposé aux agriculteurs adhérant à ce système une aide d'environ 274 euros par hectare et par an pendant six ans, puis de 230 euros par hectare et par an pendant 12 ans. Ces aides s'ajoutent aux aides aux agriculteurs bio attribuées en Allemagne. Cette initiative a permis de rencontrer les agriculteurs et de les sensibiliser à l'agriculture biologique. En parallèle, la ville de Munich a aidé les entreprises de commercialisation à trouver des débouchés. Ainsi, toute la restauration collective de la ville de Munich est passée aux produits biologiques. Le résultat est qu'en 1999, 92 exploitants avaient passé un contrat avec la ville. Cela représente 1 600 hectares, soit 70 % de la surface agricole concernée. Le coût pour la ville est de 800 000 euros par an, soit 6 centimes par mètre cube d'eau produite. La qualité de l'eau est désormais très satisfaisante : le taux de nitrate est

Nos marges de manœuvre sont limitées dans les instances régionales. Néanmoins, les Verts doivent être force de proposition.

Wilfrid Sejeau

passé de 15 milligrammes par litre d'eau en 1993 à 8 aujourd'hui. Les teneurs en pesticides sont également très faibles : 0,03 microgrammes par litre. Ainsi, l'expérience est concluante. On ne relève que de très faibles traces de métaux lourds, pour un prix de l'eau global d'environ 2,74 euros par mètre cube (contre 2,73 euros en Bourgogne).

Martine Rouzaud

Il serait intéressant d'accompagner une telle initiative en France en menant une enquête de santé publique épidémiologique avec des marqueurs bien précis. Cela permettrait de véritablement démontrer l'efficacité de ces mesures.

Un intervenant

Nous avons un tel exemple en France : c'est l'impluvium de Vittel-Contrex. Nestlé a acheté 7 000 hectares sur la totalité de l'impluvium pour garantir la qualité de la ressource. Ils ont signé un cahier des charges avec les agriculteurs sur place. Ce modèle a été lancé il y a dix ou quinze ans. Une maîtrise foncière appropriée permettent d'assurer la qualité de la ressource. Certains agriculteurs sont « bio », d'autres non mais doivent utiliser des taux réduits d'engrais. Les agriculteurs reçoivent des indemnités à l'hectare, de sorte que le système ne fonctionne pas trop mal.

Antoinette Gillet

Il faut insister sur l'importance de l'appropriation du savoir pour mesurer l'impact. Dans le cadre du neuvième programme, les régions devraient jouer leur rôle dans cette exigence du savoir. Pour cela, il serait possible de contractualiser avec les agences de l'eau. Nous disposons en effet de laboratoires avec des savoir-faire dans les différentes universités. Cela permettrait d'échapper au diktat technocratique de ceux qui ont une expertise. Nous pourrions apporter des contre-expertises et des outils de mesure. Dans le neuvième programme, les régions devraient contractualiser avec les agences. Cela permettra de mieux mobiliser les élus des régions, qui auront une sorte de droit de regard. Si l'on partage des enjeux mesurables, on peut faire en sorte que les régions se mobilisent davantage. Il faudrait savoir ce que l'on pourrait mettre dans ce « pacte de contractualisation ».

Wilfrid Sejeau

Nous pourrions nous demander dans quel cadre ces démarches pourraient aboutir. Les agences de l'eau mènent des politiques contractuelles et territoriales, avec des agglomérations, avec des syndicats, avec des structures de type Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Si les agences engagent ce type d'action, elles pourraient proposer le financement d'une partie du dispositif. Cette question mériterait d'être creusée. En tout cas, je ne vois pas dans quelle mesure les agences ne pourraient pas prendre de telles initiatives. Il serait possible de lancer quelques expériences pilote dans quelques agglomérations. Nous pourrions demander aux techniciens de réfléchir à la faisabilité de ces dispositifs.

Un intervenant

Il me semble que les régions auraient la possibilité de jouer un rôle dans ce domaine. Mais le problème reste que les régions n'ont pas de budget dédié. Elles doivent donc utiliser le budget général.

Cécile Viallon

Ne pourrait-on pas utiliser les contrats de projet pour permettre aux agences de financer ce type d'initiative ?

Bernard Rousseau

Sur cette question du rôle des régions, il faudrait engager une réflexion sur la composition des comités de bassin et sur le rôle des régions dans le domaine de la politique de l'eau. En région Centre, j'ai entendu dire que la région n'a pas de ligne budgétaire. On demande à l'agence de payer. Celle-ci répond qu'il n'en est pas question. Il faut donc réfléchir à la manière dont le rôle des régions pourrait être pris en compte dans le neuvième programme ou dans le contrat de plan. Il y a trop de structures en France, qui ont été mises en place pour répondre à un problème conjoncturel. Les agences de l'eau et les comités de bassin font partie de ces structures. En somme, les régions ont un rôle à jouer dans la politique de l'eau. Mais elles doivent l'inventer et le construire.

Par ailleurs, sur les aspects financiers, il faut se poser la question de l'incidence financière du neuvième programme. Après avoir « bouffé le capital nature », nous nous rendons compte que nous n'avons plus les moyens financiers pour parvenir à remonter la pente.

En outre, je suis surpris des propos de Daniel. Je suis surpris que les élus de gauche aient été exclus.

Daniel Beguin

C'est le monde agricole qui a permis notre exclusion.

Bernard Rousseau

Au fond, il faut se demander comment est utilisé l'argent issu des redevances, qui sont payées à 85 % par les particuliers. C'est le problème politique de fond.

Daniel Beguin

Je souhaiterais faire une proposition. La problématique de l'eau est exprimée explicitement dans les programmes opérationnels européens. L'une des trois priorités concerne le développement durable. Il s'agit d'une opportunité pour les régions, qui pourraient utiliser les crédits européens sur des problématiques qui sont les nôtres. Il serait intéressant que vous vous penchiez sur la question de la part régionale du cadre de référence stratégique national et la façon dont vos représentants dans les régions travaillent avec les services de la Préfecture sur la mise en œuvre prochain des programmes européens. Nous pourrions demander un fléchage spécifique des crédits européens en abondement de la priorité régionale. Notre stratégie est de se saisir de cette opportunité. Le développement durable est un des piliers pour la période 2004-2007. Ainsi, il faut convaincre les exécutifs de la nécessité d'investir dans la problématique de l'eau.

Enfin, le vrai débat sur la qualité des eaux souterraines est celui de la PAC.

Jean-Bernard Damiens

Dans le cadre du neuvième programme, il faudrait développer une vision globale des choses. Il faut avoir une connaissance sur les zones humides et sur le système global de l'eau.

Antoinette Gillet

La recherche universitaire est un outil que nous pouvons utiliser pour permettre une véritable connaissance des milieux.

Bernard Rousseau

Si nous considérons que nous avons besoin d'un outil national sur la connaissance, il faudrait mettre en place une organisation et un Conseil d'administration. Mais il faut que la loi passe. Or, pour l'instant, nous n'en sommes pas sûrs.

Par ailleurs, il faudrait permettre aux militants d'avoir une plus grande efficacité d'action. En effet, dans les comités de bassin, la difficulté est de faire émerger le débat. Or les associations permettent de lancer les débats. Il faut que les acteurs de la société civile cherche à comprendre les professionnels et interroge à la fois les professionnels et les élus. C'est donc la présence de la société civile dans les comités de bassin qui permettrait de faire changer les choses.

Antoinette Gillet

Je souhaite qu'une réflexion partagée par les élus et les associations puissent être lancées. Certains représentants d'associations estiment ne pas avoir d'amis parmi les élus, qu'ils soient de gauche ou de droite. Il faut donc aider les représentants des associations. Il faut véritablement aider le monde associatif.

Bernard Rousseau

Un individu vote en fonction de ce qu'il « sent », mais également en fonction de ce qu'il a compris. Ainsi, il peut arriver qu'un individu vote contre ses intérêts, faute d'avoir compris. D'où l'importance du débat. C'est par le débat que nous pourrons progresser !

Au fond, il faut se demander comment est utilisé l'argent issu des redevances, qui sont payées à 85 % par les particuliers. C'est le problème politique de fond.

Bernard Rousseau

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Une politique transversale

Face aux mutations de la société et de la précarisation des emplois et la fragilisation des conditions de travail, certaines initiatives économiques apportent des solutions pérennes et adaptées en vue de construire une économie au service de finalités collectives.

- *Comment mettre en place une politique transversale à partir d'outils existants ?*
- *Comment agir sur l'organisation des services des régions ?*
- *Pour une nouvelle évaluation de l'utilité sociale (critères, valeurs, pratiques, label...)*
- *Comment mieux développer la finance solidaire ?*
- *Citoyenneté économique et nouvelles formes d'entreprenariat*
- *Comment mieux cordonner l'accompagnement des projets (créations, reprises et expertise) ?*

Intervenants

Philippe CHESNEAU
Vice-Président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côtes-d'Azur chargé de l'emploi et des politiques territoriales

Philippe HERVIEU
Vice-Président du Conseil régional de Bourgogne chargé de l'économie sociale et solidaire, de l'insertion et de la solidarité

Francine BAVAY
Vice-Présidente du Conseil régional chargée du développement social, de l'économie solidaire, de la santé, et du handicap

Grand Témoin

Jean-Philippe MAGNEN
Conseiller communautaire délégué à l'économie sociale et solidaire à Nantes Métropole

Jean-Philippe Magnen

Douze régions sont représentées dans cet atelier, ce qui nous permettra de dresser un panorama global des pratiques dans les différentes régions. Certains ont participé à l'atelier d'hier sur les SRDE. Nous pourrons faire le lien entre ce dernier atelier et l'atelier de ce jour. L'intégration de l'économie sociale et solidaire dans le SRDE a son importance dans les régions.

J'ai essayé de poser quelques éléments de problématique pour cet atelier. L'objectif de l'atelier est de voir comment la politique régionale intègre la notion d'économie sociale et solidaire, de quelle façon nous avons intégré les économies sociales et solidaires. Depuis l'intégration des économies sociales et solidaires dans les politiques régionales, nous voyons que ces politiques sont beaucoup intégrées sur le plan économique. Je souhaiterais que l'on développe ce point ce matin. Nous examinerons la mise en place de ces politiques dans les différentes régions. Les contextes territoriaux et les méthodes de mise en œuvre des économies sociales et solidaires sont très différents. Nous analyserons les freins éventuels de cette intégration politique. Puis, *quid* des perspectives d'ici à la fin du mandat.

▲ **Jean-Philippe Magnen**, Grand Témoin

Je souhaiterais dresser un historique rapide. En 1997, il y a eu le rapport d'Alain Lipietz sur l'entreprise à vocation sociale. Puis, l'arrivée d'Ascouët au Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire a permis de faire avancer certaines politiques, même si les moyens de ce Secrétariat d'Etat étaient sans doute insuffisants. En 2001, plus de 350 élus étaient en charge de l'économie sociale et solidaire dans les collectivités locales et les intercommunalités. Aujourd'hui, certaines régions mettent en œuvre des travaux avec les territoires plus locaux. Comment ces régions organisent-elles ces contrats de territoire avec les intercommunalités ou les pays ? Ensuite, le réseau des territoires pour l'économie sociale et solidaire a été créé. Il compte aujourd'hui une dizaine d'adhérents. Au total, 16 régions développent aujourd'hui des politiques dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Une étude a été menée par un cabinet dans notre région. Le poids de l'économie sociale et solidaire représente environ 10 % de l'emploi salarié en France et en Europe. Le poids du secteur associatif représente 96 % en nombre de structures, mais ne représente que 23 % en poids économique. Ainsi, le secteur associatif développant une activité économique reste minoritaire. Le poids économique du secteur capitalistique est de 88 %, les coopératives 6 %, les mutuelles 3 % et le secteur associatif 3 %.

Aujourd'hui, l'intégration des économies sociales et solidaires dans les politiques régionales sont relativement homogènes. Cependant, il faut signaler que la part de l'économie sociale et solidaire est moins importante dans les régions de fort dynamisme économique.

Je souhaiterais vous proposer à présent quelques éléments de synthèse sur les politiques régionales. Aujourd'hui, nous avons repéré onze vice-Présidents en charge du sujet de l'économie sociale et solidaire, dont une majorité de Verts (neuf sur onze). Par ailleurs, six groupes de travail ont une thématique affichée liée à l'économie sociale et solidaire. En outre, il faut signaler l'inscription croissante de l'économie sociale et solidaire dans les SRDE.

Les actions notoires de l'économie sociale et solidaire sont le développement de nouveaux outils : les fonds régionaux, les sociétés de capital-risque solidaire, des agences d'économie sociale et solidaire, des assemblées d'acteurs de différents types comme la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire (CRESS). Dans la préparation du projet 2007, nous avons évoqué la création de chambres consulaires d'économie sociale et solidaire. Des actions ont également été menées dans le cadre de la commande publique responsable. Certaines régions ont cherché à intégrer des critères « autres » pour l'achat public.

En ce qui concerne les freins et les limites, il faut noter une disparité des moyens financiers réservés à l'économie sociale et solidaire. Dans certaines régions, nous pouvons regretter une absence d'engagement et de pilotage politique de l'économie sociale et solidaire. Dans certaines régions, les acteurs de l'économie sociale et solidaire sont peu ou pas représentés politiquement. Globalement, il faut faire le constat d'une inscription faible de l'économie sociale et solidaire dans les politiques de développement durable. Le lien avec l'agenda 21 n'est pas fait systématiquement dans la politique des collectivités territoriales.

Concernant les perspectives de l'économie sociale et solidaire, nous souhaitons l'accentuation du croisement entre les politiques des territoires locaux et des régions. Peu de régions font le lien direct avec les territoires locaux, et par exemple dans le cadre des conventions territoriales. En l'absence de politique nationale, les conventions territoriales pour fixer un cadre partagé avec les acteurs pourraient se révéler une piste intéressante. Enfin, nous pourrions faire du *lobbying* au sein de l'association des régions de France. Le Conseil des agences régionales à vocation économique est également une instance dans laquelle il serait intéressant d'intervenir et promouvoir l'économie sociale et solidaire.

Il serait également souhaitable d'intégrer de nouveaux critères d'évaluation et de critères de richesse pour évaluer les politiques régionales (utilité sociale, démarches de territoires socialement responsables, etc.). Des initiatives sont prises permettant d'évaluer les projets selon de nouveaux

critères plus larges que les simples critères économiques.

La généralisation de l'expérimentation de la monnaie sociale seule a débuté en Bretagne et en Ile-de-France. Il s'agit d'un potentiel pour le secteur des services à la personne.

Enfin, il faut systématiser la formation et la recherche dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Or aujourd'hui force est de constater que peu de liens sont faits entre les délégations de formation professionnelle et les délégations d'économie sociale et solidaire.

Je vous remercie.

Philippe Hervieu

Dans l'atelier d'hier sur les SRDE, il a été dit qu'il ne fallait pas se concentrer sur les 10 % de l'économie sociale et solidaire alors que l'économie générale représente 90 % de l'économie. A mon sens, l'économie sociale et solidaire est un véritable projet de transformation sociale et un projet alternatif à l'économie à terme. Il faut donc de mon point de vue promouvoir l'économie sociale et solidaire, qui replace l'homme au centre des débats, tout en tentant d'introduire de l'utilité sociale dans l'économie libérale. L'économie sociale et solidaire a toujours plus ou moins existé. L'économie sociale a été battue à plat de couture au siècle dernier. Certaines entreprises sociales sont devenues des entreprises capitalistes. Le capitalisme augmente toujours son niveau de nuisance. C'est toutefois une opportunité pour promouvoir l'économie sociale et solidaire. Dans le cadre d'une convention que nous avons signé avec l'union régionale des SCOPE, nous tentons de reprendre des entreprises en coopératives. Avec un dispositif adapté, nous pourrions faire reprendre les entreprises qui n'ont pas de successeur par le secteur coopératif.

L'économie sociale et solidaire est un besoin. D'ailleurs, la droite le reconnaît pour l'essentiel. Nous avons besoin d'une économie solidaire pour « ramasser les blessés ». Les libéraux de gauche le pensent aussi. Mais à mon sens, il faut développer l'économie sociale et solidaire comme un projet alternatif à terme. L'économie sociale et solidaire est une économie à part entière. Or faire admettre cela a été très difficile, dans la mesure où le Conseil régional a une vision de l'économie très particulière. J'ai donc demandé à notre Président une délégation qui soit transversale, qui s'intéresse à tous les aspects de la politique régionale.

Pour faire reconnaître l'économie sociale et solidaire, nous avons d'abord introduit l'économie sociale et solidaire dans le SRDE, à travers la signature d'un certaine nombre de conventions (avec la CRESS, l'UREIL et l'USCOPE). J'ai ensuite proposé un plan régional de l'économie sociale et solidaire, qui comportait quatre points principaux :

- la mise en place d'outils d'économie sociale et solidaire structurants (comme un établissement financier dédié et une société de capital-risque dédiée) ;
- la création d'un comité de pilotage permanent ;
- l'enrichissement d'un mastère d'économie sociale et solidaire ;
- la signature de conventions avec des têtes de réseau (la CRESS notamment).

Nous avons ensuite signé une convention avec l'Union régionale des SCOPE et avec la Coopérative d'activités et d'emplois. Nous avons également travaillé sur la question du micro-crédit. Nous allons passer une convention avec l'ADI. Nous cherchons à renforcer les politiques associatives avec le CRAJET, la CTCA, etc.

▲ **Philippe Hervieu**, Bourgogne

En ce qui concerne l'insertion, nous cherchons à recentrer les politiques d'insertion sur quelques projets importants :

- l'école de la deuxième chance ;
- des appels à projets sur la mobilité, le chômage des femmes, etc. ;
- la mise en place d'une politique d'emplois tremplin (avec un objectif d'emplois tremplin par an).

Nous avons réussi à créer une sorte de pôle de l'économie sociale et solidaire en regroupant au même endroit la CRESS, l'Union régionale des SCOPE et une CEA.

Francine Bavay

Je suis totalement d'accord avec l'idée que l'économie sociale et solidaire est une économie alternative. A mon sens, l'enjeu est donc de disposer toute la boîte à outils de politique économique, afin de pouvoir soutenir l'offre, mais également la demande des consommateurs dans le domaine du commerce équitable, la demande des institutions et la demande privée. Il n'y a pas de raison que nous n'interpellions pas les entreprises qui se réclament du développement durable. En outre, nous devons pouvoir mener une politique monétaire. Nous cherchons à participer au lancement d'une monnaie complémentaire, la monnaie sociale. C'est un véritable enjeu de débat. En outre, sur le plan budgétaire, nous cherchons à consacrer à l'économie sociale et solidaire 15 % du budget économique, pour tenter de créer une véritable dynamique. En Ile-de-France, nous sommes en retard sur les autres régions dans ce domaine. Nous cherchons à arrimer l'économie sociale et solidaire au développement économique tout en en faisant une approche économique spécifique. Nous tentons enfin de soutenir la création d'activités et d'emplois. Ainsi, cette année, nous avons créé 330 emplois tremplin dans le secteur associatif.

Il n'y a pas de raison que nous n'interpellions pas les entreprises qui se réclament du développement durable.

Francine Bavay

Pour répondre aux questions de Jean-Philippe, je souhaite préciser que nous avons une approche à la fois sectorielle et territoriale, avec les conventions avec l'USCOPE, avec les intercommunalités et même un département.

Nos chantiers actuels concernent la création d'un centre de ressources, dont nous espérons que la décision sera prise en juin 2006. Pour faire admettre cette idée, il nous a fallu réconcilier les acteurs sur le territoire. Il a fallu avancer ensemble pour prendre en compte les valeurs réciproques de chacun. Nous souhaitons également lancer un fond d'investissement et de garantie. Nous devons en effet être capables d'associer les banques de l'économie sociale. Nous devons engager beaucoup plus d'acteurs dans cette démarche pour « mettre au pot ». Or les banques abhorre le risque. Il nous faut tenter de dépasser ces réticences pour parvenir à un développement réel de l'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, l'ARF me semble être un lieu à investir. Pour avoir participé aux réunions de l'ARF, j'ai constaté que ces réunions intéressaient plus de fonctionnaires que d'élus, ce qui n'est pas le cas, par exemple, de la commission santé.

Si nous sommes capables de proposer la reprise des entreprises sous le statut coopératif, nous pourrons véritablement faire émerger un nouveau modèle économique.

Philippe Chesneau

Philippe Chesneau

Je souhaiterais m'exprimer plus particulièrement sur la problématique de l'emploi, sur laquelle j'ai travaillé pendant plusieurs années. Nous avons donc été amenés à travailler sur la question de l'économie sociale et solidaire. Dans ce domaine, il me semble nécessaire de travailler avec les corps intermédiaires, que sont les assurances, les structures d'accompagnement de projets, les banques, les « pseudo-banques », etc. Il importe de mettre en place ces corps intermédiaires, qui assurent les moyens du développement de l'économie sociale et solidaire. Il faut donc se poser la question de l'organisation de l'économie sociale et solidaire. Chez nous, notre CRES dispose de moyens lui permettant de jouer un rôle d'outil d'organisation. En somme, il faut travailler sur ces structures intermédiaires, qui permettent d'organiser l'économie sociale et solidaire.

En outre, un travail collectif doit être mené pour promouvoir l'économie sociale et solidaire. Ainsi, nous avons mis en place un séminaire permanent de l'économie sociale et solidaire, qui dure 18 mois et qui se terminera au mois de juin de cette année. L'objectif de ce séminaire est d'établir les critères d'intervention de la région en matière d'économie sociale et solidaire.

Nous devons nous entendre sur ce que nous appelons économie. Il existe sans doute une économie capitaliste, c'est-à-dire une économie qui va vers le monopole, qui élimine la concurrence. C'est une économie qui fonctionne grâce à des actionnaires. Par ailleurs, il y a l'économie de marché, qui est caractérisée par la concurrence. Les autres types d'économies sont l'économie publique, l'économie domestique (qui comprend le troc) et l'économie sociale et solidaire. Cependant, les frontières ne sont pas étanches. Ainsi, dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, un certain nombre de structures coopératives ou de mutuelles sont de type capitalistique, comme le Crédit agricole. Ainsi, les débats qui distinguent l'économie sociale et solidaire du reste de l'économie sont de faux débats. En effet, nous ne pouvons pas choisir de ne développer que l'économie sociale et solidaire. Il faut s'allier avec un certain nombre d'acteurs de l'économie marchande, d'autant que l'économie sociale et solidaire vend des produits également sur les marchés. Y compris dans les économies de marché, un certain nombre de petits commerçants participe au bien-être social au même titre que certaines structures de l'économie sociale et solidaire. Nous devons donc travailler sur l'alliance avec les petits commerçants et les artisans, pour les éloigner du MEDEF. En somme, nous ne devons pas nous laisser enfermer dans l'idée fausse de l'économie sociale et solidaire.

Comme les trois intervenants précédents l'ont indiqué, l'économie sociale et solidaire a une caractéristique : en plus de vendre des produits ou des services, elle permet de tisser du lien social. Elle a une utilité sociale et environnementale. C'est à partir de cette utilité que nous pouvons fonder une autre économie.

Concernant les pôles de compétitivité, il faut noter que nous n'avons pas de pôle de compétitivité de l'économie sociale et solidaire, que nous devrions d'ailleurs plutôt appeler « pôles de coopération ».

En tant que militants politiques, notre problème est la question de l'alliance. Mais nous ne devons pas nous faire piéger sur ce sujet. Or nos partenaires, socialistes et autres, nous ont laissé l'économie sociale et solidaire pour se charger de l'économie générale. Si l'économie sociale et solidaire présente un caractère particulier (celui du souci du lien social), il faut se garder de marginaliser l'économie sociale et solidaire. Notre objectif est de rendre l'économie sociale et solidaire populaire. Nous devons la faire connaître. Lors de la dernière campagne régionale, nous avons cherché à faire connaître cette économie. Or certains acteurs de l'économie sociale et solidaire ignorent qu'ils font partie de ce type d'économie. En outre, certains acteurs semblent avoir honte de leur appartenance à l'économie sociale et solidaire. Il nous faut donc faire connaître ces valeurs de l'utilité sociale, de la préoccupation environnementale, etc.

La démarche coopérative est un outil que nous pourrions développer, notamment dans la reprise des activités existantes. Si nous sommes capables de proposer la reprise des entreprises sous le statut coopératif, nous pourrons véritablement faire émerger un nouveau modèle économique.

En conclusion, l'économie sociale et solidaire est un véritable outil de transformation de la société.

Jean-Philippe Magnen

Aujourd'hui, l'économie sociale et solidaire est traitée comme un secteur politique parmi d'autres, alors que nous devrions chercher à la positionner comme une économie transversale et alternative. L'économie sociale et solidaire donne la primauté au politique et aux territoires, sans toutefois oublier l'interne : en effet, le statut coopératif permet d'améliorer l'outil de production. Il faut se demander s'il est possible de faire de l'économie solidaire aujourd'hui dans le cadre juridique des SARL ou des SA, ou s'il faut un statut spécial.

Par ailleurs, concernant la politique régionale, Philippe a mentionné la nécessité d'écouter les différents acteurs du territoire. Nous devons nous demander comment nous pouvons soutenir les dynamiques d'acteurs sur le territoire. A quel niveau territorial faut-il organiser ces dynamiques ?

Une question n'a pas été évoquée. Le changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire passe aussi par la question du service public. Or l'économie sociale et solidaire peut nourrir le service public en termes de projets (dans le domaine de l'énergie par exemple). L'économie sociale et solidaire peut-elle changer d'échelle et permettre de structurer l'offre ?

J'ouvre les débats.

Une intervenante

Quid de l'articulation entre l'économie sociale et solidaire et les SRDE ? Aurons-nous les moyens de faire appliquer l'économie sociale et solidaire partout ? C'est une question qui subsiste, d'autant que nous n'avons pas de droit de regard sur tous les territoires.

Jean-Marc Leculier

Nous sommes la deuxième région de France. Elle est très étendue. Tous les services sont pilotés par la droite. Le Conseil régional compte 1200 fonctionnaires, dont seulement une fonctionnaire en charge de l'économie sociale et solidaire. Notre région compte 100 000 entreprises à reprendre d'ici 10 ans. Sur le total, 50 000 sont viables, dont 99 % sont surévaluées. Le budget économique total représente 4,7 % du budget total. Nous disposons de 32 dispositifs économiques, dont 6 dispositifs relatifs à l'économie sociale et solidaire.

Nous sommes en train d'ouvrir un chantier sur le lien sociétal. Il a débuté il y a quelques mois. Il est piloté par un groupe d'élus. Nous travaillons également sur la promotion de l'économie sociale et solidaire. Nous organiserons en novembre des journées consacrées à l'économie sociale et solidaire. Elles seront ouvertes aux personnes qui ne connaissent pas l'économie sociale et solidaire.

Je souhaiterais connaître le montant du budget alloué par chaque région à l'économie sociale et solidaire.

Je crois qu'il faut s'appuyer sur les dispositifs régionaux pour promouvoir l'économie sociale et solidaire.

Jean-Yves Le Turdu

Il faut rendre l'économie sociale et solidaire véritablement lisible et visible. En outre, tous les acteurs de l'économie sociale et solidaire ne se connaissent pas entre eux. Par ailleurs, je suis effaré par le nombre de personnes passant par l'économie sociale et solidaire dans leur parcours et qui ne connaissent pas du tout l'économie sociale et solidaire. En somme, nous devons mener un véritable travail pour rendre cette économie alternative plus visible.

Nous devons également veiller à valoriser l'UCIREL, qui est une interlocuteur à part entière.

Un intervenant

Concernant le budget, il faut faire attention aux budgets de « trompe-l'œil ». En effet, en fonction des périmètres choisis, les budgets liés à l'économie sociale et solidaire peuvent être varier fortement. Ainsi, l'exercice de comparaison est impossible à réaliser.

Par ailleurs, il faut que nous travaillions sur des thématiques (innovation, services, etc.) pour promouvoir l'économie sociale et solidaire. Sinon, nous risquons d'être accusés de nous cantonner à de l'économie réparatrice. Il faut que nous tranchions plus nettement sur le positionnement de l'économie sociale et solidaire.

Jean-Philippe Magnen

Nous pouvons observer l'émergence réelle de l'économie sociale et solidaire actuellement, avec seize vice-Présidents de l'économie sociale et solidaire. Cependant, il faut constater le démembrement de certains secteurs participant à la constitution du tissu social. Autrement dit, nous assistons à des mouvements contradictoires en ce qui concerne l'économie sociale et solidaire.

Ainsi, nous avons chargé la CRESS de réaliser un diagnostic par pays. En effet, nous

avons besoin d'une meilleure connaissance des effets de notre action au niveau des territoires, qui me semblent l'échelon pertinent.

Lionel Roucan

Je suis étonné de constater que l'Auvergne soit le *leader* de l'économie sociale et solidaire sur la carte qui nous a été présentée ! Après l'ère Giscard, nous avons dû repartir de zéro dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Nous nous sommes appuyés sur les têtes de réseau. Par ailleurs, concernant le budget, il faut préciser que le budget lié à l'économie sociale et solidaire est éclaté entre tous les domaines.

▲ **Lionel Roucan**, Auvergne

Sinon, nous avons réussi à insérer l'économie sociale et solidaire dans le SRDE. Néanmoins, le SRDE de l'Auvergne est aujourd'hui fortement marqué par la préoccupation du soutien aux entreprises, c'est-à-dire par des préoccupations capitalistes. Nous éprouvons les plus grandes difficultés à faire prendre en compte la question du tissu social.

Nous sommes confrontés aujourd'hui particulièrement à la question territoriale. En effet, dans certaines zones de l'Auvergne, certaines zones rurales, il n'y a aucun projet de création dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Philippe Chesneau

Il me semble nécessaire de lister les dispositifs. Mais au-delà, il faudrait définir les valeurs de l'économie sociale et solidaire. Comment peut-on définir l'économie sociale et solidaire ? Comment peut-on dire si une activité de service à la personne fait de l'économie sociale et solidaire. En région Provence, nous avons mis en place quelques critères, ce qui nous a permis de nous rendre compte que certains acteurs classés traditionnellement ne se souciaient pas des valeurs de l'économie sociale et solidaire. En somme, il semble nécessaire de réfléchir aux valeurs de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, nous pourrions refondre nos outils d'évaluation. Pour cela, nous aurions besoin d'un regard extérieur. C'est pourquoi il est nécessaire qu'un cabinet puisse examiner nos actions.

Je souhaiterais que, dans les conclusions de l'atelier d'aujourd'hui, nous précisions que nous avons besoin de ressources humaines et financières pour lister les dispositifs existants et pour approfondir la réflexion sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Une intervenante

Je suis d'accord. Si nous voulons que l'économie sociale et solidaire ait toute la lisibilité et la légitimité dont elle a besoin, il faut faire reconnaître l'économie sociale et solidaire comme un choix de développement. Notre responsabilité est de créer des activités utiles sur le plan social et environnemental. Ensuite, la réponse en termes de relations économiques sera construite par les acteurs. Nous devons, pour notre part, impulser les activités d'initiative citoyenne. Ceci légitime d'ailleurs le soutien des institutions.

Si nous voulons que l'économie sociale et solidaire ait une visibilité, il faut sans doute privilégier l'approche qui consiste à mettre en place des filières. Il faut que nous montrions que nous sommes prêts à nous approprier toutes les activités économiques, en donnant une place privilégiée aux consommateurs dans la décision de production et de consommation. Or, à cet égard, nous devrions plus insister sur le soutien aux SIG, qui ont un rôle particulier à jouer dans les choix de développement.

Jean-Marc Brulé

En ce qui concerne les objectifs concrets, je pense que nous avons besoin de *success stories* d'entreprises ou de réseaux sur lesquels nous pourrions communiquer. Nous avons également besoin de prendre des initiatives en commun. Par exemple, plusieurs collectivités territoriales pourraient développer une SIG en partenariat. L'un des projets de SIG en cours particulièrement intéressant est Inercoop, qui concerne la distribution d'électricité nette. Deux ou trois collectivités locales pourraient devenir actionnaires de cette SIG.

Par ailleurs, nous avons créé au début de la mandature une liste de discussion. Nous devons nous demander à présent ce que nous avons de projets communs, qui aient un rôle d'exemplarité. Il faut un outil de rassemblement de tout le monde, ce qui passe par la constitution d'une liste Internet.

Jean-Yves Le Turdu

Il est nécessaire de lien entre l'économie sociale et solidaire et l'économie classique. Par exemple, le fait de donner l'occasion aux représentants du personnel de s'exprimer quand une entreprise demande une subvention est une manière de commencer à démocratiser les entreprises.

Véronique Schlotter

Il me semble important de structurer autour de la proposition de Philippe. Avant de parler de dispositifs communs à l'économie sociale et solidaire, il faut faire l'inventaire de nos pratiques aussi bien à l'échelon régional qu'au niveau des intercommunalités. J'attire votre attention que ceci est un chantier considérable. Je ne sais pas comment on peut imaginer le gérer, mais il me semble qu'il faille embaucher un *staff* technique sur ces questions. Nous devons avoir des exigences plus élevées que nos dispositifs régionaux actuels.

Jean-Marc Brulé

Nous ne pouvons pas avoir, d'un côté, les rentiers d'une économie et, de l'autre côté, la précarisation des employés. C'est la société que l'on nous propose aujourd'hui. Or l'économie sociale et solidaire apporte une réponse à ce problème. Il faut donc que les Verts s'emparent de cette question sérieusement. Il faut donc que les Verts se dotent de personnel qui se consacre à ces questions. Nous pourrions embaucher trois attachés dédiés à ces sujets.

En outre, il est essentiel d'échanger entre nous sur ces questions par Internet.

En somme, pour structurer notre projet concernant l'économie sociale et solidaire, nous avons besoin de ressources humaines et notamment d'un animateur.

Jean-Philippe Magnen

En somme, notre premier objectif est de nous organiser en interne pour mutualiser et demander des moyens supplémentaires. Nous devons nous donner des priorités dans les mois qui viennent pour ces moyens internes.

Cela dit, la partie politique externe a également son importance. Il y a des réseaux aujourd'hui Verts et très peu ouverts aux autres tendances politiques, comme RTES, qui compte 95 % de Verts. L'ARF a des moyens, mais les Verts ont peu de responsabilités dans cette structure.

Nous devons construire un collectif porteur de messages sur l'économie sociale et solidaire. Nous devons nous interroger sur l'outil politique à construire et le message que nous souhaitons porter. Or aujourd'hui, la vision de nos partenaires de gauche est que l'économie sociale et solidaire est une économie réparatrice.

Par ailleurs, en plus de la reprise d'entreprises, l'économie sociale et solidaire se positionne toujours sur le secteur des services. Pourquoi ne se positionne-t-elle pas sur l'industrie ?

En ce qui concerne les grilles de valeurs, nous avons déjà réalisé des grilles de repérage et des grilles de valeur dans les différentes régions. Il faudrait les mutualiser. En effet, beaucoup de travail a déjà été accompli dans ce domaine. Il faudrait qu'une personne se charge de ce travail de synthèse.

Un intervenant

Je souhaiterais que nous adressions un vœu au parti pour demander qu'une personne soit chargée de ces questions.

Jean-Marc Brulé

La question des moyens personnels et financiers doit être prise en charge par l'un de nous, qui doit négocier avec les instances concernées. Au préalable, nous pourrions créer une liste de discussion par Internet. Nous pourrions par exemple passer par le portail de discussion des Verts.

▲ **Véronique Schlotter et Jean-Marc Leculier**, Rhône-Alpes

Une intervenante

Je souhaiterais que la question de la rédaction du cahier des charges soit portée à l'ordre du jour de la réunion de Marseille.

Un intervenant

Le listage des différents dispositifs et l'élaboration de valeurs représenteront un travail relativement long et compliqué. Cela peut nous prendre au moins un an. Il faudra donc qu'au moins une personne ait la possibilité de se consacrer à ces sujets. Nous pourrions désigner deux ou trois personnes pour rédiger un cahier des charges. Ensuite, nous pourrons demander un financement.

Un intervenant

Je ne suis pas certain que cela présente un intérêt. Il faut en effet avoir conscience que les dispositifs sont tellement différents entre les régions qu'il est véritablement difficile de les comparer. Il est important plutôt de décrire et de compiler les descriptifs qui existent aujourd'hui.

Par ailleurs, nous pouvons interpeller la commission économique, mais je crains que cette interpellation soit laissée sans écho.

Enfin, il faudrait dresser un état des lieux de ce qu'est l'économie sociale et solidaire aujourd'hui.

Philippe Hervieu

Quid de la liste des outils d'évaluation ? Par ailleurs, je pense que le fait d'être élu à un poste de responsabilité change la problématique. Je défends donc une part d'autonomie des élus sur la problématique de l'économie sociale et solidaire. Cela n'exclut cependant pas de faire travailler une commission sur l'économie sociale et solidaire et que les conclusions de cette commission soient présentées au parti. Dans la mesure où nous disposons d'outils comme le Cédis, nous devons les utiliser pour faire jouer notre autonomie.

COOPERATION DECENTRALISEE

Intervenants

Claude TALEB
Vice-président du Conseil régional de Haute-Normandie,
chargé de l'économie sociale et solidaire et de la coopération décentralisée

Jean-Félix BERNARD
Conseiller régional d'Ile-de-France,
Président de la commission Actions internationales
et affaires européennes

Christophe ROSSIGNOL
Conseiller régional du Centre
Président de la commission Relations internationales

Claude Taleb

Je remercie Christophe d'avoir un peu forcé, avec Jean-Félix, l'organisation de cet atelier. Nous l'avions placé parmi les problématiques qui nous intéressaient mais il n'avait pas été retenu. Il a donc été un peu improvisé mais cela peut nous permettre d'engager un travail plus collaboratif entre élus régionaux. Nous pouvons aussi essayer d'élaborer des éléments de doctrine verte en matière d'économie. Les prochaines rencontres, prévues l'an prochain à Rouen et à Marseille, pourraient alors nous permettre d'avancer dans ce domaine.

▲ **Claude Taleb**, Haute-Normandie

Il me paraît intéressant de commencer par partager nos analyses des enjeux que nous percevons. En ce qui concerne l'ARF, une difficulté se pose d'emblée en termes de positionnement politique, à mes yeux, qui est de savoir quel est l'objet de la commission ARF. (*passage inaudible*). S'ajoute à cela la confusion par rapport aux affaires européennes. Je ne suis donc pas convaincu que les réunions de l'ARF soient aujourd'hui très efficaces. Je pense qu'il serait utile de créer des réseaux de travail sur la coopération décentralisée.

Nous participons par ailleurs aux groupes « pays » de Cités Unies France, et cela me paraît un lieu intéressant. Cela concerne, à ce jour, Madagascar et l'Algérie, et nous rencontrons des acteurs de terrain intéressants dans ces enceintes. Parmi les enjeux à clarifier figure d'ailleurs Madagascar. Des Assises de la coopération franco-malgache vont se tenir à Antananarivo et on annonce une participation « record » des régions françaises. Plusieurs régions françaises souhaitant se positionner vis-à-vis de la région de Tamatave, nous avons pris l'initiative d'une rencontre avec les vice-présidents chargés de la coopération de la grande région Nord-Ouest. Nous nous sommes répartis les interventions et nous sommes convenus d'agir ensemble dans cette province, pour accompagner la régionalisation et le développement régional. Au-delà de Madagascar, je pense qu'il pourrait être utile de repérer un certain nombre de pays et de régions pouvant être soutenus. Je ne sais pas si certains, parmi vous, se rendront aux Assises franco-malgaches. Personnellement, je ne m'y rendrai pas, pour des raisons de calendrier. Je pense néanmoins que nous aurions pu y participer. Il faudrait en tout cas qu'à l'avenir s'instaure un échange d'information vis-à-vis de ce type d'action.

Nous pourrons aussi échanger quant à l'évolution que nous percevons dans la coopération entre Etats. Une liste de six ou huit régions prioritaires (dont Madagascar et l'Algérie) a été établie, en conséquence de quoi les crédits de coopération seront décentralisés auprès des ambassades. Cela pourrait donc avoir des conséquences assez importantes et là aussi je pense que nous aurions intérêt à partager nos informations si nous ne souhaitons pas passer à côté de leviers d'action assez importants.

En Haute-Normandie, sous l'impulsion du vice-Président Vert Jean-Pierre Girod, nous menons une action qui repose sur trois piliers :

- la coopération au développement, à travers des conventions partenariales pluriannuelles, qui se poursuivent dans la région de Tamatave mais qui vont s'arrêter avec la région de Galach en Roumanie, avec laquelle il ne se passait pas grand-chose ;
- l'appui aux micro-projets de développement, au travers d'un ou deux appels à projets annuels, qui sont perçus par certains comme du saupoudrage mais qui permet de financer des projets intéressants, à hauteur de 90 000 euros jusqu'à présent, montant que je souhaite porter à 140 000 euros cette année, au travers d'un comité de sélection des projets mixte, qui rassemble représentants des collectivités et représentants des ONG ;
- l'éducation au développement, volet qui permet de mettre en œuvre des actions de sensibilisation de la population, tout en assurant, au passage, un feedback des micro-projets de développement ;
- une quatrième ligne de crédit, dédiée à la sensibilisation au commerce équitable, a été mise en œuvre pour la première fois l'an dernier. Je pense que nous devrions sortir de cet atelier avec, sinon un calendrier, du moins une méthode afin de partager nos informations.

Un intervenant

Depuis quand travaillez-vous avec Tamatave ?

Claude TALEB

Le partenariat a commencé en 1994, même si la convention a été signée après cette date.

Christophe Rossignol

Suite à une première rencontre qui rassemblait des élus locaux et des élus régionaux, j'ai mis en place une liste de diffusion. Si vous êtes d'accord, je vous inscrirai sur cette liste, qui est gérée par le Cédis et qui nous permettra de partager des informations. Par ailleurs, il est prévu une rencontre à Bruxelles sur l'Europe et la coopération décentralisée les 21 et 22 juin. Si cette date ne convient pas à tous, nous pourrons en trouver

une autre. L'avantage de la date des 21 et 22 juin réside dans la possibilité de rencontrer le plus grand nombre possible de députés européens, puisque ceux-ci seront alors en session.

Dominique Ronga

Pour ce qui est de l'ARF, je n'y suis pas officiellement. J'ai participé à des réunions de fonctionnaires après avoir été invité par M. Delaunay mais je n'ai pas d'informations et on se heurte à une grande inertie. Je succède à des gens de droite dans la fonction des relations internationales, concernant l'Europe et la coopération décentralisée. J'avais été militante dans des ONG mais mon expérience se limitait à cela. Il n'existe aucune coopération entre ma région et les pays du Sud, si ce n'est avec le Maroc, pour lequel il s'agit d'une coopération économique et non d'une coopération d'aide au développement. Pour le reste, nous n'avons aucune coopération officielle alors que l'action de la Lorraine dans ce domaine a commencé il y a assez longtemps. Les trois régions dans lesquelles la Lorraine intervenait le plus, selon le recensement des actions existantes que nous avons fait l'an dernier, étaient le Sénégal, le Mali et le Burkina-Faso. Nous souhaitons cette année y ajouter le Niger et le Cameroun, en incluant aussi dans nos critères d'action des critères de durée et de surface concernée. Il est à noter qu'au sein du Conseil régional, même s'il existe un service couvrant le périmètre de la coopération décentralisée, je ne bénéficie d'aucune aide : on me répond très gentiment « oui, oui », mais rien n'est fait. Je demande par exemple depuis plus d'un an une cartographie de la présence des ONG par zone, que je ne parviens pas à obtenir. J'ai besoin d'aide, aujourd'hui pour définir ce critère qualitatif de sélection de nos interventions.

Eric Arnou

Nous avons une particularité qui nous facilite beaucoup la vie : l'activité internationale de la région Rhône-Alpes est assez vaste, avec un budget de 0,40 %, qui devrait atteindre assez rapidement 0,7 %. Nous avons une seule commission mais deux vice-Présidents à l'international, ce qui est très pratique. Notre commission traite de l'international, du commerce équitable et des affaires européennes. L'un des vice-Présidents, Jean Besson, est socialiste ; il s'occupe des coopérations avec les pays du Nord, c'est-à-dire principalement en Europe mais aussi avec la Chine, avec une dimension essentiellement technico-commerciale.

Un intervenant

La Chine fait donc partie des pays du Nord !

Eric Arnou

Cela fait partie du débat, précisément. Nous avons 14 coopérations avec les pays du Sud, dont la Tunisie, l'Algérie et le Maroc, qui sont, sous certains angles, des pays déjà développés. Si l'on travaille avec la filière textile tunisienne pour sa modernisation, il s'agit d'une action technico-commerciale qui va relever de l'action de Jean Besson. Si l'on travaille pour la mise en place d'un label de type AOC pour une production tunisienne, on se trouve dans une relation de type Nord-Sud. Il en est de même avec le Maroc : lorsqu'on travaille sur les quartiers en difficulté de Rabat-Salé, il s'agit plutôt d'une coopération entre « pays du Nord ».

Pour le reste, Lyon a été désignée « capitale de la coopération décentralisée » et il existe une tradi-

▲ **Jean-Félix Bernard**, Ile-de-France
Claude Taleb, **Anne Kozlowsi** et **Véronique Jullien**, Haute-Normandie

tion très ancienne d'action dans ce domaine au sein de notre région. Les emplois relevant de l'action humanitaire, au sens large, représenteraient d'ailleurs un gisement de plus de 1000 emplois au sein de la région Rhône-Alpes. Je reviens sur la question du rapport de force que l'on peut créer sur ces questions. Le jour où nous avons organisé les Assises de la coopération internationale à Lyon, qui ont réuni 600 personnes mais qui auraient pu en accueillir bien davantage si les conditions de sécurité nous l'avaient permis, Jean-Jacques Queyranne, qui pensait jusque-là que ce secteur était assez marginal, s'est alors rendu compte qu'il s'agissait d'un secteur très important qui faisait vivre de nombreux emplois et qui intéressait beaucoup les citoyens. Depuis, il prend ce secteur très au sérieux.

Dominique Ronga

Dans notre région, le Président ne s'est pas déplacé et sa fille, qui s'occupe de la communication, n'est pas venue non plus bien qu'elle nous avait assuré du contraire.

Eric Arnou

Notre objectif, concernant les pays du Sud, est de travailler par groupe de deux ou trois pays au sein d'une même sous-région : nous souhaitons passer d'une coopération Nord-Sud à une coopération Sud-Sud. C'est pour cela que je suis un peu gêné par la coopération avec Madagascar. Avec une région au Mali, une région au Burkina-Faso et une région au Sénégal, nous essayons de créer une cellule d'intervention régionale. Notre plus ancienne coopération est avec la région de Tombouctou : elle remonte à 21 ans. Je viens d'en faire l'évaluation et j'en tire un certain nombre d'enseignements. En premier lieu, une action de coopération suppose de la durée ; c'est d'ailleurs ce qui distingue une action de coopération décentralisée (qui peut durer vingt ans) d'un projet de coopération, dont la durée se limite à deux ou trois ans. En second lieu, il faut que les objectifs soient évolutifs. Dans certaines régions, on est passé de l'urgence au développement, puis est survenue la guerre, qui a supposé de revenir à une intervention en urgence, avant que l'action n'évolue encore vers la démocratisation, la décentralisation et l'appui aux collectivités locales. Il faut aussi des intervenants de qualité : les ONG doivent faire un effort de professionnalisation de leurs interventions. Force est en effet de reconnaître que le monde des ONG, notamment en France, s'il est rempli de bonnes intentions, est assez atomisé et parfois inégal en termes de compétences proposées.

▲ **Eric Arnou**, Rhône-Alpes

Une intervenante

Comment s'exprime la demande, dans le cadre d'un projet ou d'un programme ? Certaines personnes sur place ont-elles été capables de construire un programme ou un projet ?

Eric Arnou

En ce qui me concerne, il me semble important de partir de l'existant : on ne démarre pas une coopération *ex nihilo*. Il existe dans chaque région une histoire de la coopération. Au Mali, qui est aujourd'hui considéré comme une coopération modèle, la coopération a démarré simplement en raison de l'existence de bonnes volontés. Il se trouve que le Mali a beaucoup évolué. Ce n'est pas le cas de tous les pays. On repère l'existant et, par un processus itératif, on essaie de construire la coopération. Il est clair qu'il faut des acteurs au Nord et au Sud.

Christophe Rossignol

Il existe aujourd'hui une pression concernant Madagascar car il s'agit d'une commande de l'Etat (et plus précisément du ministère des Affaires étrangères). Cela pose aussi ainsi un problème d'instrumentalisation. Cette question se pose aussi, dans une certaine façon, avec la Chine. Je me suis opposé, dans ma région, à une coopération avec la Chine, qui ne relève plus du tout, à mes yeux, de la coopération décentralisée. Je me bats aujourd'hui contre cette pression qui vient du ministère des Affaires étrangères mais aussi de nos Présidents de région qui sont pour la plupart d'anciens ministres ou qui se voient en futurs ministres, en conséquence de quoi ils conçoivent des politiques marquées davantage par le sceau de la raison d'Etat que par une logique de coopération.

Dominique Ronga

C'est une coopération économique.

Un intervenant

J'aimerais en tout cas que les Verts élaborent une position cohérente sur ce sujet.

Dominique Ronga

Ce serait intéressant en effet.

Un intervenant

Il me semblerait utile aussi de solliciter une rencontre d'un représentant des Verts avec Raymond Forni.

Dominique Ronga

Cela m'intéresse beaucoup.

Christophe Rossignol

Je me demande aussi si nous ne pourrions pas, au niveau du Parti, organiser une rencontre un peu plus visible de l'extérieur, dans six mois par exemple. Nous avons des personnes-ressource susceptibles de nous aider à monter une telle initiative. Peut-être Anne pourrait-elle contribuer à l'organisation d'une telle rencontre. Il existe aussi une réelle demande de la commission « culture » pour lier la culture aux questions de coopération.

Claude Taleb

Je pense que nous pouvons en effet essayer de mettre sur pied une telle initiative. Anne pourra sans doute y participer. Je pense que Ginette sera également d'accord pour nous apporter son concours. Je pense que nous pourrions aussi tenter de relier cela à la réflexion du Parti. Quand j'entends Patrick Farbiaz, je suis heureux d'apprendre qu'un travail sur un projet de loi concernant la coopération solidaire existe. Je trouve tout de même scandaleux qu'il ne passe pas dans notre réseau. C'est l'exemple parfait de ce qu'il ne faut pas faire. Je sais qu'une réunion du Cédis a eu lieu sur ce sujet. Par ailleurs, s'il existe une réflexion européenne, autant mettre dans le coup les députés européens dès le départ.

Jean-Félix Bernard

Il existe un paradoxe : l'action européenne et internationale est la thématique la plus ouverte à laquelle nous avons affaire, au sein des collectivités locales ou au sein des Verts, et dans le même temps le sujet qui donne le plus à des fonctionnements « fermés ». Je ne sais si c'est la thématique qui veut cela : elle est tellement large qu'il semble que chacun se referme sur son quant-à-soi. On ne peut, en tout cas, avoir une approche consistant à rencontrer tous les autres acteurs, car ceux-ci sont beaucoup trop nombreux. Je pense qu'il existe une bonne volonté de la part de tous, mais depuis la nouvelle mandature, force est de constater que même au sein des Verts nous avons eu du mal à nous rencontrer. Il y a aussi eu des formations du Cédis comme aujourd'hui, mais toujours avec de grands absents. J'ai du mal à m'expliquer cela. Il existe une charte de la coopération décentralisée et du développement durable, qui a été faite par de nombreux acteurs proches des Verts, et auxquels nous avons contribué. Dans notre région, nous avons inscrit notre action dans ce cadre, et cette délibération a été signée par tous les élus sauf par le Front national. Cela nous permet de cadrer les choses, car les dérives, en matière de coopération décentralisée, peuvent être immenses.

En termes de lignes budgétaires, il existe la partie développement économique, généralement sous l'impulsion du chargé de développement économique. Il existe aussi le pôle réservé du Président, qui aime bien se faire photographier par les notables et qui contourne souvent son vice-Président pour ce faire. Les collectivités continuent par ailleurs à mobiliser des fonds d'urgence. En Ile-de-France, nous avons purement et simplement supprimé la ligne budgétaire des fonds d'urgence, au profit de l'aide à la construction, qui a bénéficié du report intégral de cette ligne. Enfin il existe la coopération décentralisée et je pense que nous devons préserver cela, avec une délibération-cadre et une enveloppe budgétaire qui soit stable. Pour le reste, si l'on peut grappiller sur le développement économique et sur l'action de rayonnement quelques crédits, cela sera satisfaisant. J'ajoute que nous avons un principe immuable : il existe un agent de liaison sur place, payé par la région, pour toutes nos coopérations. Cela peut prendre des formes diverses. Nous avons réduit de moitié nos coopérations, afin de pouvoir mettre en place ce type de moyen. L'expérience montre qu'il s'agit d'une condition stratégique pour le succès des dossiers. Je crois que Ginette est arrivée aux mêmes conclusions.

▲ **Dominique Ronga**, Lorraine

Cela me conduit à la question de la mutualisation : toutes les collectivités locales n'ont pas les moyens nécessaires. Nous proposons, en certains points, à des collectivités de France ou d'Europe de mutualiser notre correspondant sur place. Nous pouvons le faire seuls mais trois régions qui se regroupent peuvent faire la même chose en mutualisant les sommes.

Pour le reste, au-delà des nécessaires solidarités de développement avec le Sud, plutôt que d'exporter des modèles (y compris écologistes) qui ne fonctionnent pas, il faut souligner la montée en puissance des collectivités locales dans les nouvelles gouvernances mondiales. La démocratie gagne du terrain dans les pays du Sud et commencent à prendre du poids, un peu comme ce qui se passait en France il y a vingt ou trente ans. Il faut donc faciliter l'émergence de ces pouvoirs locaux, généralement plus proche des communautés que les élus nationaux. Cette montée en puissance doit être favorisée avec les collectivités françaises mais aussi européennes, sachant que l'on obtient assez facilement des crédits complémentaires de la Commission lorsqu'on élargit ainsi nos coopérations

Il faut faciliter l'émergence des pouvoirs locaux, généralement plus proche des communautés que les élus nationaux.

Jean-Félix Bernard

54
32

CONTRATS DE PROJET ETAT-REGION

Intervenants

Mireille FERRI
Vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France chargée de l'Aménagement du Territoire, de l'Egalité territoriale, et des Contrats régionaux et ruraux

Eric GRASSET
Conseiller régional Rhône-Alpes

Jean-Pierre GIROD
Vice-président du Conseil régional de Haute-Normandie chargé du Développement durable, de l'Aménagent du Territoire et de l'Environnement

Grand témoin

Michel VERMEULEN
Conseiller au DIACT

Michel Vermeulen

Je rappelle que les contrats de plan sont nés dans la loi de 1982. Le gouvernement a choisi de changer le nom de ces contrats pour les rebaptiser « contrats de projet Etat-région ». Je ne sais pas s'il subsistera dans les contrats de projet le statut juridique des contrats de plan. Le Conseil d'Etat avait considéré qu'un contrat de plan était un protocole d'accord qui n'emporte en lui-même aucune conséquence directe quant à la réalisation effective des actions ou opérations qu'il prévoit. Le contrat de plan n'a donc qu'une valeur contractuelle relative.

▲ Michel Vermeulen, Grand Témoin

Les contrats de plan ont été mis en œuvre à partir de 1984. Nous avons connu quatre générations. Les contrats de projet constitueront la cinquième génération. Les contrats de plan ont été caractérisés par une augmentation continue des enveloppes (diminution de la part de l'Etat et augmentation de la part des régions et des autres collectivités territoriales). L'Etat est aujourd'hui largement minoritaire du point de vue de l'apport financier dans les contrats.

Les contrats de plan de la précédente génération avait permis de créer un volet territorial pour un certain nombre de contrats de pays ou d'agglomération. Nous nous demandons aujourd'hui s'il convient de poursuivre dans la même voie.

Les contrats de plan de la précédente génération avait permis de créer un volet territorial pour un certain nombre de contrats de pays ou d'agglomération. Nous nous demandons aujourd'hui s'il convient de poursuivre dans la même voie.

Michel Vermeulen

Les premières décisions prises par le gouvernement ont touché à l'achèvement des contrats 2000-2006. Le gouvernement a choisi de respecter au mieux les engagements de l'Etat à fin 2006 pour les clore à cette date, malgré les éventuels retards. Pour cela, le gouvernement a décidé d'investir 1 milliard d'euros supplémentaires dans les infrastructures. En 2006, nous connaîtrons l'explosion des crédits ferroviaires, ce qui demande un changement d'organisation.

Je souhaite également rappeler que l'article 24 de la loi de décentralisation du 13 août 2004 avait prévu que les volets routiers des contrats de plan Etat-région seraient prolongés jusqu'à achèvement de la limite financière de ces contrats. Autrement dit, même les contrats de plan Etat-région 2000-2006 s'achèvent avec un taux de réalisation de 82 %, le volet routier des contrats de plan Etat-région 2000-2006 continuera jusqu'en 2007 ou 2008.

Par ailleurs, à côté des contrats de plan étaient conclus des contrats de pays, des contrats d'agglomérations et des contrats sur les PNR. Ils devaient s'achever en même temps que les contrats de plan Etat-région. Mais ils pourront être prolongés d'un an, c'est-à-dire jusqu'en 2007. Ainsi, toutes les mesures de fonctionnement de ces contrats pourront se poursuivre jusqu'en 2007.

Les principes généraux proposés par l'Etat pour les contrats de projet Etat-région en 2007-2013 sont :

- un démarrage au 1er janvier 2007 ;
- une durée de sept ans (comme les programmes européens, ce qui permet d'apporter une contrepartie financière aux contrats européens et ce qui devrait permettre un couplage stratégique avec les initiatives européennes) ;
- la mise en œuvre d'un partenariat privilégié entre l'Etat et les régions, associant également les autres collectivités ;
- la prise en compte de la stratégie de Lisbonne et de Göteborg ;
- un resserrement sur un nombre limité de thématiques et de projets d'investissements structurants d'envergure nationale ;
- la contractualisation sur des projets d'investissement (et non pas sur le fonctionnement, sauf exception comme les emplois recherche, etc.) ;
- le souci de réalisme (le gouvernement a indiqué qu'il ne retiendrait que les projets prêts et s'inscrivant dans une enveloppe budgétaire limitée).

L'architecture des contrats de plan comprend trois volets :

- un volet principal ;
- un volet interrégional ;
- un volet territorial.

Le volet principal sera constitué d'un nombre limité de projets d'investissements d'envergure nationale susceptibles de créer des effets importants sur les économies régionales. Le gouvernement a indiqué que 15 thématiques serviront de cadre au choix des projets :

- la compétitivité et l'attractivité des territoires (avec l'accompagnement des pôles de compétitivité) ;
- la recherche et l'enseignement supérieur (qui comporte notamment la mise aux normes internationales de l'immobilier universitaire) ;
- la mise en place de grands équipements métropolitains ;
- le soutien à la compétitivité des filières agricoles ;
- le transport ferroviaire de voyageurs (La question était de savoir s'il fallait introduire dans le contrat de plan la régénération du réseau, qui est la remise à niveau de certaines sections du fait du mauvais entretien ? Les contrats de projet ne prendront cependant pas en compte les lignes à grande vitesse) ;
- le développement du fret ferroviaire, fluvial et maritime, c'est-à-dire des modes alternatifs à la

route (la route ne faisant pas partie des prochains contrats de projet) ;

- la dimension environnementale du développement durable (lutte contre le changement climatique, gestion de la ressource en eau, risques et biodiversité) ;
- la cohésion sociale et territoriale (emploi et formation professionnelle en accompagnement d'autres actions comme l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques dans les bassins les plus affectés, les anciens contrats de site) ;
- la rénovation urbaine (investissements des programmes ANRU) ;
- l'outre-mer ;
- la montagne.

Un grand projet d'envergure nationale peut être défini de multiples façons. Une circulaire précise qu'il ne s'agit pas d'un grand projet comme une LGV, mais plutôt le regroupement d'un certain nombre d'opérations élémentaires d'investissement rattachés aux thématiques prioritaires et concourant à un objectif commun. Un exemple est fourni par le mont Saint-Michel ou la desserte du port du Havre pour y développer les modes alternatifs à la route. Toutes les thématiques n'ont pas tous permis de proposer de grands projets. Nous avons donc considéré que pouvaient être assimilés à des grands projets les stratégies intégrées régionales relatives à trois items :

- l'accompagnement des politiques de compétitivité ;
- la lutte contre le changement climatique ;
- l'anticipation des mutations économiques.

Le volet interrégional a les mêmes thématiques que le volet principal. Il faut noter notamment l'ambition sur les bassins hydrographiques de généraliser les plans par bassin.

Le volet territorial est le troisième et dernier volet. Il devrait déboucher sur des conventions territoriales. Il aura un calendrier décalé (d'un an). Il sera donc possible de prolonger les contrats d'agglomération et de pays actuels. La préparation de ce volet territorial pourra se prolonger jusqu'à la fin de l'année 2007, avec un cadrage financier qui sera cependant fixé dès 2006. Les projets devront s'inscrire exhaustivement dans six thématiques :

- le développement durable des agglomérations ;
- le développement numérique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la gestion de l'eau ;
- la prévention des risques ;
- l'adaptation des services aux publics.

La signature des contrats de projet Etat-région devra intervenir dans les dix mois. Il est demandé aux Préfets de région de renvoyer au 21 avril un diagnostic territorial permettant de déterminer les enjeux du territoire et de commencer à examiner les grands projets susceptibles de faire l'objet d'une contractualisation. Avant l'été, les mandats de négociation devront être remis aux Préfets. La négociation sera menée au cours du troisième trimestre, pour une signature à la fin de l'année 2006.

Par ailleurs, une réflexion est menée sur la mise en œuvre d'un dispositif de dégagement d'office pour les contrats comme ils existent pour les fonds européens, pour ne retenir que les projets clef. Il est également prévu une révision à mi-parcours des contrats à fin 2010.

Je vous remercie.

Mireille Ferri

Nous vous avons distribué le dossier de presse du Comité interministériel sur l'aménagement et la compétitivité des territoires. La volonté est affichée de mettre en cohérence la démarche contrats de plan avec les échéances européennes et de mettre en avant les rencontres de Lisbonne et de Göteborg. Cela semble de bonne augure. Ensuite, dans la façon dont les priorités sont présentées, l'articulation sous les trois chapitres « compétitivité et attractivité des territoires », « dimension environnementale du développement durable » et « cohésion sociale et territoriale » semble se fonder sur des formes de raisonnement et des structures de discours des Verts. Ces structures imprègnent le discours politique. Cependant, il faudra analyser ce qui n'est pas pris en compte. Néanmoins, le projet général semble plutôt aller dans le bon sens.

Se pose le problème du calendrier. Quand on opère une véritable rupture de logique et que l'on veut faire converger sur des partenariats ou des contrats des acteurs de nature très diverse, l'élément clef est le temps de la négociation. Or on nous propose à la fois une démarche ambitieuse et cohérente avec l'échelle européenne et des délais comprimés comme jamais. Les Préfets n'ont toujours pas eu les mandats de négociation à ce jour. Ainsi, la négociation avec les cession commencerait pendant le troisième trimestre, c'est-à-dire pendant l'été. De plus, nous devrons avoir conclu avant la fin de l'année, c'est-à-dire juste avant l'année 2007, l'année de la campagne présidentielle ! Nous ne nous inscrivons donc plus

Quand on opère une véritable rupture de logique et que l'on veut faire converger sur des partenariats ou des contrats des acteurs de nature très diverse, l'élément clef est le temps de la négociation.

Mireille Ferri

▲ **Mireille Ferri**, Ile-de-France

du tout dans la continuité de la procédure habituelle.

En somme, l'exercice choque, au-delà des élus, une bonne partie des fonctionnaires d'Etat : nous ne sommes plus dans l'esprit républicain. En effet, la préparation d'une réforme prétendument profonde dans un délai aussi court, juste avant une échéance électorale et dans un contexte de crise sociale ne semble pas répondre aux critères d'un exercice démocratique.

▲ **Marie Bouchez**, PACA

Concernant les trois grands chapitres des thématiques prioritaires, sous le chapitre « compétitivité et attractivité », nous retrouvons les fameux pôles de compétitivité et le soutien aux systèmes productifs locaux. Cette démarche a cependant été annoncée. Ainsi, la méthode n'est pas en soi choquante, même si on peut regretter ce choix.

Ensuite, les programmes de recherche figurent sous le chapitre « enseignement supérieur et recherche ». Or la contractualisation avec les régions et les autres collectivités est-elle le cadre légitime pour le financement de la recherche. Par ailleurs, la question de l'aménagement du territoire doit également prendre en compte la mobilité étudiante, le logement étudiant et l'environnement des étudiants. Or le logement des étudiants n'est pas cité si ce n'est du point de vue de la mise au norme de l'immobilier universitaire existant. Ceci est une problématique différente de l'ouverture large des capacités de logement étudiants. Ce deuxième aspect, qui est le plus important, n'est pas mentionné dans le projet. Néanmoins, nous pouvons penser que le renforcement des services offerts par les pôles universitaires (équipements sportifs, bibliothèques, etc.) sera pris en compte.

En ce qui concerne la mise en place des grands équipements métropolitains, un grand nombre d'équipements structurants pourront être pris en charge pour partie par l'Etat et pour partie par les collectivités qui le souhaitent.

Concernant le soutien à la compétitivité des filières agricoles, il faudrait préciser de quoi il s'agit. Toutes les questions d'orientation des politiques agricoles, de reconversion, toutes les questions liées aux biocarburants, etc. ressurgissent dans le projet, mais au service d'une politique agricole qui n'est pas celle des Verts.

Sur la question des réseaux de transport, je me réjouis que la notion de régénération ait été intégrée au projet. Ce qui est dit de la question transport semble plutôt intéressant par rapport au discours que l'on tenait dans le passé sur ces sujets.

En ce qui concerne la dimension environnementale du développement durable, seuls certains points vont dans le même sens que nos idées. La lutte contre le changement climatique constitue un réel progrès de prise en compte de notre discours. Il en est de même de la question de l'eau, des risques et de la valorisation de la biodiversité. Cela étant, il manque encore des éléments pour que le projet soit tout à fait satisfaisant.

Concernant la cohésion sociale et territoriale, si le titre du chapitre est prometteur, en revanche, le développement des massifs de montagne est une proposition intéressante. Mais la question de la cohésion sociale ne peut pas être simplement vue de ce point de vue d'aménageur classique. En outre, il faut préciser que ce chapitre comporte des phrases curieuses concernant l'accompagnement des mutations économiques. Ceci prouve l'autisme du gouvernement en dépit des événements de l'automne dernier. En somme, il faut se méfier des promesses des titres de chapitre. Ces derniers peuvent dissimuler des politiques assez graves.

Que seront, au final, les critères de choix ? Que vise l'Etat à travers cette contractualisation ? Deux éléments m'inquiètent particulièrement.

D'abord, sur l'aspect technique, le chapitre « calendrier » comporte une phrase inquiétante : « seuls les projets techniquement et financièrement prêts pourraient être programmées afin d'être à même de garantir le respect ultérieur des engagements pris ». Non seulement nous n'aurons que six mois de négociations, mais en plus, il faudra négocier des dossiers techniquement et financièrement « bouclés », et prêts pour une durée de sept ans !

Mais même si les régions ont des projets prêts, il est précisé que le gouvernement se propose de considérer de manière prioritaire les projets d'envergure nationale suscitant d'importants effets d'entraînement sur les territoires. Les projets, en nombre limités, seront identifiés, caractérisés et chiffrés dès la signature du contrat.

En somme, le développement local sera doublement contraint :

- par la nécessité de présenter des dossiers prêts ;
- par le critère que prévoit l'Etat de projets d'envergure national et ayant d'importants effets d'entraînement.

Quelles sont les stratégies d'intervention de l'Etat et les projets d'envergure nationale ? Une partie de la réponse nous est donnée dans la communication faite après le CIAT. L'Etat se propose, en Ile-de-France, au moment où nous sommes en train de mettre en œuvre le schéma directeur d'aménagement, de lancer deux opérations d'intérêt national dans deux territoires :

- le plateau de Saclay ;
- la Seine amont.

Le périmètre, les objectifs, les moyens financiers n'ont pas été précisés. Quelque temps plus tard, sans la moindre concertation avec la région, une troisième opération a été annoncée : elle

concerne le bassin industriel de la Seine aval. Autrement dit, l'Etat fixe les objectifs, définit les périmètres, définit les périmètres et cible les finances locales. Autrement dit, l'Etat s'engage très peu sur le plan financier, mais fixe ses objectifs à travers des contrats avec les collectivités.

En somme, la philosophie de ces contrats de projet, le cadrage, les modalités ainsi que la vision spatiale et territoriale me paraissent être des éléments d'alerte suffisamment sérieux pour que dans un contexte marqué par une forte perte de légitimité de l'exécutif, nous puissions dire que nous n'entendons pas jouer ce jeu-là !

Eric Grasset

Je souhaiterais articuler mon intervention en trois points :

- la question des contrats de plan Etat-région actuels et des fonds européens ;
- les enjeux de positionnement médiatique pour les Verts ;
- le contrat de projet de la région Rhône-Alpes.

Nous ne disposons pas de réel bilan du contrat de plan Etat-région actuel. Il importe donc, avant de se lancer dans les contrats de projet, de réaliser une évaluation de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire, pour identifier notamment les financements que l'Etat n'a pas versé à la hauteur annoncée.

Les régions se voulaient gestionnaires de fonds européens et voulaient devenir autorité compétente dans ce domaine. Les expérimentations menées en Alsace et en Auvergne devaient révéler d'éventuelles difficultés. Or l'Etat ne propose pas aux régions de devenir des gestionnaires de fonds européens dans les contrats de projet. Nous assistons donc à un recul.

Concernant le calendrier, il sera impossible de réellement conduire un travail de négociation entre l'Etat et les régions. Nous disposons entre dix et neuf mois. Or il nous faudrait beaucoup plus temps. Cela nous contraindra donc à rentrer dans les logiques de l'Etat, ce qui nous empêchera de travailler correctement avec les différents acteurs du territoire.

Nous ne devons pas laisser l'Etat tout seul et laisser apparaître l'Etat comme le seul porteur des contrats de projet et comme le sauveur des régions. Il ne faut pas laisser se déployer cette image de régions augmentant les impôts pour réaliser des dépenses inutiles alors que l'Etat aurait pour mission de lancer les grands projets structurants et d'aider les régions.

En outre, il faut tenter de rendre un plus lisible la question des contrats de projet. Nous devons montrer ce que les régions, qui ont une autre majorité que l'Etat, souhaitent. Nous ne devons pas nous laisser enfermer dans les seuls projets de l'Etat. Nous devons montrer les différences qui existent entre la gestion de l'Etat par l'UMP et la gestion des régions par les Verts et par leurs partenaires. Nous avons également intérêt à montrer l'intérêt de la planification. Nous avons même fortement intérêt à le faire. En effet, la planification n'est pas toujours comprise. Elle peut avoir une image négative. Elle peut faire peur : elle rappelle le Gosplan de l'ex-URSS. Nous devons montrer l'intérêt de cette pratique et ses enjeux.

Enfin, dans la région Rhône-Alpes, nous tiendrons la première réunion sur ce sujet dans la semaine qui vient. Je ne peux donc que vous rendre compte de notre travail avec les vice-Présidents. J'ai le sentiment que l'Etat est en avant par rapport aux services de la région Rhône-Alpes. J'ai le sentiment que les services régionaux sont peu mobilisés sur cette question. Il serait souhaitable que le Conseil régional prenne position sur la question des contrats de projet, et cela assez rapidement. Le Préfet de région viendra faire une présentation à l'Assemblée plénière de fin juin. Nous avons intérêt à communiquer avant, à tenter de mobiliser au maximum nos réseaux, à ne pas nous laisser imposer la logique de vitesse que l'Etat cherche à nous imposer pour tuer notre capacité de construction et d'innovation. Nous avons également intérêt à nous différencier politiquement de nos partenaires de la majorité de Rhône-Alpes sur ces questions de planification et de contractualisation.

▲ **Francine Guillaume**, Ile-de-France
Jean-François Fleck, Lorraine
Marc Lipinski, Ile-de-France

Mireille Ferri

Je vous propose d'ouvrir les débats.

Romain Langlet

Le changement de calendrier du contrat de projet nous pose des problèmes en Pays de la Loire. En effet, nous commençons nos réflexions sur le SRIT et sur le SRAT. Ainsi, nous ferons les contrats de projet avant d'avoir réfléchi à l'avenir de la région. Nous nous demandons comment nous pourrons proposer nos propres projets dans les contrats de projet.

Par ailleurs, si les routes sortent du contrat de projet, je me demande qui prendra les routes en charge. Feront-elles l'objet d'un contrat plutôt entre l'Etat et le département, où les Verts sont généralement moins bien représentés ? Il est peu probable que l'Etat cesse de faire construire des infrastructures routières.

Catherine Candelier

Le dernier intervenant à la tribune a indiqué que nous ne disposions pas de bilan des contrats de plan en cours. Le dossier de presse du CIAT donne simplement un taux de pourcentage, qui est un taux d'exécution espéré de 80 %. Nous devons, en tant que Verts, nous exprimer sur le bilan que l'on tire des contrats de plan. Par exemple, sur les projet en matière de transports en commun en Ile-de-France, nous n'avons certainement pas atteint les 45 % d'exécution des projets, et non pas 80 %. Il faut donc que les Verts indiquent qu'ils sont mécontents de la façon dont s'est passée l'exécution du contrat de plan précédent.

Par ailleurs, concernant les routes, l'Etat ouvre une porte permettant aux collectivités intéresses par des projets particuliers pourront approcher l'Etat pour des négociations spécifiques. C'est une manière d'éviter les négociations avec les régions, où les Verts sont fortement représentés.

En Ile-de-France, la dernière opération d'intérêt national est l'opération de La Défense, qui n'est maîtrisée par personne d'autre que par l'Etat. Il faudrait que les Verts expriment nettement leur inquiétude sur la façon dont se profilent les contrats de projet.

Jean-Pierre Dufour

J'ai vécu la négociation du contrat de plan dans le mandat précédent avec beaucoup d'intérêt. Il s'agit d'un moment absolument central. Nous devons protester contre le temps très court de déroulement des négociations. En effet, ce temps très court entravera la capacité de concertation des régions. Lors du contrat de plan précédent, ce sont les régions qui ont mené les négociations, et presque pas du tout l'Etat. Le contrat Etat-région présenterait pour l'Etat l'intérêt de faire travailler les régions dans les domaines dans lesquels elles n'ont pas de compétences, comme l'université. Par ailleurs, dans le domaine de la recherche, la nécessité de l'intégration territorial est un aspect absent du projet du CIAT.

Jean-François Caron

Concernant la position des régions, les contrats de plan anciens sont tout sauf merveilleux, de même que les intentions du gouvernement actuel. Néanmoins, les contrats de plan précédents ne sont pas négatifs. Par exemple, nous avons obtenu en région que les aides au drainage agricole ne soient pas aidées par le contrat de plan. Il est vrai que l'Etat veut utiliser les fonds régionaux comme des fonds de concours. Néanmoins, les régions cherchent également à réaliser leurs projets. Ainsi, les contrats de plan ont été plus ou moins bien négociés en fonction des rapports de force politique.

▲ **Jean-François Caron**, Nord-Pas-de-Calais

Compte tenu des manœuvres du gouvernement, des délais, etc. il a été proposé de ne pas s'engager dans les négociations. Mais la région ne doit pas laisser à mon sens son rôle de chef de file du territoire régional. En outre, il me semble incontestable que les régions montent en puissance face à l'Etat. Il me semble donc préférable de considérer que la contractualisation est intéressante dans la mesure elle permet d'affecter des crédits dans le temps et permet la convergence d'acteurs. Il faut que nous nous mettions en situation de conduire une bonne négociation. Si nous refusons la négociation, il faut dénoncer de manière lisible la méthode employée. Je me demande si la région n'aurait pas la possibilité d'inviter l'ensemble des collectivités du territoire régional pour tenter de construire une position partagée face à l'Etat, ce qui permettrait d'éviter de laisser l'Etat faire uniquement ce qui l'intéresse. Cela permettrait à la région de véritablement faire de la politique.

Hélène Lipietz

L'Etat est très en retard sur le précédent contrat de plan, puisqu'en Ile-de-France, nous avons presque tenu nos promesse contrairement à l'Etat, qui doit être, dans certains secteurs de l'Essonne, à moins de 50 % de l'exécution à un an. Par ailleurs, quand on lit les deux passages du « protocole de Matignon », les opérations d'intérêt nationale pourraient éventuelle-

ment faire l'objet d'un financement de la part de l'Etat. Autrement dit, l'Etat ne prend aucun engagement de financement sur ces projets, ce qui est plutôt inquiétant.

Par ailleurs, les engagements des contrats de projet peuvent être révisés financièrement tous les ans. Il suffira que l'Etat dise qu'il entend réduire l'enveloppe disponible pour que les projets engagés par les régions « tombent à l'eau ». En somme, l'Etat nous annonce clairement par ce projet qu'il n'assurera aucun financement en dehors des financements européens. Néanmoins, il entend induire les politiques à long terme des régions et des départements, ce qui conduira ces derniers à bloquer des fonds pour des projets qui devraient relever de l'Etat.

Je ne suis pas certaine que la fin de l'année soit la date de blocage. Tout est au conditionnel. Si nous savons bien négocier avec l'Etat. Si nous nous mettons en position de force vis-à-vis de l'Etat, nous pourrions lui dire que l'objectif de signature est exprimé au « conditionnel » (il est précisé que la signature « pourra » intervenir, et non pas qu'elle « devra »). Ainsi, nous bénéficions sans doute d'une certaine marge de manœuvre.

Michel Balbot

Ne pensez-vous pas que cette forme de négociation proposée aujourd'hui par l'Etat n'a pour vocation que de déstructurer le fait régional ? J'en veux pour preuve que l'Etat a fait savoir que n'importe quelle collectivité pourrait contractualiser avec n'importe quel ministère. Ainsi, une agglomération pourrait contractualiser directement avec l'Etat sur un équipement culturel, sur les routes, etc. Nous nous apercevons donc que l'Etat divise la contractualisation pour éviter la mise en œuvre de la planification telle que nous la souhaitons.

En ce qui concerne la Bretagne, nous avons mis au point en 2004 la conférence territoriale de Bretagne. Autrement dit, tous les trimestres se réunissent le Président du Conseil régional, les Présidents des quatre départements, les Présidents des quinze agglomérations, les Présidents des associations des maires, etc. pour aborder tous les sujets relatifs à la gestion de la Bretagne. Cette organisation a permis d'auditionner la Préfère de la région. Ainsi, la région est ainsi sur un pied d'égalité avec l'Etat.

Concernant le volet territorial, je crains que ce volet ne se limite aux pôles de compétitivité et aux pôles d'excellence ruraux.

Marc Borneck

A ma connaissance, il a été proposé à l'ARF d'interrompre toutes les négociations avec les préfets de région au sujet de ces contrats de projet. Je ne sais pas si cette proposition a été reprise par les différentes régions. En tout cas, le Président de ma région a interdit tous contacts avec la Préfecture sur les contrats de projet. Je me demande jusqu'où cela peut aller. Si cette initiative fait tâche d'huile, l'Etat s'adressera-t-il directement aux départements ?

Marc Lipinski

Concernant la HQE, nous ne finançons plus de constructions de bâtiments qui ne répondent plus à un nombre suffisant de critères HQE. Cependant, il est vrai que les rapports de force sont différents dans les différents régions. En Ile-de-France, si nous ne votons pas les rapports, ils ne passent pas.

En ce qui concerne l'ARF, je suis dubitatif sur le fait que l'ARF puisse devenir un lieu de mutualisation et force de proposition globale pour la majorité de gauche et pour les Verts. En effet, les régions jouent un jeu individuel. Cela ne me semble pas propice à la mise en œuvre d'actions concertées. Je doute que l'on puisse utiliser l'ARF contre l'Etat sur les contrats de projet.

Quant à savoir s'il faut s'engager ou pas dans le calendrier par l'Etat, il me semble que l'Etat a de moins en moins de poids. Il lui reste une force de proposition et de mise en mouvement des acteurs. Ainsi, quand l'Etat lance un appel aux pôles de compétitivité, les gens bougent même s'ils ignorent quels moyens investira l'Etat. Quand l'Etat lance la négociation sur le futur contrat de projet Etat-région, les acteurs bougent. Et les gens attendent que nous bougions. Il serait d'ailleurs paradoxal que les régions ne jouent pas un rôle important, même si l'Etat cherche à minimiser le rôle des régions au profit des départements ou des agglomérations. Il faut que les régions fassent leur travail. Nous devons jouer notre rôle pour fédérer les acteurs, même si nous devons conserver une certaine distance vis-à-vis des intentions de l'Etat.

Renée Poussard

On substitue la contractualisation au projet pour ne pas à nouveau engager l'Etat, qui s'est montré défaillant dans l'exécution du contrat de plan Etat-région précédent.

On ne nous laisse pas le temps de faire le bilan des contrats de plan Etat-région pour la raison que le désengagement de l'Etat a conduit à des décroisements de financement pour pouvoir les redéployer. La Cour des comptes reproche notamment à la DATAR de ne pas avoir procédé à un suivi et à une évaluation des contrats de plan Etat-région. Mais l'Etat n'a pas intérêt à ce que l'on fasse bilan de ces contrats.

En outre, puisque 20 des 22 régions ont une majorité de gauche, les régions ne sont plus le partenaire privilégié de l'Etat.

▲ **Catherine Herbertz**, Rhône-Alpes

Patrick Naizain

Nous ne devons pas choisir entre résistance et coproduction. Nous devons adopter ces deux attitudes en même temps. Nous sommes dans une relation permanente de négociation avec l'Etat. Nous devons « faire avec ».

En ce qui concerne le calendrier, en Pays de la Loire, nous avons entrepris une démarche d'Assises régionales. Ensuite, la région a produit un manifeste précisant les priorités politiques de la région. Par exemple, pour le schéma régional de la recherche, l'ensemble des groupes de travail rendent leurs conclusions le 21 avril, au moment où nous devrons commencer à entamer les négociations avec l'Etat. Nous devons utiliser les conclusions des

groupes de travail tout en évitant de pratiquer la chaise vide dans les négociations avec l'Etat.

Mireille Ferri

Le contexte est un peu particulier. J'entends le message de prudence qui nous invite à ne pas abandonner la partie. Cependant, nous ne pouvons pas accepter certains modes d'intervention de l'Etat, qui n'a pas exécuté ses projets en Ile-de-France. En outre, imaginez-vous que l'Etat s'adresse aux départements si les régions refusent d'engager la négociation tant que le calendrier n'aura pas été révisé ? Pensez-vous que ce soit possible quelques mois avant une élection présidentielle ? Si les régions refusent la négociation, il est impossible que les contrats soient conclus « dans notre dos ».

La force principale de la contractualisation est le temps de la négociation. Nous voulons donc le temps de la négociation pour pouvoir organiser des jeux d'acteurs cohérents et organisés. Nous ne pouvons pas accepter l'idée que l'Etat ne validera que les projets déjà prêts.

Par ailleurs, nous avons besoin d'éléments de contenu qui nous rassurent. Nous ne pouvons pas laisser passer le volet sur la cohésion sociale dans le contexte actuel. Nous ne pouvons pas accepter ce type de cadrage. Nous devons proposer un autre cadrage national sur la cohésion sociale. Un autre cadrage national est légitime en la matière.

Concernant le bilan d'exécution des contrats précédents, il est nécessaire de prendre une position critique de l'Etat avant d'engager les négociations. C'est pourquoi le bilan d'exécution des précédents contrats de plan Etat-région est nécessaire.

Un intervenant

Nous ne pouvons pas accepter de nous engager dans une nouvelle négociation sans faire un bilan. Il importe que nous nous positionnions chacun dans nos régions sur l'exécution des contrats de plan Etat-région.

Par ailleurs, je reste persuadé qu'il faut médiatiser ces questions de contrats de projet. L'Etat cherche à nous enfermer dans une logique de contestation ou à nous laisser au bord du chemin. Il importe de bien comprendre qu'il cherche à affaiblir le fait régional, pour la raison que les régions sont dirigées par des groupes qui ne sont pas de la même mouvance politique que l'Etat. En outre, une partie de l'UMP est opposée à la pensée régionale. Nous ne devons pas laisser l'Etat occuper seul les médias.

Un intervenant

Concernant les routes, un article de la loi de décentralisation indique que nous devons achever les contrats de plan 2000-2006 sur le volet routier. Cela signifie que les contrats de plan routier s'achèveront avec un an ou un an et demi de retard. Le gouvernement souhaitant faire de l'affichage sur le développement durable, il a jugé préférable de ne pas intégrer les routes aux contrats de projet Etat-région.

Un intervenant

Il ne faut pas oublier que le côté opérationnel est dominant. Ainsi, les régions sont plus fortes que l'Etat pour mener les négociations. En outre, il ne faut pas négliger les maîtrises d'ouvrage. Ces dernières permettent de faire la vraie politique. Cet aspect est crucial. J'invite les autres régions à faire très attention à ces aspects.

Sinon, le fait que les agglomérations pourront contractualiser directement avec l'Etat risque de conduire à contourner les régions, qui sont presque toutes de gauche.

Marie Bouchez

Cela fait six mois que nous entendons parler des contrats de projet. Nous commençons seulement maintenant à prendre position pour refuser ou accepter ces contrats. Mais je peux vous dire que les services de la région travaillent avec l'Etat. Des réunions de travail ont déjà été organisées. En effet, nos homologues de la majorité ne sont pas opposés à l'idée de la négociation avec l'Etat. Donc, une position de refus de la part des Verts risque de ne pas mener à grand-chose.

Par ailleurs, pour participer au comité de pilotage, je peux témoigner que les collectivités locales des différents territoires ne sont généralement pas opposées au gouvernement.

Dominique Voynet

Les propos échangés depuis tout à l'heure me semblent constituer un assez bel hommage au travail que nous avons conclu avant la conclusion de la précédente génération des contrats de plan Etat-région. En très peu de temps, nous avons fait voter une loi, négocié le budget européen, conduit la négociation de contrat de plan, etc. Or je ne ressens pas la volonté du gouvernement actuel de conduire un chantier cohérent. Nous devrions dénoncer le fait que les deux personnes nommées à l'aménagement du territoire et aux collectivités territoriales s'occupent d'aménagement du territoire qu'à leurs heures perdues : leur véritable mission est de préparer la campagne électorale de Sarkozy.

Par ailleurs, je suis étonnée que l'on parle ici de l'Etat comme s'il s'agissait d'un ensemble homogène. En effet, l'Etat se compose par exemple de la DIACT, qui est composée pour l'essentiel de militants des territoires, du développement territorial et de l'aménagement. Le Ministère des finances a pour seule obsession de dépenser le moins possible. Le Ministère de l'intérieur veut reprendre en main les territoires *via* les Préfets. Il serait possible aux régions de passer des alliances avec certaines parties de l'administration de l'Etat.

En outre, je partage tout à fait l'idée de la nécessité d'un bilan. Nous devons faire un bilan qualitatif au regard des ambitions affichées au départ :

- l'emploi ;
- le développement équilibré des territoires ;
- le développement durable.

Or le volet territorial a été largement négligé.

De plus, le volet territorial risque à nouveau d'être négligé dans les contrats de projet Etat-région. Les Verts devraient défendre ce volet. Cela permettrait de montrer que les postures des Verts ne sont pas seulement idéologiques. En phase avec les réseaux de développement local comme l'UNADEL, avec les réseaux de l'économie sociale et solidaire et en phase avec les réseaux de la gouvernance locale et avec tous les acteurs qui, sur le terrain, font vivre une nouvelle démocratie locale, nous pouvons contribuer à crédibiliser les propositions des Verts en matière d'organisation institutionnelle. Je souhaiterais que les Verts soient plus présents sur ces terrains, qui permettent de démontrer que le développement durable est une idée qui a des conséquences concrètes, comme l'emploi, etc.

UN INTERVENANT

Peut-on acter ici :

que les conditions de mise en place d'une nouvelle contractualisation rendent les Verts dubitatifs et inquiets ;

- que les Verts ne veulent pas un recul de l'approche territoriale, qui est au cœur de notre projet politique ;
- que les Verts défendront le niveau régional pour éviter qu'il ne passe à la trappe des différentes négociations ;
- que la possibilité d'engager des discussions de gré à gré avec certains partenaires serait à l'opposé d'une contractualisation saine ?

C'est la brièveté du temps imparti pour mener les négociations qui est le plus inacceptable. Dans ces conditions, les Verts pourraient se saisir de l'ARF pour porter ses revendications et pour voir dans quelle mesure l'ARF pourrait tenter d'organiser une position construire des régions.

Les Verts pourraient exprimer une position et disent qu'ils saisiront l'ARF, sachant que nous pouvons missionner les deux représentants Verts qui siègent à l'ARF.

En tout cas, il faut rendre les discussions que nous avons aujourd'hui plus lisibles, ce qui nous permettra de faire de la politique. Or aujourd'hui, nous avons des débats techniques, qui sont bien éloignés des préoccupations mêmes des militants Verts.

UNE INTERVENANTE

Nous avons une responsabilité en tant que Verts de prendre position sur la question de l'aménagement du territoire. Si un parti politique a une certaine légitimité sur ces questions, c'est bien nous. Par conséquent, le fait de saisir l'ARF n'est pas suffisant.

Par ailleurs, il ne me semble pas que nos débats soient techniques ou des débats d'experts en affirmant que la cohésion sociale ne peut pas être définie comme elle l'est dans le communiqué du CIAT.

JEAN-FRANÇOIS CARON

Il faut profiter de l'opportunité pour émerger. Mais il faut, au préalable, que les régions construisent une position cohérente.

Dominique Voynet a une légitimité évidente. A-t-elle prévu une intervention publique sur ces questions ? Quel est le meilleur angle d'attaque pour donner de la visibilité politique à nos idées ?

DOMINIQUE VOYNET

Il est indispensable de porter ces questions au Parlement. Nous pourrions tenter de poser une question d'actualité sur ce dossier, qui est très lourd, ou de poser une question écrite. Il faudrait que les Verts forment une délégation d'élus pour demander un rendez-vous avec Sarkozy. Nous pourrons alors faire un point de presse pour prendre à témoin non seulement l'opinion, mais également les réseaux que nous pouvons avoir sur les territoires et sur le terrain. Néanmoins, je crains que l'opinion publique ne soit pas très mobilisée sur la question des contrats de plan !

UNE INTERVENANTE

Si la région veut garder la main, elle devra augmenter son investissement financier. Or certaines régions ne sont pas en mesure de « conditionnaliser » certains projets. En somme, dans nombre de dispositifs régionaux, nous ne sommes pas capables d'affirmer notre vision politique.

UN INTERVENANT

Le fait de séparer le volet territorial du reste du contrat pour le différer jusqu'en 2007 n'est pas neutre. Ainsi, ce sont les pôles d'excellence rurale qui seront mis en œuvre. Les Préfets ont d'ailleurs déjà reçu des circulaires pour mettre en œuvre ces pôles d'excellence rurale. Il faut savoir que 424 dossiers ont été remis à ce jour dans le cadre de la constitution des pôles d'excellence rurale.

CATHERINE CANDELIER

Nous pourrions rédiger un communiqué de presse pour dire que nous nous sommes penchés sur le communiqué du CIAT et que nous sommes critiques de la méthode et du fond du CIAT. Il est nécessaire, au minimum, de publier un texte dès aujourd'hui.

MIREILLE FERRI

▲ **Yves COCHET**, député de Paris et **Dominique VOYNET**, sénatrice de Seine-Saint-Denis

Nous allions effectivement vous proposer un communiqué de presse dans lequel nous indiquerons que :

- les bilans des précédents contrats de plan Etat-région sont insuffisants ;
- le cadrage, le contenu et la temporalité ne nous conviennent pas.

Nous pouvons éventuellement ajouter que nous interpellons l'ensemble des Présidents de région pour qu'ils demandent une révision du cadrage et de la temporalité, et cela par l'intermédiaire de l'ARF.

Par ailleurs, nous pourrions chercher à rencontrer le ministre concerné.

Je vous propose de commencer la rédaction de ce communiqué sur cette base, et donc de lever la séance de ce matin.

COLLABORATEURS

La communication des groupes en région

Intervenants

Jean-Michel MANQUAT
Journaliste de presse régionale

Jean-Marc LORACH
Docteur en droit, spécialiste du droit de l'environnement et des collectivités locales

Jean-Michel Manquat

Le journaliste est celui qui se reconnaît en tant que tel et que l'on reconnaît en tant que tel. On peut donc devenir journaliste sans avoir suivi de formation spécifique à ce métier : dès lors que l'on tire au moins 51 % de ses revenus de cette activité, on peut prétendre à l'attribution d'une carte de presse. Le journaliste a une clause de conscience, ce qui constitue une des particularités de ce métier. Une des caractéristiques du journaliste « localier » réside dans sa mission de vulgarisateur et dans la diversité des sujets qu'il couvre : il peut assister le matin à une réunion de cordonniers ou de garagistes, couvrir l'après-midi une assemblée générale de chambres de commerce et d'industrie... Le journaliste localier n'est donc pas un spécialiste. Il existe actuellement environ 35 000 journalistes en France, dont 60 % sont présents en Ile-de-France et 23 % sont employés par la *presse quotidienne régionale* (PQR). 70 % des journalistes de PQR ont fait toute leur carrière dans ce type de presse. Ce n'est pas anecdotique : cela veut dire que le journaliste de PQR devient un acteur local, qui connaît tout le monde mais qui devient aussi dépendant de son environnement. Le journaliste du *Monde* ou de *Libération* jouit ainsi d'une plus grande liberté que son confrère de presse quotidienne régionale. La PQR revendique au total 5,5 millions d'exemplaires vendus chaque jour pour 18 millions de lecteurs quotidiens, ce qui en fait le premier média, devant le journal de 20 heures de TF1. Elle mobilise au total environ 5 000 journalistes et 25 000 correspondants locaux. Ces derniers ne tirent pas l'essentiel de leur revenu du journal.

La PQR est en mutation. Elle perd des lecteurs et est amenée à diversifier ses activités : le support papier devient une activité parmi d'autres, côté de l'impression de gratuits, de radios ou de l'organisation d'événements. D'une façon générale, la PQR évolue vers une logique industrielle et souvent, le patron des journalistes n'est plus issu du sérail : il est le patron d'un groupe de presse qui obéit à des logiques économiques plutôt qu'éditoriales. On peut aussi mentionner la définition que donne François-Régis Hutin, patron de Ouest France, de la mission de ce journal : « Notre rôle est d'être au service des gens, à leur écoute. Nous avons pour mission de les rapprocher, pas de les dresser les uns contre les autres ». Nous pourrions aussi évoquer la façon dont la communication a pénétré le monde du journalisme et la confusion qu'elle génère. Certaines universités forment par exemple à l'information et à la communication, alors qu'il devrait exister une frontière entre ces deux mondes. De nombreux patrons de presse ont eux-mêmes une vision « communicante » de leur journal, et les journalistes doivent se positionner en conséquence. Les journalistes locaux présentent, eux, une autre spécificité : ils vivent là où ils écrivent. Cela peut susciter une forme d'autocensure, qui est sans doute plus présente que la censure réelle.

Les journaux ont eux-mêmes un fonctionnement très conservateur, et ils tendent à conforter le pouvoir en place. De nombreux journaux fonctionnent d'ailleurs selon le principe de l'agenda : ils couvrent par exemple l'assemblée générale de la chambre de commerce et d'industrie, qui constitue un des pouvoirs locaux. Les Verts, eux, sont encore minoritaires dans ces pouvoirs, ce qui ne leur donne pas nécessairement une grande audience dans ces organes d'information.

Jean-Marc Lorach

Nous avons parlé des grandes règles pour un journal, un groupe ou une collectivité locale. Un deuxième point me paraît important : que se passe-t-il en période préélectorale et électorale ? Nous sommes dès à présent dans une telle période et il faut faire attention à ce que l'on fait. Pour le dire en deux mots, vous pouvez faire ce que vous voulez en dehors de la période préélectorale et électorale. Mais ce n'est plus le cas pendant cette période, car il existe des textes, et certaines personnes ne vous rateront pas, le cas échéant, car cela peut constituer un moyen permettant de faire invalider une élection. Il y a un troisième point que nous pourrons aborder ensemble : la loi de 2002 sur l'expression du pluralisme politique. Comment pouvez-vous, en tant que membres minoritaires, intervenir dans une assemblée, sachant que là aussi la loi est ambigüe : elle oblige à donner la parole aux minoritaires mais ne parle pas des minoritaires de la majorité. C'est un point très important, car au vu des dernières élections régionales, cela peut devenir une question brûlante.

En revanche, on s'aperçoit que dans les règlements intérieurs des assemblées régionales, comme pour les conseils généraux et les communes de plus de 3 500 habitants, l'expression est donnée à toutes les composantes d'une assemblée. Mais il n'existe aucun encadrement juridique obligeant une assemblée à donner la parole à des personnalités indépendantes ou à des composantes qui ne sont pas liées à l'expression majoritaire de l'assemblée.

On peut rappeler les bases juridiques des règles en la matière. Si vous voulez posséder votre propre journal, ce sont toujours la loi de 1881 et celle relative à la liberté de la presse qui s'appliquent : il faut déclarer votre intention auprès du Parquet et du Procureur de la République. Il faut désigner un directeur de la publication, qui sera responsable pénalement. Le responsable de publication pourra ainsi être le Président du groupe ou de l'association qui souhaite éditer le journal. Si le directeur de publication est un parlementaire et s'il bénéficie, à ce titre, d'une indemnité juridictionnelle, il faut désigner un co-direc-

teur de la publication qui sera alors responsable pénalement. La loi de 1881 sur la liberté de la presse ne prévoit aucun contrôle a priori : il suffit de déposer le nom du directeur de la publication, pour qu'on sache que vous devez exister. Il faut ensuite déposer les exemplaires 2 et 10 à la préfecture et au Parquet. Mais nul ne peut vous empêcher de créer le journal. La loi exige simplement de connaître le responsable pénal.

DEBAT

Une intervenante

Qu'advient-il si l'on ne respecte pas cette condition ?

Jean-Marc Lorach

Vous vous placez alors dans l'illégalité, sauf à trouver des parades légales. Si vous indiquez que vous avez une publication irrégulière, ce n'est plus un journal : c'est un tract ou une information ponctuelle. Une autre solution est celle qui a été mise en œuvre en Ile-de-France : la parution a été déclarée en tant que supplément à Vert Contact Ile-de-France. Le journal existe et fait alors simplement l'objet d'un supplément. Mais attention, il faut arriver à le prouver en cas de procès. Cela suppose notamment d'être extrêmement vigilant sur le financement du journal. S'il s'agit d'un supplément à Vert Contact, la parution ne peut être financée par les fonds du conseil régional : cela doit alors être financé par la structure régionale des Verts.

Un intervenant

Hors période électorale, le directeur de la publication n'est-il pas automatiquement le Président ou la Présidente du groupe ?

Jean-Marc Lorach

Non, car le groupe lui-même ne peut pas avoir de journal.

Une intervenante

Quelle est la différence, du point de vue des obligations ?

Jean-Marc Lorach

Dans la période électorale, vous n'avez plus le droit de rien dire. Dans la période préélectorale, il faut être mesuré dans ses propos. Autrement dit, plus l'on se rapproche de l'élection, plus il convient d'être prudent. En effet, le juge de l'élection va examiner, en cas de demande d'invalidation par exemple, si tel ou tel fait a pu influer sur le scrutin. Il est clair qu'à trois jours du scrutin, un événement n'aura pas le même impact que deux ans auparavant. Le juge pourra invalider l'élection s'il estime que le scrutin est très serré, d'une part, et que votre communication a pu entraîner un report de voix au bénéfice de votre parti, alors qu'il aurait perdu l'élection sans cet apport. Dans une élection dont le résultat, au second tour, est de 70 % pour un candidat et de 30 % des voix pour le second, par exemple, il n'y aura jamais invalidation du résultat. Il pourra simplement y avoir des amendes – sauf si la publication a comporté des accusations très graves, par exemple des accusations de pédophilie, qui pourraient conduire le juge a considéré qu'elles ont contribué à faire gagner le vainqueur proclamé.

Un intervenant

Si je comprends bien, pendant cette période-là, tous les groupes et toutes les collectivités ne peuvent plus s'exprimer.

Jean-Marc Lorach

Si. Simplement, ils ne peuvent pas faire la publicité des candidats. Le message doit donc être purement informatif : on peut se borner à fournir des heures de guichet, des numéros de téléphone d'urgence, etc. Si l'on évoque l'action du conseil régional, il faut évoquer l'assemblée dans sa globalité. Mais tout ce qui pourrait être considéré comme de la propagande déguisée d'un candidat peut être réintégré dans les comptes de campagne. Dans le cas d'une élection régionale, ces comptes sont assez peu élevés, ce qui peut faire exploser les comptes de campagne. Or l'explosion d'un compte de campagne peut entraîner l'invalidation de l'élection.

En cas de doute, vous pouvez consulter un avocat spécialiste. Il faut surtout faire preuve de prudence : plus on approche de l'élection plus il faut se montrer mesuré. Si vous souhaitez inclure une photographie, par exemple, choisissez une photo de groupe et non la photo d'un individu isolé. Vous devez aussi contrôler ce que font vos amis dans les communes se trouvant dans le périmètre de la région. Peut-être le parti devrait-il mettre en place un système de validations centralisé, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de dérive ; d'autant plus qu'en période électorale, nombreux sont ceux qui vous guetteront. Ils n'hésiteront pas, s'ils perçoivent une opportunité, à intenter une action en justice, et l'on sait bien qu'il reste toujours quelque chose de ce type d'action, qui peut coûter un certain nombre de voix. Il faut également savoir qu'un candidat à une élection n'a le droit de recevoir aucune somme de la part d'une personne morale, si ce n'est de son parti politique.

Une intervenante

Je suppose que cela concerne toutes les publications.

Une intervenante

Oui, cela concerne toutes les publications, y compris Internet. Cela concerne aussi les numéros verts. La loi fait référence à la communication « sous quelque forme que ce soit ».

Pour contourner le problème, on peut aussi imaginer de créer une association d'élus. Mais il faudra alors payer les frais avec des cotisations d'élus. Il existe en droit public un principe de spécialité : l'argent d'une collectivité territoriale est dédié à des questions territoriales. Il existe des souplesses dans la loi : s'il existe 90 % d'informations territoriales

et 10 % d'informations interrégionales ou nationales, cela passera. Mais il ne faut pas que la proportion soit inverse.

Un autre élément sera pris en compte : le Conseil d'Etat examine la situation *in concreto*. S'il s'aperçoit par exemple que tous les candidats ont agi de la même façon, bien que seul l'un d'entre eux soit assigné en justice, il pourra faire appel à un autre principe, celui d'égalité des candidats devant les citoyens, pour refuser d'invalider un candidat en particulier. Le Conseil d'Etat étudiera aussi l'antériorité des publications.

Jean-Marc Lorach

Ma réponse est claire : rien ne l'interdit, légalement. Mais rien ne le permet non plus. On va donc se trouver dans une zone grise, qui pourra être précisée par le règlement intérieur de l'assemblée. Mais c'est surtout la pratique qui permettra de trancher : si tous les autres candidats agissent ainsi, vous ne devez pas vous priver d'en faire autant.

Un intervenant

Non, il y a deux parties : il existe la partie « frais de personnel », qui est intangible, et la partie incluant les frais d'affranchissement, de communication, etc. Du moment que les frais entrant dans cette deuxième catégorie sont basés sur votre structure territoriale, vous en faites ce que vous voulez – sauf en période préélectorale et en période électorale, où il ne faut pas développer d'action ou de discours partisan.

Un intervenant

Si le règlement intérieur l'interdit, vous devez vous y conformer. La loi renvoie au règlement intérieur. En l'absence de celui-ci, vous pouvez vous sentir assez libres. Mais on ne peut aller à l'encontre des interdits qu'il énonce.

Un intervenant

Les principes qui ont été évoqués valent-ils à tous les niveaux ? En période électorale au niveau régional, par exemple, a-t-on plus de liberté pour s'exprimer au niveau municipal ?

Jean-Marc Lorach

Non. De toute façon, vous n'avez pas intérêt à agir de la sorte : vous gagnerez peut-être quelques voix mais si vous gagnez, l'élection pourra être invalidée. En outre, vos adversaires saisiront la moindre occasion pour introduire un recours et demander l'invalidation. Tous les partis ont des avocats qui épluchent tout.

Un intervenant

C'est le contenu qui compte. Les journaux « réguliers » continuent de paraître. Simplement, ils ne comportent plus que des informations de base, qui ne sont ni partisanes ni polémiques. On ne met même plus en valeur les actions de la région, car cela reviendrait à favoriser la majorité au pouvoir.

Jean-Michel Manquat

Je vais énoncer quelques évidences. Une des clés de la relation entre les journalistes et le monde politique réside dans la fiabilité. Tout à l'heure, quelqu'un m'a dit « on envoie aux journalistes une enveloppe et il n'y a rien qui passe ». C'est la meilleure façon de faire en sorte que votre message ne passe pas. Un journaliste a beaucoup de choses à faire, des choses très diverses, et il n'a pas les compétences que vous êtes censés avoir aux postes que vous occupez. Il ne maîtrise pas des notions telles que le plan d'occupation des sols, par exemple. Il faut donc apporter un « plus » à celui avec qui vous souhaitez travailler. Cela suppose d'abord d'identifier le journaliste qui assiste régulièrement aux réunions du conseil régional. Vous pouvez aussi identifier qui traite les sujets politiques. Vous pourrez alors établir un contact.

Ce sera la première étape en vue de montrer à votre interlocuteur que vous êtes fiable : il vous sollicite, vous répondez. Si jamais vous ne pouvez pas le faire, vous pouvez aussi l'aiguiller vers une personne qui lui sera utile. Si vous êtes sollicité pour un dossier environnemental, par exemple, cela peut vous fournir l'occasion d'établir un contact. Si vous avez envoyé des informations à votre interlocuteur, vous ne pouvez vous contenter d'un envoi postal des informations du conseil régional vous devez apporter un plus. Il ne faut pas tomber dans l'extrême inverse et devenir le centre de documentation du journal : tout fonctionne sur le principe du « donnant-donnant ». Il s'agit d'établir une relation non pas de connivence, mais de confiance, avec vos interlocuteurs. En Bourgogne, un travail qui répond à ces principes a été effectué et les retombées dans la presse, depuis deux ans, n'ont jamais été aussi nombreuses.

S'agissant du communiqué, il est important de ne pas envoyer de trop nombreux communiqués. Il faut trouver le bon rythme. Le pire est l'exemple du mouvement qui communique à tout bout-de-champ, car cela suscite un phénomène de rejet. Il faut donc cibler les sujets sur lesquels vous souhaitez intervenir, et préparer vos interventions. Les Verts ont une légitimité pour intervenir, et pas uniquement sur les sujets qui touchent à l'environnement. Il est clair que sur des sujets comme l'EPR et le nucléaire, les Verts ont une crédibilité particulièrement importante.

Une intervenante

Pour ma part, j'envoie d'abord mon communiqué de presse et ensuite je cherche à joindre les interlocuteurs que je connais et qui me paraissent les meilleurs relais. Je dois nécessairement agir dans cet ordre.

Jean-Michel Manquat

L'essentiel est que vous assuriez le « service après-vente » de votre communiqué. Le contre-exemple parfait c'est un fax qui tombe de temps en temps, sans que l'on sache pourquoi, et qui reste généralement dans la corbeille sans intéresser quiconque. Par ailleurs, la question du lien local est très importante en effet. Par ailleurs, lorsqu'il y a une conférence de presse, il faut toujours relayer l'information. Vous pouvez apporter un texte bref, dans lequel vous présentez une information claire, précise, avec des noms bien orthographiés. Ne dites jamais à un journaliste que vous lui proposez de lui rédiger son article : il risque d'être vexé comme un pou – même si, au fond de lui, il sera peut-être content… En revanche, fournissez-lui une information claire, bien organisée, aisément assimilable, et ce d'autant plus qu'il s'agira de dossiers techniques. Dans le cas d'un communiqué, il faut donc bien cibler l'information et identifier la déclinaison locale. Il faut aussi apporter un « plus ». Cela requiert, ensuite, le sens du contact.

Je vous invite également à réfléchir sur le déficit d'image des Verts qui est très important. Pour bien connaître ce parti, je suis bien placé pour savoir qu'il ne s'agit pas d'un parti plein de baba-cool, qui ne bossent pas. Mais force est de constater que cette image perdure encore, chez certaines personnes. Il faut continuer de construire patiemment une crédibilité. Certains médias ont visiblement pour objectif de démolir les Verts. Vous ne les ferez pas changer d'avis, d'autant plus qu'ils trouvent toujours l'angle pour « dézinguer ». Cela dit, l'image renvoyée par le congrès de Reims et par les querelles entre certains élus desservent aussi l'image du mouvement.

Un intervenant

Il y a aussi une certaine schizophrénie, parfois, car les journalistes disent ce qu'ils veulent et on souhaite qu'ils parlent de nous. Mais lorsqu'ils parlent de nous dans des termes qui ne nous plaisent pas, nous allons nous plaindre de leur travail.

Jean-Michel Manquat

Je pense que vous avez un rôle important d'intermédiaire à jouer entre les élus et la presse. Vous êtes chargés de communiquer. Vous devez donc vous imposez vis-à-vis des élus, notamment par votre crédibilité, et vous devez prendre du poids dans ce rôle, afin d'être à même de leur montrer, le cas échéant, qu'ils peuvent parfois faire fausse route en matière de communication. Tout passe par la crédibilité. Je pense aussi que vous pouvez apporter aux journalistes un « plus » sur certains sujets qui ne sont pas traités par la presse traditionnelle : vous pouvez jouer, à leur égard, un rôle de veille ou d'éveil à certains sujets ou à certains évènements qui feront l'actualité. Vous avez les moyens de décoder un grand nombre d'informations que les journalistes n'ont pas. Il s'agit d'un avantage précieux, qu'il faut savoir utiliser à bon escient. Vous devez avoir un carnet d'adresses et vous devez fournir vos coordonnées à un certain nombre d'interlocuteurs qui sont ensuite susceptibles de vous contacter. Il ne faut pas négliger non plus le correspondant local : il s'agit aussi d'un moyen de faire parler des Verts et de montrer qu'ils sont crédibles, toujours en se contentant d'informer, et sans condescendance. Rien n'est à négliger.

Une intervenante

Quelle doit être la durée d'une conférence de presse ?

Jean-Michel Manquat

Une conférence de presse ne doit pas être très longue. Il s'agit d'être aussi informatif que possible et de fournir des données fiables, incontestables, qui aideront la construction de l'article.

Un intervenant

Je pense qu'il faut aussi apporter de l'information par d'autres vecteurs, en particulier Internet, car les voies institutionnelles de l'information sont bouchées aujourd'hui.

Un intervenant

Il existe aussi un risque dans l'excès d'information, car trop d'information tue l'information.

Jean-Michel Manquat

C'est tout à fait exact. Le site national des Verts est d'ailleurs assez bien fait, du point de vue des communiqués de presse : leur accès est facile et leur classement par date permet de s'y retrouver facilement.

Une intervenante

Il existe aussi des sites généraux présentant des communiqués de presse, que les journalistes utilisent de façon courante car ils savent qu'ils vont trouver les communiqués de presse de tel ou tel de leur interlocuteur habituel sur ce site.

Jean-Michel Manquat

Vous devez en tout cas être des facilitateurs.

Une intervenante

Dans notre région, les élus ont tendance à jouer avec la presse pour faire pression sur l'exécutif. Ils vont par exemple essayer de faire en sorte qu'un article paraisse juste avant une discussion importante au sein de l'assemblée. Cette façon d'utiliser la presse me gêne.

Un intervenant

J'ai fait une recherche en jurisprudence et l'on trouve parfois des choses aberrantes. J'ai trouvé l'exemple d'une ville dans laquelle une demande écrite doit être adressée au maire. Celui-ci a alors quinze jours pour répondre et répartir l'espace entre les candidats. Le texte doit être déposé un mois avant la date de parution de la publication. Il y avait trois publications et l'une d'entre elles interdit l'expression des minorités. Dans une deuxième publication, le maire a accordé une demi-page, pour un texte de 4 à 6 pages initialement. Enfin, dans la troisième, il a accordé une page, pour un texte de vingt pages. Le Conseil d'Etat n'a rien trouvé à y redire.

112
97
75
78
54
55
57
58
35

CLOTURE

Construire une alternative en région

Intervenants

Yann WEHRLING
Secrétaire national des Verts

Noël MAMERE
Député-maire de Bègles

Gilles LEMAIRE
Faucheur volontaire

Jean-Vincent Placé

L'intérêt de ces rencontres est d'améliorer l'offre politique de nos propositions. Cette année, j'ai l'impression que les ateliers ont été relativement structurés et enrichissants. La prochaine réunion aura lieu à Rouen les 27 et 28 mars 2007. D'ici là, Christophe Rossignol organisera une réunion de formation, de mutualisation et d'échange en juin. Le groupe économie organisera avec la fédération des élus et le Cédis plusieurs rencontres au cours de l'année, etc. Il serait bien que des groupes se réunissent au cours de l'année sur toutes les thématiques. Ainsi, nous pourrons progressivement améliorer notre offre politique et faire en sorte que ces réunions soient un véritable aboutissement d'un travail collectif de mutualisation et d'échanges avec des experts indépendants, avec des usagers, etc. Nos propositions doivent être plus claires. Nous avons en effet l'ambition à mi-mandat, à la fin de 2007, de faire un grand livre vert des régions.

La coordination se réunit très souvent au téléphone le lundi matin à 8 heures. Certaines régions n'y sont pas encore représentées. Les personnes qui composent aujourd'hui cette coordination sont : Jean-François Caron, Wilfrid Séjeau, Michel Daverat, Catherine Levreau, Jacques Olivier, Gérard Leras, Claude Taleb, Marie Meunier, Francine Guillaume et moi-même.

Nous nous réunissons très régulièrement. C'est très important : nous avons des décisions à prendre. Nous souhaiterions que cette coordination réunisse le maximum de personnes.

Après des discussions très vives avec l'association des régions de France, nous avons obtenu que des représentants des Verts soient nommés au sein du Conseil d'administration. Nous vous proposons de valider la candidature de Wilfrid Séjeau et celle de Mireille Ferri.

La coordination est très contente des travaux de ces deux journées.

Wilfrid Séjeau

La loi sur les OGM est en discussion au Parlement. Elle est passée au Sénat. Elle est sur le point de passer à l'Assemblée nationale. Par ailleurs, certains de nos amis, de nos militants et de nos élus sont inquiétés dans des actions en justice. Nous souhaitons leur manifester notre solidarité.

Je vous propose à présent d'écouter Francine Bavay.

▲ **Jean-Vincent Placé**, Ile-de-France et **Catherine Levraud**

Francine Bavay

Vous le savez, le 9 décembre 2005 sera une date historique. Ce jour-là, les OGM ont été déclarés illégaux par un tribunal à Orléans. Leur destruction a été juridiquement qualifiée d'état de nécessité. Ce même jour, les OGM ont été déclarés inconstitutionnels. Il me semble que c'est l'acte de naissance de la charte de l'environnement qui a été adoptée en février 2005. Le tribunal a reconnu un droit constitutionnel à les neutraliser pour préserver notre santé. 49 faucheurs volontaires ont alors été relaxés. Le 13 janvier 2006, des faucheurs volontaires ont également été relaxés à Versailles.

Le résultat est que le gouvernement a présenté en urgence une loi qui, sur le fond, cherche à légaliser l'invasion de nos terres par les OGM et qui prend des dispositions anti-faucheurs. En effet, des dispositions ont été prises pour limiter l'information et la transparence en élargissant l'espace de déclaration de la commune au département. Voici la seule réponse que l'Etat a trouvée !

Nous sommes les uns et les autres des élus de régions, qui ont déclaré leur territoire « zone sans OGM ». Vous l'avez vu, cela inquiète la Commission européenne. Elle se demande comment elle pourra régler ces problèmes liés à la désobéissance institutionnelle. Nous voyons que notre pays est passé de la désobéissance civique à la désobéissance institutionnelle. Cela montre l'ampleur du problème auquel nous nous attaquons et la conscience dont nous en avons, ainsi que tout l'intérêt de se mobiliser sur ces questions. En 1996, des associations ont commencé à faire du fauchage volontaire. Aujourd'hui a été créée une association des régions d'Europe sans OGM. Je crois que s'il fallait prouver l'intérêt de la mobilisation citoyenne, cela pourrait constituer un bon exemple.

Cela signifie que nous devons nous mobiliser là où nous sommes, que nous soyons citoyens ou en situation de responsabilité. A ce titre, je tiens à saluer la mobilisation des Verts de Bourgogne et des élus pour rappeler que nous luttons contre l'EPR. Nous pouvons applaudir tous les Bourguignons qui mènent cette bataille !

Nous avons manifesté hier. La jeunesse est très mobilisée. Cette détermination est liée au fait que notre système démocratique est épuisé, ce dont nous constatons tous les jours les conséquences. Le

▲ **Francine Bavay**, Ile-de-France

gouvernement a fait appel à l'urgence pour le CPE comme il le fait sur la loi sur les OGM. Or il faut rappeler que l'on condamne aujourd'hui des jeunes pour délit de contestation ! A été inventé la semaine dernière le principe de la promulgation et de la suspension immédiate de lois ! Il est donc nécessaire d'interpeller aujourd'hui le gouvernement et son Premier ministre pour lui dire que les Français ont besoin qu'on les écoute, qu'on les laisse décider et que l'on prenne les décisions qui les concernent et qui concernent leur avenir et celui de l'humanité. Les Français refusent d'être pris en otage dans une bataille de nains entre Sarkozy et Monsieur de Villepin. La démocratie n'est pas une grand-messe une fois tous les cinq ans. Chaque fois que notre avenir est en jeu, nous avons la responsabilité de mettre la démonstration en œuvre.

Gilles Lemaire

Je suis très heureux d'être ici devant vous. J'ai été fier de notre capacité collective de lier l'action de ces élus et l'action des militants Verts dans notre lutte contre les OGM. J'ai été fier de votre engagement dans les Conseils régionaux pour voir de quelle manière nous pouvions concrètement contribuer à l'élimination des OGM dans l'agriculture française, *via* les financements, les actions de formation et d'information que les Conseils régionaux pouvaient développer. J'ai été fier d'appartenir à un parti capable de lier les actions dans les institutions et les actions sur le terrain. La crédibilité des Verts s'en est trouvée renforcée. En effet, beaucoup ont perçu la cohérence de notre action.

Par ailleurs, cette lutte contre les OGM met en branle nombre de thèmes qui nous sont chers et qui sont importants. La diversité biologique est mise en cause par la dissémination par les firmes agroalimentaires des semences OGM. L'agriculture paysanne est menacée par les OGM, qui participent à l'industrialisation de l'agriculture, ce dont nous ne voulons pas. Par ailleurs, les OGM soulèvent la question des rapports nord-sud. Les pays européens ont une responsabilité lourde dans la destruction des agricultures africaines. Les OGM soulèvent également la question du rapport entre la santé et l'environnement. Des études montrent que les métabolismes de rats ou de mammifères nourris au maïs ou au soja transgénique sont modifiés.

Dans l'acharnement du gouvernement

▲ Gilles Lemaire

actuel à faire passer des projets de loi sans débat démocratique, sans implication des associations et des syndicats et en bafouant les pouvoirs du Parlement, la loi sur les OGM a failli passer au terme d'une seule lecture.

Cette loi est également une reconnaissance de notre action. En effet, quand une loi tente de mettre en cause les possibilités de mobilisation des militants, on peut penser que nous sommes sur la bonne voie et que le gouvernement a peur du mouvement des faucheurs volontaires et de notre capacité à faucher plus de la moitié des essais et à mettre en pièces leur stratégie d'envahissement des campagnes en France.

Dans cette période où la lutte contre la précarité prend tout son sens, nous avons face à nous toujours les mêmes ennemis : ceux qui pensent avant tout à leur intérêt financier. On veut développer la précarité des jeunes et démanteler le Code du travail pour augmenter les profits sans se préoccuper de la santé environnementale et de l'avenir du monde. Les Verts doivent faire passer un autre projet de société et éclairer l'avenir d'une autre utopie. Notre projet est le seul pour lequel il vaille de se battre. C'est le projet avec lequel nous gagnerons.

Noël Mamère

Nous sommes aujourd'hui dans une situation de crise démocratique sans précédent sous la cinquième République. Nous sommes en train d'assister à ce que nous pourrions appeler une révolution bonapartiste. Le Président de la République n'est plus le garant des institutions et ne répond plus aux exigences de l'architecture des institutions de la cinquième République. Le Président de la République bafoue la constitution en promulguant une loi qu'il demande de ne pas respecter. Le Premier ministre n'a plus de pouvoir. Et l'on donne le pouvoir à un parti de la majorité et à son chef, le Président de l'UMP, et non pas au Parlement. C'est ainsi que s'est construit le bonapartisme. Je souhaite pour la France et pour la société française que celui qui aujourd'hui joue le rôle de Bonaparte à la tête de l'UMP ne devienne pas un petit Napoléon de la société française. Nous ne pouvons pas nous contenter de regarder en nous attristant de ce spectacle effrayant pour la société française et pour l'image de la France en Europe et dans le monde. Nous devons bien évidemment trouver la capacité de formuler des réponses, de ne pas simplement nous indigner, mais de proposer des transformations à la société. Cela fait partie de notre devoir face à l'urgence.

Je ne suis pas venu ici pour dire au nom des Verts ce que nous devrions proposer. Des groupes de travail sont en train d'élaborer des propositions. La crise démocratique n'est pas seulement une crise du sommet du pouvoir. Elle atteint la société de toutes parts. En effet, la crise démocratique est la crise de l'expression publique. C'est l'incapacité que tous, nous avons (Verts, Greenpeace, Confédération pay-

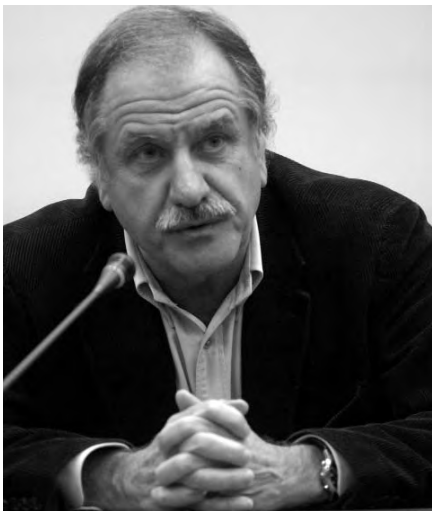

▲ Noël Mamère

sanne, associations, etc.) de critiquer des choix techniques que l'on veut imposer à la société sans qu'il y ait un débat propre aux démocraties qui font que c'est aux sociétés de choisir les risques que l'on veut courir et de décider des avantages de l'innovation par rapport aux risques que cette innovation fait courir à la

société. C'est à nous de nous décider, non pas en fonction de la nécessité du marché, mais en fonction de la nécessité sociale. Et ceux qui aujourd'hui osent dire que c'est à la nécessité sociale que nous devons répondre sont aujourd'hui lourdement condamnés, harcelés, etc. pour les empêcher de parler. Ce qui est en train de se passer pour certains d'entre nous doit nous donner l'envie de continuer, ce qui est nécessaire pour la démocratie, pour la structuration de l'espace public et pour l'expression dont nous avons besoin dans cette démocratie vieillissante dans laquelle nous vivons et dans laquelle le droit à l'expression pour tous n'existe plus.

Le syndrome Villepin qui consiste à imposer à une société qui le refuse un projet de loi qui institue la précarité comme une sorte de vertu première est appliqué par d'autres. Par exemple, aujourd'hui, malgré les instances judiciaires et un pourvoi en cassation interjeté par les sept condamnés de Toulouse, deux décisions de tribunaux de relaxer des faucheurs au nom de l'état de nécessité, etc., la société Pioneer poursuit ses attaques. Nous pouvons être fiers de la désobéissance de certains. Ce n'est pas de la désobéissance civile, mais de la désobéissance civique. Nous agissons au nom de l'intérêt général. Nous ne sommes pas un lobby d'Etat, ni un lobby financier. Nous agissons pour faire avancer le droit et pour créer de nouveaux droits. C'est en ce sens que nous pratiquons la désobéissance civique. A l'heure où je vous parle sont réunis à Vienne les représentants de la Commission qui veulent nous faire croire que l'on peut accepter la coexistence entre les OGM et les agricultures conventionnelles et biologiques. La preuve a été apportée que les cultures OGM importantes (comme aux Etats-Unis, au Canada et en Espagne) contaminent nécessairement l'agriculture traditionnelle. Là encore, on cherche à passer en force et à nous imposer des OGM dans nos assiettes pour transformer les champs de nos paysans en paillasses de laboratoires. Voilà pourquoi il est important que nous poursuivions le combat sur ces questions. Nous devons le poursuivre comme cela a été fait par mes collègues sénateurs et sénatrices lors de la discussion sur la transparence nucléaire.

La crise démocratique et la volonté des choix dont la société n'a pas le droit de débattre ainsi que l'opacité qui l'emporte sur la transparence sont les trois volets de la crise actuelle. La loi qui dit organiser la transparence nucléaire, qui a été examinée au Sénat il y a quinze jours, organise en fait l'opacité en instituant une autorité paraît-il indépendante, qui n'est composée que de membres du lobby. Pour compléter les propos de Gilles Lemaire, les Verts ne doivent pas se contenter de dénoncer les lobbies financiers, qui n'agissent qu'en fonction des intérêts du marché, mais également les lobbies d'Etat. Certaines castes de l'Etat imposent aujourd'hui des choix à la société qui ne peut pas en débattre. Je pense en particulier au Corps des Mines, qui a la part belle dans l'autorité soi-disant indépendante qui vise à réguler la question du nucléaire. Sur tous ces sujets, on évoque l'urgence pour les faire passer en force. Il faut faire le constat d'une volonté de cacher les choses pour mieux avancer. Ceci est la preuve d'un grand affaiblissement démocratique. Sur ces questions, nous devons être combatifs et ne pas baisser les bras. Les Verts ne doivent pas reculer. Ils doivent être fiers, y compris de se faire mettre la main aux poches par des sociétés semencières. Je ne me plains pas. Je ne pleure pas. J'ai refusé mon immunité parlementaire. J'ai refusé mon insolvabilité parce que je suis député. J'ai demandé de pouvoir m'expliquer aux côtés de la justice au côté des faucheurs. Aujourd'hui, on empêche de faire notre travail de structuration démocratique et d'expression de la critique des choix que l'on veut nous imposer. Il faut apporter un soutien politique à cette affaire. Il faut que notre comité de soutien soit signé par le plus de personnes possibles, bien au-delà des militants Verts. Pour le reste, vous pouvez me faire confiance aujourd'hui comme demain.

Je vous remercie.

Yann Wehrling

Comme le dit votre document d'invitation, 168 élus régionaux, dont 44 vice-Présidents, sont quelque chose qui pèse dans la démocratie française et la République. Notre poids dans les Conseils régionaux est déterminant pour nous faire entendre à tous les échelons. Ceci est particulièrement important dans la phase qui s'ouvre et qui est une phase de préparation d'un remplacement d'un pouvoir en place par un autre. Le gouvernement en place est un épouvantail plus qu'un gouvernement qui agit. Il agit par provocation, selon les dires du MEDEF même. La politique menée par le gouvernement français est une politique qui peut nuire au pays tout entier.

Nous voulons construire une alternative et résister à la politique du gouvernement, ce qui implique d'être en phase avec la société aujourd'hui, qui est des-

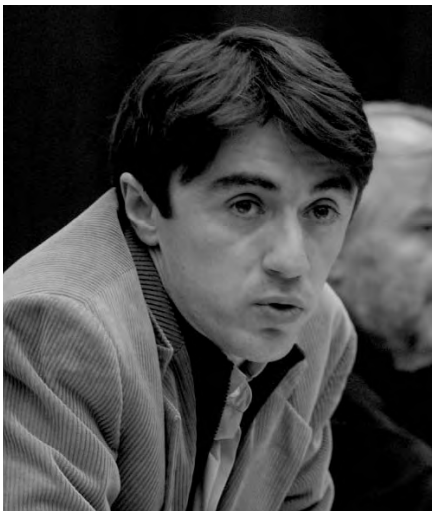

▲ **Yann Wehrling**, Secrétaire national des Verts

cendue dans la rue pour s'opposer au contrat première embauche. Le CPE a été un symbole sur lequel nous nous sommes appuyés pour contester la politique du gouvernement. Mais c'est aussi une génération de jeunes qui ont envie de dire à la génération au pouvoir qu'ils ont envie des mêmes droits que la génération précédente. Les jeunes ne veulent pas être traités comme une sous-catégorie de société qui n'aurait pas le droit de construire sa vie comme la génération précédente, c'est-à-dire avec une certaine sécurité. C'est ce sur quoi nous devons nous appuyer pour refuser le CPE.

Aujourd'hui, nous assistons à la prise de pouvoir d'un parti, et non pas du gouvernement. Il faut rappeler que Chirac, Villepin et Sarkozy mènent la même politique. La solution n'est donc pas de demander la démission de Villepin, mais de lutter pour que le gouvernement renonce au CPE et pour casser la logique du gouvernement et sa volonté de passage en force. Au niveau parlementaire, la gauche travaille ensemble, même si ce n'est pas toujours facile. Elle construit une unité pour s'opposer à la politique du gouvernement. Il faudra aller au-delà. Ainsi, les Verts ont proposé la mise en place d'un comité de suivi entre les parlementaires de gauche, les syndicats et les mouvements de jeunes pour batailler ensemble dans cette phase qui s'ouvre.

La mobilisation que nous avons connue hier, qui était très forte dans toutes les villes de France, a permis de lever les inquiétudes des organisations syndicales

et politiques. La mobilisation est toujours forte. Il faut espérer qu'elle le reste jusqu'à ce que le gouvernement ait reculé. Il est important que la loi sur le CPE soit retirée.

Le harcèlement de Noël Mamère n'est pas facile à vivre. La façon de procéder de la justice, de Pioneer et du gouvernement, qui consistent à faire du harcèlement politique pour nous empêcher de tenir bon dans nos positions, est un véritable scandale démocratique. A ce titre, la détermination des Verts doit rester entière. Nous entendons aller jusqu'au bout de toutes les procédures et nous battre jusqu'au bout de la bataille contre les OGM. Nous devons nous mobiliser plus que jamais pour mobiliser nos camarades, qui sont aujourd'hui harcelés par la justice. A ce titre, Noël Mamère peut compter sur le plein et entier soutien du parti dans cette période. Bien entendu, le comité de soutien proposé sera relayé par le parti. L'appel à souscriptions sera lancé. Tout ce qui est en notre pouvoir sera mis en œuvre pour que la solidarité puisse se mettre en œuvre à l'égard de nos camarades aujourd'hui harcelés et poursuivis par la justice.

Un autre sujet nous a mobilisés : le pôle de compétitivité nucléaire. Je veux dire que le parti sera toujours à vos côtés quand vous aurez besoin d'un soutien au niveau national pour appuyer une démarche et exercer la pression. Nous serons là pour vous aider. Il est évident aujourd'hui que le soutien au pôle de compétitivité serait un coup de canif terrible dans la logique dans laquelle les Verts souhaitent s'inscrire, qui est la promotion des énergies renouvelables et les économies d'énergie. A tous les échelons, l'argent investi dans le nucléaire est autant d'argent qui n'est pas investi dans les énergies renouvelables et dans les économies d'énergie.

En plus de cela, l'actualité exige une mobilisation de tous sur le volet énergétique. Une manifestation sera organisée à Cherbourg contre l'EPR. Nous devons soulever la question globale du nucléaire non-sécurisé, qui aujourd'hui s'exporte à l'échelle mondiale dans des régimes où nous n'avons pas la certitude que la sécurité est assurée. Comme le disait Yves Cochet, la durée de vie du nucléaire est de plusieurs centaines de milliers d'années. La durée de vie d'un régime politique est beaucoup plus courte. A ce titre, la sortie du nucléaire est une impératif démocratique et environnemental. Nous sommes plus déterminés que jamais à ne pas céder sur notre volonté de sortir du nucléaire.

Nous avons aujourd'hui besoin de vous au plan national pour construire notre alternative en 2007. Cela signifie qu'il nous faille construire notre capacité à convaincre que nos idées sont d'application et crédibles à l'échelon national. Quand vous mettez en œuvre nos idées à l'échelon régional, vous contribuez à montrer que les Verts sont déjà dans l'action et la construction. Ainsi, cette crédibilité que nous construisons depuis deux ans pourra peser dans les négociations qui s'ouvrent, mais également vis-à-vis de la population pour qu'elle vote massivement pour notre candidat ou pour notre candidate à l'élection présidentielle.

Je vous remercie.

Jean Desessard

J'ai eu l'honneur de défendre la position des Verts au Sénat lors du débat sur la loi OGM. Je voudrais rappeler que la loi a été mise en place en partie suite à l'action des faucheurs. Tous les sénateurs de droite et quelques socialistes se plaignaient du risque de départ des semenciers de France pour la raison qu'ils ne pouvaient plus y faire leurs essais. Cela montre que l'action des faucheurs a payé. Mais il y a une deuxième raison à cela : c'est la transposition en droit français de deux directives européennes, une datant de 1998 et l'autre de 2001. Si le gouvernement français ne la traduisait pas en droit français, une amendement de 168 000 euros par jour serait due. Cette loi concerne les expérimentations en confiné. Mais dans deux ans, la même amende sera due si nous n'avons pas mis en place une législation française pour l'expérimentation en plein champ et pour la commercialisation. Autrement dit, il s'agit d'une obligation européenne. Ceci pose le problème de l'action parlementaire et de l'action gouvernementale. Imaginons que nous participions au prochain gouvernement, qui serait obligé de transcrire l'autorisation des OGM sous peine d'amendes très importantes. C'est pourquoi il faut dès à présent engager la riposte. Bien au-delà de la Confédération paysanne, de nombreux agriculteurs refusent la coexistence des OGM et de l'agriculture traditionnelle. Il faut lancer, à mon sens, un véritable mouvement paysan contre les OGM, avec la Confédération paysanne, mais également avec tous les agriculteurs.

▲ Jean DESESSART, Sénateur de Paris

Par ailleurs, un certain nombre de régions se sont organisées pour se préserver des OGM. Nous savons que la directive européenne ne le permet pas. Certains Etats ont tenté des manœuvres, mais ils seront repris. Ils ne pourront donc pas continuer ainsi. Mais la solution peut venir des régions, qui ont la possibilité de s'organiser pour se préserver des OGM. L'organisation régionale de réseaux européens des territoires peut permettre de gagner et de peser au Parlement européen. Chacun dans sa région peut jouer un rôle pour que la région, le département ou la ville prenne position et rejoigne ce réseau européen des territoires sans OGM. A cause de la directive, nous n'avons pas le droit de déclarer des parcelles ou des zones non-OGM. C'est pourquoi certaines régions se mobilisent. L'action peut être engagée aujourd'hui au niveau des territoires.

Noël Mamère

Il faut expliquer qu'aujourd'hui, près de 4 500 collectivités locales ont dit « non » aux OGM. 20 régions françaises sur 21 et toutes les régions d'Europe qui ont signé la déclaration de Florence se sont déclarées contre les OGM. Or l'enjeu de la réunion de Vienne aujourd'hui est de faire en sorte que ces décisions soient condamnées. Ainsi, la position des régions contre les OGM est non seulement le combat des régions et des collectivités, mais également un combat à mener à l'échelon européen. Nous devons mener des actions collectives au Parlement européen. En effet, il faut savoir que la Haute-Autriche, la Pologne et la Roumanie ont déclaré qu'elles étaient contre les OGM

bien que le moratoire ait été levé en 2004. Ainsi, il est possible de prendre des positions nationales. Il est possible de résister en ne payant pas les amendes, si c'est pour la bonne cause.

Anny Poursinoff

Ce matin, l'atelier agriculture sans OGM a pris la décision de se trouver d'autres alliés que l'agriculture biologique. Nous souhaitons engager des démarches régionales vers les cultures certifiées, les cultures de qualité, etc. pour leur demander de mettre dans leur cahier des charges qu'ils sont opposés aux OGM.

Nous nous sommes également demandés si nous ne pourrions pas faire baisser le seuil de 0,9 % pour l'étiquetage des produits. Devrions-nous payer des pénalités si notre taux de tolérance était plus bas ?

Michel Daverat

Dans le Gers, beaucoup de labels et d'AOC ont réagi, ce qui montre que beaucoup

▲ **Michel Daverat**, Aquitaine

d'agriculteurs ont rejoint ce combat. Il faut poursuivre dans ce sens.

Un intervenant

Il faudrait, outre les labels, impliquer les restaurateurs et les consommateurs. C'est surtout vers ces derniers que nous devons nous tourner, d'autant qu'ils se déclarent à 78 % contre les OGM.

Bérénice Vincent
(au téléphone)

Le gouvernement n'est pas présent à Vienne, alors que nous sommes en France dans une logique de transcription de la directive de la pire façon. La commission est ultralibérale et dogmatique. Elle ne prend pas du tout en compte la demande des citoyens. Cette commission vend véritablement l'Europe. Selon la commission, la liberté de choisir, c'est la liberté de produire les OGM. A l'extérieur où j'ai pris la parole pour l'Aquitaine et pour le réseau, de nombreux intervenants de tous les pays se sont exprimés. J'ai fait passer le message de la nécessité de la reconnaissance des régions et de l'engagement des régions contre les OGM.

Wilfrid Séjeau

Je vous propose de clore cette journée. Je vous remercie d'y avoir participé. Elles ont été un franc succès avec environ 150 élus régionaux et de ville inscrits, soit près de 200 participants. Ces rencontres des élus régionaux s'imposent comme un lieu de débat et de construction. Nous sommes très heureux cette année que des responsables nationaux du parti soient venus, ainsi que des responsables de commissions thématiques et les attachés des groupes. Ces deux jours ont permis de se faire rencontrer les élus, des militants, etc. Je remercie les collaborateurs du groupe de Bourgogne, qui ont beaucoup travaillé à l'organisation de ces journées, mais aussi l'équipe du Cédis.

J'espère vous retrouver tous aussi nombreux l'année prochaine à Rouen.
Je vous remercie. Cela a été un grand plaisir de vous accueillir.

Je vous remercie.

MANIFESTATION ANTI-CPE

CONFERENCE DE PRESSE

AU-REVOIR

MANIFESTATI

DIJON, 4 avr 2006 (AFP) - 18h06

12 à 15 000 manifestants à Dijon, la gare SNCF occupée

Quelque 12 000 manifestants, selon la police, 15 000 selon les organisateurs, ont défilé mardi à Dijon contre le contrat première embauche, tandis qu'une partie des manifestants quittaient le cortège pour aller occuper la gare de la ville, comme mardi dernier, a constaté une journaliste de l'AFP. Une centaine de représentants des Verts étaient présents à la manifestation, en raison de la tenue à Dijon mardi et mercredi de la « rencontre nationale des élus régionaux Verts ». Dominique Voynet, Yves Cochet et Cécile Duflot, tous candidats à l'investiture de leur parti pour l'élection présidentielle de 2007, figuraient parmi eux. Le maire de Dijon, François Rebsamen, numéro deux du PS, a également manifesté avec son équipe municipale. Le 28 mars, les manifestants anti-CPE étaient à Dijon 10 000 selon la police, et 12 000 selon les organisateurs. En milieu d'après-midi, quelque 2 000 jeunes ont quitté le cortège officiel pour occuper la gare de Dijon, comme le 28 mars dernier. Ils ont franchi les grilles qui avaient été placées devant la gare pour les en empêcher. En fin d'après-midi, 500 d'entre eux restaient sur les voies, bloquant toute circulation, a constaté une journaliste de l'AFP. Les lycéens et étudiants étaient en tête de la manifestation, derrière une banderole « tous unis pour le retrait du CPE ». Ils rivalisaient de slogans et chansons : « ils nous prennent pour des kleenex, mouchons-les », « si t'en as marre du CPE tape dans tes mains » ou « travaille et tais-toi, vive la démocratie ». En fin de matinée, quelque 2 000 étudiants s'étaient rassemblés à l'Université de Bourgogne pour une assemblée générale, lors de laquelle le déblocage des facultés de lettres et de droit a été voté, à une courte majorité. A Chalon-sur-Saône, la police a dénombré 6 200 manifestants, les syndicats 10 000. Quelques centaines de jeunes ont également bloqué les voies dans la gare de la ville durant une vingtaine de minutes.

ion anti-CPE

Verts !
es Verts !
ELU ET MILITANT
LES VERTS - FED. DES ELUS ECOLOGISTES

L'ÉCOLOGIE
Les Verts

Les verts mobilisés pour le retrait du CPE

Réunis les 4 et 5 avril à Dijon poue leurs rencontres nationales, les élus régionaux et les responsables nationaux des Verts poursuivent la mobilisation pour demander le retrait du CPE.

Près de 150 élus régionaux Verts sont réunis aujourd'hui à Dijon pour amplifier leur action dans les conseils régionaux. Avec plus de 160 élus dans les régions et 44 vice-présidences, les Verts œuvrent à la concrétisation de leurs idées dans des domaines d'action qui embrassent l'ensemble des compétences régionales : développement économique, aménagement du terrotoire, mais aussi transports, formation professionnelle et, bien sûr, l'environnement.

Élu-e-s et militant-e-s !!!

Élus dans les institutions, les Verts sont aussi présents dans les luttes de terrain : contre la précarisation du travail, le développement des OGM, poiur une politique respectueuse de la dignité humaine : que l'on soit jeune, vieux, immigré ou enfant d'immigré.

Cette volonté de lier construction dans les institutions et mobilisation sur le terrain nous amène, quand l'urgence s'impose, à faucher des OGM ou à descendre dans la rue pour demander le retrait du CPE.

Car il ne suffit pas de développer en ré »gion ou dans nos communes des politiques solidaires, pour l'emploi des jeunes avec les emplois tremplins, pour une économie au service de l'homme et le soutien au monde associatif, pour les quartiers en difficulté, si le gouvernement spae tous les jours ses effets en attaqsuant le droit du travail et les valeurs de solidarité qui fondent notre société.

Le discours du Président Chirac ne doit pas nous endormir : le CPE demeure, la mobilisation doit se poursuivre.

La meilleure arme contre le chômage et le chômage des jeunes ce n'est pas la flexibilité du travail, c'est la priorité donnée à l'éducation pour tous : ce n'est pas la fermeture de classe ou de filières, c'est la priorité donnée pour une formation initiale de qualité. Ce n'est pas l'apprentissage à 14 ans mais la formation professionnelle toiut au long de la vie !

Les Verts Côte d'Or
BP 22913 21029
Dijon Cedex
www.lesverts2.orgl

Groupe Vert
Conseil Régional de Bourgogne
5 avenue Garibaldi, 21000 Dijon
esverts@cr-bourgogne.fr

Les Verts

CONFERENCE

Participants

Yann Werhling
Secrétaire national des Verts

Mireille Ferri
Vice-présidente du conseil régional Ile-de-France

Wilfrid Séjeau
Président du groupe Verts au Conseil régional de Bourgogne

Noël Mamère
Député maire de Bègles, faucheur volontaire

Catherine Levraud
Co-présidente du groupe Verts Conseil régional de PACA

Gérard Leras
Président du groupe Vert Région Rhône-Alpes

MERCREDI 5 AVRIL 2006

DE PRESSE

Introduction

« Ce rendez-vous dijonnais s'est désormais imposé dans le calendrier du parti comme un moment fort pour débattre et construire des politiques »

Wilfrid Séjeau : Au moment de clore ses journées, je tenais à faire part de notre satisfaction puisque cette nouvelle édition a réuni près de cent quatre-vingt participants : une majorité d'élus régionaux, certes, mais aussi des élus verts de grandes villes, des parlementaires… Toutes et tous sont venus pour discuter, débattre et mieux connaître les actions des conseillers régionaux Verts après maintenant deux années de mandature. Ce rendez-vous dijonnais, pour sa seconde édition, s'est imposé dans le « calendrier Vert » comme un moment fort pour débattre et construire des politiques. Ces deux journées auront été marquées par la mobilisation : celle qui s'est manifestée hier lors du rassemblement anti CPE avec la présence massive d'élus et de militants Verts dans le cortège ; celle de cet après-midi, à la tribune, où nous avons témoigné de notre solidarité aux faucheurs volontaires d'OGM avec la présence de Gilles Lemaire, Noël Mamère et Francine Bavay.

Bilan des Journées

« La mutualisation nous permet d'apparaître comme des partenaires à part entière, en étant force de propositions »

Catherine Levraud : Ces journées, fixées à chaque anniversaire de mandat, ont atteint un niveau plus opérationnel pour cette édition. Pour la plupart d'entre-nous, les élus verts sont sur un premier mandat et après un temps d'apprentissage, je constate que nous sommes dorénavant sur un temps d'approfondissement. Le désir de mutualisation est au cœur des journées, avec en tête celui de construire l'écorégion en mettant en commun nos expériences et en partageant nos points de vue. Même si les Verts peuvent apparaître dans la plupart des assemblées régionales comme des forces numériquement faibles, nous n'en restons pas moins porteurs d'actions et de projets. C'est pour les faire avancer que nous avons besoin d'être plusieurs. Cette mutualisation nous permet d'apparaître comme des partenaires à part entière, en étant force de propositions. Notre ambition pour l'année prochaine et de démarrer la rédaction d'un livre Vert dans les Régions, bilan de travail à mi-mandat comportant toute une série d'exemples concrets sur les politiques que nous avons pu initier.

Les futurs Contrat de projets avec l'Etat

« Pas de contractualisation sans bilan et sans négociations avec les partenaires ; pas de négociations sans préalable sur le calendrier, la méthode et les contenus »

Mireille Ferri : Nous sommes ici pour réfléchir sur les politiques que nous pouvons mener, infléchir, avec la définition de propositions d'actions. Le 06 mars dernier, le Conseil interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (anciennement Ciadt) a lancé le processus de révision des contrats de plan, ou contrats de projets. Nous en avons examiné le contenu et la stratégie et nous voulons, dans le cadre de cette Rencontre dijonnaise, interpeller les présidents de Régions pour qu'ils ne participent pas à la négociation de ces futurs contrats, sans avoir obtenu au préalable un certain nombre de garanties. Je rappellerai toute l'importance que revêt pour les Verts la question de la contractualisation avec l'Etat. Il est utile de rappeler que les contrats de plan précédents sont nés à la suite d'une réorganisation profonde de l'aménagement du territoire, lié à la Loi d'orientation et d'aménagement durable du territoire portée par Dominique Voynet. Celle-ci comportait un élément novateur fort : le schéma de services collectifs. Celui-ci entendait partir de l'expression des besoins des populations et contribuer à rééquilibrer les inégalités. Ce qui à l'origine était un comité d'aménagement durable du territoire est devenu un comité d'aménagement et de compétitivité des territoires : nous avons changé de logique en négligeant l'équité territoriale et sociale !

Par ailleurs, tout cela s'exerce dans un calendrier très « contraint ». Les préfets auront validation de leurs mandats de négociations durant l'été 2006. Nous allons donc engager une négociation avec l'Etat début juillet qui devra être terminée… en novembre ! Nous ne sommes même plus dans ce que nous pourrions appeler « l'esprit républicain »… Tout cela est complètement contradictoire avec l'objectif et l'appellation même de « contrat ». Autre élément sur la méthode : si les Régions sont présentées comme le partenaire « privilégié », l'Etat s'autorise à contractualiser avec des départements, avec des intercommunalités, enchaînant ainsi toute une série de négociations bilatérales. Nous souhaitons la mise en place de conférences territoriales régionales où les négociations multilatérales garantiraient la cohérence des projets de territoire.

Il y a bien des éléments positifs. Les Verts sont par exemple sensibles au fait que le changement climatique soit pris en compte de manière aussi forte. C'est un affichage clair à l'échelle française et au niveau européen. Mais on observe dans l'objectif de cohésion sociale et territoriale, quelque chose d'inacceptable. Ce qui est proposé, c'est en particulier d'adapter la formation des individus aux mutations économiques et de poursuivre des projets de rénovations urbaines. Dans ce contexte de crise sociale avec les manifestations d'aujourd'hui contre le CPE, mais aussi, ne l'oublions pas, avec les émeutes urbaines de l'automne dernier, nous avons à faire, en dépit des termes employés, à un aménagement du territoire uniquement libéral, sans aucune possibilité de médiation face aux iniquités.

Notre position est claire : pas de contractualisation sans bilan et sans négociation avec les partenaires ; pas de négociation sans préalable sur le calendrier, la méthode et les contenus ! Nous nous adressons aux présidents de régions en leur rappelant que ces négociations sont un piège qui se referment derrière eux. La philosophie originelle d'aménagement du territoire qui était à l'origine celle des Verts a été abandonnée ; les besoins actuels de lutte contre les inégalités ne sont pas

entendus. Nous sommes face à une négation institutionnelle des Régions, ce qui n'est pas un hasard au regard des résultats politiques des élections de 2004. L'Etat contourne les Régions pour aller directement au plus près des territoires et des intercommunalités qu'il aura lui-même choisi. Les Verts demandent à l'Association des Régions de France (ARF) qu'elle joue ici pleinement son rôle en assurant un portage politique collectif entre tous les partenaires et entre toutes les collectivités. Si nous n'y allons pas ensemble nous n'obtiendront rien ; si les Régions y vont séparément, toutes se feront tout rouler dans la farine. C'est là la position unanime des élus verts présents à Dijon que nous voulions porter aujourd'hui à l'issue de cette Rencontre et en diffusant un communiqué commun dans la foulée.

Les Régions face aux OGM

Gérard Leras : Notre attitude n'est pas simplement celle d'élus, avec une vision purement institutionnelle, nous sommes ancrés dans l'actualité, sensibles à ses sursauts et prêts à réagir aux mauvais coups de l'Etat. Dans le cadre de cette Rencontre, un badge a été édité où il est écrit « les Verts : élu et militant ». C'est un badge que nous porterons tous, dans les Régions, les collectivités, au Parlement. Il signifie que nous avons un pied dans les institutions – c'est la place qui nous a été accordée par les électeurs – mais que nous revendiquons aussi un pied sur le terrain militant, en restant fidèle à nos engagements.

J'interviendrai sur une autre question à propos de laquelle nous avons débattu au cours de ses journées : celle des OGM. Actuellement le « totalitarisme OGM » se manifeste à l'égard de faucheurs volontaires, certains présents cet après midi à la tribune, condamnés et visés par les huissiers. Nous sommes dans un contexte de répression législative dans la mesure où le gouvernement français tente de faire passer une loi sur la coexistence qui ouvre grand la porte aux OGM, et qui est une loi scélérate.

Un des enjeux de notre atelier de ce matin était de voir comment nous pouvions agir en temps qu'élus, dans nos Régions, et ce que nous avons déjà mis en place. Il a fallu dans un premier temps agir de sorte que les collectivités prennent position : nous avons obtenu que les Régions adhérent à la Charte de Florence et se déclarent régions sans OGM. Même si nous savons que n'avons pas de pouvoir de police, c'est un positionnement politique. A l'origine des premiers fauchages, comme celui de 1997 en Isère, une des raisons avancées était que l'Etat n'organisait pas de consultation publique. Nous persistons aujourd'hui avec la même exigence pour que celle-ci ait lieu. Dans plusieurs Régions, nous avons obtenu également que les Conseils soient organisateurs du débat public. Cela se fait sous des formes différentes, en Auvergne, en Rhône-Alpes et ailleurs

Nous nous sommes assignés une troisième mission : la pression politique. Nous avons parmi nos élus régionaux et nos présidents de Région, nombre de parlementaires. Nous agissons auprès d'eux pour qu'ils soient partie prenante au moment du débat sur la Loi de coexistence. Nous avons fait prendre dans certaines régions un souhait de moratoire. En Rhône- Alpes par exemple, les Verts ont fait adopté par le Conseil régional, un vœu officiel pour que le Parlement repousse la loi. Nous envisageons d'agir à l'échelle du conseil constitutionnel si la loi est adoptée : il suffit pour cela que soixante parlementaires saisissent ce dernier.

Enfin, les conseillers Verts agissent pour fédérer les oppositions aux OGM et leurs alternatives. Nous avons dans les régions des labels, des AOC, toute une série de productions de qualité, de l'agriculture Bio, qui sont incompatibles avec les OGM et les risques de contamination. Nous allons engager un travail auprès des filières, des offices de labellisation, auprès des coopératives AOC, pour les amener à s'engager d'avantage dans le combat OGM.

Désobéissance civique

Noël Mamère : Ces deux jours passés à Dijon sont la preuve que les Verts sont aujourd'hui inscrits dans le paysage politique français. Très présents dans collectivités territoriales locales, nous déplorons toutefois ne pas l'être suffisamment au plan national, au Parlement français, en raison d'un système électoral injuste. Le mode de scrutin actuel n'assure pas la juste représentation d'une famille politique comme la nôtre qui, pourtant, dans toutes les enquêtes d'opinion, a la préférence des Français.

Notre présence à tous les échelons démocratiques doit permettre d'infléchir les politiques publiques en faveur du développement durable. Celui-ci ne se résume pas à une simple recherche d'efficacité énergétique ou d'économies d'énergie mais entend démontrer que les questions d'environnement sont reliées à des enjeux sociaux.

Le projet OGM est à l'image de ce qu'est le projet de loi CPE, celui sur la transparence nucléaire, celui sur le traitement des déchets nucléaire : le gouvernement tente de passer en force contre la société, afin d'éviter que celle-ci s'occupe de ce qui la regarde, il choisit l'opacité contre la transparence. Plusieurs choses sont scandaleuses dans ce dossier OGM. Ce n'est pas simplement le fait que les semenciers n'ont pas à verser un centimes au fonds de garantie en cas de contamination, c'est aussi que le secret industriel reste maintenu. Monsanto, Pioneer et quelques autres ne sont pas contraints de rendre public les conséquences de leur OGM sur la santé.

En fauchant volontairement, nous ne faisons qu'appliquer la Constitution. Nous faisons de la désobéissance civique : en l'absence de droit, nous voulons construire du droit ; nous voulons l'améliorer.

Je reviens rapidement sur l'affaire qui me

« Etre élu Vert, c'est avoir un pied dans les institutions et conserver l'autre sur le terrain militant »

« En l'absence de droit, nous voulons construire du droit »

concerne. A Toulouse, sur près de 400 faucheurs déclarés, nous avons été 225 auditionnés par les gendarmes. Seule une poignée a été retenue par le Procureur de la République : José Bové, Gilles Lemaire, Michel Daverat, Noël Mamère, Gérard Onesta, Pierre Labeyrie... Nous avons été condamnés sans avoir eu droit à un premier degré de juridiction, en étant jugé en appel, ce qui est une atteinte au droit de la défense. Nous avons été assignés à une peine de prison ferme pour José Bové, et du sursis pour les autres. Nous avons écopé de 100 000 ? de dommage et intérêt réclamé par les plaignants. Pionner à décidé de mettre à exécution sa demande de dommage et intérêt qui se monte très exactement à 65 012 ?, et a décidé de choisir un seul des prévenus, en l'occurrence moi, pour mettre à exécution cette demande de dommage et intérêts. J'ai été l'objet de la sollicitude des huissiers lancés à mes trousses par la société Pioneer, vendredi 31 mars, à 08h30, à la mairie de Bègles.
Depuis, mes comptes et ceux de mon épouse, étant mariés sous le régime de la communauté, ont été bloqués. On s'en prend à un député vert parce qu'on veut nous faire taire, et au-delà tous ceux qui se battent pour l'expression démocratique sur des sujets aussi importants que celui-ci. On vise aussi accessoirement un député parce que je suis appelé au mois de mai à me prononcer sur le projet de loi OGM à l'Assemblée nationale, après qu'elle ait été examinée par le Sénat.

Aujourd'hui à Vienne en Autriche, les « Vingt Cinq » sont réunis pour nous faire croire en la coexistence possible entre les OGM et les cultures conventionnelles et biologiques. Tout le monde sait qu'elle n'est pas possible et que partout où il y a culture OGM, il ya contamination ! Plus de 6000 maires dans toute l'Europe ont pris des décrets pour dire non aux OGM sur le territoire de leur commune. Plusieurs Régions d'Europe ont dit également non aux OGM. Nous agissons, non pas pour alerter l'opinion parce que celle-ci est largement contre les OGM, mais pour la relayer. Pour dire qu'il y a encore aujourd'hui des gens qui sont des élus mais qui restent des militants, capables de prendre des risques pour que l'opinion ne soit pas bafouée par les semenciers et quelques grands lobbies financiers ou d'état.
A travers nos condamnations et ce harcèlement, nous sommes là pour dire qu'on ne se laissera pas faire. *Ce n'est pas ici un martyr qui vous parle mais un combattant !* Nous allons continuer à lutter avec le mouvement associatif et social, avec les syndicats pour faire triompher le droit sur le marché, sur l'opacité et sur ce qu'on pourrait appeler les prédateurs. Je ne me plains pas, je ne pleure pas. Je dis simplement que la société Pioneer n'a pas grand-chose à se mettre sous la dent en voulant me faire les poches ! C'est surtout qu'elle n'a pas beaucoup d'arguments pour justifier sa précipitation. Elle bafoue la justice française qui ne sait pas encore prononcée : il y a un pourvoir en cassation de la part des sept prévenus de Toulouse et deux jugements à Orléans et Versailles ont relaxé des faucheurs. C'est à la justice de dire le droit : pas à Pionner. »

Le mot de la fin

Yann Werhling : L'action des élus verts dans les Régions, tout comme d'ailleurs dans les municipalités et de plus en plus dans les conseils généraux, se fait ressentir en dépit du scrutin inique qui est le même que celui des législatives. Nous n'avons des élus que là où il y a de la proportionnelle ; ailleurs, trop peu, pas à la hauteur de ce que nous représentons réellement dans la société aujourd'hui.
Mais chaque fois que nous avons des élus, que nous sommes en responsabilité, non seulement ceux – ci font leur travail mais ils et elles n'oublient à aucun moment d'utiliser le levier qui est entre leur mains – un levier institutionnel — pour faire œuvre de militantisme, directement dans le cadre des règlements de l'institution ou dans la prise de parole, en portant une opinion, en faisant adopter des vœux, symboles fort d'une expression publique.
Cet outil sert aussi à contrebalancer une politique menée à un autre niveau. Aucun des groupes verts n'a manqué d'utiliser les institutions régionales pour opposer une résistance au gouvernement, dans le contexte actuel. Résister, mais aussi comme l'indique l'intitulé du débat de clôture : « construire une alternative ». Là aussi, nous entendons utiliser les compétences des institutions pour construire et crédibiliser le discours des Verts

« Résister à la politique de l'actuel gouvernement, construire une alternative »

Nous avons évoqué le combat contre les OGM, mais au-delà, c'est bien un projet pour une autre société que nous portons : une autre agriculture, une autre ruralité, une autre relation au vivant, une autre conception du rôle du politique. cette logique là est mise en œuvre par nos représentants, dans les conseils régionaux, au plan national et au plan européen.
Sur la question énergétique ou sur d'autres volets comme l'économie sociale et solidaire, nous n'avons pas à rougir de ce qui a été déjà fait en régions. Ces mêmes volets peuvent d'ailleurs être portés à d'autres échelons. Je crois que le Livre Vert qui est envisagé pour l'an prochain nous sera très utile pour illustrer et construire le programme des Verts sur la mandature législative 2007-2012
L'absence de proportionnelle rend les perspectives compliquées. Dans un pan de la négociation que nous allons mener avec nos partenaires de gauche, il y a celui d'avoir un engagement ferme sur la proportionnelle à l'occasion des prochaines législatives, comme c'est déjà le cas dans les conseils régionaux et municipaux.
Ce n'est pas une revendication de boutique, c'est aussi défendre un scrutin qui est de plus en plus utilisé à travers le monde dans toutes les démocraties un peu évoluées, en permettant une meilleure

mixité sociale. Notre parlement français est aujourd'hui déséquilibré en termes de parité, de représentation des minorités. Il n'est pas le reflet de la société dans laquelle nous vivons. C'est cela aussi que le mode de scrutin proportionnel doit corriger. Les discussions avec nos partenaires de la gauche commencent sur le volet électoral et sur le volet programmatique pour construire une alternative à la droite aujourd'hui au pouvoir en 2006.

Mireille Ferri : Il faut qu'il y ait contrat de gouvernement, c'est-à-dire qu'il y ait une négociation en vue de dresser des axes forts de politique commune. L'objectif n'est pas tant d'accéder au pouvoir, mais d'exercer le pouvoir pendant cinq ans, d'être en capacité de savoir sur quoi vont porter ses réformes des politiques publiques, quels seront les partenaires identifiés. Il y aura des négociations programmatiques conduites à travers les forums nationaux avec les formations de gauche et d'autres qui porteront sur la définition d'un contrat de gouvernement. Une représentation forte à l'assemblée nationale est quelques chose pour les Verts qui n'est pas négociable ; autant nous ne pouvons pas avoir d'accord électoral si nous n'avons pas d'accord programmatique ; autant il ne servirait à rien de donner nos idées à nos partenaires pour qu'ensuite nous n'ayons pas la garantie qu'elles soient appliquées ; notamment à travers la pression du Parlement. Ce processus de discussions débute, il ne va pas être facile. Aujourd'hui, on ne peut pas se contenter d'être dans la riposte, dans la manifestation il faut aussi construire. Si on veut que la gauche gagne en 2007, il faut un projet fédérateur, qui dynamise et qui donne, notamment aux abstentionnistes, l'envie d'aller voter.

CR rédigé par Arnault Costilhes.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rencontres nationales des élus Verts régionaux Dijon
4 et 5 avril 2006

Les élus Verts régionaux inquiets de la préparation des futurs contrats de projets

Les conseillers régionaux Verts réunis à Dijon constatent que la préparation des futurs contrats de projets devant succéder aux contrats de plan Etat Région est conforme aux méthodes Villepin.

A l'heure actuelle, aucun bilan qualitatif des CPER n'a pu être établi de façon contradictoire entre régions et Etat. Dans les délais prévus par l'Etat pour signer les nouveaux contrats, ce bilan ne pourra être tiré. Les Verts soulignent qu'il ne suffit pas de se gargariser d'un taux d'exécution de 80 % : dans les 20 % manquant les grandes perdantes auront été notamment les infrastructures de transports collectifs du fait du refus de l'Etat d'engager les financements nécessaires.

La nouvelle philosophie qu'introduisaient les schémas de service collectifs est enterrée : elle partait de l'expression des besoins des citoyens, elle ne semble plus d'actualité !
Aujourd'hui seule la notion de compétitivité des territoires semble guider la vision de l'aménagement. Cette évolution est inacceptable car elle néglige totalement la nécessité d'un rééquilibrage territorial et social.

Les décisions du CIACT du 6 mars dernier mettent en place :
– un calendrier contraire à l'esprit républicain et à l'esprit de décentralisation qui ne permet pas la conduite d'une véritable négociation avec les collectivités locales
– une négociation au coup par coup, fragmentée entre les différents niveaux de collectivités et contraire à une logique de partenariat. La méthode employée risque d'entraîner l'émergence d'une suite de projets localisés sans cohérence territoriale et sans appropriation par les acteurs locaux
– des thématiques prioritaires inacceptables en l'état. Si les Verts se réjouissent que le changement climatique semble être au cœur des préoccupations gouvernementales, ils ne peuvent accepter que l'objectif de cohésion sociale soit traité « au titre des politiques de compétitivité ».

Après les révoltes urbaines de l'automne 2005 et les manifestations anti CPE, les Verts veulent négocier avec l'Etat d'autres formes de luttes contre les inégalités sociales et territoriales, d'accès à l'emploi, aux services publics, à la formation, à un logement digne pour tous.

Les conseillers régionaux Verts souhaitent interpeller les présidents de région sur le piège qui s'organise autour d'eux. Ils leur demandent de poser comme préalable à toutes négociations sur les contrats de projet :
– le rallongement du calendrier de négociation permettant, après bilan des CPER, une signature des contrats dans le deuxième semestre 2007
– l'organisation de conférences territoriales régionales réunissant toutes les collectivités
– une redéfinition conjointe des objectifs politiques de l'aménagement du territoire, notamment concernant le volet de la réduction des inégalités sociales et territoriales.

En anéantissant les perspectives d'une véritable décentralisation introduite par la LOADDT qui plaçaient les régions au cœur des projets de développement, la démarche proposée par le CIACT conduirait inexorablement à une destruction libérale des territoires.

Les Verts proposent à l'ARF de veiller à une action coordonnée des régions pour obtenir ensemble la redéfinition des priorités de l'Etat en matière d'aménagement et de gouvernance.

Contact presse : Jean-Marie BOUGUEN (01 53 85 69 71)

Elus régionaux Verts : aménagement du territoire guidé par la seule compétitivité

05/04/2006

Les élus Verts des conseils régionaux, réunis mardi et mercredi à Dijon, se sont inquiétés de la politique d'aménagement du territoire menée par le gouvernement, « guidée par la seule notion de compétitivité » selon eux.

La vision gouvernementale de l'aménagement du territoire « néglige totalement la nécessité d'un rééquilibrage territorial et social », ont dénoncé les Verts dans un communiqué.

De plus, « la préparation des futurs contrats de projets, devant succéder aux contrats de plan Etat Région, est conforme aux méthodes Villepin », car le calendrier « ne permet pas la conduite d'une véritable négociation avec les collectivités locales », ont-ils ajouté.

« Nous demandons à l'Association des régions de France (ARF) de jouer son rôle, d'être le garant d'un portage politique collectif », a ajouté Mireille Ferry, vice-présidente du conseil régional d'Ile-de-France, lors d'un point-presse.

Quelque 150 conseillers régionaux se sont retrouvés à l'Hôtel de Région à Dijon, pour la deuxième édition de leur rencontre nationale. La troisième se tiendra fin mars 2007 à Rouen.

« Sur les OGM ou le CPE, aucun de nos groupes n'a manqué une occasion d'utiliser les institutions régionales pour faire valoir notre point de vue », s'est félicité Yann Wehrling, secrétaire national des Verts, venu les soutenir.

© 2006 AFP. Tous droits de reproduction et de représentation réservés.

2E RENCONTRE NATIONALE DE

Les Verts fauchent... le

LA capitale régionale s'est mise aux Verts durant deux jours. Hier, s'est, en effet, achevée la Rencontre nationale des élus régionaux écologistes à l'hôtel de région à Dijon. Pour la 2e fois depuis qu'ils ont accédé aux exécutifs « pluriels » des conseils régionaux, quelque 150 édiles (120 l'année dernière) ont échangé leurs expériences, lors, comme l'a qualifié Wilfrid Séjeau, président du groupe Verts en Bourgogne et hôte de cette manifestation, d'« un moment fort de débats et de construction politique ». A l'issue de ces travaux, qui ont porté, notamment, hier sur « la résistance à la politique du gouvernement », l'ensemble de leurs responsables nationaux ont tenu à faire le point : un peu plus d'une heure après que Dominique de Villepin a annoncé qu'« il tirerait les conclusions » de la crise actuelle, Yann Werhling, secrétaire national, a réitéré son souhait de voir « l'abrogation du CPE » : « Le départ de Dominique de Villepin, l'arrivée de Nicolas Sarkozy ou d'un de ses clones ne changeront rien », a ajouté le numéro 1 des Verts. Le député-maire de Bègles, Noël Mamère, a évoqué la mobilisation contre les OGM : « La condamnation à du sursis dont je fais l'objet et la visite des huissiers que je viens de subir (Ndlr : après un fauchage de culture OGM dans le Sud-Ouest) montrent que j'ai été choisi comme cible afin d'intimider l'ensemble des faucheurs.

Ce projet de loi sur les OGM est à l'image du CPE, eu égard au passage en force et à l'opacité qui l'entoure. Ce n'est pas un martyr qui vous parle mais un vrai combattant pour faire triompher le droit ! »

Mireille Ferry, vice-présidente d'Ile-de-France, s'est inquiétée de l'évolution des contrats de plan en contrats de projet : « C'est un piège qui se referme.

Les responsabl

Il faut que l'ense sidents de régi pas de négociati lable quant au ca méthode et au c therine Levraud (c gional de PACA) e ras (Rhônes-A également apport à l'édifice du débat Tous ont égaler corps contre le s

DIJON

Débats et ateliers des Verts

Près de cent cinquante élus Verts ont participé, récemment, aux débats et ateliers de la seconde Rencontre nationale des conseillers régionaux Verts. Plusieurs personnalités étaient présentes, parmi lesquelles Dominique Voynet, sénatrice, Gilles Lemaire et Noël Mamère, faucheurs volontaires d'OGM.

Les conseillers régionaux ont présenté un bilan de leur travail, après maintenant deux ans de présence dans les exécutifs. Les Verts agissent dans des domaines aussi variés que l'économie sociale et solidaire, la formation professionnelle, les transports, et bien sûr, l'environnement. L'organisateur des journées, Wilfrid Séjeau, élu nivernais et président du groupe Vert de Bourgogne, a constaté que ces journées dijonnaises se sont imposé dans le calendrier du mouv ment, comme « un mome fort de débats et de constru tion ». Catherine Levrau pour la région Paca, souligr le caractère « plus opérati nel de cette nouvelle éditio et la volonté marquée de f avancer nos chantiers c muns. « Résister à la polit du gouvernement, const une alternative ». Yann W ling, puis Noël Mamère réaffirmé l'engagemen Verts : « Abrogation du et « mobilisation contre l jet de loi OGM ».

Tous, enfin, ont fait commune sur le nucléa désapprouvant l'attitu François Patriat, sur centes prises de parol veur du pôle de compe nucléaire bourguignon

Le Journal du Centre 20.04.2006

ES ÉLUS RÉGIONAUX ÉCOLOGISTES

CPE à Dijon

es des Verts lors de la clôture de leur rencontre nationale à Dijon

mble des pré-
on n'entame
on sans préa-
lendrier, à la
contenu. Ca-
du conseil ré-
et Gérard Le-
lpes) ont
é leur pierre
t écologiste.
nent « fait
soutien de

François Patriat au pôle nucléaire de Bourgogne », que Yann Werhling avait déjà dénoncé dans nos colonnes la veille. Sur ce sujet, précédemment à la conférence de presse de clôture, Dominique Voynet avait également défriché le terrain : « Sur le nucléaire, il n'y a aucune raison que l'exécutif bourguignon cède aux invectives du gouvernement. D'où viennent les chiffres de création de 30000 emplois ? » Ainsi se sont achevées ces 2es Rencontres vertes successives à Dijon, où, naturellement pourrait-on écrire, la course à l'investiture pour la présidentielle (le candidat doit être désigné le 30 mai) était dans tous les esprits. L'année prochaine, le parti écologiste prendra la direction de Rouen...

Le Journal de Saône-et-Loire 06.04.2006

es
ve-
ent
uc-
ud,
nait
on-
n »,
aire
om-
ique
ruire
Verh-
, ont
t des
CPE »
e pro-

cause
ire, en
ude de
ses ré-
e en fa-
étitivité
. ■

LE SECRÉTAIRE NATIONAL ÉCOLOGISTE À DIJON

Y. Werhling : « Un Vert sera candidat à la présidentielle »

Depuis hier et jusqu'à ce soir, se tiennent à Dijon les Rencontres nationales des élus régionaux écologistes. Yann Werhling, secrétaire national des Verts, qui évoque, à cette occasion, la présidentielle, le CPE... et le pôle nucléaire bourguignon.

LE BIEN PUBLIC-LES DEPECHES : Vous avez manifesté hier dans les rues de Dijon contre le CPE. Si bien que l'intervention, vendredi soir, du chef de l'Etat n'a pour vous, rien changé...

Y. W. : « Evidemment, nous y avons participé comme nous l'avons fait depuis le début du mouvement. Dijon a été un moment un peu particulier puisque l'ensemble des conseillers régionaux Verts de toute la France et une délégation de l'exécutif national a pris part à la manifestation. Comme tout le monde, je n'ai rien compris à l'intervention du président de la République : une loi est promulguée ou bien elle ne l'est pas. Comme toutes les forces de gauche, tous les syndicats et tous les mouvements étudiants, nous demandions à ce qu'elle ne soit pas promulguée. Elle l'est, donc, à partir de ce moment-là, on peut faire toutes les tergiversations que l'on veut, la réalité c'est que ce texte est toujours là. On nous prend et l'on n'accepte pas la façon de présenter les choses en disant qu'il y a un dialogue et, qu'en fait, il n'y en a pas. L'intervention du chef de l'Etat, la réaction du gouvernement depuis le début montre une incapacité totale à comprendre aujourd'hui les revendications de la jeunesse. Je pense que c'est un problème de génération ».

BP-LD : Ces 2e rencontres des élus régionaux Verts à Dijon ont pour but de rendre plus visibles les politiques écologistes. Comment y parvenir ?

Y. W. : « Plus que leur visibilité, l'enjeu est de les rendre plus effectives. Nos élus qui sont dans la très grande majorité des régions ont la capacité aujourd'hui de mettre en œuvre les positions des Verts. A l'issue de la mandature, un certain nombre de choses changeront dans le quotidien des gens même si une action n'est pas que régionale, elle est aussi municipale, départementale et nationale. Néanmoins ce levier dont nous disposons est très fort. Nous voulons échanger les meilleures pratiques durant ces 2 jours à Dijon sur les questions d'énergie, d'alimentation, d'économie solidaire... C'est cette visibilité sur le terrain qui rendra plus compréhensible notre projet pour toute la société »

BP-LD : Le candidat présenté par votre parti à la présidentielle sera-t-il issu de vos rangs ?

Y. W. : « Ce sera un candidat Verts. Qui mieux qu'un Verts peut défendre les idées des Verts ! Le processus suit son cours et nous désignerons un ou une candidat (e) Verts à la présidentielle (ndlr : le 30 mai) ».

BP-LD : Ce qui semble un peu plus fermer la porte à la perspective José Bové, pour laquelle des pétitionnaires demandent, dans vos rangs, un référendum interne...

Y. W. : « Moi, je ne suis fermé à aucun débat. Certains ont envie de poser cette question. Ils la poseront, nous la trancherons. Pour le moment, nous avons un processus de désignation décidé lors de la dernière assemblée générale. Mon rôle est de faire suivre ce processus. Il y a un débat, nous le mènerons aussi sereinement qu'il faut le mener. Cela ne me pose aucun problème, en plus la personne de José Bové ne me pose aucun problème. La question est quel projet on veut défendre, pour faire quoi et cette question a déjà été tranchée par l'assemblée générale ».

Propos recueillis par Xavier GRIZOT

Yann Werhling, secrétaire national des Verts : « Le gouvernement, depuis le début de la bataille contre le CPE, montre une incapacité totale à comprendre les revendications de la jeunesse » (photo archives BP-LD)

Rencontre nationale des élus régionaux Verts

Depuis hier, les élus régionaux Verts de toute la France tiennent leur rencontre nationale à l'hôtel de région à Dijon, et ce, pour la 2e année consécutive. Après s'être penchés, hier, sur les transports, ils aborderont aujourd'hui la construction d'une alternative et la résistance à la politique du gouvernement. Ils afficheront également aujourd'hui leur solidarité aux faucheurs et leur mobilisation contre le projet de loi sur les OGM. Durant ces deux jours sont aussi annoncés les candidats à l'investiture écologiste à la présidentielle : Dominique Voynet, Yves Cochet, Cécile Duflot ou encore Jean Desessard.

Sur le pôle nucléaire bourguignon...

BP-LD : La direction nationale des Verts a menacé François Patriat de quitter l'exécutif régional si le président bourguignon poursuivait son soutien au pôle de compétitivité nucléaire. Pourriez-vous aller jusqu'à mettre cette menace à exécution ?

Y. W. : « Nous sommes depuis notre création pour la remise en cause de la filière en avant du nucléaire français qui n'existe dans aucun autre pays à ce point-là. En remettre une couche avec le pôle de compétitivité nucléaire dans un exécutif où il y a des Verts, c'est de la provocation ! La sortie du nucléaire est un point très important du projet des Verts. N'engageons pas des politiques contraires à cette logique-là, sans quoi nous serions en décalage par rapport à notre propre discours. Nous avons expliqué cela posément, sans agressivité à François Patriat et ce n'est pas une menace. Nous ne serions simplement plus dans une cohérence d'action si l'exécutif bourguignon s'engageait dans le pôle de compétitivité nucléaire. Si l'on ne va dans le sens de l'économie d'énergie et le développement des énergies durables, nous ne sommes plus de la partie, c'est clair ».

Le Bien Public 05.04.2006

POLITIQUE

« C'est un combattant qui vous parle ! »

A Dijon, Noël Mamère a raconté aux conseillers régionaux des Verts sa lutte contre le « totalitarisme OGM » et l'huissier qui le « harcèle » pour récupérer 65.012 € d'indemnités.

DIJON. - C'est la condamnation *a posteriori* et sans appel du calamiteux système du « *tourniquet* », inventé par les Verts au cours des années 70 et qui consistait pour un élu à céder son siège à mi-mandat à son suivant de liste pour l'initier à son tour au job. Aujourd'hui, les écologistes ont compris qu'être conseiller régional ça s'apprend et que l'expérience est un gage d'efficacité.

« Logique libérale »

A Dijon où se sont réunis pendant quarante-huit heures, pour la seconde année consécutive, 130 conseillers régionaux du mouvement, chacun le reconnaît bien volontiers. « *Les Verts, dans l'opposition, avaient beaucoup d'idées mais pas toujours le sens des réalités* », considère Dominique Voynet. « *Ce qui me frappe, c'est la qualification rapide de tous ces gens passés du « y'a qu'à » au « comment on fait »*. Et leur capacité, dans les différents exécutifs, à proposer du concret ».

Satisfait également de cette « *approche pragmatique* », Alain Fousseret, le vice-président Vert chargé de l'éducation en Franche-Comté qui a piloté un atelier sur ce thème. « *Quand on parlait naguère de l'enseignement avec des militants, on avait droit à de grandes théories* », constate-t-il. « *Alors que là, chacun s'est attaché à débattre du réalisable, entre élus qui ont les mains dans le cambouis et savent de quoi ils parlent* ». L'autre vice-présidente comtoise, Antoinette Gillet, qui animait l'atelier dédié aux politiques de l'eau, partage son sentiment. « *Après le temps de l'apprentissage, c'est maintenant le temps de l'approfondissement !* », résume Wilfrid Séjeau, conseiller bourguignon, organisateur de ces journées d'études.

Côté « *approfondissement* », justement, un dossier fâche : la volonté du gouvernement de remplacer les anciens contrats de plan par des contrats de projet. Or la version précédente, rappelle Mireille Ferri, vice-présidente du conseil régional d'Ile-de-France et secrétaire nationale adjointe, avait été impulsée par Dominique Voynet dans sa loi d'orientation sur l'aménagement du territoire. « *Elle partait des besoins des citoyens avec ses schémas de services collectifs. Là, bien que deux crises graves, les banlieues et le CPE, aient mis en évidence l'importance de préserver la cohésion sociale, nous sommes face à une logique libérale. Le gouvernement tente de l'imposer avec un calendrier précipité. Il faut refuser d'en discuter dans ces conditions. L'ARF (Association des Régions de France) doit mener une action coordonnée pour obtenir la redéfinition des priorités de l'Etat* ».

« Pas un martyr ! »

L'an prochain, ces rencontres d'élus se dérouleront à Rouen. Les conseillers régionaux y consigneront leurs observations de gestionnaires dans un petit « *Livre vert* ». L'autre sujet majeur à Dijon, c'est la lutte « *contre le totalitarisme OGM* ». Avec les témoignages des faucheurs volontaires condamnés par les juges, notamment l'ex-secrétaire national du parti, Gilles Lemaire, et le député-maire de Bègles, Noël Mamère, auxquels les fabricants d'OGM ont envoyé les huissiers pour obtenir 100.000 d'€ d'indemnités. En dépit de leur pourvoi en cassation qui n'est pas suspensif sur le plan du dommage civil, les comptes en banque des deux hommes ont été bloqués et la liste de leurs biens dressée (1).

« *Ils veulent m'intimider car je vais devoir me prononcer à l'Assemblée, comme député, sur les OGM* », estime Noël Mamère à qui la société Pioneer Genetique réclame désormais 65.012 € puisqu'à l'inverse d'autres faucheurs volontaires, il est solvable. Le pire, pour lui, c'est que le compte de sa femme a également fait l'objet d'une mesure conservatoire « *car on est mariés sous le régime de la communauté* », raconte-t-il. Certes accablé par ce coup dur, « *Nano* » ne renoncera pas. « *Ce n'est pas un martyr qui vous parle, mais un combattant !* », s'enflamme-t-il. « *Je vais continuer la lutte pour faire triompher le droit sur la loi du marché et les prédateurs* ». Eric Durand, chargé du suivi du dossier des OGM à la Région Franche-Comté, a apprécié.

Jean-Pierre TENOUX

(1) Voir sur www. noelmamere. org

● *Lire aussi en page France*

L'Est Républicain 06.04.2006

ASSOCIATION DES REGIONS DE FRANCE

LISTE DES DESIGNATIONS
Année 2004 / 2005 / 2006
Les éluEs VertEs

Membres du Conseil d'administration de l'ARF
Mireille FERRI
vice-présidente du conseil régional d'Ile-de-France
Wilfrid SEJEAU
conseiller régional de Bourgogne

Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes
M. Yannick SOUBIEN
Conseiller régional de Basse-Normandie

Cercle français de l'eau
M. Jean-Bernard DAMIENS
Vice-Président du Conseil régional du Limousin

Commission nationale du débat public
M. Dominique PLANCKE
Conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais

Conseil national de l'air
Titulaire
M. Jean-Félix BERNARD
Conseiller régional d'Ile-de-France
Suppléant
M. Eric DURAND
Conseiller régional de Franche-Comté

Conseil national de la vie associative
M. Jean LISSAR
Vice-Président du Conseil régional d'Aquitaine

Conseil national de l'enseignement agricole
Titulaire
M. Pascal DACHEUX
Conseiller régional de Picardie
Suppléants
M. Jacques OLIVIER
Conseiller régional de PACA

Commission nationale de la coopération décentralisée
Titulaire
Mme Ginette VERBBRUGGHES
Vice-Présidente du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais
Suppléant
M. Jean-Philippe BAYON
Vice-Président du conseil régional de Rhônes-Alpes

Conseil supérieur de la fonction publique territoriale
Suppléant
M. Jean-Charles KOHLHAAS
Conseiller régional de Rhône-Alpes

Conseil supérieur de l'éducation
Titulaire
M. Alain FOUSSERET
Vice-Président Franche-Comté.
Suppléant
M. Jacques PAPON
Conseil régional d'Aquitaine

Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur
Titulaires
M. Marc LIPINSKI
Vice-Président du Conseil régional d'Ile-de-France

Conseil national des Transports – CNT
Titulaires
M. Alain AMEDRO
Conseiller régional d'Ile-de-France

Section permanente du Conseil national des transports – CNT
Suppléant
M. Alain AMEDRO
Conseiller régional d'Ile-de-France

Conseil d'administration du Centre INFFO
M. Jean-Luc BURGUNDER
Vice-président du conseil régional du Centre

Conseil national des déchets
Titulaire
M. Michel VAMPOUILLE
Vice-Président du Conseil régional d'Ile-de-France
Suppléant
M. Michel DAVERAT
Conseiller régional d'Aquitaine

Haut Conseil de l'évaluation de l'école
Titulaire
Mme Sylvie MEYER
Conseillère régionale de Franche-Comté

Conseil d'orientation de l'observatoire national des effets du réchauffement climatique – ONERC
Titulaire
M. Daniel BEGUIN
Vice-Président du Conseil régional de Lorraine
Suppléant
Mme Agnès THIBAL
Vice-Présidente du Conseil régional du Centre

Conseil national du bruit
Titulaire
M. Pascal MAROTTE
Conseiller régional d'Ile-de-France
Suppléant
Mme Agnès THIBAL
Vice-Présidente du Conseil régional du Centre

Conseil national des missions locales
Mme Maryse ARDITTI
Vice-Présidente du Conseil régional de Languedoc-Roussillon

Conseil territorial de l'éducation nationale
Mme Marie-Pierre ROUGER
Conseillère régionale de Bretagne

Conseil national du développement durable
Mme Mireille FERRI
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Commission « Familles, vulnérabilité, pauvreté »
M. Michel AUTÈS
Vice-Président du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais

Conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaire et scolaires (CNOUS)
suppléante
Mme Antoinette GILLET
Vice-Présidente du Conseil régional de Franche-Comté

Conseil national de la sécurité civile
Mme Hélène BLANCHARD
Vice-Présidente du Conseil régional de Rhône-Alpes

Bureau du Conseil national de la formation tout au long de la vie
Titulaires
M. Patrick COTREL
Vice-Président du Conseil régional des Pays-de-la-Loire

Conseil national de l'information géographique :
Titulaires
M. Daniel BEGUIN
Vice-Président du Conseil régional de Lorraine

Commission de la coopération territoriale
M. Pascal MAROTTE
Conseiller régional d'Ile-de-France

Haut Conseil de l'Evaluation Artistique et Culturelle
Mme Myriam CAU
Conseillère régionale du Nord-Pas-de-Calais

Groupe de travail interministériel sur la stratégie nationale de développement durable
Mme Rose-Marie SCHMITT
Vice-Président du Conseil régional d'Aquitaine

Commission nationale des aides de l'ADEME
Titulaire
Mme Marie-Pierre DIGARD
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Groupe de travail relatif au Schéma Directeur de l'Administration Electronique (SDAE)
M. Philippe LECLERCQ
Conseiller régional de Lorraine

Conseil national du littoral
Mme Jannick MORICEAU
Vice-Présidente du Conseil régional de Bretagne

Conférence de la famille
Mme Corinne CAP
Conseillère régionale de Poitou-Charentes

Comité national consultatif des personnes handicapées
M. Patrick LARIBLE
Conseiller régional de Poitou-Charentes

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (propositions)
Titulaires
Mme Véronique MOREIRA
Conseillère régionale de Rhône-Alpes
Suppléants
Mme Marie BOUCHEZ
Conseillère régionale de Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Mme Dominique RONGA
Vice-Présidente du Conseil régional de Lorraine

Comité des Régions
Titulaires
M. Jean-Vincent PLACÉ
Conseiller régional d'Ile-de-France

Conférence nationale de la santé
M. Michel AUTES
Vice-Président du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais

Commission nationale chargée d'émettre un avis en vue de l'attribution du label de pôle d'excellence rurale
Suppléant
M. Marc BORNECK
Conseiller régional de Franche-Comté

Conseil supérieur de l'économie sociale
Titulaire
M. Philippe HERVIEU
Conseiller régional de Bourgogne
Suppléant
Mme Marie MEUNIER-POLGE
Conseillère régionale du Languedoc-Roussillon

Commission enseignement agricole du Conseil territorial de l'éducation nationale (CTEN)
Suppléants
Mme Marie-Pierre ROUGER
Conseillère régionale de Bretagne

Comité d'évaluation du plan national santé environnement (PNSE)
Titulaire
M. Michel AUTES
Vice-Président du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais.

RENDEZ-VOUS A

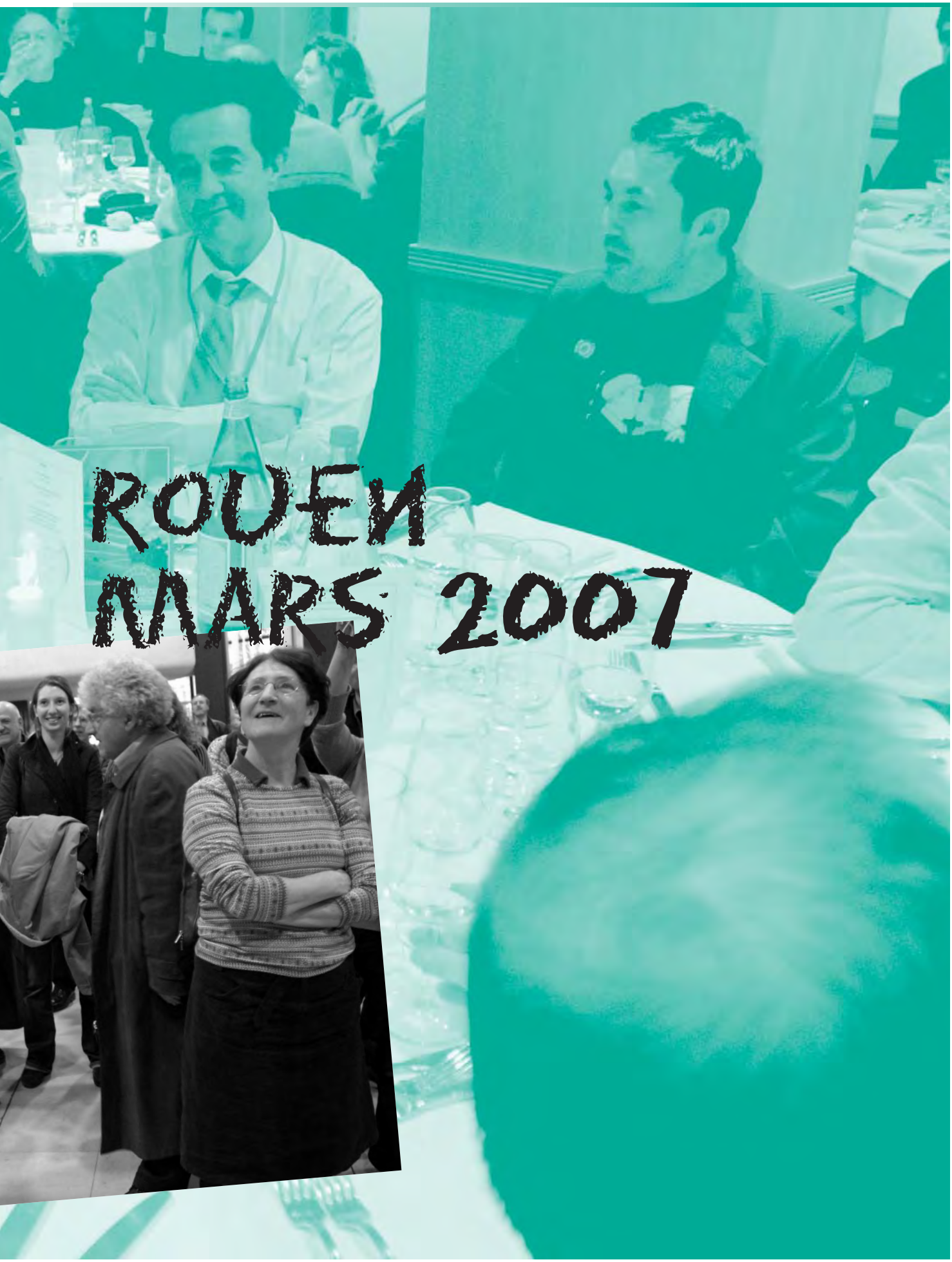
ROUEN
MARS 2007

FICHES ACTIONS

Exemples de politiques sectorielles menées dans les régions à l'initiative des conseillères et conseillers VertEs

AQUITAINE
Appel à projets "Coopérer pour entreprendre autrement dans l'économie sociale et solidaire" 183
Eco-conditionnalités dans les aides à la construction 181

AUVERGNE
Plan bois-énergie 197
Prix de l'environnement pour le développement durable 208

BASSE-NORMANDIE
La Basse-Normandie : une vélo région 230

BOURGOGNE
Appel à projet zones humides 212
Appel à projet Basse énergie 198
Un Réseau régional d'Ecoles de la deuxième chance 189
Programme d'aide à la création dans les quartiers 185

BRETAGNE
Etablissement Public Foncier 221

BRETAGNE, PAYS DE LA LOIRE, POITOU-CHARENTES
Réseau grand ouest "Développement durable etcommande publique" 209

CENTRE
Circulations douces ou non motorisées 231

FRANCHE-COMTÉ
Agenda 21 dans les lycées 193
Bois énergie 199

HAUTE-NORMANDIE
Appel à projets solidaires 186
Fonds d'aide aux micro-projets de développement 179
Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie (AREHN) 211
Agence de développement régional de l'économie sociale et solidaire (ADRESS) 188

ILE-DE-FRANCE
Soutien aux partenariats institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation (PICRI) 190
Aide régionale pour le maintien de l'agriculture biologique en Ile-de-France 172
Politique régionale en faveur de la biodiversité et des milieux naturels... 213
Dispositif régional de soutien à la mise en œuvre du droit à la contraception et à l'IVG 228

LANGUEDOC-ROUSSILLON
Programe généralisé expérimental de formation au développement durable 215

LIMOUSIN
Aide à la certification bio 174
Schéma régional éolien 200
Réalisation du profil environnemental et du plan climat du Limousin 201

LORRAINE
Politique de la biodiversité 216
Démocratie participative et citoyenneté 191
Energies renouvelables 202

NORD-PAS-DE-CALAIS
Opération ISOLTO 203
Ecoles de consommateurs 192
Maisons de santé 224

PAYS DE LA LOIRE
Aide à la certification biologique 175
Contrat régional de bassin versant (CRBV) 217
Plan d'action vis-à-vis des OGM 176
Filière bois-énergie 205

PICARDIE
Picardie Avantage Isolation 207
Aide à la certification et aux contrôles liés à l'Agriculture biologique et aide aux investissements spécifiques AB 177

POITOU-CHARENTES
Budget participatif dans les lycées 194
Politique transversale du handicap 226

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR
Valorisation des déchets alimentaires des lycées 195
Recherche - Action écocitoyenneté 196
Rédaction d'une charte méditerranéenne de la qualité environnementale des bâtiments 219
Mise en place de "paniers paysans" pour les agents 178

RHÔNE-ALPES
Démarche Développement Durable 218
Politique régionale de l'habitat 220
Santé environnement 227

ILE-DE-FRANCE

Aide régionale pour le maintien de l'agriculture biologique en Ile-de-France

S' il existe en France, comme dans la majorité des pays de l' Union Européenne, une aide à la conversion à l' agriculture biologique, il n' existe pas une « aide au maintien » permettant aux agriculteurs de s' engager durablement dans cette voie. Compte tenu des enjeux environnementaux franciliens et du très faible développement de ce mode de production en Ile-de-France, la Région souhaite mettre en place un accompagnement suffisant pour garantir la pérennité des évolutions de pratiques agricoles répondant aux exigences et garanties environnementales fortes présentées par le mode de production en agriculture biologique.

Objectif

Il s'agit d'un régime d'aide pour les surfaces situées en Ile-de-France certifiées en agriculture biologique et ne bénéficiant pas d'autres mesures de soutien surfacique à l'Agriculture Biologique. Cette aide à l'hectare établie par type de production dans le respect des plafonds définis au niveau européen et pour une durée de 5 ans conformément au règlement de développement rural. Elle correspond aux pertes de revenus et coûts additionnels liés à la mise en œuvre de pratiques agricoles environnementales certifiées en agriculture biologique en comparaison des bonnes pratiques agricoles traditionnelles.

Ce type d'aide n'étant pas prévu dans le cadre du plan de développement rural national, elle est dans l'attente de sa révision, en 2007, financée en totalité par la Région.

- **1- Cultures pérennes : 900 €/ha**
  En Ile-de-France, les cultures pérennes concernées sont les cultures spécialisées arboricoles (vergers hautes et basses tiges), viticoles...
- **2- Cultures « spécialisées » annuelles : 600 €/ha**
  Les cultures « spécialisées » annuelles concernées en Ile-de-France sont toutes les cultures maraîchères et légumières y compris celles sous abris et tunnels, la cressiculture, les cultures de petits fruits, les cultures florales et de plantes aromatiques et à parfum.
- **3- Autres cultures : 151 €/ha**
  Les cultures concernées en Ile-de-France sont les cultures annuelles : toutes les grandes cultures y compris de semences (céréales, oléagineux, protéagineux) cultures industrielles dont légumières de plein champ, prairies...
  Ces montants peuvent être ajustés pour respecter les plafonds communautaires si les parcelles concernées bénéficient d'un autre aide entrant dans le calcul du plafond communautaire.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires éligibles sont les agriculteurs exploitant des surfaces agricoles certifiées en agriculture biologique situées en région Ile-de-France.

Partenariat

Pour assurer le financement de cette aide régionale, un contrat de 5 ans serait signé avec chaque agriculteur contractant. Chaque année, la commission permanente affecterait le montant global des aides correspondant aux surfaces certifiées contractualisées, et le montant annuel pour chaque agriculteur signataire d'un contrat avec la Région.

L'ARASEA et l'ADASEA 77 seraient chargées du montage et de l'instruction des dossiers de demande d'aides. Le CNASEA serait chargé d'assurer le versement de ces aides à chacun des agriculteurs.

Conditions d'attribution

- Les surfaces éligibles sont celles certifiées en agriculture biologique ne bénéficiant pas d'une aide à la conversion dans le cadre du Plan de Développement Rural National (PDRN) au 1er septembre de l'année en cours.
- L'aide régionale est attribuée dans le respect des plafonds communautaires du Règlement Européen de Développement Rural.

Modalités d'application

- L'agriculteur bénéficiaire ayant des surfaces certifiées en agriculture biologique éligibles à l'aide régionale pour le maintien de l'agriculture biologique signe un contrat pour une durée de 5 ans avec la Région Ile-de-France (cf. contrat type).
- L'attribution annuelle de l'aide régionale est soumise chaque année à la Commission Permanente de la Région Ile-de-France sur présentation de :

- l'attestation d'affiliation MSA ;
- la licence en Agriculture Biologique délivré pour l'année à l'agriculteur ;
- le bordereau de certification des productions et des surfaces en agriculture biologiques émis par l'organisme certificateur en cours de validité ;
- la demande d'attribution signée par l'agriculteur précisant :

– identification, n° de SIRET

– par parcelle culturale : la culture, le niveau de certification (C1-C2- C3-AB), le cas échéant l'aide à la conversion et les autres aides agri-environnementales (CTE-CAD- PRAIRIE)

dont il bénéficie dans le cadre du PDRN au 1er septembre de l'année ;

- et après vérification du respect des plafonds communautaires du règlement de développement rural européen et, si nécessaire, ajustement du montant de l'aide régionale pour les respecter ;
- les montants maximum de l'aide régionale pour le maintien de l'agriculture biologique sont les suivants, au regard des résultats des exploitations franciliennes en mode de production biologique et conventionnelle, et après évaluation des pertes de revenus et coûts additionnels résultant des engagements agri-environnementaux liés au mode de production biologique puis application des plafonds communautaires.

Moyens financiers,

structures administratives créées ou dédiées, amélioration attendues...

Durée

Voté en juin 2005.

CONTACTS-RESSOURCES

▶ Sous la vice-présidence de **Michel Vampouille**, élu vert
karim.lapp@iledefrance.fr

LIMOUSIN

Aide à la certification bio

Aide annuelle prenant en compte 80 % du HT de la certification bio.

Bénéficiaires

Agriculteur bio hors CAD Conversion (limité par plafond global des aides).

Contexte général

- Problème de la filière Bio déstructurée : coopératives bio en difficultés.
- Contexte général difficile pour le bio : concurrence difficile avec coopératives conventionnelles et GMS, viande bio vendue en autre label qualité par manque de carcasses sur ces labels et produits Bio utilisés comme produits d'appel puis remplacés par les GMS par des produits sous d'autres mentions : « raisonné », marque des GMS BIO souvent importation…
- Un processus de désertification qui se dessine.

Financements

85 000 € pour quelque 210bénéficiaires sur une totalité de 323 producteurs (les producteurs touchant l'aide à la conversion ne reçoivent pas l'aide à la certification qui est une aide au maintien).

Partenariat

GABLIM (Groupement agri bio limousin) et la technicienne bio chambre régionale d'agriculture.
Le GABLIM a été chargé de la gestion des dossiers ce qui leur permet d'être ainsi en contact avec tous les agribios du Limousin (nous avons des problèmes de transmission d'info entre les chambres et le GABLIM).

Démarche opérationnelle

- Premières réunions en interne (service de la Région + élus) puis échanges avec Gab et Chambre.
- Puis réunion de travail avec le GABLIM pour élaborer une première proposition en partant d'une analyse de situation (coût certification, état des lieux de la bio en limousin…). Les services de la Région mettent en avant un règlement qui ne nécessite pas d'autorisation de l'Europe, juste d'envoyer une information sur notre décision.

Parallèlement compte tenu des difficultés avec le département de la Corrèze, le Gablim a été invité à ne pas solliciter les départements sur l'aide à la certification (la Corrèze risquant de ne pas suivre) mais plutôt de leur demander des aides plus ponctuelles sur leur fonctionnement (un local, du matériel et des moyens de communication… aide qu'ils obtiennent sur la Creuse).

- Réunion à la Région avec la technicienne de la chambre + GABLIM pour caller le dispositif.
- Proposition du règlement en commission agriculture et commission permanente.

Règlement utilisé

Textes utilisés : LDA lignes directrices agricoles concernant les aides d'Etat dans le secteur agricole (2000/C 28/02), point 13.4 3e alinéa fixant le cadre général d'intervention.
Règlement CE n° 1/2004 de la Commission Européenne du 23 décembre 2003 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité des aides d'Etats accordées aux petites et moyennes entreprises actives dans la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

- Régime exempté de notification à la Commission Européenne, seule l'obligation d'information est exigée.

Objectifs

- Viser à faire bénéficier la totalité des agris bios n'étant pas en aide conversion.
- Permettre d'enrayer le risque de décertification redonner le « moral » à une filière en difficulté.
- Créer une dynamique relationnelle entre les agribios et la région pour développer ensemble un travail de réflexion sur cette filière et sur les différentes actions à mettre en place en partenariat.

Durée

Aide annuelle mise en place en 2005.
A renouveler tous les ans.

Rencontres ou actions prévues

Poursuite du travail d'échange avec différents axes

- Développement de l'aide aux transformateurs (en liaison avec chambres consulaires correspondantes – métiers, artisanat).
- Développement d'un travail sur la RHD restauration hors domicile en liaison avec Conseil Régional des Jeunes, le technicien qualité de la région, les responsables des lycées, les producteurs bios…
- Présentation à la presse (reportage sur le terrain et interview au Conseil Régional).
- Le GABLIM a pu bénéficier des maisons de région de Gueret et de Tulle pour faire une présentation de l'agriculture bio notamment vis à vis des scolaires.
- Les relations entre Région (service et élus) ont continué permettant de développer un travail de réflexion sur la problématique de la RHD (restauration hors domicile).
- Le technicien de la Région chargé du dossier bio a pu participer à une réunion de travail de l'Agence BIO sur ce sujet grâce à un contact avec les Civam (le GABLIM étant sur le réseau agriculture durable du Limousin dont la FRCIVAM est l'initiatrice, réseau lui même déjà conventionné avec le Conseil Régional).

Evaluation du dispositif

Suite à contact avec les agris bios on constate un maintien en certification pour certains agriculteurs qui étaient prêts à revenir au conventionnel et une nouvelle motivation pour l'ensemble des bénéficiaires qui se sentent soutenus par la Région.

Contacts-ressources

- **Murriel Padovani-Lorioux**, élue verte
- **Jean-Luc Guerinneau**, assistant du groupe Vert

PAYS DE LA LOIRE

Aide à la certification biologique

Compte tenu du contexte de marasme que connaissent actuellement les filières agro-biologiques, les producteurs demandent une aide pérenne annuelle spécifique, à l' instar des autres pays européens.
La réponse de l' Etat est à l' étude, via des allégements fiscaux prévus en 2006, puis à partir de 2007 dans le cadre du nouveau Plan de Développement Rural National (PDRN) qui sera proposé par la France à la Commission Européenne.
Toutefois la Région a souhaité apporter un début de réponse avant l' année 2007.
L' un des moyens de répondre en partie à cette demande est d' instaurer une aide régionale à la certification, puisque chaque producteur et transformateur agro-biologique est contrôlé annuellement à ses frais par un organisme certificateur, relativement au respect des cahiers des charges concernées.

Objectif Opérationnel

Réduire les coûts de production des producteurs et transformateurs agrobiologiques des Pays de la Loire, qui ne bénéficient plus de l'aide à la conversion.

Nature de l'action, bénéficiaires et conditions d'obtention

Producteur agro-biologique hors première conversion dont le siège d'exploitation est localisé en Pays de la Loire : prise en charge de la totalité du coût de certification. L'aide, versée sur présentation d'une facture dûment acquittée du prestataire, sera calculée sur la base de 100 % du montant facturé.
Transformateur agro-biologique, PME, dont le siège est localisé en Pays de la Loire : 50 % du coût de certification, plafonné à 1 000 €/an.

Modalités Partenariat & Financements

Le paiement des aides correspondantes sera effectué par le CNASEA, en tant qu'organisme payeur public via une convention signée avec le Conseil régional. Les formulaires de demande d'aide seront déposés à la Chambre Régionale d'Agriculture (à l'insu de notre plein gré) ou à la Coordination Agro Biologique des Pays de la Loire (CAB) (producteurs) ou à l'INTERBIO des Pays de la Loire (transformateurs).

Programme sur 2005 et 2006

Nombre de bénéficiaires prévisionnels 600 (550 agriculteurs et 50 transformateurs).
Enveloppe de 400 000 € chaque année comprenant les frais de gestion du CNASEA (8 % des montants payés) e gestion du CNASEA (8 % des montants payés).

Date de réalisation-bilan

Aide s'appliquant aux contrôles réalisés en 2005 et 2006.
Durée de régime d'aide : jusqu'au 31 décembre 2006.

Contacts-ressources

- Chef de service : **Alain Thebaud** – alain.thebaud@paysdelaloire.fr
  Site Internet permettant une consultation du texte intégral du régime d'aide :
  www.paysdelaloire.fr/entreprendre
- CAB Anjou : permanente **Christine Lemarié**
  Tél. 02 41 18 60 32 – christine.lemarie@pl.chambagri.fr
  Élu (vert) en charge du développement de l'agriculture biologique :
- **Jacques Cochy** – jacques.cochy@paysdelaloire.fr

PAYS DE LA LOIRE

Plan d'action vis-à-vis des OGM

Soutenir et favoriser les filières de qualité des Pays de la loire (1re région pour les Signes Officiels de Qualité).
Favoriser une recherche régionale dans un cadre redéfini, ouvert sur les préoccupations et les attentes de la société.
Principe de précaution : se donner les moyens de choisir, pouvoir évaluer les risques, informer les citoyens.

Objectif Opérationnel

- Agir avec d'autres pour peser sur les décisions publiques :
  - Régions françaises via l'ARF
  - Régions d'Europe via la Charte de Florence
  - Coopération internationale Nord-Sud (Brésil…)

  pour faire pression afin d'avoir des textes appropriés pour garantir la protection des filières sans OGM et décourager l'implantation des filières OGM en état actuel des connaissances scientifiques
- Informer les citoyens : susciter la controverse comme outil pédagogique et d'outil d'appropriation de la problématique
- Promouvoir un soutien aux filières engagées dans des approvisionnements sans OGM
- Mettre en place une charte de l'information et de la diffusion de la culture scientifique et technique permettant d'engager un débat public et d'offrir un système de contrôle partagé des connaissances accessibles au public (CCRRDT)
- Soutenir les programmes de recherche visant à évaluer les risques environnementaux, sanitaires, sociaux des cultures OGM qui seraient autorisées et pratiquées sur le territoire régional
- Soutien aux alternatives aux importations de protéines issues de cultures OGM par la mise en place d'un plan protéines régional ou inter-régional (non OGM). Ainsi, la Région souhaite étudier avec les partenaires concernés la possibilité d'augmenter la production de légumineuses (luzernes, trèfles…) et de protéagineux (pois, féverole, lupin) dans les assolements ou en association dans les prairies à l'échelle des exploitations. Le développement à l'échelle des filières sera également étudié : stockage, déshydratation de luzerne, valorisation des tourteaux issus de la trituration du colza ou du tournesol, extrusion pour l'alimentation animale… Appel à prestation d'ingénierie pour faire des propositions prévu dans le budget 2006.

Au sein même de la région

- Débat en assemblée plénière avec intervenants scientifiques (juin 2005).
- Groupe de travail devant proposer un plan d'action à la Région des Pays de la Loire.
- Participation à une mission européenne du Réseau OGM free au Brésil (oct. 2005).
- Adoption de ce plan d'action (cf. objectif opérationnel) en oct. 2005 en plénière dont adhésion à la Charte de Florence (nov. 2005 Rennes).

Modalités Partenariat & Financements

La mise en œuvre de ce plan d'action est confié aux présidents des commissions « Environnement et cadre de vie » « Action économique » dont fait partie l'agriculture et « Recherche ». La coordination est faite par le président de la commission « Environnement et cadre de vie ».
Aujourd'hui (avril 2006), pas de crédits engagés.

Spécificité des Pays de la Loire et partenaires potentiels

Filières agricoles fortement engagées dans un approvisionnement en soja non OGM en provenance du Brésil (différentes coopératives de l'État du Parana) en lien avec un importateur partenaire indépendant des gros « traders » (Cargill, Bunge…). Sont partie prenante la coopérative Terrena ou les poulets de Loué par exemple.
Problème :

- Risque de désengagement pour les filières standard actuellement alimentées en non OGM (lait, porcs volailles non labellisées) car pas de valorisation (absence de label et d'identification)
- Présence du pôle végétal spécialisé d'Angers (pôle de compétitivité) et donc présence d'opérateurs (semenciers…) et de chercheurs mobilisés pour le développement des OGM

Contacts-ressources

- **Jacques Cochy**, élu Vert en charge du développement de l'agriculture biologique : jacques.cochy@paysdelaloire.fr

PICARDIE

Aide à la certification et aux contrôles liés à l'Agriculture Biologique et aide aux investissements spécifique AB

Engagement de la Région, à l' échelle de son patrimoine et de son territoire à améliorer l' efficacité énergétique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre en Limousin. Le profil environnemental portera sur l' environnement naturel et paysager, la gestion des pollutions et des risques, le réseau des acteurs de l' environnement.

Nature du dispositif

Dépenses éligibles et critères d'éligibilité :

- Prise en charge de tout ou partie des coûts de la certification initiale et des contrôles portant sur les méthodes de production biologique.
- Etre Agriculteur en conversion ou en mode de production en agriculture biologique, entreprises de Transformation de produits biologiques, associations ou groupements de producteurs biologiques dont le siège social d'exploitation se situe en Picardie.

Bénéficiaires

Agriculteurs en conversion ou en mode de production en agriculture biologique, PME de Transformation de produits biologiques, associations ou groupements de producteurs biologiques dont le siège social d'exploitation se situe en Picardie.

Contexte général

Le conseil régional souhaite maintenir et développer une agriculture de qualité. Certains agriculteurs particulièrement ceux vendant en circuits courts ne sollicitent plus le label AB.
La région a décidé de prendre en charge ces coûts à tous les agriculteurs picards en système AB.

Financements

Taux d'aide publique pour la certif : Prise en charge du coût effectif de la certification et des contrôles pouvant aller jusqu'à 100 %.
Plafond des dépenses éligibles : 1 000 € uros HT.

Partenariat

Pour l'aide aux investissements : plafond d'investissement elligible 50 000 € par projet et jusque 40 % de taux de l'aide
Partenariat : le GRAB.
Coût d'acquisition des animaux lors d'une reprise de cheptel au moment d'une installation, ou lors d'une augmentation d'effectif.

Démarche opérationnelle

La mise en place de ces mesures a nécessité de réaliser une procédure d'information de ces mesures à l'UE (dans le cadre du règlement (CE) n° 1/2004 du 23 décembre 2003 concernant l'application des articles 87 et 88 du, avec le passage obligé de la DRAF qui a mis plus de six mois entre la transmission du vote de l'action par les élus du Conseil Régional et la communication faite à l'UE.

Acteurs incontournables

Un travail a donc été nécessaire avec la DRAF et les acteurs de la bio en Picardie.

Objectifs

- Accompagner et encourager le développement de l'agriculture biologique en Picardie.
- Modernisation des exploitations agricoles.
- Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles.
- Dépenses annuelles prévues : 50 000 euros pour la certification.
- Dépenses annuelles prévues pour les investissements 150 000 euros.

Durée

Près de 12 mois.
Accord de l'UE en juillet 2005.

Evaluation

Contrôle : Présentation des factures acquittées.
Indicateurs supplémentaires : Nombre d'agriculteurs, de PME de transformation de produits biologiques, d'associations ou de groupements de producteurs biologiques aidés.
Evolution du nombre d'hectares conduits en agriculture biologique.

Contacts-ressources

- **Pascal Dacheux**, VP agriculture environnement
- **Benoît Lemaire**, chargé de mission – Tél. 03 22 97 39 23

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Mise en place de "paniers paysans" pour les agents

Appliquer à « l' entreprise Région » les principes du Développement Durable intégrer ces actions à l' Agenda 21 Régional/volet exemplarité

Objectif opérationnel

Sensibilisation à l'agriculture de qualité, circuit court, AMAP.

Nature de l'action

Ecocitoyenneté.

Bénéficiaires

Agents régionaux.

Modalités Partenariat & Financements

- Une AMAP assure la livraison.
- Les agents financent les paniers livraison hebdomadaire.

Conditions d'obtention

- S'inscrire sur une liste auprès du Comité d'Ouvres Sociales (COS) de la Région.
- Limite : la capacité de livraison de l'AMAP.

Critères d'évaluation

- Satisfaction des utilisateurs.
- Doublement du nombre de paniers en moins d'un an.

Date de réalisation-bilan

Opération lancée en 2005 dans le cadre de la première participation Régionale à la Semaine du Développement Durable où un marché du commerce équitable et de l'Economie Sociale et Solidaire avait été installé + relayé au sein de la commission « communication » du COS par les « salariés Verts ».

contacts-ressources

- **Annick Delhaye**, élue Verte, vice-présidente déléguée à l'Ecologie, à l'Environnement et au Développement Durable
- **Philippe Chesneau**, élu Vert, vice-président à l'Emploi et aux Politiques Territoriales
- **Flora Boulay**

HAUTE-NORMANDIE

Fonds d'aide aux micro-projets de développement

Au titre de sa politique d' aide au développement et à la solidarité internationale, la Région Haute-Normandie apporte son soutien aux projets, portés par des opérateurs haut-normands, qui visent à l' amélioration durable des conditions de vie des populations des pays en développement.
Le présent appel à projets s' adresse à l' ensemble des opérateurs haut-normands de l' aide au développement, que ceux-ci soient issus du monde associatif ou institutionnel.

Objectif Opérationnel

Mise en place d'un appel à projets annuel.

Nature de l'action

Sont considérés recevables les projets en direction des pays en voie de développement qui :

- répondent directement aux besoins de développement économique, sanitaire, environnemental, social et culturel des populations et notamment aux besoins fondamentaux des couches les plus défavorisées dans le cadre des objectifs du développement durable ;
- sont mis en œuvre en liaison avec une organisation du pays concerné et/ou les bénéficiaires ;
- s'inscrivent en cohérence avec les programmes de développement des territoires concernés ;
- sont viables à l'issue de leur réalisation ;
- font l'objet d'une action d'information ou d'éducation au développement menée soit directement par le porteur de projet, soit par une autre structure.

La réalisation du projet doit être limitée à une période de 12 mois maximum, sur la base d'un calendrier d'exécution précis.

Sont exclus : les projets d'échanges culturels, de jumelages, de stages, de compétitions sportives et de simples voyages de groupes, qui ne peuvent bénéficier d'aucune subvention au titre de ce fonds.

Bénéficiaires

Sont concernés par le Fonds d'aide aux micro-projets de développement :

- les opérateurs haut-normands ayant fait leurs preuves dans le domaine de l'aide au développement et justifiant d'au moins trois ans d'existence ;
- les collectivités locales haut-normandes agissant en partenariat avec le milieu associatif dans le cadre de leur politique de coopération décentralisée.

Pour pouvoir présenter un projet s'inscrivant dans ce cadre, l'opérateur et maître d'ouvrage du projet doit satisfaire aux conditions suivantes :

Avoir son siège en Haute-Normandie
Celui-ci doit constituer le centre effectif de toutes décisions relatives au projet présenté.

Pouvoir justifier :

- d'au moins trois ans d'existence ;
- d'une situation financière précise sur les trois dernières années (cf. point 7) ;
- d'une activité ou d'une vie associative réelle.

ainsi que :

- d'une expérience confirmée dans le domaine de l'aide au développement ;
- d'une capacité à gérer des projets, ceci sur la base de réalisations déjà effectuées dans ce même domaine.

Un même organisme ne peut présenter à la Région qu'un projet tous les deux ans.

Les porteurs de projets ayant bénéficié d'un soutien régional au titre de l'appel à projets 2005 ne peuvent déposer de demande en 2006.
Les porteurs de projets bénéficiant d'un financement régional pour une précédente action, antérieure à 2005, et non encore soldée à la date de diffusion du présent appel à projets, ne peuvent présenter un nouveau projet.

Modalités Partenariat & Financements

Priorité sera accordée aux projets portés :

- par des organismes associant les migrants ;
- par des organismes ou associations agissant en faveur des jeunes en difficulté d'insertion.

Par ailleurs, la Région se réserve le droit de soutenir tout ou partie d'un projet.
D'autre part et dans la mesure où le calendrier d'exécution d'un projet, composé de plusieurs actions, se prolonge au-delà d'une année, il est envisagé que l'intervention de la Région ne porte que sur la réalisation d'un des volets du projet global.

Le Fonds d'aide aux micro-projets ne concerne que les projets dont le coût total est inférieur ou égal à 38 000 €. Le taux de la subvention régionale ne peut excéder 30 % du coût global du projet, soit 11 400 € au maximum.

Pour les associations, un financement hors fonds publics de 15 % minimum est exigé.

Pour les collectivités locales :

- l'aide régionale ne peut être supérieure à l'engagement financier de la collectivité,
- priorité est donnée aux collectivités ayant sollicité, pour ce même projet, un cofinancement auprès du Secrétariat général pour les Affaires régionales de la Préfecture de Région, dans le cadre de la politique déconcentrée du ministère des Affaires étrangères.

Date de réalisation

Les demandes de subvention seront **obligatoirement présentées** au moyen du « dossier de candidature » dactylographié et adressé **en deux exemplaires** au Président du Conseil Régional, **entre le 15 et le 31 mars 2006.**

Contacts-ressources

▶ **Anne Kozlowski** – Attachée du groupe des élus Verts
Groupe des élus Verts
12, avenue Aristide Briand – 76000 Rouen
Tél. 02 35 89 01 75
verts.crhn@wanadoo.fr

AQUITAINE

Eco-conditionnalités dans les aides à la construction

Nature du dispositif

Mise en place de règles d'éco-conditionnalités dans les aides qu'accorde le Conseil régional pour la construction ou la réhabilitation/rénovation de bâtiments.

Bénéficiaires

Tout organisme demandant une aide financière de la Région pour la construction ou la réhabilitation/rénovation d'un bâtiment quel qu'il soit.

Contexte général

Les bâtiments résidentiels et les bâtiments d'activités tertiaires représentent *45 % des consommations totales d'énergie* sur le territoire français. Ils sont responsables de près de *25 % des émissions nationales de CO_2*, gaz à effet de serre qui contribue au changement climatique.

Les importantes augmentations du prix des énergies classiques (électricité, gaz, fuel) alourdissent de plus en plus les charges de fonctionnement des bâtiments. En matière de logement par exemple, en 2050, compte tenu du rythme actuel des réhabilitations soit en moyenne tous les 40 à 50 ans, 60 % des logements seront encore en deçà des prescriptions de la réglementation thermique 2000 (qui a marqué une première avancée en matière d'exigences d'utilisation rationnelle de l'énergie).

Par ailleurs, l'augmentation de la température moyenne, conséquence du changement climatique va s'intensifier et les épisodes de canicule et de sécheresse vont devenir de plus en plus fréquents dans notre région.

Dans ce contexte, *il apparaît déterminant de favoriser les technologies et les matériaux de construction aptes à répondre aux enjeux non seulement environnementaux, de confort et de santé liés aux constructions mais aussi financiers.*

Le Conseil Régional est un acteur important de l'acte de construire à deux titres :

1. En tant que Maître d'Ouvrage d'opérations

Il consacre chaque année de *110 à 115 millions d'euros dans des opérations réalisées sous sa propre maîtrise d'ouvrage*. Il a déjà mis en œuvre sur son propre patrimoine plusieurs actions visant à réduire ses impacts sur l'environnement et la santé et à maîtriser les coûts de fonctionnement. Ces actions s'organisent à deux niveaux :

- *la mise en place d'un Système de Management Environnemental* à l'Hôtel de Région en vue de réduire l'impact environnemental de l'activité quotidienne du Conseil Régional. L'Hôtel de Région est certifié ISO 14001 depuis février 2004.
- *La mise en place d'actions environnementales dans les lycées*, telles que la mise en œuvre de la démarche HQE pour les opérations d'envergure réalisées dans les lycées ; le développement de l'outil « EcoWeb Lycée » (outil d'aide à la gestion du patrimoine des lycées pour les énergies, l'eau et les déchets), la mise en place depuis 2000 d'une collecte pérenne des Déchets Toxiques en Quantités Dispersées produits dans le cadre des activités pédagogiques des lycées, la création (en cours) d'un éco-guide à destination des usagers des lycées.

2. **En tant que soutien financier à des opérations de constructions** Le Conseil Régional octroie chaque année de l'ordre de *39 millions d'euros de subventions* correspondant à environ *450 opérations de construction ou de réhabilitation* réalisées dans des secteurs aussi variés que le recherche, l'enseignement supérieur, l'industrie, l'agriculture, la tourisme, la culture, la politique de la ville, le sport, l'aménagement rural, etc.).

Par ailleurs le Conseil Régional anime ou participe à l'animation d'actions en faveur notamment de l'utilisation rationnelle de l'énergie et du développement des énergies renouvelables, de la gestion économe de la ressource en eau, du développement de l'offre environnementale des entreprises du secteur du bâtiment et d'une manière générale du développement de la démarche Haute Qualité Environnementale dans les constructions.

Dans ce contexte et pour aller plus loin dans sa volonté d'exemplarité et d'incitation en faveur de pratiques respectueuses de l'environnement, le Conseil régional a conçu un dispositif d'éco-conditionnalité des aides régionales à la construction.

Démarche opérationnelle

Plusieurs principes ont présidé à la conception du dispositif d'éco-conditionnalité des aides régionales à la construction :

- Le dispositif doit permettre de **garantir la mise en œuvre effective d'exigences environnementales** dans les opérations de construction subventionnées par la Région.
- La mise en œuvre de la démarche HQE ne peut pas être le critère retenu pour l'ensemble des opérations susceptibles de recevoir une aide régionale. En revanche, elle peut l'être pour certaines opérations d'envergure. Pour les autres opérations, un ou plusieurs critères environnementaux sont retenus.

- La démarche HQE doit être **intégrée dès la prise de décision** de lancer une opération de construction.
- Pour des bâtiments neufs, la mise en œuvre de la démarche HQE, si elle est bien conduite, n'implique **pas de surcoût,** d'autant moins si l'on raisonne en **coût global** (conception, construction, exploitation).
- Le dispositif devra faire partie intégrante du **guide des aides régionales à la construction.**

Voici le dispositif retenu .

Coût total de l'opération	Règles d'éco-conditionnalité	Contrôle « HQE » pour le paiement de la subvention
≥ 2 000 000 €	Traitement très performant : • cible 4 : gestion de l'énergie • cible 7 : maintenance - pérennité des performances environnementales (pour les bâtiments tertiaires et les logements sociaux seulement) • une au moins des 3 cibles « santé » Traitement performant • cible 2 : choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction • cible 5 : gestion de l'eau Pour les bâtimens tertiaires et les logements sociaux : obligation de mettre en œuvre la démarche HQE conformément aux référentiels de certification en vigueur en intégrant les cibles ci-dessus.	Trois étapes de contrôle de la mise en œuvre de la démarche : • esquisses • consultation des entreprises • réception du bâtiment et publication du bilan environnemental
≥ 150 000 € < 2 000 000 €	Traitement très performant : • cible 4 : gestion de l'énergie • cible 7 : maintenance - pérennité des performances environnementales Traitement performant • cible 2 : choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction • cible 5 : gestion de l'eau	*Idem*
Réhabilitation	• Mise en conformité des bâtiments avec la réglementation thermique en vigueur dans le neuf (RT 2005) • Recherche de solutions « énergies renouvelables »	*Idem*
< 150 000 €	Si besoins énergétiques : mise en œuvre obligatoire de techniques d'utilisation rationnelle de l'énergie et recherche de solutions « énergies renouvelables »	Contrôle si besoins énergétiques

Objectifs

Par le levier des aides régionales, *inciter l' ensemble des opérateurs publics et privés aquitains à intégrer l' environnement dans leurs projets de constructions.*

Durée

Le dispositif sera effectif à compter du 1er janvier 2008. Cela permettra au Conseil Régional :

- d'élargir son exemplarité en mettant en œuvre une démarche de qualité environnementale pour l'ensemble des opérations réalisées sous sa maîtrise d'ouvrage. Cela concerne d'une part, **les petites opérations en faveur des lycées** et d'autre part, **les opérations en faveur de la recherche ou de l'enseignement supérieur,**
- de communiquer sur le dispositif auprès des maîtres d'ouvrages susceptibles de solliciter le Conseil Régional à compter du 1er janvier 2008 et auprès de l'ensemble des professionnels de la construction,
- de concevoir des dossiers types d'aide régionale à la construction à destination des maîtres d'ouvrages,
- d'apporter une formation à la démarche HQE à l'ensemble des agents du Conseil régional qui assurent l'instruction des dossiers de demandes de subvention à la construction,
- de mettre en place au niveau des services instructeurs un dispositif de contrôle du respect des règles d'éco-conditionnalité des aides régionales à la construction.

CONTACTS-RESSOURCES

- **Rose-Marie Schmitt**, élue Verte, vice-présidente chargée du développement durable – Tél. 05 57 57 80 95
- **Sylviane Ranoux**, chef de service technologies de l'environnement et développement durable – sylviane.ranoux@aquitaine.fr

AQUITAINE

Appel à projets "Coopérer pour entreprendre autrement dans l'économie sociale et solidaire"

Nature du dispositif

Appel à projets.

Bénéficiaire

Compte tenu de la compétence en matière d'économie du Conseil Régional, l'appel à projet s'adresse aux structures ayant au moins un salarié en CDI depuis 3 ans et qui répondent aux critères suivants :

- Associations ayant un objectif de développement économique.
- SCIC et SCOP intervenant dans des champs d'intervention du Conseil Régional (*sport, culture, tourisme, politique de la ville, insertion par l'activité économique, développement territorial et agriculture)* et hors champ de l'action sanitaire et sociale.

Contexte général

A quelle problématique répond ce dispositif dans votre Région ?

Le Conseil Régional conscient du potentiel économique des entreprises de l'économie sociale et solidaire, des enjeux en terme d'emplois (126 957 emplois en Aquitaine), de cohésion sociale et de qualité du service aux Aquitains est prêt à aller plus loin et à contribuer à démontrer que *même dans un environnement très concurrentiel, il est possible de conjuguer innovation, performance économique pour entreprendre autrement.*

Il souhaite le faire dans le prolongement de ses compétences, dans une logique d'intervention à un échelon régional et dans un respect du partage des responsabilités entre l'État et les autres collectivités territoriales.

4 points majeurs doivent être soulignés :

- Isolées, les entreprises de l'économie sociale et solidaire souhaitent se regrouper pour améliorer leurs conditions de fonctionnement
- La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire souhaite favoriser une **structuration des acteurs** et **des actions** pour produire des économies d'échelle
- Secteur traditionnellement créateur d'emplois, en 2004 pour la première fois depuis plus de 30 ans le **nombre d'associations gestionnaires en Aquitaine a diminué**
- **Un climat économique où il faut donc transformer les menaces en opportunités.**

Dans ce cadre, l'ensemble des acteurs convergent pour indiquer que *le partenariat est un des facteurs clés de la réussite* conjugué avec la mise en place d'une gouvernance permettant de mobiliser l'ensemble des acteurs d'un territoire. Les regroupements génèrent de la plus-value pour chacune des structures économiques et améliorent les services et les biens produits.

Il faut créer une dynamique et la démarche de l'appel à projet est la plus pertinente pour faire aboutir des projets, travailler avec pragmatisme et s'inscrire dans cette démarche de manière volontariste.

Cet appel à projets concernera les domaines de l'innovation, du partage des ressources et de l'amélioration du service en agissant sur la mutualisation des projets et des acteurs.

Les axes d'intervention retenus concerneront :

- l'ingénierie et le conseil
- les ressources humaines
- les outils de communication
- les investissements immobiliers
- du matériel de production (véhicule, reprographie, informatique...)

L'appel à projets aura donc pour objectif de favoriser la création, le maintien et la qualification d'emplois durables, d'inciter à la mutualisation et la mise en réseau des acteurs pour une meilleure structuration de ce secteur afin de favoriser le développement local et soutenir les zones fragilisées, de soutenir l'innovation économique et sociale et d'accroître la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire, améliorer sa lisibilité et celle de l'action du Conseil Régional.

Financements

320 000 € par an sur le budget régional

Partenariat

CRESS et URSCOP

Objectifs quantitatifs, qualitatifs

Moyens financiers,
structures administratives créées ou dédiées,
amélioration attendues...

Un projet de mutualisation se définit comme *un partenariat, sur un espace géographique donné, d' entités de l' économie sociale et solidaire, engagées dans cette démarche.* Il s'agit de dégager des synergies autour de projets communs à caractère innovant et caractérisé par leur utilité sociale. Ce partenariat s'organisera autour de la production de biens ou de services en recherchant à atteindre une visibilité régionale.

Objectifs opérationnels

- Retenir un nombre de projets suffisant pour en tirer une évaluation pertinente et une lisibilité régionale (objectif de l'ordre d'une dizaine de projets en année 1).
- Repérer les projets innovants et phares sur les territoires.
- Apporter des moyens financiers nouveaux nécessaires à l'aboutissement de projets de mutualisation.
- Évaluer pour transférer aux autres territoires.

Durée

L'intervention de la Région pourra porter sur une durée de 3 ans maximum pour les projets ayant besoin d'une phase d'ingénierie, de 2 ans pour les projets intégrant une phase d'expérimentation et de 1 an pour le développement.

Évaluation du dispositif

L'évaluation quantitative et qualitative à mettre en place portera sur **l'impact des actions en termes de développement local et d'utilité sociale** (création de lien social, réponses aux besoins…) ainsi que sur la dimension économie sociale et solidaire.
A titre indicatif, les indicateurs pourront porter sur : *la création et le maintien des emplois, la participation des « usagers » à l' élaboration des projets, l' hybridation des ressources, la plus-value sociale*…
Enfin, une évaluation globale de cette politique sera effectuée à terme afin de ne pas s'écarter d'une part des objectifs initiaux et d'autre part de la réalité économique régionale et de ses évolutions.
Cette évaluation sera de deux ordres : une évaluation par les services des outils mis en place, de leur qualité et de leur pertinence et une évaluation externe pour nous permettre d'avoir une lecture critique extérieure de notre politique.

Contacts-ressources

- **Jean Lissar**, élu Vert, vice-président chargé de l'Économie sociale et solidaire – Tél. 05 57 57 80 95
- **Jacques Le Priol**, chargé de mission ESS – service Développement Économique et Emploi – Jacques.Le-Priol@aquitaine.fr

BOURGOGNE

Programme d'aide à la création dans les quartiers

Créée en 2006, la prime PACQ (Programme d' Aide à la Création dans les Quartiers) est destinée à stimuler la création d' entreprises par des jeunes issues des Zones Urbaines sensibles.

BÉNÉFICIAIRES

Le programme prend la forme d'un « pack » complet à destination du futur créateur

Le plan d'action s'établit sous 5 axes :

- Information puis sensibilisation auprès des acteurs et partenaires en amont des créateurs
- Sensibilisation des futurs porteurs de projets de création d'entreprise
- Accompagnement au montage du projet de création d'activité
- Aide au financement de la création proprement dite : prime de 3 000 €/porteur de projets
- Suivi personnalisé après la création avec aides financières pour la consultation d'experts

Cette politique, première du genre en Bourgogne, sera dans un premier temps menée au sein des 22 Zones Urbaines Sensibles (ZUS) identifiées sur les quatre départements.

CONTEXTE GÉNÉRAL

Le conseil régional de Bourgogne a renforcé, depuis 2004, ses programmes de sensibilisations et d'accompagnement à la création d'entreprise, s'inscrivant dans la démarche «*J' entreprends en Bourgogne*» elle-même comprise dans le Schéma Régional de Développement Economique

La création d'entreprise fait partie des solutions envisagées pour permettre aux personnes sans emploi de sortir de leur situation. Elle peut prend aussi un relief particulier pour les personnes issues des quartiers dits « sensibles ». la prime PACQ contribue à la formation des porteurs de projets, en soutenant des initiatives positives qui contribuent à la vitalité du tissu économique local.

FINANCEMENTS

La subvention proposée s'élève pour l'instant à 3 000 euros, versée en deux temps :
un premier (1 500 €) à la création de l'entreprise sur production de l'extrait KBis ou de l'inscription au registre des métiers.
Un second versement (1 500 €) a lieu à la fin du suivi post création (après production d'une attestation de réalisation du suivi délivrée par la structure accompagnatrice).

La subvention peut s'ajouter en complément d'un microcrédit de l'ADIE ou/et d'un prêt d'honneur des **Associations de Prêt d'Honneur** (APH) ou/et de prêts bancaires

DÉMARCHE OPÉRATIONNELLE

C'est une commande politique mise en forme par le service économie sociale et solidaire qui a ensuite reçu l'aval de la commission économique.

Lancer un appel d'offre pour désigner un pilote du dispositif sur toute la Région. En Bourgogne : l'Adie est notre interlocuteur

Travailler avec des acteurs professionnels de l'accompagnement, du micro crédit... déjà implanté dans les quartiers

RENCONTRES OU ACTIONS PRÉVUES

Lancement le 18 septembre 2006 suivi d'interventions dans les 22 ZUS.

CONTACTS-RESSOURCES

- **PHILIPPE HERVIEU**, élu Vert, vice président en charge de l'Economie sociale et solidaire et de l'Insertion
hervieupc@wanadoo.fr – Tél. 06 82 83 55 48/03 80 30 07 12

HAUTE-NORMANDIE

Appel à projets solidaires

L' appel à projets solidaires vise à **rétablir l'égalité des chances à la création d'activités** *productrices de biens et services, génératrices d' utilité sociale*[1].
Il s' adresse à **tout type de projet**, *de la création d' une structure légère nécessitant une phase de validation simple, aux projets lourds structurants impliquant la mise en place d' un partenariat complexe et la mobilisation de fonds importants.*
Il cible en priorité **les activités économiques** *contribuant à l' un de ces trois champs : l' innovation, la création d' emplois qualifiés et la qualité de vie.*

Objectif Opérationnel

A cet effet, il intervient sur la phase amont des projets, la « **phase de maturation** » au stade de l'idée en donnant les moyens à ses porteurs :

- de **consolider les partenariats** au sein même du collectif ou de la démarche collective qui porte le projet, avec les consommateurs/usagers ainsi que l'ensemble des acteurs du territoire concerné par la thématique,
- d'affiner la connaissance du besoin, de la demande à laquelle répond le projet, de préciser l'offre, ses modalités de production et de distribution, de lever les incertitudes techniques et d'anticiper le tour de table financier, en somme, de **réaliser une étude de faisabilité**.

En outre, cette première phase dite de « maturation du projet », pourra être complétée par une seconde étape, la « **phase d'expérimentation** », visant à valider les orientations dégagées par l'étude de faisabilité réalisée dans le cadre de la première phase.

Nature de l'action

Critères de sélection

Les critères énoncés ci-après ne sont pas exhaustifs et bien évidemment **pas cumulatifs**. Ils n'ont qu'un caractère indicatif, le principe étant de procéder à une évaluation « sur mesure ».

- **Associer** les consommateurs/usagers, les territoires (intercommunalité ou Pays) et l'ensemble des acteurs concernés par le projet ;
- **Contribuer à un changement** économique, environnemental, culturel ou social significatif ;
- Créer une **offre** à caractère **innovante** pour le territoire régional ;
- Répondre à un **besoin non satisfait** ;
- **Valoriser les compétences**, garantir la qualité des conditions de travail, l'égalité des chances.
- **S'inscrire dans les priorités régionales** en intervenant dans les secteurs tels que les services aux territoires, aux personnes, les énergies renouvelables, les filières courtes et biologiques, le tourisme solidaire, le transport à la demande, la création et l'organisation d'activités culturelles, le commerce équitable, les transports doux...
- Une attention particulière sera accordée aux projets de **reprises et transmissions d'activités sous forme coopérative**.

Bénéficiaires

Le pilotage du projet doit être assuré par une **personne morale**, existante ou en création (association, mutuelle, coopérative, sociétés...) ou à défaut, démontrer que le porteur **s'inscrit dans une démarche collective**.
Le projet doit prévoir les **conditions de sa solvabilisation** et la création d'emplois qualifiés ou la capacité du projet à qualifier les personnes employées.
Le projet doit **générer de l'activité économique** et de l'emploi **en Haute-Normandie**.

Modalités Partenariat & Financements

Une commission ad hoc constituée des représentants de l'Etat, de la Région et de l'ADRESS, sera chargée de l'examen et de la sélection des dossiers sur la base des critères énoncés dans l'article II.
L'aide sera modulable, **plafonnée à 100 000 € et à 80 %** maximum **des dépenses éligibles**, pour une **durée maximum d'un an**.

En outre, selon l'importance du dossier présenté, il fera l'objet d'une instruction simplifiée ou approfondie.

- Dans le cas de **dossiers simples**, dont le montant de l'aide sollicitée **est inférieur à 30 000 €**, les phases de maturation et d'expérimentation feront

[1] **Utilité sociale :**
Elle se réfère à l'ensemble des démarches économiques qui, par leur objet d'intervention (solidarités, préservation de l'environnement, accès à la culture), leurs modes d'organisation et de production (partenarial, démocratique...), créent du lien social, favorise l'autonomie des individus, contribuent à améliorer la qualité de vie et par extension participent à l'intérêt général.

CONSTRUIRE L'ECO-REGION, 2 • DIJON 4-5 AVRIL 2006 186

l'objet **d'une procédure d'attribution unique**. L'aide sera versée en deux fois.

- Dans le cas de **dossiers complexes**, dont le montant de l'aide sollicitée **est supérieur à 30 000 €**, l'instruction des deux phases sera dissociée.

Une première instruction sera effectuée sur la base du dossier de candidature et pourra aboutir à l'autorisation du lancement de la phase de maturation.

Au terme de cette première phase, une seconde instruction pourra avoir lieu sur l'opportunité de lancer la seconde phase, l'expérimentation, sur la base d'un rapport présentant les conclusions de l'étude de faisabilité réalisée dans le cadre de la première phase. Ce rapport devra être transmis dans les mêmes conditions que le dossier de candidature.

A titre dérogatoire, sur demande écrite du candidat, la durée de validité de l'aide pourra être étendue d'un an au maximum pour tenir compte des contraintes identifiées en phase de maturation pour lancer la phase d'expérimentation.

Date de réalisation

Appel à projet au 19 mai 2006.

Contacts-ressources

- **Cyrille Moreau** – Chargé de Mission Economie sociale et solidaire
Cabinet du Président du Conseil Régional
Région Haute-Normandie – 5, rue Schuman – B.P. 1129 – 76174 Rouen cedex
Tél. : 02 32 76 37 83/mail : cyrille.moreau@cr-haute-normandie.fr

HAUTE-NORMANDIE

Agence de développement régional de l'économie sociale et solidaire (ADRESS)

Créée en juin 2005, l' ADRESS a pour objectif de rassembler l' ensemble des acteurs intéressés par l' Economie Sociale et Solidaire et vise à soutenir des initiatives citoyennes pour la création et le soutien d' activités et le développement des entreprises sous formes coopératives, mutualistes et associatives.

Objectif Opérationnel

Son intervention s'articule autour de deux axes :

- L'animation de l'inter-réseaux de l'ESS : coordination des initiatives, mutualisation des moyens et constitution d'un centre de ressources.
- Le développement des filières : prospection des gisements d'activités et d'emploi, accompagnement des projets collectifs, aide à l'émergence d'acteurs de l'accompagnement et conseil aux collectivités qui souhaitent mettre en œuvre des politiques en faveur de l'ESS.

Ainsi, l'ADRESS anime, coordonne et valorise les réseaux de l'ESS tout en soutenant l'émergence de nouveaux projets, créateurs d'emplois, dans des secteurs non encore exploités à ce jour.

Nature de l'action

I — L'ANIMATION DE L'INTER RESEAUX

1. Créer un observatoire de l'ESS

- Recenser les acteurs existants, les initiatives, les potentiels.
- Mener une veille informative locale, nationale et européenne.
- Constituer une base documentaire.

2. Animer un forum permanent

- Identifier les valeurs partagées par les acteurs régionaux et construire des indicateurs d'évaluation des plus values sociales.
- Concevoir le « qui fait quoi » des acteurs du développement de l'ESS.
- Coordonner les initiatives des acteurs : pôles de compétence, filières de formation.

3. Se positionner en vitrine de l'ESS régionale

- Accueillir le public.
- Réorienter les porteurs de projets vers les acteurs compétents.
- Valoriser la richesse sociale produite par l'économie sociale et solidaire, notamment au travers d'un portail internet.

II — L'ACCOMPAGNEMENT ET LA PROMOTION

1. Renforcer les territoires

- Conforter ou favoriser la création de relais locaux.
- Accompagner les politiques territoriales en faveur de l'ESS.
- Favoriser une implantation homogène des acteurs de l'accompagnement.

2. Soutenir les initiatives de l'ESS

- Soutenir l'accompagnement des projets émergents et des initiatives collectives.
- Améliorer la connaissance et l'accès aux dispositifs d'aide.
- Promouvoir l'appel à projets solidaires régional.

Bénéficiaires

L'Agence a pour but de rassembler l'ensemble des acteurs intéressés à l'économie sociale et solidaire (ESS). Elle vise le soutien aux initiatives citoyennes pour la création d'activités, le développement des entreprises sous formes coopératives, mutualistes et associatives, la reconnaissance de leurs valeurs et de la spécificité de leurs actions auprès de l'ensemble des habitants de Haute-Normandie.

Modalités Partenariat & Financements

Le financement de l'ADRESS est assuré par de nombreux partenaires publics et privés : Etat, FSE, la Région, les deux Départements, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse d'Epargne.

Date de réalisation

16 juin 2005 : Assemblée générale constitutive de l'ADRESS
17 novembre 2005 : Ouverture au public, inauguration de l'ADRESS.

CONTACTS-RESSOURCES

- **Cyrille Moreau** – Chargé de Mission Economie sociale et solidaire
  Cabinet du Président du Conseil Régional
  Région Haute-Normandie – 5, rue Schuman – B.P. 1129 – 76174 Rouen cedex
  Tél. 02 32 76 37 83
  cyrille.moreau@cr-haute-normandie.fr

BOURGOGNE

Un Réseau régional d'Ecoles de la 2e chance

Initiative européenne inscrite parmi les priorités du Fonds social européen, les écoles de la 2e chance s'adressent à un public de jeunes, sortis sans diplôme des systèmes d'enseignements traditionnels, en proie à des difficultés sociales et humaines lourdes. Ces jeunes âgés de 16 ans à 26/30 ans doivent être sortis du système scolaire sans qualification professionnelle ou posséder un niveau type 5 et 6 (CAP/BEP).

Nature et bénéficiaires

- Il existe aujourd'hui huit écoles de la 2e chance en France, une quarantaine en Europe.
- La première école de la 2e chance en Bourgogne a été inaugurée au printemps 2006 à Cosne-sur-Loire dans la Nièvre. A terme, les trois autres départements seront concernés.

Le contenu des cours

Il suit une progression très individualisée en alternance avec des stages en entreprise. L'élève est accompagné pas à pas, sur un cycle de trois années maximum, depuis la mise en forme d'un projet professionnel jusqu'à son entrée dans la vie active avec une phase de suivi et consolidation de l'emploi. Outre une remise à niveau, c'est une insertion durable dans le monde du travail qui est visée. Les taux de réussite constatés sont performants : à Marseille par exemple, l'école enregistre près de 64 % de sorties positives ; parmi elles, 7 jeunes sur 10 ont raccroché le monde du travail ou se sont inscrits dans une formation qualifiante.

Contexte général

L'action en faveur des personnes fragilisées par leur situation de chômage est une des préoccupations majeures du conseil régional de Bourgogne. Dans le cadre de son programme de lutte contre l'exclusion, l'objectif est de dynamiser l'accès à l'emploi d'un public jeune très éloigné du monde du travail et de la qualification, en favorisant des dispositifs innovants.

Financements

- Partenariats : Union européennes, collectivités locales, chambres de commerces et d'industries
- Financement :
  - 40 % Fonds Structurels Européens
  - 40 % Région
  - 20 % Ville
- En 2006, pour la 1re année de fonctionnement de l'école de Cosne-sur-Loire, Le coût s'est élevé à 346 000 € :

– *177 000 € ont été pris en charge par le conseil régional de Bourgogne*
– *69 000 € en cofinancement par le FSE*

Objectifs

Mise en place d'une première école en Bourgogne

La première école de la 2e chance bourguignonne devra accueillir, 75 jeunes avant la fin de l'année ; 240 au total sont attendus d'ici les trois prochaines années. Onze personnes formeront l'équipe pédagogique.

Structuration d'un réseau régional

– L'objectif est de faire bénéficier chaque département d'une école de la 2e chance d'ici la fin de la mandature.
– Ces 4 écoles prendront en charge 1 000 élèves/an.
– Le réseau devra se structurer selon un cahier des charges défini par le Conseil régional.

Le financement estimé à *2 millions d'euros par an* dans le cadre d'un réseau de 4 écoles régionales.

Contacts-ressources

Philippe Hervieu, élu Vert, vice président du conseil régional de Bourgogne en charge de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion.
Contact : 06 82 83 55 48/03 80 30 07 12 (groupe)
e-mail : hervieupc@wanadoo.fr / lesverts@cr-bourgogne.fr

ILE-DE-FRANCE

Soutien aux partenariats institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation (PICRI)

Retisser les liens entre la science et la société civile en intégrant les enjeux sociétaux de la science en amont dans les politiques publiques de recherche.

Nature du dispositif

Elargir l'accès au savoir scientifique dans nos sociétés, en permettant aux « profanes » (citoyens, patients, usagers, praticiens…) d'interagir avec des chercheurs dans un dialogue continu.

- favoriser l'échange de connaissances, de ressources et de compétences entre les universités, les chercheurs et les organisations de la société civile à but non lucratif ;
- permettre à des associations d'être actrices de recherches qui répondent à leurs besoins d'expertise et d'innovation ;
- développer l'intérêt des établissements de recherche pour des problématiques soulevées par la société civile ;
- susciter dans le public le goût de la démarche scientifique au travers d'occasions d'engagement actif dans des recherches sur des sujets qui les touchent ;
- contribuer à positionner l'Ile-de-France parmi les premières éco-régions d'Europe.

Bénéficiaires

Sont éligibles les structure(s) académique(s) (universités, institutions de recherche publiques ou parapubliques…) et structure(s) de la société civile à but non lucratif (associations loi 1901, SCIC…) associées dans le cadre d'un partenariat, le bénéficiaire final de la subvention régionale pouvant être soit la structure académique, soit la structure associative.

Financements

Le montant de la subvention par projet sera défini comme suit :

- Soutien aux projets sélectionnés : 250 000 € maximum par projet, à engager sur une durée de 5 ans maximum.
- Durée de 5 ans maximum.
- Le taux d'intervention de la Région pourra atteindre 100 %.
- Le soutien n'est pas cumulable avec une aide accordée dans le cadre d'un autre dispositif régional.
- Les projets seront sélectionnés via un appel à projets ouvert.
- Le cas échéant, une pré-sélection pourra être effectuée sur des réponses apportées à un appel à expression d'intérêt.
- Les dépenses éligibles sont prises en compte à partir de la date de lancement de l'appel à projets par la Région.

Une commission d'évaluation, présidée par la Région et s'appuyant sur le CCRRESTI, sera mise en place. Elle aura pour mission la pré-sélection des projets sur les critères suivants : qualité scientifique ou technologique du projet, solidité de la démarche proposée, capacité du partenaire académique à appuyer réellement les actions du ou des partenaire(s) « organisation à but non lucratif », qualité des plans de diffusion des résultats et de la mobilisation des connaissances, inscription pertinente dans la construction d'une éco-région exemplaire en Europe…

Ses propositions seront soumises à l'approbation de la Commission permanente.

Calendrier

Premier appel lancé en juin 2005
Plus de cinquante projets jugés recevables, 12 sont soutenus.

Evaluation du dispositif

Des rapports d'étape sont prévus pour évaluer le dispositif.

Contacts-ressources

- **Marc Lipinski,** élu Vice-président chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation scientifique et technique
  marc.lipinski@iledefrance.fr
  claudie.baudino@iledefrance.fr

LORRAINE

Démocratie participative et citoyenneté

Création d' un Conseil Régional des Jeunes
Création de Comités Consultatifs Citoyens

Bénéficiaires

CRJ : jeunes de 16 à 23 ans
CCC : citoyens, (responsables associatifs, institutionnels, etc.)

Contexte général

CRJ : Participer à l'apprentissage et à la pratique de la citoyenneté — Favoriser l'émergence de projets initiés par les jeunes
CCC : Participation des citoyens à la définition des politiques régionales – Ouvrir des espaces d'expression à des non-institutionnels

Financements

Conseil Régional

Démarche opérationnelle

▶ CRJ : Vote en CP
- Réunions plénières/an + réunions de commissions Travail avec le rectorat, les Missions locales et PAIO, CFA, le CRIJ, l'ANACEJ

▶ CCC : pas de vote
- 1 débat/2 mois
- animation du débat par une pro !
- Transmission des synthèses aux élus pour application/réponse/décision
- Appui sur les réseaux informels
- Nécessité d'obtenir un accord des conseillers de la majorité

Objectifs

- Maintien de la participation des jeunes et des citoyens
- Projets mis en œuvre
- CRJ/CCC : Co-élaboration/inflexion des politiques publiques régionales
- Une chargée de mission
- Un conseiller du cabinet
- Un premier budget de 100 000 euros en crédits de paiement voté en 2006.

Durée

Tout le mandat

Rencontres ou actions prévues

- CRJ : 2 plénières par an
- CCC : bimestriels

Evaluation du dispositif

- Participation des jeunes conseillers
- Participation des citoyens

Contacts-ressources

▶ **Philippe Leclercq** – Conseiller Régional de Lorraine, délégué auprès du Président à la Démocratie participative et à la citoyenneté

▶ **Brigitte Leblan** – Chargée de mission au Conseil Régional de Lorraine

NORD-PAS-DE-CALAIS

Ecoles de consommateurs

Lieu de formation et d' échanges sur les problèmes de la vie quotidienne et la maîtrise des actes de consommation.

Bénéficiaires

Habitants des quartiers, en particulier les plus en difficultés : salariés bas revenus, bénéficiaire du RMI, parent isolé, chômeurs, etc.
Constat : public majoritairement féminin.

Contexte général

Quartiers « difficiles », paupérisation de toute une partie de la population, isolement croissant, surendettement...

Financements

En 2006, 43 écoles fonctionnent dans la région (soit environ 74 groupes, une quinzaine de personnes par groupe). Chaque école reçoit une subvention forfaitaire de 4 000 €, + 1 000 € par groupe supplémentaire.

Partenariat

Subvention totale de la Région en 2006 : 200 354 €.
Partenariat financier avec l'Etat (dans le cadre du CPER), avec les deux Conseils généraux et les Caisses d'Allocations familiales, ainsi qu'avec la quarantaine de villes concernées.

Démarche opérationnelle

Dispositif qui a été créé en 1988, coordonné alors par le Centre régional de la Consommation (aide technique et pédagogique). Depuis 2004, il est intégré dans les services de la Région (deux chargés de mission assurent l'animation du dispositif).
Important de :

- monter dès le démarrage un partenariat institutionnel avec les structures concernées localement (Centres sociaux, CAF, Villes, CG...) ; partenariat sur le fond et pas seulement sur les moyens financiers
- soutenir le montage des projets de chaque école : montage du dossier, du projet pédagogique,...
- accompagner les animateurs des écoles dans leur formation
- être à l'écoute des habitants : leurs souhaits ? leurs besoins ? leurs questions ?
- mettre en place une animation allant au-delà du « local », permettant aux animateurs et participants des écoles de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques.

Objectifs

- Proposer aux habitants une formation sur les problèmes de la vie quotidienne qu'ils rencontrent et les questions de consommation.
- Inciter les habitants à sortir de chez eux, à échanger avec d'autres, à rompre leur isolement.
- Développer le sens des responsabilités (individuelles et collectives).

Durée

Expérimenté dès 1988, ce programme a été reconduit chaque année et a connu un développement régulier (en nombre d'écoles et de groupes).

Evaluation

Évaluation (menée de manière indépendante par un cabinet extérieur en 2006 : cahier des charges, appel d'offre, choix d'un cabinet spécialisé, comité de pilotage partenarial...).
Principaux enseignements :

- Pertinence confirmée du dispositif : répond à l'attente des participants, permet de développer un partenariat de qualité, ancré dans les réalités locales. L'activité est complémentaire de l'action sociale de proximité « classique ».
- Améliorations à apporter, notamment sur le travail en réseau, sur une réelle « mesure d'impact » auprès des participants, et sur la nécessité d'investir les territoires ruraux.

Contacts-ressources

- **Ginette Verbrugghe** (Vice-Présidente – Partenariats associatifs, relations internationales et économie solidaire)
- **Guy Hannebique** (directeur des Partenariats Internationaux et Régionaux)

FRANCHE-COMTÉ

Agenda 21 dans les lycées

Appel à projet auprès des Lycées pour établir un agenda 21 avec toute la communauté éducative (élèves, professeurs, parents, administration et TOS).
Création de comité 21 dans chaque lycée avec forum des élèves et professeurs.

Contexte général

Le Développement durable doit être présent dans toutes les politiques régionales. En matière d'éducation, ce n'est pas seulement la HQE ou la gestion des déchets des lycées, mais aussi et tout autant dans la sensibilisation et l'implication de tous les acteurs de l'éducation régionale.

Financements

100 000 euros d'animation (cabinet extérieur) plus prise sur les politiques budgétaires de l'éducation au fur et à mesure des demandes des lycées (travaux, FRAPIL, fonctionnement, etc.).

Partenariat

Associés : Education nationale et ministère de l'Agriculture.

Démarche opérationnelle

25 lycées publics sur 65 sont en procédure Agenda 21, dès 2007 un 2° appel sera lancé car certains lycées ayant raté le lancement sont en attente. Il y a expertise des données lycée par lycée, création d'un comité par lycée, Forum des élèves. Réalisation d'une exposition de sensibilisation.

Acteur incontournable et indispensable, les proviseurs des lycées.

Objectifs

- Mettre en fin de mandat, tous les lycées en Agenda 21.
- Mettre en place un processus d'engagement de chaque lycée en faveur de la planète avec pour conséquence complémentaire une maîtrise de la dépense des frais de gestion (énergie, déchets...).

Durée

Plusieurs années puis permanente si développement du management environnemental.

Rencontres ou actions prévues

Une grande journée d'échange pour les lycées d'ici la fin de l'année 2006.

Evaluation

En continu au fur et à mesure des réunions dans les lycées en présence d'un fonctionnaire régional si possible et du cabinet conseil qui assiste chaque établissement.

Contacts-ressources

- **Alain Fousseret**, Vice-Président de l'éducation au CRFC
  Tél. : 06 84 98 06 01
  alain.fousseret@elus.cr-franche-comte.fr

POITOU-CHARENTES

Budget participatif dans les lycées

Budget géré par la communauté des lycées et EREA.

Bénéficiaires

Les lycées et EREA.

Contexte général

Application de la démocratie participative dans les établissements d'enseignement public.

Financements

10 millions d'euros en 2006 pour 93 établissements.

Démarche opérationnelle

Chaque lycée et EREA se voit attribuer un budget annuel destiné aux travaux décidés collectivement par les usagers de l'établissement. L'expérimentation s'est faite en 2005 dans une quarantaine d'établissements et elle a été étendue en 2006 aux 93 établissements de la région Poitou-Charentes. Une première réunion convoque l'ensemble des personnes concernées par la vie du lycée.

Élèves, professeurs, personnels administratifs et techniques et parents d'élèves. La région (l'élu régional siégeant au CA et deux personnes du service Budget participatif) explique la démarche de la région. Les participants sont ensuite réunis par groupe de 10 dans lesquels ils réfléchissent entre eux à leurs idées et aux propositions dont la région pourrait financer pour leur établissement (en dehors de ce qui relève de l'entretien et des gros travaux).

Ces groupes rapportent ensuite en plénière et discutent des projets.

La région adresse à tous le compte rendu de cette réunion et la liste des propositions.

Une seconde réunion est convoquée un mois après et la région rappelle les propositions et donne le chiffrage de chacune réalisée par les services techniques. L'ensemble des participants discute librement et chacun reçoit 10 bulletins de vote (à l'exception du proviseur). Les 10 bulletins permettent de panacher son vote (6 pour un projet et 2 et 2 pour 2 autres projets par exemple).

Les trois projets arrivés en tête sont proposés à la commission permanente qui les vote dans la limite du budget de départ. Pour 2005/2006 le budget participatif est de 10 millions d'euros pour les 97 établissements.

Au premier semestre 2005 le BPL a permis de réunir, dans 86 réunions, plus de 3 000 membres des communautés éducatives de 47 établissements. Il a abouti au vote par les élus de 227 projets. A la rentrée scolaire 2006, le BPL a été généralisé à tous les établissements publics d'enseignement de la région. Plus de 72 réunions se sont déjà tenues en présence de 4 000 jeunes, parents, personnels et partenaires des établissements.

Au-delà d'une vision plus complète des établissements, de leurs fonctionnement, de leurs problèmes, le BPL a impacté très largement le fonctionnement des services pour les inviter plus encore à envisager un travail transversal dans la mise en œuvre des priorités régionales.

Quelques exemples de projets financés :

Création d'une maison des lycéens, sonorisation totale de l'établissement pour mise en place d'une sonnerie musicale, installation d'un pass magnétique au self, aménagement d'une salle de musculation, agrandissement salle des professeurs, création d'un parking deux roues, agrandissement de vestiaires, achat sèche linge et lave linge, achat de 20 vélos, achats d'instruments de musique…

Objectifs

Améliorer la vie quotidienne.

Durée

Pas de limite.

Evaluation du dispositif

En cours.

Contacts-ressources

▶ **Yves Brion**, Conseiller Régional – Tél. 05 49 55 76 86

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Valorisation des déchets alimentaires des lycées

Objectif général

- Sensibilisation à l'Education à l'environnement.
- Réduction des déchets à traiter.
- Travail partenarial et responsabilité collective.
- Transfert de technologie.

Objectif opérationnel

- Valorisation de la fraction fermentescible des déchets de restauration des lycées.
- Utilisation de compost in situ dans les « espaces verts » des lycées.
- Réduction du coût d'entretien des lycées (redevance spéciale).
- Réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts des lycées.

Bénéficiaires

- Un premier lycée dans le cadre d'une expérimentation pilote à l'échelle européenne.
- Neuf lycées volontaires pour une étude de faisabilité sur la possibilité d'extension.

Modalités Partenariat & Financements

Etude de faisabilité en cours confié par appel d'offre au partenaire principal ayant mené l'expérimentation.
Financement de l'étude : 100 % Région
L'étude de faisabilité doit également apporter des éléments de réponse sur les financements :

- Fonte des crédits FEDER ;
- Aide à l'investissement sur le patrimoine dont la gestion incombe aux Régions ;
- Transfert de technologie et développement d'emploi local permettant de diminuer le coût « machine ».

Conditions d'obtention

- Volontariat et engagement de la communauté éducative.
- Conditions de faisabilité technique (espace pour implantation du bioréacteur-espace vert pour valorisation du compost in situ).
- Etre éligible au FEDER.

Critères d'évaluation

- Adhésion collective.
- Faisabilité technico-économique.
- Quantité de compost produit.

Date de réalisation-bilan

Restitution prévue en septembre 2006.
Etude en cours avec une durée de réalisation de huit mois.

Contacts-ressources

- Mme **Annick Delhaye**, élue verte, Vice-présidente déléguée à l'Ecologie, à l'Environnement et au Développement Durable
- Mme **Jeanne Benihya-Verde**, Chargée de mission auprès de Mme Delhaye, Vice-présidente déléguée à l'Ecologie, à l'Environnement et au Développement Durable

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Recherche - Action écocitoyenneté

Rapprochement Sphère des chercheurs en sciences sociales et praticiens de terrain, associations d' Education à l' environnement, pour expérimenter des dispositifs pédagogiques de changement de comportement.

Objectif opérationnel

- Confrontation des théories de sciences sociales à la pratique des acteurs de terrain
- Concevoir des méthodes innovantes
- Evaluer les changements de comportements effectifs

Nature de l'action

- Appel à projet
- Colloque International bi-annuel

Bénéficiaires

- Association Education à l'Environnement
- Laboratoire de recherche en sciences sociales
- Colloque ouvert largement

Modalités Partenariat & Financements

- Appel à projet sur 2 ans
- Financement Région-Ademe dans le cadre du Contrat de Plan

Conditions d'obtention

- Partenariat binôme Laboratoire de Sciences sociales et praticiens des associations d'Education à l'Environnement
- Co-construction du projet
- Actions préexistantes soumises à l'expérimentation menée dans le cadre de cet appel à projet
- Différentes cibles concernées (âge, quartiers sensibles...)

Critères d'évaluation

- Création de méthodes et outils innovants permettant d'obtenir le changement de comportement
- Pérennité du changement de comportement

Date de réalisation-bilan

Fin 2007

contacts-ressources

- Mme **Annick Delhaye**, élue verte, Vice-présidente déléguée à l'Ecologie, à l'Environnement et au Développement Durable
- Mme **Jeanne Benihya-Verde**, Chargée de mission auprès de Mme Delhaye, Vice-présidente déléguée à l'Ecologie, à l'Environnement et au Développement Durable

AUVERGNE

Plan bois-énergie

Soutenir le développement de l' utilisation de l' énergie-bois en Auvergne

Bénéficiaires

Tout public acteur de l'éolien, et en particulier les collectivités locales.

Partenariat

Programme d'intervention conjointe de la Région Auvergne, des quatre départements et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

Démarche opérationnelle

Sont finançables par la Région, selon les taux indiqués :

- l'organisation de l'approvisionnement :
- étude de faisabilité (12,5 % s'il s'agit d'une demande extérieure, 20 % si l'étude est diligentée par un département ou l'Ademe)
- matériel spécifique de conditionnement et de stockage : 10 %
- les études de faisabilité de nouvelles chaufferies : 12,5 %
- la réalisation de nouvelles chaufferies : 20 % (maîtrise d'ouvrage publique ou délégation de service public) ou 10 % (maîtrise d'ouvrage privée)
- l'installation de chaudières automatiques à déchets de bois (granulés compris) par les particuliers (habitations particulières, copropriétés, lieux d'hébergements...) : 10 % d'une dépense plafonnée à 20.000 €

Les projets d'investissement devront être étayés par une étude de faisabilité (à l'exception des chaudières individuelles).

Objectif

Développer la filière bois-énergie.

Durée

Aide à renouveler tous les ans.

Evaluation du dispositif

En très forte progression – autorisations de programme 2005 = 0,9 M € — en 2006 = 1,7 M €

Contacts-ressources

▶ **Yves Gueydon**, VP Vert Environnement et Energies

BOURGOGNE

Appel à projet Basse énergie

Le conseil régional de Bourgogne souhaite contribuer à la réduction des coûts d' utilisation et de fonctionnement en matière d' énergie. Il entend encourager le développement de modes constructifs innovants qui permettront de mettre en œuvre un vaste plan d' économie d' énergie et de lutte contre l' effet de serre.

Bénéficiaires

L'appel à proposition s'adresse à des maîtres d'ouvrage bourguignons : collectivités, établissements publics, bailleurs publics et privés, entreprises.

Contexte général

La consommation d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire en Bourgogne est de 120 à 200 kWh/m²/an pour le bâti rénové et jusqu'à 300 kWh/m²/an pour le bâti non rénové alors que la consommation de l'habitat dit « basse énergie » se situe entre 40 à 60 kWh/m²/an.

Financements

Estimé à 800 000 euros répartis sur 6 projets.

Partenariat

- L'ADEME
- Laboratoire des Ponts et Chaussée d'Autun
- Le CETE de Lyon
- La Direction régionale de l'équipement

Démarche opérationnelle

Mise en place d'un comité technique de sélection des projets, constitué de spécialistes incontestables, qui donne son avis sur les meilleurs dossiers avant passage devant les élus.

Objectifs quantitatifs

Pour 2006, six chantiers à valeur d'exemplarité seront retenus représentant 60 « équivalent logement » :
- 2 opérations dans l'habitat rénové
- 4 dans l'habitat neuf

Objectifs qualitatifs

- Energie : Les niveaux de consommation à atteindre ne devra pas dépasser 80 kW/h/m²/an pour l'habitat rénové et 42 kW/h/m²/an dans l'habitat neuf. (fourchette établie en fonction du label suisse Minergie).
- Confort et santé : confort thermique, utilisation de matériaux sains et renouvelables dans la construction.
- Eau : réduction utilisation d'eau potable (réseau performant appareil économes) et optimisation de l'utilisation des eaux pluviales.
- L'habitat social est le secteur le plus concerné par cette politique.

Durée

3 années

Rencontres ou actions prévues

Non

Evaluation du dispositif

En 2008, un premier bilan permettra de mettre sur pied et d'adapter un nouvel appel à projet.

Contacts-ressources

- **Alain Cordier**, Vice-président à l'Environnement, au Développement durable et à l'Energie
  Tél. 06 84 14 05 85
  acordier@cr-bourgogne.fr

- **Dominique Marie**, chargé de mission développement durable
  Tél. 03 80 44 33 75
  dmarie@cr-bourgogne.fr

FRANCHE-COMTÉ

Bois énergie

Convention d' application de l' accord ADEME-Région : Création de plates-formes de stockage de Bois énergie afin d' apporter un soutien aux installations destinées à alimenter un patrimoine d' intérêt régional.

Bénéficiaires

Les collectivités et associations de collectivités.

Contexte général

Cette politique répond aux préoccupations de la Franche-comté qui est la lutte contre la production de CO_2 (gaz à effet de serre) et la valorisation du bois issue de la forêt comme ressource énergétique locale Les objectifs sont de structurer la filière bois énergie et d'assurer la fourniture d'un combustible de qualité. Ainsi, la Région a décidé de mutualiser et d'aider à la construction de plateformes de stockage à proximité notamment des grosses chaufferies qui structurent le territoire (pour mémoire : aides régionales aux chaufferies d'une puissance supérieure à 500 kWh assorties d'une pondération en fonction du temps de retour sur investissement).

Financements

50 % pour les investissements plafonnés à 100 € par m³ de plaquettes stockage sous abri.

Partenariat

25 % ADEME et 25 % REGION.

Démarche opérationnelle

Action qui découle directement du contrat de développement de la forêt comtoise (2005-2009) et qui prend la forme d'une stratégie régionale pour le bois énergie en Franche-Comté.
Un travail d'étude et de concertation de quatre mois dont l'objectif était de retracer l'état des lieux de la filière et de déterminer les principaux axes de réflexion proposés par les acteurs aux partenaires institutionnels franc-comtois.
Concrètement : un animateur, un comité de pilotage, des rencontres et quatre groupes de travail « promotion-formation », « approvisionnement », « chaufferies », « stratégie », au total, une trentaine réunions.
Un travail concerté entre la Région, l'ADEME, les espaces info énergie, les conseils généraux, l'ONF, la DRAF, les communes forestières, les syndicats de producteurs forestiers-sylviculteurs, les coopératives et nombre d'associations intervenant sur la thématique du bois.

Durée

Trois ans.

Rencontres ou actions prévues

Recrutement d'un animateur et lancement des actions fin 2006-début 2007.

Contacts-ressources

► **Antoinette Gillet**, Vice-présidente « Recherche, innovation, université, énergie »
Tél. : 06 81 02 71 23
antoinette.gillet@elus.cr-franche-comte.fr

LIMOUSIN

Schéma régional éolien

Document de planification concerté.

Bénéficiaires

Tout public acteur de l'éolien, et en particulier les collectivités locales.

Contexte général

Développement raisonné de l'éolien.

Financements

Région.

Démarche opérationnelle

Opérations : Etudes, débats publics très larges, consultations.
Partenaires : Etat, ademe, collectivités.
Prendre son temps (2 ans), expliquer, implication forte du président et du VP responsable.

Objectifs

- Elaboration d'une méthodologie de concertations pour l'implantation de machines.
- Aide à la décision des élus.
- Favoriser l'installation d'éoliennes sur le territoire Limousin.
- Création d'une instance régionale réunissant les acteurs de l'éolien pour tout projet d'implantatio.;
- Elaboration d'une charte régionale.
- Aide à la construction juridique pour les porteurs de projet.
- Engagement de la région à animer ce dispositif et à son engagement technique et financier.
- Travail avec RTE.

Calendrier

2 ans : schéma adopté en juillet 2006.
Suivi en cours de mise en place.

Evaluation

Annuel.

Contacts-ressources

- **Jean-Bernard Damiens**, élu Vert, Vice-président au Développement durable, environnement et à la santé — Tél. 05 55 45 17 68/06 07 30 43 45
jb-damiens@cr-limousin.fr

LIMOUSIN

Réalisation du profil environnemental et du plan climat du Limousin

Engagement de la Région, à l' échelle de son patrimoine et de son territoire à améliorer l' efficacité énergétique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre en Limousin. Le profil environnemental portera sur l' environnement naturel et paysager, la gestion des pollutions et des risques, le réseau des acteurs de l' environnement.

Bénéficiaires

Tout public privé ou public.

Financements

80 000 €.

Partenariats

ADEME et FEDER sollicités.

Démarche opérationnelle

- Réalisation d'un diagnostic
- Détermination des enjeux et des éléments de prospective
- Proposition d'objectifs et d'engagements
- Proposition d'un plan d'actions
- Groupe de travail avec les services de l'Etat (DIREN, DRIRE) et l'ADEME

Durée

Mise en place progressive.
Pour le plan climat, 6 engagements sont prévus, le premier concernant la révision du dispositif technique et financier en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables est d'ors et déjà adopté.

Contacts-ressources

- **Jean-Bernard Damiens**, élu Vert, Vice-président au Développement durable, environnement et à la santé – Tél. 05 55 45 17 68/06 07 30 43 45
jb-damiens@cr-limousin.fr

LORRAINE

Energies renouvelables

Aide à la géothermie (soutien aux forages à profondeur supérieure à 15 mètres).

Bénéficiaires

Particuliers, Entreprises, Collectivités.

Contexte général

Lancer un programme ambitieux de soutien à la filière géothermale par forage (système eau ou sondes géothermales).

Financements

Région exclusivement : subvention forfaitaire de 3 000 euros par forage.

Démarche opérationnelle

- 1. Créer un règlement d'intervention avec une ligne budgétaire.
- 2. Initiative Région.

Acteurs incontournables

- Les entreprises de forage et les installateurs de PAC géothermale.
- Travail étroit avec la profession pour la qualité des installations.
- Devis comparatifs pour éviter tout effet d'aubaine.

Objectifs

Plusieurs centaines d'installations d'ici à 2010.
En 2005, une centaine de subventions ont été accordées à des particuliers.

Dossier suivi par l'Agence Régionale pour l'Environnement (AREL).

Calendrier

2005-2010.

Rencontres ou actions prévues

A voir

Evaluation du dispositif

Forte montée en charge en 2006 – Création d'entreprises de forages en Lorraine.

NOTA : La Région aide aussi

- Les CESI : production eau chaude par le solaire
- Les PSI : chauffage + eau chaude solaire
- Les installations photovoltaïques
- Les chaufferies bois pour plus de 5 logements groupés et pour des collectivités, bailleurs sociaux, entreprises
- La production électricité par la micro-hydraulique
- Les unités de méthanisation
- A titre expérimental sur 40 demandes maxi, les chaufferies céréales/paille
- La Production d'huile végétale pure (presse & filtre)

Un budget conséquent avec plus de 3 millions d'euros de crédits de paiement de crédits de paiement en 2006.

Contacts-ressources

- **Daniel Beguin** – Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine
- **David Levandowski** – Chargé de mission Energie AREL/Conseil Régional de Lorraine

NORD-PAS-DE-CALAIS

Opération ISOLTO

Politique de lutte contre le changement climatique (LCC) : Campagne d' efficacité énergétique des habitations du Nord-Pas-de-Calais basée sur un produit d' appel : le prêt à o % ISOLTO.

Descriptif

ISOLTO finance : l'isolation par un professionnel de logements anciens (en premier lieu, la toiture).

- Montant du crédit : maximum 4 000 € ttc et pouvant atteindre 6 000 € ttc en cas d'utilisation d'éco-matériaux.
- Caractéristiques : durée d'emprunt longue (jusque 84 mois) afin que les mensualités du prêt soient couvertes par les économies d'énergie réalisées.

Bénéficiaires

Les locataires, les particuliers propriétaires ou accédants à la propriété, les bailleurs de maisons individuelles, d'appartements ou d'immeubles construits en Nord-Pas-de-Calais avant le 1er janvier 1982

Contexte général

Les bâtiments construits avant 1982 n'ont bénéficié d'aucune réglementation thermique et représentent dans notre région plus de 400 000 habitations. En chiffre, les bâtiments d'avant 1982 ont une consommation énergétique moyenne de 200 kWh/m² qu'il faut comparer à celle des bâtiments de 2000 : 85 kWh/m². Le programme proposé a pour objectif d'accélérer la réhabilitation thermique du parc ancien d'habitation des ménages, avec une mesure phare : « l'isolation des toitures ».

En effet, par une meilleure isolation de ces habitations, et particulièrement de la toiture, la consommation énergétique peut être réduite jusqu'à 30 % et d'autant les émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique.

En cette période de flambée des prix de l'énergie, ISOLTO ce veut social en permettant aux classes sociales les moins aisées de pouvoir accéder à une isolation thermique de qualité.

Cette action entre dans le Plan climat du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, elle est exemplaire au plan du développement durable : environnement, social et économie.

Financements

La bonification du prêt est assurée à parité par la Région et les banques partenaires soit 3 000 000 € pour la Région et 3 000 000 € pour les banques. L'ADEME national a apporté 700 000 € au démarrage de l'opération. La plan de communication institutionnel est financé sur un fond paritaire ADEME/Région, la communication privée est assurée à 100 % par les banques partenaires.

Partenariat

L'ADEME, le Crédit Agricole Nord de France, Solfea/Gaz de France et 4 territoires tests : les PNR de l'Avesnois et des Caps et Marais d'Opale, la CU de Dunkerque et la CA de l'Artois, les organisations professionnelles du bâtiment : CAPEB et FFB.

Démarche opérationnelle

- Réalisation d'une étude : au regard des compétences de la Région quelles actions sont les plus « efficaces » pour la LCC
- Rencontre des banques sur leur intérêt pour un tel projet
- Appel à propositions auprès des banques, les banques Crédit Agricole Nord de France et Solfea/Gaz de France sont retenues.
- Réglages et accords techniques et financiers
- Signature de conventions
- Mise en place du produit bancaire et élaboration des campagnes de communication
- Lancement du prêt ISOLTO

Les partenaires pour ne pas se planter : l'Ademe, les banques, les professionnels du bâtiment, les fournisseurs d'isolants, les territoires.

Les bons trucs : s'assurer que les produits isolants techniquement exigés sont distribués en nombre, s'assurer que les professionnels du bâtiment maîtrisent leur utilisation, s'assurer de la compréhension du produit bancaire par l'ensemble des partenaires.

Objectifs quantitatifs

30 000 toitures isolées en 3 ans par le biais de ce dispositif. Tonnes de CO_2 économisées.

Objectifs qualitatifs

Qualité technique d'isolation : prêt accessible sous réserve d'utilisation de matériau assurant une excellente isolation dans d'excellentes conditions techniques (isolants certifiés ACERMI ou publié CSTB (Centre Scientifique et technique du Bâtiment) et que la pose soit réalisée par un professionnel.

Développer les filières régionales d'éco-matériaux : le programme ISOLTO encourage l'utilisation d'éco-matériaux d'isolation : isolants à base de cellulose, de plumes de canard, de chanvre et coton, de fibres de bois, de laine de bois et de laine de bois composite, de lin.

Social : les spécificités d'ISOLTO, prêt « indolore », doivent permettre l'isolation des habitations des personnes ayant peu de moyens.

Economie : création entre 300 et 600 emplois dans l'artisanat local du bâtiment.

Durée

36 mois.

Rencontres ou actions prévues

Opération lancée le 2 mai 2006. Conférence de presse nationale (22 médias). Communication Région prévue sur l'ensemble des territoires. Communication bancaire : 200 agences Crédit Agricole, Campagne régionale Crédit Agricole, communication Solfea via les artisans du bâtiment et le réseau GDF.

Evaluation prévue

Contrôle inopiné de travaux d'isolation réalisés, nombre de prêts souscrits.

contacts-ressources

- **Alain Alpern**, vice président développement durable et environnement
  a.alpern@nordpasdecalais.fr – Tél. 28.82.53.77
- **Cyrille Pradal**, assistant.
  c.pradal@nordpasdecalais.fr – Tél. 03.28.82.53.72
- **Claudien Joalland**, Directrice environnement
  c.joalland@nordpasdecalais.fr – Tél. 03.28.82.74.38

PAYS DE LA LOIRE

Filière bois-énergie

Le recours au bois-énergie permet de contribuer à la réduction du gaz à effet de serre, en cohérence avec les engagements nationaux pris dans le cadre de Kyoto, mais aussi de diversifier les ressources énergétiques, de valoriser des ressources énergétique de proximité, d' entretenir les paysages et de dynamiser l' emploi et l' économie en milieu rural.

Objectif opérationnel

Dans ce protocole, l'État (DRAF, ADEME), la Région et l'association interprofessionnelle (ATLANBOIS) s'engagent à coordonner leurs actions pour définir et mettre en œuvre une politique en faveur du bois énergie sur l'ensemble du territoire ligérien.

Nature de l'action

Le protocole régional bois énergie a pour objectif la mise en place d'un partenariat en matière de bois énergie.

Bénéficiaires

- Entreprises
- Collectivités territoriales
- Particuliers

Modalités Partenariat

Le protocole est conclu pour une durée de 4 ans afin d'assurer le développement et la pérennité du programme bois énergie afin d'assurer le financement d'un animateur bois énergie au sein d'Atlanbois à partir de l'année 2005.
Il pourra être reconduit après accord des parties pour une durée qui devra être déterminée en concertation
Les parties signataires conviennent de répartir entre elles la responsabilité opérationnelle du programme de la manière suivante :

▶ Pour la REGION des Pays de la Loire :
- assurer le suivi et l'animation du comité de pilotage, la coordination générale du programme bois énergie, et développer une stratégie régionale en faveur du bois-énergie tenant compte des différentes filières d'approvisionnement ainsi que des besoins respectifs des particuliers, des entreprises et des collectivités ;
- utiliser son influence et ses moyens d'information en faveur du bois énergie ;
- apporter son concours financier à la réalisation du programme bois énergie dans la limite des moyens disponibles et sous réserve du vote des budgets.

▶ Pour l'ADEME :
- assurer la coordination technique générale du programme, notamment dans le cadre de la convention Etat / ADEME / Région ;
- assurer le suivi et l'animation du comité technique régional et plus généralement l'animation du réseau des techniciens/animateurs bois énergie,
- faire bénéficier le programme bois énergie de son expertise via le réseau national ;
- assurer des missions d'information, de sensibilisation, de suivi et d'évaluation des actions ;
- assurer l'instruction technique et administrative des dossiers de financements et apporter son concours financier à la réalisation du programme bois énergie et au financement des projets dans la limite des moyens disponibles et sous réserve du vote des budgets correspondants.

▶ Pour l'Etat (DRAF) :
- utiliser ses moyens d'information pour l'animation et la sensibilisation à la filière bois énergie, ainsi que ses moyens financiers (dans la mesure des fonds disponibles) pour contribuer aux programmes d'investissement des entreprises concernées par cette même filière.

▶ Pour ATLANBOIS :
- héberger et co-financer un animateur bois énergie chargé des missions suivantes :
- assurer l'animation et la promotion régionale du bois énergie à destination des porteurs de projets collectifs et des entreprises ;
- assurer l'accompagnement des maîtres d'ouvrage ainsi que des autres acteurs de la filière ;
- assurer l'expertise technique notamment par la réalisation de pré-études ;
- contribuer à des actions de communication ponctuelles (salons, manifestations...) auprès du grand public ;
- informer et sensibiliser sur le thème du bois énergie dans le cadre de ses missions générales liées au bois.

Ces missions seront assurées en coordination étroite avec les structures départementales d'animation déjà en place dont la mission principale est la promotion du bois énergie en milieu rural, particulièrement en faveur du bois d'origine bocagère et forestière. Les missions de ses structures départementales sont considérées comme contributions indispensables au projet ABEL.

Financements

En dehors de l'animation qui fait l'objet du protocole, les financements des actions et des dossiers provenant de cette dynamique seront financés dans le cadre de la convention Ademe-Région.

Conditions d'obtention

- actions collectives : communication, animation, études ayant pour but d'initier des projets ;
- études de faisabilité ;
- chaufferies bois-énergie seules ou sur des réseaux de chaleur existants ou à créer, autres équipements relatifs au bois-énergie ;
- seuls les projets bois-énergie liés à des chaufferies automatiques à bois déchiqueté pourront être aidés. Du fait de

Aides à l'investissement :
Les taux maximums ci-dessous indiqués pourront être ajustés après étude des projets avec l'objectif d'aboutir à un temps de retour au plus égal à 10 ans

	Taux max. des aides	Communications, conditions			
Filières et plate-forme d'approvisionnement	40%	Assiette comprenant : - Matériel (hors camions) - Génie civil et bâtiment Seuls les projets visant une valorisation du bois local seront aidés. Sont exclus les broyeurs dans les entreprises.			
Chaufferies collectives sans réseau de chaleur	50%	**Gamme de puissance P (kW)**	**Plafond d'investissement (assiette éligible énergie consommée en Gigajoul)**		**Communautaires**
		30 à 300	4000		Respect de la norme EN 303.5 (classe 2)
		300 à 3000	Suivant la formule : 4222 – (0.741x P(kW))		
		> 3000	2000		
Chaufferies collectives avec réseau de chaleur	50%	**Gamme de puissance P (kW)**	**Plafond d'investissement (assiette éligible énergie consommée en Gigajoul)**		**Communautaires**
		30 à 300	6000		Respect de la norme EN 303.5 (classe 2)
		300 à 3000	Suivant la formule : 6311 – (1.027x P(kW))		
		> 3000	3200		
Installations domestiques (1)	50%	**Type d'installation**	**Assiette**	**Plafonds**	**Hors assiette**
		Chaudière individuelle pour une habitation principale et éventuellement d'autres bâtiments non utilisés comme habitation	- Chaudière automatique - Silo et extracteur - Matériel hydraulique périphérique	Aide Région plafonnée à 2 000 €	- Hangar de stockage - Bâtiments de chaufferie - Fumisterie - Balton eau chaude - Réseau hydraulique de distribution (radiateurs, plancher chauffant ...)
		Petit collectif privé destiné à chauffer plusieurs habitations	- Chaudière automatique - Silo et extracteur - Matériel hydraulique périphérique - Fourniture et pose du réseau	Assiette plafonnée à 4000 €/tep pour projet sans réseau et à 6000 €/tep pour projet avec réseau	
Chaufferies en entreprises	30% pour les PME et 15% hors PME	Assiette comprenant le surcoût du bois énergie sur : - Chaudière automatique - Silo et extracteur - Matériel hydraulique périphérique Assiette plafonnée à 2 000 €/tep			

(1) Des aides aux particuliers sont impérativement conditionnées :
- Au respect de la norme EN 303.5 (classe 2).
- A une installation réalisée par un installateur adhérent de la charte d'installations des chaudières à bois sur les Pays de la Loire.

Animation, Communication	Taux (1)	Assiette
Outils de communication	Jusqu'à 100 %	Création, conception, diffusion
Actions collectives : animation et information	Jusqu'à 100 %	Visites de sites, séminaires, animation de réunions ...
Etudes relatives à l'approvisionnement, aux chaufferies et réseaux		
Filières à l'échelle d'un territoire	70%	Etude
Pré-faisabilité de projet	70%	
Faisabilité de projet	50%	

(1) taux pouvant être revu en fonction des budgets disponibles et des cofinancements éventuels

l'existence d'opérateurs régionaux et extra-régionaux capables de fournir des plaquettes de bois énergie, il sera donné priorité aux aides à l'investissement en chaudières bois. Des aides à la mobilisation de la ressource pourront être accordées ponctuellement pour les projets réduisant le transport par une valorisation locale ;

- les équipements relatifs aux bûches ou bois en grosses pièces ne sont pas concernés par ce programme.

D'autres financements publics (Conseils Généraux, Europe...) pourront être sollicités pour la réalisation de certains projets.

L'assiette des études et équipements s'entend HT ou TTC selon le régime de TVA auquel le bénéficiaire est soumis.

Des financements à hauteur de 100 % sont possibles pour les actions d'intérêt collectif financées sous maîtrise d'ouvrage Région ou ADEME.

Critères d'évaluation

Le comité de pilotage régional a pour objectif d'évaluer la politique régionale mise en place, d'établir des pistes de travail, de définir le programme annuel et les modalités d'action et de veiller à la cohérence de la politique. Il se réunit au moins deux fois chaque année.

Il est composé de :

- la Région des Pays de la Loire qui en assure l'animation et le suivi
- l'ADEME
- l'Etat (DRAF)
- ATLANBOIS
- un représentant des structures d'animation départementales
- un représentant de chacun des Conseils Généraux en Pays de la Loire qui souhaitera s'y associer.

Ce comité de pilotage pourra être élargi à d'autres participants si les parties le juge nécessaire, particulièrement à ceux qui participeraient au financement du programme.

Date de réalisation

Protocole signé le 23 mars 2006 pour 4 ans.

CONTACTS-RESSOURCES

▶ Élue référente : **Emmanuelle Bouchaud**, élue verte
1re vice-présidente de la commission « Environnement et cadre de vie » chargée de l'Énergie
emmanuelle.bouchaud@paysdelaloire.fr

▶ Service : **Stéphane Spatola** – chargé de mission énergie, déchets industriels et air
stephane.spatola@paysdelaloire.fr – Tél. 02 28 20 54 93

PICARDIE

Picardie Avantage Isolation

Prêt à taux zéro à destination de propriétaires de logements et de SCI de logements en vue des travaux d' isolation (toiture, murs, fenêtres...)

Nature du dispositif

« Picardie Avantage Isolation » : pour permettre aux picards de réduire leurs dépenses de chauffage de près de 30 %, soit 300 € en moyenne par an, le Conseil Régional de Picardie lance un prêt à taux 0 % destiné à des travaux d'isolation thermique des logements.

Bénéficiaires

Picardie Avantage Isolation s'adresse à tous les propriétaires occupants ou bailleurs de maisons individuelles, d'appartements ou d'immeubles bâtis avant la réglementation thermique de 1982. Les travaux doivent obligatoirement être réalisés par des professionnels du bâtiment.

Contexte général

Face aux nouveaux défis énergétiques et climatiques, le Conseil Régional de Picardie s'engage à diminuer la facture de chauffage et la consommation d'énergie des ménages picards en favorisant l'amélioration thermique de l'habitat.

Financements

Le Conseil Régional de Picardie lance un prêt à taux 0, en partenariat avec trois établissements financiers, destiné à des travaux d'isolation thermique des logements. Dotée d'un budget de 1 800 000 € pour 2 ans, la bonification régionale cible 25 000 logements sur 5 ans. Le mécanisme bénéficie également pour partie du cofinancement lié aux « certificats blanc ».

Partenariat

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) et la Fédération Française du Bâtiment (FFB) soutiennent cette initiative et vont développer un programme de formation des apprentis avec le Conseil Régional.

Démarche opérationnelle

De la définition des objectifs de la politique en passant par la rédaction des cahiers des charges relatifs aux consultations bancaires jusqu'à la mise en œuvre de ce type de mesure (y compris sur des mesures type « numéro vert », communication institutionnelle et produit, mobilisation des réseaux d'artisans...), les difficultés liées aux marchés publics et aux délais des différentes consultations imposent que la collectivité mobilise très en amont ses ressources internes (juridiques, communication...) sans craindre de s'entourer de partenaires habituels (ADEME) ou plus directement sensibilisés aux dimensions financières de ce type de projet (cabinets spécialisés). Une commission de suivi doit s'assurer de la bonne conduite de la relation contractuelle avec les partenaires financiers et du suivi des réalisations.

Objectifs quantitatifs

La bonification régionale cible 25 000 logements sur 5 ans.

Objectifs qualitatifs

Au terme de l'opération, plus de 20 millions d'euros seront économisés sur la facture énergétique globale des ménages picards générant ainsi une hausse de leur pouvoir d'achat. Ce prêt à taux bonifié devrait générer un volume de travaux estimé à 100 millions d'euros pour les artisans et les entreprises du bâtiment, soit l'équivalent de 300 emplois par an pendant 5 ans.

Calendrier

Démarrage opération juin 2006, engagement (AP) sur 5 ans de la collectivité.

Rencontres ou actions prévues

Présentation aux journées nationales de l'énergie en février 2007 (Arnaud Caron, Jean-Marc Pasquet...).

Evaluation

Contrôle par l'ADEME (vérification des travaux sur panel) et CRP (justification du paiement de la bonification).

Contacts-ressources

- **Jean-Marc Pasquet** (Tél. 03 22 97 35 51),
  pour en savoir plus : idees-vertes.info
  et lire le numéro 4 de la revue *idées vertes* consacré à « L'énergie dans le bâti ».

AUVERGNE

Prix de l'environnement pour le développement durable

Récompenser, par catégorie d' acteurs, les initiatives exemplaires qui contribuent au développement de la qualité de la vie des Auvergnats, à la conservation et à l' utilisation durables de nos ressources et de notre patrimoine, dans les domaines de l' eau, de l' énergie, du patrimoine naturel et des paysages, et de la santé.

Bénéficiaires

Trois catégories d'acteurs sont récompensés :

- les associations
- les communes et leur groupement ainsi que les organismes publics
- les sociétés de service, les entreprises du secteur artisanal, commercial et industriel, et les exploitations agricoles et forestières

Parallèlement, les lycées sont invités à présenter un projet pédagogique en lien avec les thèmes prioritaires définis

Financements

Dans chaque catégorie, 2 prix sont attribués : le 1er de 5 000 €, le second de 3 000 ?
Pour les lycées, 3 prix : le 1er de 5 000 €, et 2 seconds de 2000 €

Démarche opérationnelle

Les réalisations devront être localisées en Auvergne.
Les actions devront avoir été achevées en 2005 ou 2006 ou en cours d'achèvement.
Les critères de sélection des dossiers portent sur :

- le caractère innovant ou remarquable de l'action et sur sa portée pédagogique (exemplarité/reproductibilité)
- le rapport entre, d'une part la dimension de la réalisation et d'autre part la taille et les missions de la structure
- l'intégration quotidienne de l'ensemble des préoccupations développement durable par la structure

Le jury est composé :
– des membres de la commission environnement,
– des membres de la commission développement durable
– du président de la FRANE
– du directeur de la DIREN
– du directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
– du délégué de l'ADEME
– des présidents des 2 parcs naturels régionaux
– du président du Conseil économique et social régional
– du président de la Chambre Interconsulaire
Pour l'appel à projet des lycées, on ajoute dans le jury le Rectorat, le Collectif Régional d'Education à l'Environnement et le VP Education, et on supprime la chambre interconsulaire

Objectifs

Créer une dynamique sur le développement durable.

Calendrier

A renouveler.
Le prix se déroule sur 2 ans : la première année récompense les 3 catégories d'acteurs, la seconde année le prix s'adresse aux lycées.

Evaluation du dispositif

En très forte progression – autorisations de programme 2005 = 0,9 M€ — en 2006 = 1,7 M€.

Contacts-ressources

- **Yves Gueydon** – Vice-président Environnement et Energies
- **Nicole Rouaire** – Présidente de la Commission Développement Durable

BRETAGNE, PAYS-DE-LA-LOIRE, POITOU-CHARENTES

Réseau grand ouest "Développement durable et commande publique"

Participation à la création d' une association de collectivités se mobilisant pour des achats éco-responsables.

Bénéficiaires

Ce réseau regroupe des collectivités territoriales et des établissements publics de coopérations intercommunales des régions Basse-Normandie, Bretagne, Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes et des zones géographiques avoisinantes.

Contexte général

Les collectivités locales ont pris conscience de leur possibilité, en tant qu'acheteur public, d'agir pour les droits sociaux et environnementaux, pour le développement durable.
Malheureusement, si cette volonté politique d'engagement envers les achats éthiques, solidaires, écoresponsables existe chez les collectivités territoriales, cette démarche se limite trop souvent à une simple déclaration d'intention par manque de savoir-faire et d'expérience dans ce domaine.

Financements

Les ressources de l'association comprennent :

- Les cotisations des membres actifs et celles des adhérents dont les montants sont fixés par l'Assemblée générale. (Ressource quasi-exclusive en 2006 : environ 50 000 €).
- Les subventions et dons reçus.
- Le produit des manifestations qu'elle organise.
- Les rétributions des services rendus ou des prestations fournies par l'association.
- Toutes autres ressources autorisées par la loi.

Partenariat

Ecomaires, Cités Unies France, ADEME, autres réseaux territoriaux similaires.

Démarche opérationnelle

La première rencontre du réseau a eu lieu le 15 novembre 2004 à Angers. Elle a permis de tester la mobilisation des collectivités sur ce sujet et d'envisager la création d'un réseau. Une seconde rencontre a été organisée, le 31 mars 2005, pour formaliser les objectifs et le fonctionnement de ce réseau. Il a notamment été décidé de créer une association loi 1901 pour le porter.

Un groupe de travail provisoire s'est constitué qui a organisé la troisième rencontre des collectivités territoriales engagées dans les achats éthiques, solidaires, durables. Cette troisième rencontre qui s'est déroulée à Nantes fin janvier 2006 fut l'Assemblée générale constitutive de l'association RGO.

Les collectivités membres à l'origine des rencontres (Villes d'Angers et de Nantes, Région des Pays-de-la-Loire,...) se sont chargées de faire connaître le réseau et de convaincre d'autres collectivités d'adhérer. Ce fut notamment le cas pour les Régions Bretagne et Poitou-Charentes, « démarchées » par la Région Pays-de-la-Loire.

Depuis le 1er juillet, une animatrice a été recrutée. Elle est chargée de dynamiser le réseau, notamment par l'intermédiaire de groupes de travail thématiques, consacrés par exemple au éco-produits, aux produits alimentaires ou encore aux exigences sociales.

Objectifs

Les objectifs qui ont été définis pour le Réseau Grand Ouest sont de :

- créer une culture commune au sein des membres du Réseau Grand Ouest dans le domaine du développement durable à travers les achats responsables ;
- aider les décideurs dans leurs politiques d'achat sur le plan technique et juridique ;
- mutualiser et partager les expériences ;
- créer une dynamique, motiver et susciter l'intérêt des acteurs ;
- connaître et informer sur les filières, les labels et les fournisseurs ;
- établir des partenariats avec les fournisseurs et les filières pour structurer l'offre ;
- développer l'information et optimiser les compétences ;
- être le relais des initiatives locales, nationales et internationales en tant que force de proposition et source d'information ;
- promouvoir le développement durable grâce aux achats responsables dans le cadre de la commande publique.

Les moyens d'action de l'association sont notamment :

- Les échanges entre les adhérents à travers l'organisation de rencontres, réunions de travail, mise en ligne de documents...
- L'organisation et la participation à des manifestations, conférences et toutes initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association.
- Les publications, la vente permanente ou occasionnelle de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet ou susceptibles de contribuer à sa réalisation.

Calendrier

Elle est prévue pour une durée illimitée.

Rencontres ou actions prévues

Les prochaines rencontres du réseau auront lieu en janvier 2007 à Rennes, coorganisées par le Conseil régional de Bretagne, la Ville de Rennes et Rennes Métropole.

Evaluation

Une quarantaine de collectivités ont été représentées à chaque rencontre pour un nombre de participants allant de 80 à 100 personnes et une trentaine de collectivités ont exprimé le souhait d'adhérer à l'association dès sa création.
Le réseau devrait s'élargir à d'autres collectivités, en particulier en Basse-Normandie. Deux premiers groupes de travail sur des « chantiers prioritaires » devraient voir le jour d'ici la fin de l'année.

Contacts-ressources

- **Yannick Cairon**, Conseiller régional Vert de Bretagne, vice-président du RGO
- **Pascale Mouginot** et **Marjorie Guegan-Raux**, Service Conseil de la Commande Publique, Région Bretagne
- **Jean-Yves Leturdu**, Conseiller régional Vert de Poitou-Charentes, Trésorier du RGO
- **Marie-Laure Motreuil**, Conseillère régionale Verte de Pays-de-la-Loire, Trésorière-adjointe du RGO
- **Nicolas Raïsky**, Chef du service Marchés Publics, Région Pays-de-la-Loire
- **Emmanuelle Albert**, Coordinatrice du RGO

http://www.achatsresponsables.com/index.php?nb_rec=27

HAUTE-NORMANDIE

Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie (AREHN)

Extension des missions de l' AREHN :
Centre de ressources du Développement Durable

Objectif opérationnel

1. Développement sur d'autres territoires du tableau de bord environnemental
2. Lancement des travaux en vue du calcul de l'empreinte écologique de la région
3. Réalisation d'outils pédagogiques et méthodologiques sur les établissements scolaires du développement durable
4. Synthèse des données sur les gaz à effets de serre et identification des marges de manœuvre.

Nature de l'action

1. Tableaux de Bord Territoriaux du Développement Durable

Objectifs :

A l'occasion de l'émergence des territoires, il est apparu, tant pour les pays que pour les agglomérations, la nécessité d'intégrer une thématique environnementale dans leurs projets et de disposer d'indicateurs indispensables pour évaluer la situation d'origine et mesurer l'impact des politiques conduites en la matière.

L'A.R.E.H.N. a réalisé en 2003 une étude pilote de mise en place d'un tableau de bord territorial sur deux territoires, la C.A.S.E. et le Pays de Bray, qu'elle peut maintenant, dans le cadre de ses missions, décliner localement et adapter pour les territoires demandeurs.

Modalités d'intervention :

- Prise en charge de la création de tableaux de bord : aide forfaitaire 150 €/jour au vu d'un bilan d'activité, plafonnement à 50 jours/an ;
- Prise en charge et création de l'actualisation des tableaux de bord : aide forfaitaire de 150 €/jour, au vu d'un bilan d'activité, plafonnement à 20 jours/an.

2. Empreinte écologique

3. Etablissements scolaires du DD

Bénéficiaires

- Etudiants
- Communes
- Etablissements scolaires
- Collectivités
- Pays et agglomérations adhérents de l'A.R.E.H.N.

Modalités Partenariat & Financements

▶ L'Agence Régionale de l'Environnement en Haute-Normandie (A.R.E.H.N.)

La collectivité régionale a confié à l'A.R.E.H.N. une mission d'information et d'éducation à l'environnement à destination du grand public, des jeunes et des acteurs du développement régional.

Ce partenariat sera formalisé en 2006 par une convention annuelle fixant le programme d'actions de l'Agence au regard des orientations régionales et prévoyant les modalités de l'intervention régionale. Cette contractualisation fera l'objet d'une proposition lors d'une prochaine Commission Permanente.

En conséquence, au titre de l'intervention de la Région en faveur de l'A.R.E.H.N., il est proposé d'inscrire :

- une autorisation d'engagement de 705 600 € (hors CPER) ;
- des crédits de paiement en fonctionnement de 711 048 € (opérations nouvelles ou en cours) ;

▶ Les tableaux de bord du développement durable

En partenariat avec l'État et l'Europe, la Région soutient la conception et l'actualisation du tableau de bord régional du développement durable conçu par l'A.R.E.H.N.

Elle apporte également une aide aux pays et agglomérations pour une déclinaison locale et adaptée de ce tableau de bord sur leur territoire, conformément au dispositif adopté dans le budget primitif 2003.

Afin de conduire cette politique, il est proposé d'inscrire :

- une autorisation d'engagement de 40 000 € (au titre du CPER) ;
- des crédits de paiement en fonctionnement de 24 440 €.

Contacts-ressources

▶ **Groupe des Élus Verts**
12, avenue Aristide Briand – 76000 Rouen
Tél. 02.35.89.01.75
verts.crhn@wanadoo.fr

BOURGOGNE

Appel à projet zones humides

Le conseil régional de Bourgogne souhaite maintenir la biodiversité sur son territoire.

Bénéficiaires

L'appel à proposition s'adresse aux collectivités, aux établissements publics, aux associations, aux particuliers, aux agriculteurs.

Contexte général

Les zones Humides en Bourgogne abritent de nombreuses espèces végétales et plus de la moitié des espèces d'oiseaux dépendent de ces milieux. Ils permettent la régulation de l'écoulement et l'épuration des eaux de surfaces.

Financements

- **Pour l'inventaire :**
  Subvention de 80 % maximum
  – plafonné à 5 000 € pour les collectivités et les associations
  – plafonné à 1 500 € pour les particuliers et les agriculteurs
- **Pour la restauration :**
  Subvention de 70 % maximum
- **Pour la communication :**
  Subvention de 50 % maximum
  – plafonnée à 7 500 € pour l'édition de document
  – plafonnée à 8 000 € pour l'installation d'équipement pour l'accueil

Partenariat

- Agence de l'eau
- DIREN

Objectifs

Le Conseil Régional de Bourgogne veut soutenir les projets des zones non remarquables s'inscrivant dans un cadre global et cohérent. Il est important que le projet s'inscrive dans une démarche pérenne.

Calendrier

Un appel à projets concernant des « milieux ordinaires » est lancé chaque année.

Rencontres ou actions prévues

3 réunions d'information sur le pays de « Bresse bourguignonne ».

Evaluation

Non

Contacts-ressources

- **Alain Cordier**, élu Vert, Vice-président à l'Environnement, au Développement durable et à l'Energie
  Tél. : 06 84 14 05 85/03 80 30 07 12
  acordier@cr-bourgogne.fr
- **Marie Thomas**, chargée de mission, mission environnement
  Tél. : 03 80 44 35 05
  mthomas@cr-bourgogne.fr

ILE-DE-FRANCE

Politique régionale en faveur de la biodiversité et des milieux naturels Approbation de la charte Approbation du règlement d'attribution des aides régionales

Permettre de mieux intégrer dans chacun des projets la protection et la gestion des milieux naturels, en y associant les différents acteurs franciliens et leurs partenaires, est l' objectif principal de ce nouveau dispositif régional. Il convient également pour cela d' approfondir la connaissance des espèces et des milieux, ce qui passe par la collecte au niveau régional de l' ensemble de ces données. Aussi, il est proposé de créer un lieu de ressources régional appelé dans la charte : « plate-forme régionale de la biodiversité et des milieux naturels ».

Objectif opérationnel

L'intervention financière du Conseil Régional d'Ile-de-France en faveur de la biodiversité et des milieux naturels vise à mettre en œuvre la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels sur 4 types d'espaces couvrants l'Ile-de-France : la ville, la forêt, les espaces agricoles et les autres milieux (anciennes carrières, friches, milieux humides, platières, landes, pelouses, éboulis, falaises...). Pour chaque type d'espace, 4 objectifs sont poursuivis : connaître (inventaires), protéger, gérer et faire connaître (information, communication, sensibilisation et formation).

Bénéficiaires

Les communes, les groupements de communes, les syndicats mixtes ou intercommunaux, les départements, les associations, les établissements publics, le Muséum d'Histoire Naturelle, les Conservatoires et les Centres de recherche.

Conditions d'obtention

Cette charte établie et proposée par la Région, formalise la volonté des acteurs de l'Ile-de-France de contribuer à faire connaître, à préserver et à gérer la biodiversité et les milieux naturels régionaux. Elle présente par grands types d'actions les objectifs généraux, les engagements que la Région prend elle-même et ceux qu'elle propose à ses différents partenaires en fonction de leurs compétences propres. Elle doit aussi permettre la mise en cohérence de l'action de tous les partenaires. Elle propose des actions à mener dans le respect des compétences reconnues à chaque collectivité ou organisme. Ainsi, l'adhésion à cette charte marque la volonté de protéger la biodiversité et les milieux naturels d'Ile-de-France. Les signataires de la charte reconnaissent l'importance du patrimoine naturel et de la biodiversité pour un développement durable et équilibré de la région.

Ils s'engagent à ouvrir un processus d'amélioration de leurs pratiques afin de : mettre en œuvre une stratégie partagée de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel telle que décrite dans cette charte Intégrer la biodiversité dans les différentes politiques régionales ou locales d'aménagement du territoire Définir des plans d'actions coordonnées en faveur de la biodiversité et notamment :

- Promouvoir des projets favorables à la biodiversité et au patrimoine naturel
- Améliorer les connaissances en la matière
- Créer un lieu permanent d'échange des connaissances et de l'information et favorisant la rencontre entre acteurs
- Favoriser et promouvoir l'éducation et la formation En vertu de quoi, les signataires s'accordent sur les constats et propositions d'actions qui sont inscrites dans la charte régionale.

Financements

Les subventions régionales sont attribuées sous condition de la signature préalable de la Charte Régionale par le demandeur qui doit présenter un diagnostic de son action et un programme relatif à la mise en œuvre de cette charte.

Les subventions régionales allouées au titre de la protection et de la mise en valeur de la biodiversité et des milieux naturels ne peuvent se cumuler, sur un même projet, avec des subventions allouées et par l'Agence des Espaces Verts et par les Parcs naturels régionaux, ni avec d'autres subventions régionales au titre d'autres dispositifs d'aides.

Le total des subventions publiques alloué à un bénéficiaire au titre d'une opération ne doit pas dépasser 80 % du coût total HT de l'opération. Toute subvention régionale allouée nécessite l'approbation d'une convention. Les subventions allouées aux départements peuvent l'être dans le cadre des contrats Région / Départements.

Pour plus de détail consulté le règlement d'attribution des aides

Calendrier

Une délibération est en préparation pour la création des Réserves naturelles régionales pour le mois de juin 2006. Une seconde délibération est programmée pour la fin de l'année afin de tirer le bilan de l'action engager et renforcer l'action la région qui s'engage pour le compte à rebours 2010.

EVALUATION DU DISPOSITIF

Les actions menées par le Conseil Régional d'Ile-de-France en faveur de la biodiversité et des milieux naturels visent à mettre en œuvre la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels telle qu'elle vous est proposée. La charte régionale comporte 4 grands thèmes regroupant l'ensemble des milieux naturels d'Ile-de-France, dans la ville, la forêt, les espaces agricoles et les autres milieux (anciennes carrières, friches, milieux humides, platières, landes, pelouses, éboulis, falaises). Dans chaque thème, on retrouve 3 objectifs : connaître (inventaires), protéger (espaces protégés), gérer et faire connaître (information, communication, sensibilisation et formation). Autour de ces objectifs, des actions sont à mettre en place en fonction de certaines priorités. Les bénéficiaires sont : les communes, les groupements de communes, les départements, les associations, le Muséum d'Histoire Naturelle, les Conservatoires, les Centres de recherche. Le total des subventions allouées au bénéficiaire ne devra pas dépasser 80 % du coût HT de l'opération. Les subventions allouées aux départements peuvent l'être dans le cadre des contrats Région/Département. Les subventions régionales ne peuvent se cumuler avec d'autres dispositifs d'aides régionales. Toutes subventions nécessiteront l'approbation d'une convention. Des programmes pluriannuels peuvent être mis en place avec les Centres de recherche de l'Ile-de-France et le Muséum d'Histoire Naturelle. La convention devra préciser les modalités d'octroi des subventions.

L'action présentée devra nécessairement avoir un intérêt écologique régional pour être subventionnée. Les projets seront soumis pour avis au Comité Scientifique Régional de la Protection de la Nature (CSRPN), organisme régional depuis la loi de démocratie de Proximité du 27 février 2002. Cet organisme a été mis en place par l'Etat lors de l'élaboration des ZNIEFF. La liste de ses membres sera soumise au Conseil Régional pour avis, celui-ci a la possibilité d'y ajouter d'autres membres de son choix.

De plus, en ce qui concerne les nouvelles compétences régionales sur la création des réserves naturelles régionales depuis la loi de démocratie de proximité de février 2002, un nouveau rapport vous sera soumis dès la parution des décrets. Néanmoins et afin de répondre aux demandes des 15 réserves naturelles régionales existantes (anciennes réserves naturelles volontaires), il vous est proposé, dans le règlement ci-dessus annexé, des aides pour les réserves naturelles.

Sommaire de la charte

SOMMAIRE

PREAMBULE 27
OBJET DE LA CHARTE 28
CHAPITRE I : LA BIODIVERSITE ET LA VILLE 29
Article 1 : Intérêt et rôle de la biodiversité en ville 29
Article 2 : Actions favorisant une meilleure gestion de la biodiversité 30
Article 3 : Faire connaître la biodiversité en ville 35
Article 4 : Intégrer la biodiversité dans la réglementation 35
CHAPITRE II : LA BIODIVERSITE ET LA FORET 36
Article 5 : Intérêt et rôle de la biodiversité en forêt 36
Article 6 : Actions favorisant une meilleure gestion de la biodiversité 37
Article 7 : Réglementation et documents d'urbanisme 39
CHAPITRE III : LA BIODIVERSITE ET L'AGRICULTURE 40
Article 8 : Intérêt et rôle de la biodiversité en agriculture 40
Article 9 : Actions favorisant une meilleure gestion de la biodiversité 41
Article 10 :Réglementation et documents d'urbanisme 44
CHAPITRE IV : LA BIODIVERSITE ET LES AUTRES MILIEUX 45
Article 11 : Intérêt et rôle de la biodiversité dans les autres milieux 45
Article 12 : Actions favorisant une meilleure gestion de la biodiversité 46
Article 13 : Réglementation et documents d'urbanisme 47
CHAPITRE V : FAIRE CONNAITRE LA BIODIVERSITE 47
Article 14 : Intérêt et rôle de faire connaître la biodiversité 47
Article 15 : Actions favorisant une meilleure gestion de la biodiversité 48
CHAPITRE VI : MOYENS d'ACTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE 50
Article 16 : L'action réglementaire 50
Article 17 : L'action foncière 51
Article 18 : L'action partenariale 52
BIBLIOGRAPHIE 58
ANNEXES 61
1. Qu'est-ce que La biodiversité ? 62
2. Les services que la nature et la biodiversité rendent à l'homme 64
3. Présentation du territoire : la région Ile-de-France 65
4. Les mesures de gestion favorables à la biodiversité 67
5. Présentation des milieux naturels en Ile-de-France 68

CONTACTS-RESSOURCES

▶ Sous la vice-présidence de **MICHEL VAMPOUILLE**, élu vert
karim.lapp@iledefrance.fr

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Programme généralisé expérimental de formation au développement durable

En Languedoc Roussillon comme ailleurs, l' opération répond à la nécessité de favoriser, d' amplifier et d' accélérer la prise de conscience des enjeux du développement durable.

Nature du dispositif

Une journée de sensibilisation au développement durable dans chaque formation financée par la Région (insérantes, pré-qualifiantes et qualifiantes).

Bénéficiaires

Tous les bénéficiaires des stages de formation professionnelle financés par la Région

Financements

Conseil régional exclusivement.

Partenariat

Avec l'ensemble des organismes de formations + maître d'œuvre.

Démarche opérationnelle

Appel d'offre à destination de prestataires de l'animation socioculturelle plutôt que de l'éducation à l'environnement, compte tenu du public visé dans un premier temps (jeunes faiblement ou pas qualifiés).

- 2006 : année expérimentale pour les *formations mobilisation et pré-qualification*, avec élaboration des outils spécifiques.
- 2007-**2008** :
  - extension de « *l' opération Formation de formateurs* » à toutes les formations de ce type
  - extension du programme à toutes les formations pré-qualifiantes
  - mise au point des outils pour les formations qualifiantes (avec une partie adaptée aux divers métiers)
- **2009** : généralisation aux formations qualifiantes.

Objectifs quantitatifs

A terme, environ 10 à 12 000 stagiaires de la FP annuellement.

Objectifs qualitatifs

- Former au concept de développement durable.
- Faire prendre conscience de la nécessité de réorienter notre type de développement pour prévenir les crises écologiques et sociales.
- Inciter aux gestes utiles (individuels et professionnels) qui y contribuent.
- Contribuer à diffuser ces notions par « capillarité », dans l'ensemble de la société.

Durée

4 ans.

Evaluation du dispositif

- Programme expérimental d'évaluation et validation des outils en cours.
- Capacité à trouver des formateurs volontaires.
- Facilité à trouver des organismes volontaires pour l'expérimentation.
- Satisfaction des stagiaires (+ intégrer si possible, dans le cadre de l'habituelle enquête à 6 mois sur le devenir des stagiaires, une ou des questions sur les « traces » – changements de comportements éventuels – laissées par cette journée).

Contacts-ressources

- **Maryse Arditi**, élue Verte
  Vice-présidente du Conseil régional, déléguée à la Formation Professionnelle

LORRAINE

Politique de la biodiversité

Création d' un réseau cohérent de réserves naturelles régionales sur l' ensemble de la région Lorraine.

Contexte général

Assurer pleinement la sauvegarde de la biodiversité régionale en préservant ses espaces naturels les plus remarquables.

Financements

Exclusivement Conseil Régional.

Partenariat

Conservatoire des Sites Lorrains, Associations Naturalistes, Parcs Naturels Régionaux.

Démarche opérationnelle

- Une action volontariste du Conseil Régional prenant appui sur les compétences du Conservatoire des Sites Lorrains.
- Un débat de 2 heures en plénière en octobre 2005 puis le vote d'une stratégie à l'unanimité en faveur de la Biodiversité.
- Un contact direct avec les communes et les ayants droits des sites concernés.
- L'engagement de la prise en charge intégrale de la gestion de la Réserve Naturelle Régionale par le Conseil Régional.
- Choisir des sites emblématiques et consensuels pour les premiers classements.
- Vote en juin 2006 de la première Réserve Naturelle Régionale de France en plénière (l'Etang d'Amel-en-Meuse).

Objectifs

- Au moins 10 Réserves Naturelles Régionales d'ici à la fin du mandat en 2010.
- Préserver durablement des ensembles naturels remarquables. Imprimer la marque du Conseil Régional sur ces sites (accueil, logos, observatoires, pédagogie, etc.).
- Un chargé de mission Biodiversité opérationnel.
- Un budget Biodiversité de 1,4 millions d'euros en crédits de paiement voté en 2006.

Durée

- Tout le mandat et au-delà.
- Durée du classement.

Rencontres ou actions prévues

- Inauguration officielle de la 1re Réserve Régionale en octobre avec le Président de la Région.

Evaluation du dispositif

- Au fur et à mesure des Réserves Naturelles Régionales.
- Evaluation à partir de chacun des comités locaux et gestion des réserves (acceptations, réticences, difficultés).

Contacts-ressources

- **Daniel Beguin** – Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine
- **Stéphanie Glanchard** – Chargée de mission Biodiversité au Conseil Régional de Lorraine

PAYS DE LA LOIRE

Contrat régional de bassin versant (CRBV)

Soutien d' une gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques (cours d' eau et marais) à l' échelle des bassins versants.

Objectif Opérationnel

Outil de mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) approuvés.
Par ailleurs, il faut savoir que les SAGE en cours bénéficient, dans le cadre du Contrat de Plan État Région de financements pour les études (10 %), l'animation (20 %), et la communication (10 %) des Commissions Locales de l'Eau. (10 %) – CLE.

Nature de l'action

Subventionnement par la Région :

- d'une étude synthétique des enjeux liés à l'eau à l'échelle d'un bassin versant (qualité, quantité, biodiversité, pressions) établie à partir des documents SAGE approuvés par la Commission Locale de l'Eau ;
- d'un programme d'actions à engager sur 3 ans. Ces actions devront présenter un maximum d'efficacité par rapport à l'objectif de bon état écologique du réseau hydrographique et des écosystèmes humides. Le programme d'actions devra intégrer au minimum des actions en faveur de la restauration des zones humides, des affluents, de la circulation piscicole et de l'amélioration des flux hydrologiques.

L'animation du CRBV qui comprend une mission de mise en cohérence et de coordination des actions locales ainsi que l'élaboration, l'actualisation et l'évaluation du tableau de bord du SAGE et du CRBV.

Bénéficiaires

Structure porteuse du SAGE (Syndicat, EPTB...).

Modalités Partenariat & Financements

Tableau de synthèse des financements régionaux :

- une synthèse et une concertation préalable de 6 mois à 1 an. (Si elle est réalisée par un partenaire extérieur, celle-ci peut faire l'objet d'un financement à hauteur de 40 %) ;
- un contrat de travaux de 3 ans ;
- une évaluation annuelle et en fin de contrat (tableau de bord).

		Taux
Etudes, communication, évaluation		Taux moyen du CRBV ≤ à 40 % Taux de financement des actions compris entre 0 et 80 %
Travaux		Taux moyen du CRBV ≤ à 40 % Taux de financement des actions compris entre 0 et 80 %
Animation	Animation du SAGE	8 000 €
	Coordination* du CRBV	30 % Plafond des dépenses éligibles sur 3 ans : 240 000 €

* cette prestation de coordination du contrat est calculée au prorata de la surface du bassin versant concerné au regard de la surface totale du SAGE.
Au titre de l'ingénierie, un crédit de l'ordre de 5 % du montant total de la subvention définitivement accordée peut être affectée au bénéfice de la ou des structures de coordination locale (syndicats de rivières)

Conditions d'obtention

SAGE approuvé

Etudes, communication, évaluation

- synthèse préalable des enjeux du bassin versant, territorialisation des priorités d'interventions.
- établissement d'indicateurs de suivi et d'évaluation (tableau de bord).

Travaux

- actions visant le bon état écologique, issues d'une réflexion à l'échelle du bassin ou sous bassin respectant les règlements thématiques régionaux et cohérents avec le contrat Etat-Région.

Critères d'évaluation

Bilan annuel : le tableau de bord figurant les indicatifs inscrits dans les fiches-actions devra être régulièrement renseigné.

Bilan global : la structure porteuse devra produire en concertation avec les maîtres d'ouvrage, avant toute signature d'un nouveau contrat, un bilan global permettant de mesurer l'impact direct et indirect du programme d'actions ainsi que le tableau des indicateurs de suivi notifiés lors de la signature du contrat.

Date de réalisation-bilan

1er CRBV signé le 7 mars 2006 (SAGE LOGNE-BOULOGNE) :

- évaluation annuelle de l'animation et du CRBV
- évaluation en fin de contrat

(tableau de bord comportant des indicateurs de suivi : moyens, pression, résultats permettant d'évaluer l'impact des actions financées et l'évolution de la qualité de la ressource en eau...).

Contacts-ressources

- **Françoise Marchand**, vice présidente en charge de la politique régionale de l'eau / francoise.marchand@paysdelaloire.fr
- **Channig Urvoy**, responsable du Pôle eau (Service environnement – cadre de vie)
- **Damien Masinski**, Pôle eau, en charge des CRBV / Channig.urvoy@paysdelaloire.fr/damien.masinski@paysdelaloire.fr

RHONE-ALPES

Démarche Développement Durable

- *65 actions d' intégration des principes du Développement durable à mettre en œuvre au sein de la Région*
- *Promotion de la méthode d' évaluation qualitative de prise en compte du Développement durable*
- *Intégration du Développement durable dans l' ensemble des politiques régionales*

Bénéficiaires

Habitants de Rhône Alpes et agents de la Région Rhône Alpes.

Contexte général

Souhait d'intégrer le Développement durable à toutes les politiques.

Financements

Ce sont des actions transversales qui trouvent de fait leurs financements en s'intégrant à des budgets déjà existants.
En 2006 : 850 000 € affecté à ces actions (la première fois qu'une ligne Développement durable est créée en RA).

Démarche opérationnelle

Véritable choix politique porté par le Vice président pas d'interlocuteurs particulier puisqu'il s'agit d'impulser cette dynamique Développement durable partout.

Objectifs

S'engager dans une démarche progressive et pragmatique d'intégration des principes de développement durable dans l'ensemble de ses politiques et actions, avec pour objectif de pouvoir fin 2005, intégrer ces principes dans l'ensemble des politiques de la région, y compris dans les grands schémas stratégiques tels que le schéma régional d'aménagement et de développement du territoire ou le schéma régional des transports.

Calendrier

Délibération votée en 2004, mise en place depuis mais ligne budgétaire spécifiquement dédiées à ces actions depuis 2006.

Rencontres ou actions prévues

- Semaine Développement durable en juin 2006 (exposition, débats...).
- 65 actions en interne à la région.
- Différentes actions dans les territoires (juste limitées au niveau du financement : 10 % en plus si le projet respecte les principes du Développement durable).
- Voyage d'étude pour élus et agents.
- Appel à projet (150 dossiers reçus).
- Séminaire élus.

Evaluation

Critères en cours d'élaboration sachant que le critère de base est le respect des principes du Développement durable.

Contacts-ressources

- **Didier Jouve**, élu Vert,Vice Président délégué à l'aménagement, l'animation du territoire et au développement durable de la Région Rhône-Alpes.

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Rédaction d'une charte méditerranéenne de la qualité environnementale des bâtiments

Co-élaboration d' une charte de qualité environnementale adaptée aux conditions méditerranéennes.

Objectif Opérationnel

- Faire adhérer les autres collectivités du territoire à cette charte.
- Rendre obligatoire le respect de la charte pour une aide régionale.
- Appliquer les prescriptions à soi-même (lycées...).

Nature de l'action

Animation d'un collectif de concertation dédié et d'ateliers thématiques.

Bénéficiaires

- Partenaires institutionnels.
- Professionnels aidés par la Région.
- Filière « bâtiment ».
- Formation.

Modalités Partenariat & Financements

- Collectif pluri-partenarial.
- Mise à disposition temps « agent ».

Conditions d'obtention

Charte « minimale » mais effectivement applicable contrairement à la charte HQE.

Critères d'évaluation

- Efficacité énergétique du bâtiment.
- Nombre de signataires de la charte.
- Nombre d'opérations réalisées respectant la charte.
- Objectifs partagés par nos partenaires.

Date de réalisation-bilan

Fin 2007.

Contacts-ressources

- Mme **Annick Delhaye**, élue verte, Vice-présidente déléguée à l'Ecologie, à l'Environnement et au Développement Durable
- Mme **Jeanne Benihya-Verde**, Chargée de mission auprès de Mme Delhaye, Vice-présidente déléguée à l'Ecologie, à l'Environnement et au Développement Durable

RHONE-ALPES

Politique régionale de l'habitat

Nature du dispositif

▶ **1 — Accroître l'offre de logement en lien avec les collectivités locales**

• Accompagner le développement des PLH (Programme Local de l'Habitat)
Le PLH concerne tous les publics, le parc privé et le parc public, les constructions neuves et les acquisitions améliorations.
L'intervention régionale peut s'élever à 40 % de la production annuelle en logements sociaux, selon la qualité du projet.
• Soutenir les programmes de renouvellement urbain.

Près de 20 % de la population rhônalpine vit dans les quartiers classés en « Zones Urbaines Sensibles ». La Région Rhône-Alpes soutient les programmes de l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) :
– développement de l'offre en logements à l'échelle de l'agglomération – construction et réhabilitation,
– mise sur le marché de logements à loyer maîtrisé, en particulier pour les personnes à bas revenus,
– amélioration de l'accessibilité des parties communes.

• Développer un volet habitat dans les CDRA (= contrat de pays) et les PNR
Dans une logique de partenariat avec les territoires, la Région Rhône-Alpes soutient le volet habitat des Contrats de Développement Rhône-Alpes (CDRA) et des Parcs naturels régionaux (PNR).
Cette aide se décline en :
– actions d'ingénierie, notamment pour la réalisation d'un PLH,
– constructions ou réhabilitations de logements selon les besoins spécifiques du territoire.

La création d'un volet « habitat », dans ces démarches, bénéficie d'une subvention régionale qui varie de 5 à 8 euros par habitant, selon la richesse du territoire et la qualité du projet, sur la durée du contrat.

• Favoriser la construction de logements communaux en milieu rural
Les bassins de vie ruraux ainsi que les communes de moins de 1 000 habitants présentent une cohérence géographique, sociale, culturelle et économique. Ils expriment des besoins spécifiques en logement, auxquels la Région Rhône-Alpes souhaite pouvoir répondre en apportant une aide financière appropriée.

▶ **2 — Permettre l'accès de tous, et notamment des publics les plus fragiles, à un logement ce qui suppose des niveaux de loyers adaptés**

• Personnes handicapées : montant de l'aide régionale x 2.
• SDF : montant de l'aide régionale x 6.
• Jeunes en insertion sociale et professionnelle : montant de l'aide régionale x 3.
• Personnes âgées : aide maintenu pendant 2 ans avant transfert aux Départements

▶ **3 — Favoriser l'innovation et le développement durable**

3-1 – Développement durable
• La démarche HQE : généralisation à tous les logements financés par le CR.
• La participation des habitants, notamment pour des actions de sensibilisation et de formation.
• L'insertion sociale avec, par exemple, le recours à la clause d'insertion sociale prévue par le code des marchés publics.
• La qualité architecturale et urbaine.

3-2 – Innovation
• Un prix annuel à l'innovation sociale, environnementale et architecturale est lancé par la Région Rhône-Alpes : récompense les meilleurs projets rhônalpins en matière de développement durable et d'innovation.
• Soutien aux réseaux associatifs.
• Participation au Comité Régional de l'Habitat.
• Evaluation de l'action.

Bénéficiaires

• Essentiellement les EPCI
• Parfois les départements à compétence logement
• Les communes de moins de 1 000 habitants

Contexte général

Tenir l'engagement de la région pris en avril 2004 dans le contrat de mandature en matière d'habitat.

Financements

Convention pluriannuelles définissant des objectifs généraux et programmation annuelle.

Démarche opérationnelle

Voir dans descriptif du dispositif

Objectifs

1. Accroître l'offre de logement en lien avec les collectivités locales.
2. Permettre l'accès de tous, et notamment des publics les plus fragiles, à un logement ce qui suppose des niveaux de loyers adaptés.
3. Favoriser l'innovation et le développement durable.

Calendrier

Délibération cadre votée en mai 2005.

Evaluation

• Hausse nombre de logements produits
• Hausse nombre de logements produits avec loyers peu chers
• Hausse nombre de logements produits HQE

Contacts-ressources

▶ **Marie-Odile Novelli**, Vice Présidente de la Région Rhône-Alpes déléguée à la politique de la ville, au logement, au foncier et aux solidarités – 04 72 59 44 99

BRETAGNE

Etablissement Public Foncier

Création d' un outil d' intervention foncière, fondé sur une mutualisation des moyens, chargé d' assurer pour le compte des collectivités, les prestations nécessaires pour acquérir des terrains.

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités locales, dans le cadre d'un contrat. L'EPFR agira sur la base d'un contrat passé avec les collectivités sollicitant son intervention, en leur proposant la mise en place d'une politique foncière globale (sur la base d'un certain nombre de critères).

CONTEXTE GÉNÉRAL

La question foncière en Bretagne

La Bretagne, en raison de son attractivité pour les ménages et les entreprises, est confrontée à une pression foncière croissante, qui, sur l'ensemble de son territoire, favorise une envolée incontrôlée des prix des terrains, une dégradation des espaces, une fragilisation économique et sociale des ménages modestes, des classes moyennes et des activités agricoles. Le développement équilibré du territoire régional s'en trouve menacé. C'est l'un des défis majeurs posé à nos collectivités locales.

La pression foncière s'étend aujourd'hui bien au-delà des territoires traditionnellement touchés que sont les agglomérations et le littoral. Le phénomène de périurbanisation a pris, au cours de ces quinze dernières années, une ampleur si importante que les territoires ruraux se trouvent aujourd'hui souvent exposés à une forte pression foncière. La création d'offre d'accueil pour les habitants et les entreprises y est rendue très difficile, financièrement et techniquement. Les effets de l'attractivité des aires urbaines se font sentir bien au-delà des périmètres institutionnels des agglomérations. La mise en œuvre de politiques foncières adaptées nécessite une coordination de l'action publique à plus vaste échelle.

Sur le littoral, la problématique foncière ne s'arrête pas à la préservation des espaces, c'est également la réalisation d'équipements pour l'accueil des populations et des activités qui est enjeu. En outre son influence s'exerce de plus en plus vers l'intérieur de la Bretagne.

Tout concourt aujourd'hui à considérer que cette pression va continuer à augmenter. Les perspectives de développement démographique établies par l'INSEE s'orientent en effet nettement vers une hypothèse de 600 000 nouveaux habitants d'ici 2030 en Bretagne.

Face à de telles évolutions, c'est l'ensemble de la région qui, à court ou moyen terme, est concernée par la question foncière. Un phénomène de telle ampleur appelle à une réponse d'échelle régionale. Séparément, les collectivités ne pourront répondre à un tel défi. Si les agglomérations bénéficient des moyens financiers importants et de services techniques structurés, les autres communautés n'ont pas accès à ces outils ni à ces moyens.

FINANCEMENTS

Le financement de l'établissement public foncier de Bretagne s'appuiera sur 4 ressources :

- Les dotations des adhérents fondateurs : 6,2 M € seront apportés principalement par la Région (à hauteur de 50 %), et les Départements et Agglomérations qui le souhaiteront.
- Le retour des portages effectués pour le compte des collectivités. Cette ressource ne sera effective qu'à partir de la cinquième année, c'est-à-dire au démarrage des rétrocessions.

Pour permettre la montée en puissance de l'établissement public foncier de Bretagne et lui permettre de développer son activité dès sa création, deux ressources complémentaires ont été choisies :

- L'emprunt, étalé sur 10 ans, il portera sur un capital de 45 M €
- La Taxe Spéciale d'Equipement (TSE). Pour le projet breton, elle a été conçue comme une fiscalité d'amorçage, permettant le démarrage de l'activité (si elle contribuera aux 2/3 des ressources les cinq premières années, son poids ne sera plus que de 27 % lors du troisième Programme Pluriannuel d'Intervention). Pour l'établissement public foncier de Bretagne, il est proposé un prélèvement raisonnable ne devant en aucun cas atteindre le plafond autorisé par la loi. En outre il est envisagé une dégressivité de la TSE entre la 5e et la 10e année d'activité. Son produit sera d'environ 17 M €/an dont 7 M € seront assis sur les impôts ménage (Taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti). La fourchette sera de 2 € à 8 € par foyer fiscal (simulations DGI réalisées en 2005).

Un travail commun a été conduit entre l'État, la Région, les quatre Départements, les dix communautés d'agglomération, la SBAFER, suivi d'une consultation de la Chambre régionale d'agriculture, de la Chambre régionale de commerce et d'industrie, de la Chambre régionale des métiers, de la Chambre des notaires, du Conservatoire du Liftoral, de l'association régionale de l'habitat, et d'un grand nombre de communautés de communes.

L'établissement fonctionnera en partenariat avec les acteurs fonciers existants : services fonciers des agglomérations, chambres des notaires, Sbafer, Conservatoire du Littoral...

DÉMARCHE OPÉRATIONNELLE

Une concertation indispensable

A travers les constats posés sur le logement et la rénovation urbaine, l'Etat avait imaginé la mise en place d'un tel outil au service des collectivités, mentionné dans le PASER (Plan d'action stratégique de l'Etat en Région) 2004-2006. En parallèle, il y avait également une forte demande des collectivités locales. Cette démarche, plus politique, portait sur des réflexions territorialisées. L'agglomération de Rennes, Lorient et la Communauté urbaine de Brest travaillaient sur la construction

d'EPF locaux. Dès juin 2004, le conseil régional a lancé la réflexion autour de la création d'un seul établissement public sur toute la Bretagne. Les collectivités ont été rencontrées pour évaluer les besoins, débattre et discuter. Elles ont exprimé leurs conditions et leurs orientations. L'Etat s'est très vite associé à la démarche en apportant son expérience. L'étude de préfiguration de l'établissement a été menée de novembre 2004 à mai 2005. Elle a permis de rassembler les collectivités bretonnes autour du projet. En lien avec les collectivités bretonnes, la Région a demandé à l'Etat la création d'un EPF.

▶ Territoire d'intervention

L'objectif est d'intervenir sur l'ensemble du territoire régional (urbain, périurbain, rural, littoral), avec la recherche d'une équité. Un établissement public foncier fonctionne sur le principe d'une mutualisation des moyens financiers sur un territoire. Le choix d'un périmètre régional permet de préserver sa viabilité financière avec un niveau de fiscalité faible.
Sans revenir sur le principe fondamental de mutualisation, un principe d'équilibre territorial de l'action de l'établissement public foncier sera institué à l'occasion de l'écriture de son programme pluriannuel d'intervention.

▶ Un EPF d'Etat plutôt qu'un EPF local

L'expérience française montre que plus le territoire est petit, plus la pertinence d'action est faible et le prélèvement fiscal important. Si vous créez un EPFL sur une agglomération par exemple, vous allez vous retrouver dans des opérations excessivement chères, parce que vous n'aurez que du terrain en centre-ville. L'intérêt de se baser sur un territoire comme la région est de pouvoir mutualiser l'ensemble de la taxe, et donc de baisser son coût grâce à une base de collecte beaucoup plus large. A l'origine, la Région était partisane d'un EPF local (EPFL) à l'échelle de la région. Mais cela aurait demandé des délais trop longs pour obtenir l'adhésion de toutes les collectivités.

▶ La taxe d'amorçage réservée à 100 % pour l'investissement

Le jour où l'EPF ferme, l'intégralité de cette taxe qui a été perçue depuis la naissance de l'Etablissement est visible : c'est de l'immobilier, du terrain… Le capital est rendu au public sous une forme ou une autre. Par ailleurs, la puissance de feu de l'EPF va devenir tellement importante que la hiérarchisation des projets se réalisera de fait. La difficulté est au démarrage. La TSE permettra de la surmonter.

▶ Un mécanisme d'intervention efficace pour l'ensemble des collectivités

L'EPF devrait permettre aux communes de se constituer des réserves foncières pour leur urbanisation et de conduire leurs politiques sans être bloquées par le problème foncier.
Les agglomérations disposent de services fonciers pour l'élaboration de leurs politiques foncières. Cependant, un outil spécialisé peut les aider à les mettre en œuvre.
La création d'un établissement public foncier apparaît, depuis la loi du 18 janvier 2005, dite Loi Borloo, comme un recours supplémentaire pour faire face aux enjeux très lourds de la question foncière en Bretagne. La réponse à ces enjeux sera d'autant plus efficace qu'elle sera le fruit d'une complémentarité entre ces différents outils. Il est important de préciser qu'en aucun cas, l'action d'un établissement public foncier ne se substitue à celle des collectivités. Elles sont responsables de l'élaboration des politiques foncières et l'établissement public foncier constitue un outil, mobilisé à leur demande, pour les aider à les mettre en œuvre.
Ainsi, l'établissement public foncier achète un terrain pour le compte de la collectivité qui en fait la demande, pour le lui revendre, 5 à 7 ans plus tard, à un prix fixé à l'origine. Ce mécanisme a pour effet d'une part de garantir la disponibilité des terrains pour la collectivité lorsque son projet sera abouti ; d'autre part, en fixant le prix dès l'origine, de freiner la spéculation au niveau local.
Pour les collectivités ne disposant pas de service foncier, une assistance technique plus en amont pourra être apportée par l'établissement.

Objectifs

Quatre domaines d'intervention sont apparus prioritaires pour les collectivités lors de l'étude effectuée en 2005. Ils sont proposés comme objectifs de l'établissement public foncier :

- Faire des réserves foncières pour l'habitat
- Faire des réserves foncières pour le développement économique
- Agir pour la protection de l'environnement et la prévention des risques
- Favoriser la reconquête de friches

Une estimation des besoins fonciers a été effectuée pour ces quatre domaines. Sur cette base, le rapport propose les objectifs quantitatifs suivants pour l'établissement public foncier :

Objectifs de l'EPF	Surfaces à remettre sur le marché à l'horizon 2015	Prix équivalent
Logement	80 ha/an (4 000 logements, soit 20 % du marché breton)	16 à 20 M €/an
Développement économique	40 ha/an	4 à 6 M €/an
Environnement/risques	50 ha/an	7 à 9 M €/an
Reconquête des friches	40 ha/an	8 à 10 M €/an
TOTAL	210 ha/an	35 à 45 M €/an

Il faut noter que le montage financier envisagé pour l'EPF de Bretagne permettra de réaliser 643 M € d'acquisitions sur 15 ans (40 M €/an, ce qui devrait représenter environ 200 hectares.) pour un prélèvement fiscal de 264 M €, soit un coefficient multiplicateur de 2,43.

Conseil d'administration

Il est proposé que La Région, les quatre Départements bretons, les dix agglomérations et les chambres consulaires y soient représentés.

Calendrier

- Juin 2004 : lancement de la réflexion.
- Novembre 2004 à mai 2005 : étude de préfiguration avec l'Etat et l'ensemble des collectivités bretonnes.
- Juillet à octobre 2006 : après validation par le Premier ministre, le ministre de l'Equipement a demandé à la Préfecture de région de saisir chaque collectivité concernée, qui doit formuler son avis sur le projet de décret dans un délai de trois mois.
- A l'issue de cette consultation, le projet sera examiné par le Conseil d'Etat, qui décidera de la création de cet établissement : une décision espérée pour début 2007.
- La région Bretagne souhaite que l'établissement public foncier régional breton soit en service au 30 mars 2007, soit près de 3 ans après le lancement de la démarche.

Evaluation

A noter que deux villes de Bretagne dirigées par des maires de droite : Vannes dont le maire est le ministre de la Recherche Goulard et Vitré dont le maire est l'ex-ministre Méhaignerie — ont demandé à ne pas être incluses dans le dispositif.

Contacts-ressources

- **Michel Balbot**, élu Vert délégué à la mise en place de l'établissement public foncier régional
- **Serge Bossini**, Directeur de l'Aménagement et des Politiques territoriales

NORD-PAS-DE-CALAIS

Maisons de santé

Aider au développement d' une ou plusieurs maisons de santé sur le territoire Nord-Pas-de-Calais.

Nature du dispositif

Subventions d'aides au démarrage (fonctionnement), ou d'aide à l'équipement (investissement).

Bénéficiaires

Communautés d'agglos, de communes ou pays.

Contexte général

L'idée de développer des maisons de santé répond à plusieurs problématiques :

- Permettre aux habitants de disposer, à proximité de chez eux, d'un espace qui dispense des informations sur la prévention santé, et éventuellement des soins de premiers recours.
- Lutter contre les problèmes de démographie médicale en proposant aux professionnels de santé des cabinets pluridisciplinaires.
- Proposer aux associations de prévention et aux réseaux de santé des espaces pour exercer et développer leur activité.
- Sensibiliser et acculturer les élus et responsables locaux à la problématique de la prévention-santé.
- Développer les coopérations entre les professionnels de santé et du social.

Financements

Ligne spécifique votée dans le budget :
Pour 2007 : 250 000 € en fonctionnement/700 000 € en investissement

Partenariat

Les partenariats : l'URCAM*, l'URMEL*, la MSA*, les collectivités territoriales ciblées (et dans une moindre mesure les Conseils généraux).

Démarche opérationnelle

- Le Vice Président a envoyé un courrier à chaque président d'agglo, de communauté de communes et de pays, pour lui proposer d'échanger sur manière de monter des partenariats communs/maisons de santé.
- Il a donc rencontré plusieurs élus, ce qui a donné jour au 1er projet, le plus avancé actuellement.
- Des réunions ont été programmées avec l'URCAM pour envisager les partenariats à mener sur cette question.
- L'URMEL a été contactée, mais le renouvellement complet du Bureau suite aux élections oblige à refaire l'exercice avec les nouveaux élus en cette rentrée 2006.

On aurait bien voulu commander une saisine de notre CESR sur la question, mais le bureau exécutif du CR n'a pas suivi.

Acteurs incontournables

On n'a pas assez pris contact avec les associations locales. Des contacts ont été pris avec les Conseils généraux, qui sont déjà parfois positionnés sur le même thématique avec des « Services Prévention Soins », pour préciser la complémentarité recherchée.

Objectifs quantitatifs

- Développer une ou plusieurs (3 à 4) maisons de santé sur le territoire.
- Montrer qu'il n'y a pas de modèle unique, mais que la maison de santé est bien une réponse à une (des) problématique(s) donnée(s) d'un territoire.

Objectifs qualitatifs

L'idée est que l'aide Région permette un effet levier :

- Fonctionnement : démarrage de la structure, puis, à terme relais en fonctionnement par les acteurs concernés (agglos,...) et assurance maladie.
- Investissement : aide à l'équipement de locaux.
- L'idéal serait à terme, que la Maison de santé permette la création d'un poste pérenne de coordonnateur « prévention-santé » sur le territoire concerné.

Calendrier

- 2005 : précision de la problématique, inscription d'une ligne budgétaire supplémentaire spécifique.
- 2006 : premiers contacts, recherche de partenariat.
- A partir de 2007 et suivantes : passage à l'acte : une première maison de santé pourra voir le jour dès 2007.

Rencontres ou actions prévues

- Le VP a mené dans la commission prévention et santé du CR

* URMEL : union régionale des médecins libéraux
ARF : Association des Régions de France
URCAM : union régionale des caisses d'assurance maladie
MSA : mutualité sociale agricole.

un débat sur la question des maisons de santé qui a abouti à confirmer la ligne budgétaire demandée.

- Des visites de maisons de santé préexistant sur le territoire régional ont été effectuées par les élus de la commission santé (deux dans le Nord, une dans le Pas-de-Calais) ; un déplacement de la Commission hors région est prévu pour 2007 sur deux sites qui ont des maisons de santé (Saint-Nazaire et Aulnay-de-Saintonge).
- Il a échangé avec la commission santé du CESR sur cette politique.
- Présidant la commission santé de l'ARF*, le VP a sollicité un groupe de travail sur « maisons de santé », qui se réunit à partir de sept 2006, animé par Poitou Charentes.
- En parallèle, un « groupe – projet » (Vert) s'est constitué sur la question, en appui au VP.

Evaluation

- Il est nécessaire d'affecter à temps plein (ou presque) un chargé de mission sur la question : les collectivités territoriales visées n'ont pas forcément les moyens humains nécessaires pour monter elles-mêmes le dossier dans sa partie amont.
- Le courrier aux agglos a surtout permis de recenser celles qui avaient déjà envie de travailler sur la santé. Certains territoires sur lesquels nous pensons qu'il y a un réel besoin n'ont pas répondu. Par contre, un autre qui pensait n'avoir aucune raison d'intervenir sur la question de la santé a révisé son opinion après la visite du VP.
- On n'a pas assez pris contact avec les associations locales.

CONTACTS-RESSOURCES

- **Michel Autès**, Vice Président en charge de la Prévention Santé – Tél. 03.28.82.53.80 ou son assistante **Catherine Blanc** – Tél. 03.28.82.53.81

POITOU-CHARENTES

Politique transversale du handicap

Mise en place d' un comité de pilotage avec un référent « handicap » dans chaque service de la région.

Bénéficiaires

Personnes en situation de handicap.

Contexte général

Améliorer échanges et cohérence de cette politique transversale pour répondre aux mieux aux demandes des personnes. Faire en sorte que l'accès de tous soit garanti dans toutes les politiques initiées et financées par la Région (formation, aides à l'emploi, transport, lycées,...) et élaboration d'un agenda 22 (texte des Nations Unies de 1993) qui donne un ensemble de règles de bonne conduite pour les états membres et qui peut se décliner au niveau de chaque collectivité.

Financements

Prise en compte dans chaque budget + budget propre = 500 000 €.

Partenariat

Tous les acteurs concernés en interne et en externe (Etat, département, Collectivités, associations, organismes,...)

Comment on a fait concrètement ?

Forum participatif sur le Handicap en juin 2005 axé sur les compétences régionales (voir actes sur le site de la Région : www.poitou-charentes.fr, rubrique santé/handicap).

Avec qui on a travaillé ?

Les partenaires pour les inciter à s'engager sur les territoires et faire levier par les conditions mises aux financements des projets acceptés par la Région.

Quels « bons trucs » ?

Mise en place de « référents » + volonté de politique transversale.

Quels acteurs incontournables pour ne pas se planter ?

Ouverture à tous : personnes handicapées, associations représentatives, gestionnaires ou non, institutions, organismes concernés.
Limitation aux compétences de la Région (5 ateliers = meilleure maîtrise des débats et élaboration des priorités en intégrant une évaluation future).

Objectifs

Voir site de la Région (www.poitou-charentes.fr ; rubrique santé/handicap) pour la programmation de l'année 2006.

Quelques exemples :

- Lycées : mise en place d'un cahier des charges pour tous les travaux d'aménagement, réaménagement, restructuration pour tous handicaps confondus.
- Emploi : aides spécifiques aux associations qui recrutent des Travailleurs Handicapés.
- Transport : concours d'idées sur mise en accessibilité des TER.
- Appel à projet sur 2 ou 3 salles de spectacles par département pour accessibilité aux personnes déficientes sensorielles.

Durée

Du mandat

Rencontres ou actions prévues

- Second colloque sur « Handicap et réussites » à l'automne 2006.
- Élaboration d'un agenda 22 avec les partenaires associatifs.

Evaluation

Prévue dans l'élaboration de l'Agenda 22.

Contacts-ressources

- **Patrick Larible**, conseiller régional en charge du handicap
  Tél. 05 49 55 76 86 – elusverts.po@wanadoo.fr
- **Danielle Hellot**, chargée de mission service santé/handicap
  Tél. 05.49.55.81.50 – d.hellot@cr-poitou-charentes.fr

RHONE-ALPES

Santé environnement

Santé durable pour tous les Rhônalpins
Une action volontariste et transversale pour Santé environnement

Nature du dispositif

- Mise en place d'actions articulées autour d'enjeux locaux identifiables.
- Anticiper la transformation nécessaire de notre système de soins en un système de santé où la prévention et l'éducation sanitaire ainsi que la lutte contre les pathologies environnementales constitueraient des priorités.

Bénéficiaires

Tous les citoyens de Rhône-Alpes.

Financements

500 000 € sur la ligne Santé.
500 000 € sur la ligne Environnement.

Partenariat

Sociologues, chercheurs, médecins et personnels infirmiers psychologues, juristes, travailleurs sociaux…), des institutions publiques nationales et locales, des organismes privés et professionnels, mais aussi des citoyens, « lanceurs d'alerte », organisés collectivement pour défendre leur cadre de vie et de travail.

Démarche opérationnelle

Un groupe de travail Verts s'est constitué avec différents partenaires et a travaillé en amont pour arrivée à la présentation d'un texte à la Vice Présidente en charge de la prévention des risques et l'environnement pendant 1 an.

Acteurs incontournables des réseaux prévention et santé.

Objectifs

4 axes :

- Développer des connaissances en matière de santé environnement.
- Dresser un état des lieux de la situation sanitaire et environnementale et répondre aux inquiétudes des Rhônalpins.
- Mettre en œuvre des actions des actions d'informations et d'échanges ainsi que des actions pilotes sur la santé au travail.
- Encourager la mise en réseau et la concertation des structures publiques et associatives concernées par la politique santé environnement.

Calendrier

La délibération vient d'être votée (mars 2006). La mise en œuvre des actions se fera en commission permanente.

Contacts-ressources

- **Renée Poussard**, Conseillère régionale membre de la commission Santé.
- **Zhora Legrand**, collaboratrice du groupe des Verts – Tél. 04 72 59 45 52.

ILE-DE-FRANCE

Dispositif régional de soutien à la mise en œuvre du droit à la contraception et à l'IVG

Sur le modèle des niches parlementaires, la « niche régionale », mise en place à l' initiative des Verts dans le règlement intérieur de la Région, permet à un groupe politique de présenter une délibération pour faire progresser un sujet qui lui est cher.
C' est sur cette base que ce dispositif a été présenté en séance par les Verts (Michèle Loup) et voté à l' unanimité par les autres groupes politiques (à l' exception du FN).

Articulation du dispositif

1) Programme en faveur de la prévention et de l'information

- *Grande campagne d' information en 2006 dans les transports.*
  Elle se fera avec l'ensemble des partenaires et des associations reconnues sur ce secteur.
- *Prévention et information à destination des jeunes filles et des femmes*
  100 000 euros pour les projets proposés par les associations – plaquettes, supports audiovisuels, séances d'information…
- *Information à destination des professionnel-les*

Publics concernés : les praticiens et le personnel d'accueil notamment dans les centres de planification. Pour les praticiens, l'accent devra être mis sur l'information : sur le droit au libre choix de la méthode (instrumentale/médicamenteuse ou anesthésie générale/locale).

- *Soutien à la plate-forme régionale téléphonique*
  Vocation de ce numéro : informer les femmes sur les démarches à suivre, sur les méthodes et les lieux qui peuvent les accueillir.

2) Soutien en investissement : améliorer l'accueil et garantir les soins

- *Programme de soutien aux centres dédiés*
  Il s'agira de soutenir des projets innovants au regard de la situation actuelle des centres de planification/contraception/IVG (exemple du projet des Bluets). Objectif : favoriser la création de structures ambulatoires et de proximité. Ces centres auront pour mission, outre la pratique de l'IVG, l'accueil des femmes dans de bonnes conditions de sécurité médicale et psychologique, l'accueil des jeunes adolescentes et/ou non assurées sociales et une activité de contraception, de planification.
  Montant proposé : 300 000 euros par projet.
- *Aide financière à l' achat d' échographes*
  Coût évalué par appareil : entre 40 000 et 60 000 euros.
  Montant proposé annuellement : 50 000 euros soit environ 10 échographes au maximum.

Nature du dispositif

L'objectif général est double :
Prévention à destination des femmes – Aide financière à la création de centres IVG/planification.

Bénéficiaires

- **1) Sur le premier axe du dispositif**
  Prévention – Information : Aides en fonctionnement.
  Bénéficiaires sont les principales associations reconnues par les institutionnels, ANCIC, CADAC, Mouvement Français du planning familial…

- **2) Sur le second volet du dispositif**
  Amélioration de l'accueil et de la garantie des soins
  Bénéficiaires du programme de soutien aux centres dédiés et de l'aide à l'achat d'échographes :

- Structures publiques
- Structures privée à but non lucratif (PSPH), établissement financé par dotation globale et participant au service public hospitalier.

Contexte général

Esprit du dispositif
« L' accès à une contraception adaptée, à la contraception d' urgence et à l' IVG (doit se faire) dans de bonnes conditions pour toutes les femmes qui décident d' y avoir recours ».
Loi du 9 août 2004.

L'Ile-de-France connaît des spécificités en matière d'IVG :

- **Un taux d'IVG** significativement plus élevé
- **Une baisse des centres** pratiquant l'IVG. Disparition de 50 centres en 6 ans (secteurs public et privé confondus).
- **Délai d'attente trop long** : 2 à 3 semaines. Délai recommandé : 5 jours. Délai encore plus long en période estivale.
- **Une part plus élevée des IVG pratiquées dans** le **secteur privé :** 56 %. A titre de comparaison, ce taux est de 10 % en Picardie, Basse Normandie ou encore Nord-pas-de-Calais.

- **Des offres de soin insuffisamment diversifiées** et en particulier dans le secteur privé (IVG instrumentale – IVG médicamenteuse/Anesthésie générale – anesthésie locale).
- **Plus grandes difficultés d'accès pour les publics plus vulnérables** (mineures, migrantes, femmes ayant des difficultés financières...).

Objectifs qualitatifs

- **Prévention – Information : Aides en fonctionnement.**
- **Améliorer l'accueil et garantir les soins : Soutien en investissement**

Moyens financiers

Budget annuel :

- **Fonctionnement**
  700 000 euros en crédit de paiement
- **Investissement**
  5,5 M euros en autorisation de programme – 1,5 M euros en crédit de paiement.

Evaluation

Un amendement du CACR (Communistes, Alternative Citoyenne et Républicians) a introduit l'évaluation annuelle du dispositif en commission thématique concernée

Contacts-ressources

- **Michèle Loup**, conseillère régionale IDF
  Conseil régional IDF 57, rue de Babylone 75007 Paris
  Tél. 01.53.85.69.45 / 06.07.80.62.49
- **Laure Lechatellier**, secrétaire générale
  Conseil régional IDF

BASSE-NORMANDIE

La Basse-Normandie : une vélo région

Appui financier aux collectivités locales s' engageant dans le cadre de la mobilité urbaine et périurbaine, dans une dynamique de valorisation du vélo comme moyen de déplacement.

Bénéficiaires

Collectivités locales, associations, lycées, SNCF...

Contexte général

Dans le cadre de sa politique de développement durable, concrétisée par la mise en place d'un Agenda 21, le Conseil Régional initie une politique en matière de déplacements cyclables, qui s'inscrit dans une logique globale d'écomobilité.

La Région a pour ambition de développer ce principe en intégrant la problématique des déplacements cyclables dans une réflexion s'articulant autour de 2 axes de mobilité :

- **Une mobilité urbaine et périurbaine** correspondant principalement aux déplacements « domicile-travail » et « domicile-études »
- **Une mobilité régionale** correspondant essentiellement aux déplacements « de loisirs et de tourisme » : Charte Véloroutes et Voies Vertes.

La Basse-Normandie entend aider les acteurs institutionnels et associatifs volontaires et porteurs d'un projet « vélo ». La Région se positionne résolument pour le développement de l'usage du vélo sur son territoire et apparaît donc comme un échelon essentiel à la constitution d'une « culture vélo » pour les acteurs et usagers, et au développement de la pratique des deux-roues non motorisés.

Financements

Actions éligibles :

Aide à l'ingénierie : 50 % % maximum

Infrastructures : 30 % / Matériel : 50 % / Superstructures : 50 %

Les aménagements doivent répondre aux exigences du CERTU et permettre la coordination avec les transports ferroviaires.

Services 50 %

Partenaires

- **Acteurs institutionnels** : La Région Basse-Normandie apportera son appui aux collectivités qui ont des obligations, des compétences ou des préoccupations en termes de politique de déplacements et dont souvent le budget ne permet pas de mener de tels projets.
- **Acteurs associatifs :** Acteurs privilégiés en raison de leur pratique, les associations ont mené de larges actions pour permettre une cohabitation sans heurts avec les véhicules motorisés et proposent des idées novatrices pour un report des trajets motorisés au profit du vélo. Ce sont des acteurs essentiels pour la diffusion des bonnes pratiques et pour la réalisation d'actions de sensibilisation.
- **Les lycées :** Portés par les établissements, les projets de promotion de l'usage du vélo doivent être menés en collaboration avec les lycéens. L'intégration de ce public permet de mettre en cohérence les compétences régionales et de sensibiliser une population attentive aux principes et objectifs affichés par la Région
- **La SNCF :** Des aménagements en faveur du développement de l'usage du vélo peuvent intervenir sur le périmètre SNCF en gares TER ou Corail-Intercité et dans les haltes ferroviaires afin de renforcer sur tout le territoire régional l'intermodalité train/vélo.

Démarche opérationnelle

Démarche partenariale et tranversale

Le développement de l'offre et de l'usage du Vélo pour la Région Basse-Normandie visent à répondre aux attentes des usagers du vélo, associations ou particuliers.

La Région a souhaité inscrire sa politique dans une logique partenariale et transversale. La concertation étant une condition préalable à la réussite, à l'approbation et à l'adhésion au projet. Cette logique a été respectée et réalisée, en amont, par les services techniques de la Région. La concertation a été menée avec l'ensemble des associations concernées, la SNCF et les services concernés internes de la Région pour orienter de façon pertinente les objectifs à poursuivre dans les projets.

Suite à ces échanges, la nécessité de rédiger des documents-cadres fixant les objectifs et orientations de la « politique Vélo » a été soulignée et décidée.

Les outils et sources documentaires développés, par l'Union Européenne, les organismes et collectivités locales françaises et étrangères, ayant menés des travaux ambitieux pour développer la politique du vélo, ont été abondamment consultés et utilisé et constituent une ressource documentaire régionale.

Procédure de mise en œuvre :

Appels à initiatives

Examen Technique des dossiers

Objectifs

Les objectifs poursuivis sont de nature diverse et reposent sur trois éléments fondamentaux :

- Concrétiser le Droit au Transport pour tous
- Maîtriser les besoins de déplacements des véhicules motorisés
- Privilégier un environnement protégé et valorisé

Moyens financiers,

AP Pluriannuelle de 5 millions d'euros.

Durée

Cette politique s'inscrit dans la nouvelle politique territoriale régionale proposée par la Région pour une période de 7 ans, de 2007 à 2013.

Rencontres ou actions prévues

Communication forte du Président de la Région avec le Groupe RCV porteur du projet.

Evaluation du dispositif

Comité de suivi de la Politique Vélo composé de représentants de l'ensemble des acteurs concernés. Son est d'apprécier les actions mises en œuvre, corriger les erreurs, améliorer la politique régionale mais également pour analyser l'impact de cette politique et vérifier que les cibles prévues ont été atteintes.

Contacts-ressources

- **Groupe RCV** : 02 31 06 96 81

CENTRE

Circulations douces ou non motorisées

Prise en compte transversale des usagers les plus vulnérables (piétons, vélos, handicapés, roller, etc.) dans toutes les compétences du Conseil régional.

Bénéficiaires

Tout citoyen : tout à chacun peut se trouver en état de dépendance (accident, maladie, vieillesse).

Contexte général

L'absence du respect des lois, des règlements ou des instructions des ministères comme par exemple l'article 20 de la loi sur l'air ou les aménagements en faveur des handicapés.

Financements

Financements croisés avec les autres collectivités (aménagement du territoire).

Partenariat

ADEME pour les PDE (plans de déplacements entreprises).

Démarche opérationnelle

- Rédaction d'un rapport sur les circulations douces dans les politiques du Conseil régional :
  – état de ce qui existe ;
  – propositions pour ce qui pourrait être fait ou amélioré au niveau des lycées, des TER (+ rénovation des gares), du tourisme, de l'aménagement du territoire.
- Mise en place d'un PDE pour le personnel du Conseil régional afin de le sensibiliser aux problèmes des transports et de l'utilisation raisonnée de la voiture.

L'ADEME est un partenaire incontournable pour la mise en place d'un PDE.

Objectifs

Prise en compte des usagers les plus vulnérables dans toutes les politiques de la Région ainsi que dans tous les cofinancements dans le cadre du contrat de projets Etat-Région afin de diminuer la part de la voiture individuelle dans les déplacements :

- réaliser des itinéraires cohérents, continus et sécurisés pour les piétons et les vélos ;
- toute nouvelle construction doit être accessible et tout logement adaptable aux handicapés ;
- garages à vélos sécurisés dans les lycées ;
- gares et TER accessibles aux personnes à mobilités réduites et aux vélos avec vélostations dans les gares importantes ;
- développement d'une économie autour d'un tourisme vert.

Achat d'une machine à graver les vélos par le Conseil régional et opérations de marquage des vélos relayées par les associations locales.

Participation de 35 % en plus de l'aide de l'ADEME pour la mise en place d'un PDE.

Durée

La durée du mandat.

Rencontres ou actions prévues

Mise en place d'un observatoire des déplacements.

Evaluation

Le PDE va être mis en place fin 2006 avec un comité de pilotage (pour une évaluation dans le temps des résultats.

L'Observatoire des déplacements devrait se mettre en place en 2007.

Contacts-ressources

- **Catherine Fourmond**, Conseillère régionale Verte.
- Assistants du groupe : **Béatrice Castell-Llevot** et **Gaël Le Coroller**.

ANNUAIRE

des éluEs vertEs dans les conseils régionaux Mandature 2004-2010

Groupe Vert au conseil régional d'Alsace

BP 91006 / 1 place du Wacken
67070 Strasbourg cedex
cr-alsace-verts@wanadoo.fr
www.lesverts-conseilregionalalsace.org/

EluEs

BUCHMANN Andrée
Compétences : Culture et Bilinguisme, Agriculture Biologique, Qualité Environnementale et Eco entreprises, Relations Internationales
Tél. : 03 88 15 65 69
Fax : 03 88 15 65 98
Andree.buchmann@wanadoo.fr

CARBIENER Philippe
Compétences : Agriculture biologique, Energie, Lutte contre les inondations et restauration des écosystèmes fluviaux, Recherche citoyenne
Tél. : 03 88 15 65 69
Fax : 03 88 15 65 98
philippe.carbiener@cr-alsace.fr

FERNIQUE Jacques
Président du groupe
Compétences : Lycée et Formation professionnelle, Transport et Aménagement du territoire Education à l'Environnement, Espaces naturels et Politique de l'eau
Tél. : 03 88 15 65 69
Mobile : 06 72 2 26 41
Fax : 03 88 15 65 98
Jacques.fernique@cr-alsace.fr

SONZOGNI Djamila
Compétences : Économie sociale et solidaire, Aide aux entreprises
Politiques urbaines et des jeunes, Multiculturalisme
Tél. : 03 88 15 65 69 / 06 24 84 61 32
Fax : 03 88 15 65 98
djamila.sonzogni@cr-alsace.fr

Collaborateur

KAH Marie
Secrétaire
Tél. : 03 88 15 65 72
Fax : 03 88 15 65 98
secretariat.psvert@wanadoo.fr

ULRICH Bruno
Attaché du groupe Verts
Tél. : 03 88 15 65.68
Fax : 03 88 15 65 98
cr-alsace-verts@wanadoo.fr

Groupe Vert au conseil régional d'Aquitaine

14 rue François de Sourdis
33077 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 57 80 95
Fax : 05 57 57 84 18

EluEs

DAVERAT Michel
Président du groupe
Compétences : Environnement, associations, littoral, transports des voyageurs (TER)
Tél. : 06 24 10 61 00
micheldaverat@free.fr

DE MARCO Monique
Compétences : Technologie de l'Information et de la Communication, culture, achats publics, démocratie participative
Tél. : 06 09 46 92 53
m.de.marco@wanadoo.fr

DUFOUR Jean-Pierre
Vice-président en charge de la Formation Professionnelle
Compétences : Lycées, apprentissage, formation professionnelle, recherche, effet de serre
Tél. : 06 09 05 84 71
j.p.dufour@numericable.fr

LE LANN-GUYET Claire
Compétences : SME, énergies renouvelables (éolien), HQE, sport
Tel : 05 57 57 80 95
claire.lelann@free.fr

LISSAR Jean
Vice-président Economie sociale et solidaire
Citoyenneté et démocratie participative
Compétences : Economie sociale et solidaire, emplois associatifs, démocratie participative
Tél. : 05 57 57 80 95
Fax : 05 57 57 84 18
lissar@club-internet.fr

MAYEREAU Louise
Compétences : Transports, Infrastructures, Intermodalité ; Montagne
Tél. : 05 57 57 80 95
groupe.vert@verts.aquitaine.fr

PAPON Jacques
Compétences : Education, énergie solaire et bois, Bâtiment, Industrie, Europe-International
Tél. : 05 57 57 80 95
jpapon@wanadoo.fr

SCHMITT Rose-Marie
Vice-présidente chargée du Développement Durable
Compétences : Agenda 21 régional, énergies renouvelables, Plan de gestion des déchets industriels
Tél. : 05 57 57 80 95
rose-marie.schmitt@wanadoo.fr

VINCENT Bérénice
Compétences : agriculture bio, OGM, vélos et liaisons douces
Tél. :06 88 02 20 77
berenice.v@wanadoo.fr

Collaborateurs

BIDON Laure
Secrétaire du groupe
Tel : 05 57 57 80 95
Groupe.Vert@Verts.aquitaine.fr

NAUD Alexandra
Secrétaire générale
Tél. : 05 57 57 80 93
Alexandra.Naud@verts.aquitaine.fr

NICOLAS Dominique
Chargé de mission
Tel : 05 57 57 80 95

CAMINO Frédéric
Secrétaire
Tél. : 01 57 57 80 94

Groupe Vert au conseil régional d'Auvergne

Centre Delille – Rue Urbain II
63000 Clermont-Ferrand
Téléphone : 04.73.31.84.94 / Fax : 04.73.31.84.86
GroupeVert@cr-auvergne.fr

EluEs

GUEYDON Yves
Vice Président chargé de l'Environnement et des Energies
Compétences : énergies – eau – économie sociale et solidaire – jardinage biologique
Tél. : 04 73 31 84 94
yves.gueydon@wanadoo.fr

MOLLON Agnès
Compétences : OGM – aménagement du territoire - formation
Tél. : 06 18 63 76 76
agnes.mollon@orange.fr

POMMAREL Pierre
Président du Groupe
Compétences : transport – santé – environnement - énergies
Tél. : 04 73 31 84 94
pommarel.pierre@voila.fr

ROUAIRE Nicole
Compétences : éducation formation – développement durable et Agenda 21 - agriculture
Tél. : 04 70 56 64 56
nrouaire@club-internet.fr

ROUCAN Lionel
l.roucan@wanadoo.fr
06.83.43.29.42
Compétences : eau - agriculture – parcs naturels - économie
Délégations principales :Vice-président du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne chargé de l'environnement

Collaborateurs

DUCLOS Jean-Michel
Assistant
Tél. : 04 73 31 84 94
jm.duclos@cr-auvergne.fr

PASTOREK Catherine
Secrétaire
Tél. : 04 73 31 84 94
c.pastorek@cr-auvergne.fr

Elus Verts au conseil régional de Basse-Normandie

Tél. : 02 31 06 96 81 / Fax : 02 31 06 96 26
claude.guerin@crbn.fr

3 Elus Verts membres du Groupe RCV Radicaux de Gauche, Citoyens, Verts qui comptent 7 élus

EluEs

BOSQUET Daniel
Compétences : Aménagement du Territoire, Transports, parc naturels régionaux, Eau, Eolien
Tel : 06 76 87 45 51
daniel.phibeas@wanadoo.fr

LOWY Josiane
Compétences : Emploi, Education, Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation
Economie Sociale et Solidaire
Tel : 06 22 88 46 71
josiane.lowy@laposte.net

SOUBIEN Yannick
Vice-Président du Conseil Régional
Compétences : Formation tout au Long de la Vie, démocratie participative, Eco Citoyenneté
Tél. : 02 31 06 96 80 / 06 15 61 11 10
yannick.soubien@crbn.fr

Collaborateurs

GUERIN Claude
Attaché
06 87 07 93 47

DUVERNE Fabienne
Secrétariat
06 99 61 69 74

Groupe Vert au conseil régional de Bourgogne

5 avenue Garibaldi
21000 Dijon
03 80 30 07 12 / Fax 03 803082 54
lesverts@cr-bourgogne.fr

EluEs

COLIN-CORDIER Marie-Claude
Compétences : Lycées, Enseignement supérieur
Tél. : 03 80 30 07 12 / 06 76 23 51 87
colin.cordier@wanadoo.fr

CORDIER Alain
Vice-président
Compétences : Environnement, biodiversité, développement durable
Tél. : 03 80 30 07 12 / 06 84 14 05 85
Acordier@cr-bourgogne.fr

HERVIEU Philippe
Vice-président
Membre du conseil supérieur national de l'économie sociale
Compétences : ESS, développement économique
Tél. : 03 80 30 07 12 / 06 82 83 55 48
hervieupc@wanadoo.fr

MODDE Stéphanie
Compétences : Formation professionnelle, insertion, apprentissage
Tél. : 03 80 30 07 12 / 06 18 57 56 17
s.modde@wanadoo.fr

PESQUET Bernard
Compétences : formation, handicaps, associations
Tél. : 03 80 30 07 12 / 06 81 85 39 08
bernard.pesquet@wanadoo.fr

SEJEAU Wilfrid
Président du groupe
Représentant des élus Verts au sein du conseil d'administration de l'Association des Régions de France
Compétences : Marchés publics, Eau
Tél. : 03 80 30 07 12 / 06 16 15 65 45
wsejeau@club-internet.fr

Collaborateurs

COSTILHES Arnault
Tél. : 03 80 30 07 12/ 06 15 89 05 62
acostilhes@cr-bourgogne.fr
ou lesverts@cr-bourgogne.fr

GUILLEMET Nicolas
Tél. : 03 80 30 07 12 / 06 71 40 26 84
nguillemet@cr-bourgogne.fr
ou lesverts@cr-bourgogne.fr

Groupe des éluEs VertEs au conseil régional de Bretagne
Strollad ar re C'hlas er C'huzul Rannvro Breizh

13 C rue Franz Heller 35700 Rennes
Tél. : 02.23.21.36.70 / Fax : 02.23.20.67.46

EluEs

BALBOT Michel
Président du groupe
Membre de l'exécutif, délégué à la mise en place de l'établissement public foncier
Compétences : Institutions, Aménagement du territoire, Foncier
Tél. : 02.99.27.14.20 / 06.88.38.09.24
famille.cornec@free.fr

CAIRON Yannick
Compétences : Santé, Logement, Achats éco-responsables
Tél. : 06.85.90.15.15
yannick.cairon@lesverts-crb.org

LE GUEN Haude
Compétences : Energies
Tel : 06.07.08.70.69
haude.vannes@wanadoo.fr

LOGET Pascale
Vice-présidente chargée de la mise en place de l'Agenda 21
Elue au Comité de Bassin Loire-Bretagne
Compétences : Développement durable, OGM, Eau
Tél. : 02 99 27 15 20 / 06.07.69.69.52
p.loget@region-bretagne.fr

METAYER Isabelle
Compétences : Economie, Aides aux entreprises, Agriculture
Tel : 06.85.90.08.18
isabelle.metayer@wanadoo.fr

MORICEAU Janick
Vice-présidente chargée de la mer
Membre de la commission permanente du Conseil national du Littoral
Compétences : Mer, Littoral
Tél. : 02.99.27.13.05 / 06.07.69.54.28
j.moriceau@region-bretagne.fr

ROUGER Marie-Pierre
Présidente de la commission Formation
Membre de l'exécutif, déléguée à la vie lycéenne.
Compétences : Formation, Lycées, Restauration collective, Déchets
Tél. : 02.99.27.13.05 / 06.07.69.45.15
marie-pierre.rouger@wanadoo.fr

Collaborateurs

KERGOSIEN Christophe
Tél. : 02.23.21.36.72 / 06.85.90.20.30
christophe.kergosien@lesverts-crb.org

RAMARD Dominique
Tél. : 02.23.21.36.73 / 06.07.75.73.60
dominique.ramard@lesverts-crb.org

Groupe Vert au conseil régional du Centre

6 rue Jeanne d'Arc
45000 Orléans

EluEs

BRETEAUX Gérard
Compétences : Environnement, Eau, Transports
Tél. : 02 38 70 34 77
Fax : 02 38 70 34 66
gerard.breteaux@free.fr

BURGUNDER Jean-Luc
Vice-président - Formation professionnelle
Compétences : Formation Professionnelle Continue et Apprentissage
Tél. : 02 38 70 34 77
Fax : 02 38 70 34 66
jean-luc.burgunder@libertysurf.fr

CROSNIER Moïsette
Compétences : Aménagement du territoire
Tel: 02 38 70 34 77
Fax : 02 38 70 34 66
moisette.crosnier@ifen.fr
moisette.crosnier@regioncentre.fr

DELAVERGNE Jean
Vice président (sans délégation)
Compétence : Economie sociale et solidaire, agriculture
Tél. : 02 38 70 34 77
Fax : 02 38 70 34 66
Jean.Delavergne@wanadoo.fr

FOURMOND Catherine
Compétences : Recherche et enseignement supérieur, déplacement doux et PDE (Plan Déplacement Entreprise)
Tél. : 02 38 70 34 77 / Fax : 02 38 70 34 66
fourmond@free.fr

LAANAYA Karim
Président de groupe
Compétence : Cultures urbaines
Tél. : 02 38 70 34 77
Fax : 02 38 70 34 66
Karim.laanaya@wanadoo.fr

ROSSIGNOL Christophe
Compétences : relations internationales, Jeunesse, Sport et Tourisme
Tél. : 02 38 70 34 77
Fax : 02 38 70 34 66
Christopherossignol@club-internet.fr

THIBAL Agnès
Vice-présidente développement durable
Compétences : Environnement, développement durable et Loire
Tél. : 02 38 70 34 77
Fax : 02 38 70 34 66
agnesthibal@aol.com

AttachéEs

CASTELL-LLEVOT Béatrice
Assistante
Tél. : 02 38 70 34 77
Fax : 02 38 70 34 66
beatrice.castell-llevot@grp.regioncentre.fr
grverts@grp.regioncentre.fr

GOYENECHE Olivier
Conseiller au cabinet du président chargé de l'environnement, développement durable et Loire
Tél. : 02 38 70 30 09
Olivier.goyeneche@regioncentre.fr

HERCULIN Flavien
Conseiller au cabinet du président chargé de la formation professionnelle, continue et de l'apprentissage
Tél. : 02 38 70 33 95
flavien.herculin@regioncentre.fr

LE COROLLER Gaël
Assistant
Tél. : 02 38 70 27 54
gael.le-coroller@grp.regioncentre.fr
grverts@grp.regioncentre.fr

Groupe Vert au conseil régional de Franche-Comté

4 square Castan
25031 Besançon cedex
Tél. : 03 81 61 62 26 / Fax : 03 81 61 62 28

EluEs

BORNECK Marc
Président du groupe
Président de la commission territoriale voies navigables de France
Membre de la commission nationale pour l'attribution du label de pôle d'excellence rurale
Compétences : voies navigables, parcs régionaux
Tél. : 03 81 61 62 26 / 06 60 11 83 65
marc.borneck@elus.cr-franche-comte.fr

BOURGON Danielle
Compétences : transports
Tél. : 06 30 63 56 07
Fax : 03 81 61 62 28
danielle.bourgon@elus.cr-franche-comte.fr

DURAND Eric
Compétences : agriculture, réserves naturelles régionales
Tél. : 06 81 40 23 21 / Fax : 03 81 61 62 28
eric.durand@elus.cr-franche-comte.fr

FOUSSERET Alain
Vice-Président Education (Lycées) Technologie de l'information et de la communication
Compétences : lycées
Tél. : 06 84 98 06 01
Fax 03 81 61 62 28
alain.fousseret@elus.cr-franche-comte.fr

GILLET Antoinette
Vice-présidente Recherche, innovation, université, énergie
Présidente d'EFFINERGIE-France
Conseil administration de l'agence de l'eau Rhône méditerranée
Compétences : eau, énergie
Tél. : 06 81 02 71 23
Fax : 03 81 61 62 28
antoinette.gillet@elus.cr-franche-comte.fr

MEYER Sylvie
Compétences : culture
Tél. : 06 65 71 07 07
Fax : 03 81 61 62 28
sylvie.meyer@elus.cr-franche-comte.fr

Collaborateurs

NOUVELLON Isabelle
Attachée
Tél. : 03 81 61 62 26
Fax : 03 81 61 62 28
groupe.lesverts@cr-franche-comte.fr

GUILLEMET Nicolas
Attaché
Tél. : 03 81 61 64 02
Fax : 03 81 61 62 28
nguillemet.lesverts@cr-franche-comte.fr

Groupe des EluEs VertEs au conseil régional de Haute-Normandie

12, avenue Aristide Briand - 76000 Rouen
Tel : 02.35.89.01.75
Fax : 02.35.70.98.02
Courriel : verts.crhn@wanadoo.fr
Site internet : http://hncrverts.free.fr/

EluEs

TALEB Claude
Président du groupe / Vice-Président à l'économie sociale et solidaire et à la coopération décentralisée
Compétences : Economie sociale et solidaire, Coopération Nord-Sud, Commerce équitable
Tél. : 02.35.52.23.26
claude.taleb@cr-haute-normandie.fr

BÉRÉGOVOY Véronique
Compétences : Politique de la Ville, Logement
Tél. : 02.35.52.23.26
veronique.beregovoy@ cr-haute-normandie.fr

COLETTA Michel
Président de l'Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie (AREHN)
Compétences : Marchés publics, HQE, Energies renouvelables
Tél. : 02.35.89.01.75
michel.coletta@univ-lehavre.fr

GIROD Jean-Pierre
Vice-Président délégué au développement durable (aménagement du territoire, environnement)
Vice-Président du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
Vice-Président au Conseil des Rivages Normands
Elu au Comité de Bassin Seine Normandie
Compétences : Développement durable, Environnement, Energie, Aménagement du Territoire, Eau
Tél. : 02.35.52.23.26
jean-pierre.girod@cr-haute-normandie.fr

GUYOMARCH Jean-Yves
Vice Président du comité régional du Tourisme (CRT)
Compétences : Développement durable
Tél. : 02.35.89.01.75. / 06 12 07 44 71
jeanguyo@tele2.fr

JULLIEN Véronique
Compétences : Patrimoine, Formation Professionnelle, relations Nord-Sud
Tél. : 02.35.52.23.26
vejullien@wanadoo.fr

ROUZAUD Martine
Compétences : Santé, Mer, Littoral, Poissons migrateurs
Tél. : 02.35.89.01.75
martine.rouzaud@free.fr

Collaborateurs

KOZLOWSKI Anne
Tél. : 02.35.89.01.75 / 06.78.69.44.36 / verts.crhn@wanadoo.fr

MABILLE Marie
Tél. : 02.35.89.01.75 / lelien.verts@wanadoo.fr

MOREAU Cyrille
Tél. : 02.32.76.37.83 / Cyrille.MOREAU@cr-haute-normandie.fr

Groupe les Verts au conseil régional d'Ile-de

57 rue de Babylone
75007 Paris

EluEs

ABEILLE Laurence
Compétences : lycées et politiques éducatives – développement social, économie solidaire, santé et handicap
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
abeille.laurence@wanadoo.fr

AMEDRO Alain
Vice-Président du STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France)
Compétences : transports et circulation - communication
Tél. : 01 53 85 69 75
Fax : 01 53 85 69 49
alain.amedro@wanadoo.fr

BAVAY Francine
Vice-présidente Développement Social, de l'Economie solidaire, de la Santé, et du Handicap
Tél. : 01 53 85 63 90
Fax : 01 47 05 67 66
francine.bavay@iledefrance.fr

BERNARD Jean-Félix
Président de la Commission des actions internationales et des affaires européennes
Compétences : pollution de l'air – marchés publics
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
jean-felix.bernard@wanadoo.fr

BONNEAU Guy
Compétences : aménagement du territoire - logement et action foncière
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
guy.bonneau@wanadoo.fr

BOURDIN Hervé
Président de commission de la culture, nouvelles technologies et communication
Tél. : 01 53 85 69 03
Fax : 01 53 85 69 49
herve.bourdin@wanadoo.fr

BRULE Jean-Marc
Président de la Commission du développement économique et emploi.
Compétences : Eco filières – actions internationales (Asie)
Tél. : 01 53 85 69 08
Fax : 01 53 85 69 49
jean.marc.brule@elus.iledefrance.fr

CANDELIER Catherine
Vice-Présidente du Port autonome de Paris
Mission : Eco responsabilité de l'administration régionale
Compétences : aménagement du territoire - transports et circulation – transports fluviales - actions internationales et des affaires européennes
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
catherine.candelier@free.fr

CATTELAIN Daniel
Compétences : formation professionnelle et apprentissage
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
daniel.cattelain@free.fr

DIGARD Marie-Pierre
Présidente de l'ARENE (Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Technologies)
Compétences : environnement, développement durable et éco-région - Enseignement supérieur, recherche et innovation scientifique et technique
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
marie-pierre.digard@wanadoo.fr

DUFFRENE Sylvie
Présidente de l'ETÎF (Espace du Tourisme d'Ile-de-France)
Compétences : lycées et politiques éducatives - sports, loisirs et tourisme
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
sylvie.duffrene@wanadoo.fr

FERRI Mireille
Vice-présidente Aménagement du Territoire, égalité territoriale, contrats régionaux et ruraux
Tél. : 01 53 85 64 10
Fax : 01 53 85 64 28
mireille.ferri@iledefrance.fr
mirferri@club-internet.fr

FERRIER Lucien
Vice-Président de l'AEV (Agence des Espaces verts de la Région Ile-de-France)
Compétences : environnement (eau) - développement durable et éco-région - politique de la Ville et de la sécurité
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
lucien.ferrier@siaap.fr

FREMION Yves
Compétences : : Culture, nouvelles technologies et communication
Mission : le livre et la lecture
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
yves.fremion@wanadoo.fr

GASPALOU Michèle
Compétences : formation professionnelle et apprentissage - démocratie régionale et jeunesse
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
michele.gaspalou@wanadoo.fr

GIRAULT Jean-Pierre
Administrateur du STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France)
Président de la Commission des transports et de la circulation
Tél. : 01 53 85 69 12
Fax : 01 53 85 69 49
jean-pierre.girault@wanadoo.fr

GUILLAUME Francine
Compétences : développement économique et emploi - développement social, économie solidaire, santé et handicap
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 63 49
francine-guillaume@wanadoo.fr

LIPIETZ Hélène
Compétences : finances - droit des collectivités - politique de la Ville et de la sécurité
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax :01 53 85 69 49
helene@lipietz.net

LIPINSKI Marc
Vice-président chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation scientifique et technique
Tél. : 01 53 85 63 85
Fax : 01 53 85 72 45
marc.lipinski@iledefrance.fr
lipinski@free.fr

LOUP Michèle
Mission : Problématiques de genre dans les politiques régionales d'Ile de France
Compétences : formation professionnelle et apprentissage
Tél. : 01 53 85 69 12
Fax : 01 53 85 69 49
micheleloup@wanadoo.fr

MAROTTE Pascal
Président de bruitparif
Compétences : lycées et politiques éducatives - aménagement du territoire - environnement, développement durable et éco-région - sports, loisirs et tourisme
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
pascal.marotte@wanadoo.fr

M'JATI Zine-Eddine
Président du Conseil Régional de l'Egalité
Compétences : sports , loisirs et tourisme - démocratie régionale et jeunesse
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
zinedinem@yahoo.fr

MOREAU Emmanuel
Compétences : logement et action foncière - développement social, économie solidaire, santé et handicap Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
earthmanu@club-internet.fr

PLACE Jean-Vincent
Président du groupe
Compétences : budget - finances – enseignement supérieur, recherche et innovation scientifique et technique
Tél. : 01 53 85 69 40
Fax : 01 53 85 69 49
jean-vincent.place@wanadoo.fr

POURSINOFF Anny
Compétences : développement économique et emploi – OGM – agriculture BIO
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
anny.poursinoff@wanadoo.fr

RUFET Corinne
Présidente de la commission du film d'Ile-de-France
Compétences : culture, nouvelles technologies et communication -
enseignement supérieur, recherche et innovation scientifique et technique
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
corinne.rufet@laposte.net

SOUYRIS Anne
Présidente de la commission démocratie régionale et jeunesse
Compétences : santé
Tél. :01 53 85 69 03
Fax : 01 53 85 69 49
a.souyris@gmail.fr

VAMPOUILLE Michel
Vice-président à l' Environnement, développement durable et éco région
Tél. : 01 53 85 63 70
Fax : 01 53 85 63 79
michel.vampouille@iledefrance.fr

Collaborateurs du Groupe Vert

DUSSART Dominique
Directrice de Cabinet
suivi des thématiques : finances - actions internationales
Tél. : 01 53 85 69 16
Fax : 01 53 85 69 49
ddussart2@wanadoo.fr

LECHATELLIER Laure
Secrétaire générale
Suivi des thématiques : politique de la ville et sécurité – développement social, santé et handicap
Tél. : 01 53 85 69 54
Fax : 01 53 85 69 49
l.lechatellier@wanadoo.fr

CHALENCON Géraldine
Chargée de mission
Suivi des thématiques : formation professionnelle et apprentissage – enseignement supérieur, recherche et innovation scientifique et technique – démocratie régionale – développement économique et emploi
Tél. : 01 53 85 67 12
Fax : 01 53 85 69 49
geraldine-chalencon@wanadoo.fr

EYMARD Carine
Chargée de mission
Suivi des thématiques : transports et circulation – culture, nouvelles technologies et communication – aménagement du territoire – environnement, développement durable et éco région
Tél. : 01 53 85 69 26
Fax : 01 53 85 69 49
carine.eymard@wanadoo.fr

BENKEMOUN Patrick
Chargé de mission
Suivi des thématiques : lycées et politiques éducatives – sports, loisirs et tourisme
Tél. : 01 53 85 69 22
Fax :01 53 85 69 49
benkemoun.patrick@wanadoo.fr

BOUGUEN Jean-Marie
Responsable de la communication
Suivi des thématiques : logement
Tél. : 01 53 85 69 71
Fax : 01 53 85 69 49
jean-marie.bouguen@wanadoo.fr

Collaborateurs des Vice-Président(e)s Vert(e)s

JEROME Vanessa
Chargée de mission de Francine Bavay, Vice-Présidente chargée du Développement Social, de l'Economie Solidaire, de la Santé, et du Handicap
Tél. : 01 53 85 63 93
Fax : 01 47 05 67 66
vanessa.jerome@iledefrance.fr

FRIOUX Dalibor
Chargé de mission de Francine Bavay, Vice-Présidente chargée du Développement Social, de l'Economie Solidaire, de la Santé, et du Handicap
Tél. : 01 53 85 74 35
Fax : 01 47 05 67 66
vanessa.jerome@iledefrance.fr

KHAN Rachel
Chargée de mission de Mireille Ferri, Vice-Présidente chargée de l'Aménagement du Territoire, égalité territoriale, contrats régionaux et ruraux du Conseil Régional
Tél. : 01 53 85 64 27
Fax : 01 53 85 64 28
rachel.khan@iledefrance.fr

LAPP Karim
Chargé de mission de Michel Vampouille, Vice-Président chargé de l' environnement, développement durable et éco région
Tél. : 01 53 85 63 73
Fax :01 53 85 63 79
karim.lapp@iledefrance.fr

BAUDINO Claudie
Chargée de mission de Marc Lipinski, Vice-Président chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation scientifique et technique
Tél. : 01 53 85 69 15
Fax : 01 53 85 72 45
claudie.baudino@iledefrance.fr

Groupe les Verts au Conseil Régional de Languedoc-Roussillon

201 av. Pompignane
34064 Montpellier cedex 2

EluEs

ARDITI Maryse
Présidente du groupe
Vice-présidente déléguée à la formation continue, formation des adultes, AFPA
Tél. ; 04 67 22 93 60
Fax : 04 67 22 81 45
lesverts.conseilregional@wanadoo.fr

COMPS Michèle
Déléguée au service public et à l' accueil des nouveaux arrivants en milieu rural
Compétences : aménagement du territoire, ruralité, agriculture, viticulture, productions méditerranéennes, prévention des risques naturels
Tél. : 04 67 22 93 60
Fax : 04 67 22 81 45
mi.comps@wanadoo.fr

GIORDANO Jean-Baptiste
Vice-président délégué à la pêche professionnelle, mer, ports et étangs littoraux
Tourisme, thermalisme, climatisme,
Tel : 04 67 22 93 60
Fax :04 67 22 81 45
contact@cepralmar.fr

LENTHERIC Michel
Compétences : écomobilité, transports, sport.
Prévention des risques industriels, Agenda 21
Tél. :04 67 22 93 60
Fax : 04 67 22 81 45
michel.lentheric@wanadoo.fr

MEUNIER-POLGE Marie
Compétences : économie sociale et solidaire.
Développement économique, recherche, emploi, prévention, santé, personnes âgées
Tél. : 04 67 22 93 60
Fax : 04 67 22 81 45
marie.meunier@free.fr

PASTOR Silvain
Compétences : culture, patrimoine, septimanie, cultures occitane et catalane, finances
Tel : 06 13 19 77 21
s.h.pastor@wanadoo.fr

PIETRASANTA Yves
Vice-président délégué au Développement durable, environnement, énergies renouvelables, prévention des risques naturels et Agenda 21
Commerce extérieur - Relations internationales
Tel : 04 67 22 93 60
Fax : 04 67 22 81 45
mairie.meze@wanadoo.fr

Collaborateurs

DUBRUNFAUT Dominique
Collaborateur
Tél. : 04 67 22 80 12
06 27 06 81 20
Fax : 04 67 22 81 45
dd.lesverts.conseilregional-lr@wanadoo.fr

POLLET Patrice
Chargé d'études formation professionnelle après de la vice-présidente Maryse Arditi
Tél. : 04 67 22 63 66
patricehélio.pollet@laposte.net

BENOMARI Zohra
Secrétaire
Tél. : 04 67 22 93 60
Fax : 04 67 22 81 45
lesverts.conseilregional-lr@wanadoo.fr

Groupe Vert au conseil régional du Limousin

27, boulevard de la Corderie 87031 LIMOGES Cedex
05 55 45 17 22
gip@solilang.net

EluEs

JEANNOT-PAGES Ghilaine
Présidente du groupe Vert
Compétences : économie sociale et solidaire
Tél. : 05.55.45.17.23 / 06.26.80.43.92
gip@solilang.net

PADOVANI-LORIOUX Murriel
Compétences : eau, agriculture
Tél. : 05.55.45.54.20 / 06.89.11.72.31
murriel.padovani@laposte.net

DAMIENS Jean-Bernard
Vice-président au Développement durable, environnement et à la santé
Compétences : agenda21, éolien, eau
Tél. : 05.55.45.17.68 / 06.07.30.43.45
jb-damiens@cr-limousin.fr

Collaborateurs

MOUTY Hélène
Tél. : 05.55.45.00.64
h-mouty@cr-limousin.fr

GUERINEAU Jean-Luc
Tél. : 05.55.45.17.21
jl-guerineau@cr-limousin.fr

WOJCICKI Gisèle
Tél. : 05.55.45.17.22
g-wojcicki@cr-limousin.fr

Groupe des éluEs VertEs au conseil régional de Lorraine

Place Gabriel Hocquard
BP 81004 - 57036 METZ cedex 1
Tél. : 03.87.33.61.96/61.80 / Fax : 03.87.33.61.24

EluEs

BÉGUIN Daniel
Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement Durable, à l'Energie, aux Ressources naturelles et risques majeurs
Délégué au Massif Vosgien
Compétences : Environnement, Développement Durable, Energie
Tél. : 03.87.07.75.83/ 06.03.83.77.10
daniel.beguin@cr-lorraine.fr

DUCAMIN Solange
Déléguée à la gestion des crédits européens auprès de la VP
Compétences : Crédits européens, Culture, Immigration, Intégration, Vie Associative
Tél. : 03.83.96.41.70 / 06.64.90.71.05
solange.ducamin@cr-lorraine.fr

FLECK Jean-François
Président de la commission Développement des Territoires, Environnement et Développement Durable
Compétences : Infrastructures et Transports, Agriculture, Aménagement du Territoire
Tel : 03.29.24.32.82 / 06.23.53.54.99
jf.fleck@cr-lorraine.fr

LECLERCQ Philippe
Déléguée auprès du Président à la Démocratie Participative et à la Citoyenneté
Membre du bureau de l'EPF Lorraine
Compétences : Démocratie Participative, Agriculture, Immigration.
Tél. : 03.83.24.32.92 / 06.86.26.29.57
philippe.leclercq@cr-lorraine.fr

MADELAINE Josiane
Présidente du Groupe, Membre de l'Exécutif
Déléguée à la Formation professionnelle auprès de la VP, en charge de : Comités consultatifs locaux de la formation, VAE, handicap.
Compétences : Education, Formation, Insertion, Tourisme,
Tel : 03.82.84.25.87 / 06.87.54.78.08
josiane.madelaine@cr-lorraine.fr

RONGA Dominique
Vice-présidente déléguée à la gestion des crédits européens et à l'ensemble des actions régionales relevant du développement des initiatives favorisant les relations avec les grandes régions voisines (en France et en Europe)
Compétences : Coopérations Décentralisées, Relations Interrégionales en France, certains fonds européens
Tél. : 03.29.84.12.28 / 06.84.97.91.44
dominique.ronga@cr-lorraine.fr

AssistantEs

DUBOURDIEU Marie-Isabelle
Tél. : 03.87.33.61.80
marieisabelle.dubourdieu@cr-lorraine.fr

VOGIN Francis
Tél. : 03.87.33.61.96
francis.vogin@cr-lorraine.fr

Groupe des ÉluEs VertEs au conseil régional Nord-Pas-de-Calais

Hôtel de Région - Centre Rihour - 59555 LILLE cedex
Tél. : 03.28.82.55.90
Fax : 03.28.82.59.35

EluEs

CARON Jean-François
Président du groupe
Délégué au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT)
Mission sur les finalités de l'intervention publique dans le domaine de l'économie dans le cadre de la mise en place du SRDE.
Tél. : 03.28.82.50.46 / Fax : 03.28.82.59.35
jeanf.caron@wanadoo.fr

VERBRUGGHE Ginette
Vice-présidente chargée des relations internationales, des partenariats associatifs et de l'économie solidaire
Compétences : relations internationales, économie solidaire, aménagement du territoire et politique de la ville
Tél. : 03.28.82.50.02 / Fax : 03.28.82.59.02
g.vergrugghe@nordpasdecalais.fr

AUTES Michel
Vice-président chargé de la prévention et de la santé
Compétences : Santé , Lycées, schéma régional des formations, université, recherche
Tél. : 03.28.82.50.14 / Fax : 03.28.82.59.14
m.autes@nordpasdecalais.fr

ALPERN Alain
Vice-président chargé de l'environnement et du développement durable
Compétences : développement durable, agriculture, environnement
Tél. : 03.28.82.50.08 / Fax : 03.28.82.59.08
a.alpern@nordpasdecalais.fr
alainalpern@yahoo.fr (perso)

PLANCKE Dominique
Président de la commission Transports et infrastructures
Compétences : Démocratie participative, Transports
Tél. : 03.28.82.50.26 / Fax : 03.28.82.59.26
d.plancke@nordpasdecalais.fr

LECOCQ Florence
Présidente de la commission formation professionnelle et apprentissage
Compétences : formation professionnelle, apprentissage
Tél. : 03.28.82.50.47 / Fax : 03.28.82.59.47
florence.lecocq@nordpasdecalais.fr

BOURGEOIS Catherine
Compétences : Véloroutes et voies vertes, formations sanitaires et sociales ; réfugiés.
Tél. : 03.28.82.56.77 / Fax : 03.28.82.59.35
ca.bourgeois@wanadoo.fr

CAU Emmanuel
Tél. : 03.28.82.55.93 / Fax : 03.28.82.59.35
Compétences : RNR ; biodiversité ; communication.
emmanuel.cau@wanadoo.fr

CAU Myriam
Compétences : Culture, Démocratie Participative, Economie, Urbanisme.
Tél. : 03.28.82.56.76 / Fax : 03.28.82.59.35
myriamcau@wanadoo.fr
myriam.cau@numericable.fr (perso)

Collaborateurs

VAN HECKE Marie-Hélène
Secrétariat du groupe
Tél. : 03.28.82.55.90 / Fax 03.28.82.59.35
lesverts.crnpdc@wanadoo.fr

COUPIN Ludovic
Assistant du groupe
Tél. : 03.28.82.55.89 / Fax 03.28.82.59.35
l.coupin@wanadoo.fr

DEGRUGILLIER Christine
Assistante du groupe
Tél. : 03.28.82.55.88 / Fax 03.28.82.59.35
c.degrugillier@wanadoo.fr

VAILLANT Claire
Collaboratrice de Ginette VERBRUGGHE
Tél. : 03.28.82.56.02 / Fax 03.28.82.59.02
c.vaillant@nordpasdecalais.fr

BLANC Catherine
Collaboratrice de Michel AUTES
Tél. : 03.28.82.56.14 / Fax 03.28.82.59.14
c.blanc@nordpasdecalais.fr

PRADAL Cyrille
Collaborateur de Alain ALPERN
Tél. : 03.28.82.56.08 / Fax 03.28.82.59.08
c.pradal@nordpasdecalais.fr

TOSTAIN Philippe
Collaborateur de Dominique PLANCKE
Tél. : 03.28.82.56.26 / Fax 03.28.82.59.26
p.tostain@nordpasdecalais.fr

GUITTET Benoît
Collaborateur de Florence LECOCQ
Tél. : 03.28.82.56.47 / Fax 03.28.82.59.47
b.guittet@nordpasdecalais.fr

Groupe Vert au conseil régional des Pays de la Loire

1 rue de la Loire
44966 Nantes cedex 9
Tél. : 02 28 20 61 28 / Fax : 02 28 20 50 36

EluEs

BOUCHAUD Emmanuelle
Compétences : Environnement, cadre de vie, énergies
Tél. : 02 28 20 61 28
emmanuelle.bouchaud@paysdelaloire.fr

BULARD Olivier
Compétences : Lycées, enseignement supérieur
Tél. : 02 28 20 61 28
olivier.bulard@paysdelaloire.fr

COCHY Jacques
Compétences agriculture biologique, biodiversité
Tél. : 02 28 20 61 28
jacques.cochy@paysdelaloire.fr

COIRIER Mado
Compétences : formation professionnelle, politique de l'emploi, sanitaire et social
Tél. : 02 28 20 61 28
mado.coirier@paysdelaloire.fr

COTREL Patrick
Vice-président de la Région à la formation professionnelle
Président de la Commission
Compétences : formation professionnelle apprentissage politique de l'emploi
Tél. : 02 28 20 64 56
Fax : 02 28 20 50 39
patrick.cotrel@paysdelaloire.fr

GAVALLET Jean-Christophe
Compétences : environnement, déchets industriels, espaces naturels
Tél. : 02 28 20 61 28
jean-christophe.gavallet@paysdelaloire.fr

GOICHON Claudine
Compétences : solidarités, handicap
Tél. : 02 28 20 61 28
claudine.goichon@paysdelaloire.fr

HELARY Yann
Vice-président de la Région
Président du groupe
Compétences : Innovation numérique, développement technologique et des réseaux européens, recherche
Tél. : 02 28 20 64 72
Fax : 02 28 20 50 39
yann.helary@paysdelaloire.fr

LANGLET Romain
Compétences : transports, déplacements, pôles d'échanges multimodaux
Tél. : 02 28 20 61 28
romain.langlet@paysdelaloire.fr

MARCHAND Françoise
Vice-présidente de la Région
Compétences : politique régionale de l'eau, eau et agriculture
Tél. : 02 28 20 61 28
francoise.marchand@paysdelaloire.fr

MEELDIJK Colette
Compétences : sensibilisation des salariés au développement durable
Tél. : 02 28 20 61 28
colette.meeldijk@paysdelaloire.fr

MOTREUIL Marie-Laure
Compétences : éthique dans les marchés publics
marie-laure.motreuil@paysdelaloire.fr
Tél. : 02 28 20 61 28
Fax : 02 28 20 50 36

NORVAL Dominique
Compétences : culture, spectacle vivant
Tél. : 02 28 20 61 28
Fax : 02 28 20 50 36
dominique.norval@paysdelaloire.fr

Collaborateurs

Adresse mél du groupe que reçoivent les 4 collaborateurs :
groupe.verts@paysdelaloire.fr

NARIOO Michel
Attaché coordonnateur
Tél. : 02 28 20 61 23
Michel.Narioo@paysdelaloire.fr

GARNIER Bernard
Attaché
Tél. : 02 28 20 61 34
Bernard.Garnier@paysdelaloire.fr

AUBRON Gérard
Attaché
Tél. : 02 28 20 61 24
Gerard.Aubron@paysdelaloire.fr

DELAUNE Cathy
Secrétaire
Fax : 02 28 20 50 36
Catherine.Delaune@paysdelaloire.fr

Groupe Verts, Radicaux, Communistes du conseil régional de Picardie

61, mail Albert 1er - BP 2616 - 80026 Amiens Cedex 1
Tél. : 03 22 97 35 36 • Fax : 03 22 97 35 70 • groupeVRC@picardie.fr
Membres Verts uniquement (5 sur 8)

EluEs

CARON Arnaud
Vice président en charge des Finances & Planification
Compétences : Économie, Finances, Energies, Coopération décentralisée, Transports
Tél. : 03 22 97 37 25 / 06 76 28 80 78
Fax : 03 22 97 35 35
acaron@cr-picardie.fr

DACHEUX Pascal
Vice président agriculture environnement
Compétences : Agriculture, agribio, PAC, énergies renouvelables, écoconstruction, environnement, cynégétique
Tél. : 03 22 97 27 18 / 06 88 03 47 94
Fax : 03 22 09 42 41
pdacheux@cr-picardie.fr

DELATTRE Franck
Président de la commission Aménagement du territoire, compétences : Logement, Droits sociaux (harcelement moral au travail), Transports, Développement durable
03 22 97 38 72 / 06 08 88 45 31
Fax : 03 22 97 39 56
fdelattre@cr-picardie.fr

MAUPIN Isabelle
Présidente du groupe Verts, Radicaux, Communiste
compétences : Santé, Culture, PNR
Tél. : 03 22 97 35 36 / 06 30 10 61 84
Fax : 03 22 97 35 70
imaupin@cr-picardie.fr

Conseil régional Poitou-Charentes

15 rue de l'Ancienne Comédie
BP 575
86021 Poitiers

EluEs

BRION Yves
Compétences : transports, culture
Tél. : 05 49 55 76 86 / 06 89 15 98 45
Fax : 05 49 55 76 88
elusverts.po@wanadoo.fr
BRION.YVES@wanadoo.fr

CAP Corinne
Compétences : Pêche, littoral, santé
Tél. : 05 49 55 76 86 / 06 77 32 94 46
c.cap@tiscali.fr

LARIBLE Patrick
Vice-président de la commission Santé, handicap, famille, adolescents en charge du handicap
Membre de la Commission 3 : Éducation, formation, recherche, enseignement supérieur
Autres délégations : Tourisme, port de la Rochelle
Tél. : 05 49 55 76 86
larible@club-internet.fr

LE TURDU Jean-Yves
Compétences : Formation professionnelle, coopération décentralisée, économie sociale et solidaire
Tél. : 05 49 55 76 86 / 06 32 18 37 24
jy.le.turdu@wanadoo.fr

LEGRAND Marie
Vice-présidente,
Présidente du groupe
Président de la commission : Environnement eau tourisme.
Compétences : Environnement, eau, déchets, air
(Présidente du CREN : Conservatoire régional des espaces naturels)
(Présidente de l'IFREE-ORE : Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement - Observatoire régional de l'environnement)
Tél. : 05 49 55 76 86 / 06 15 18 10 45
m.legrand@cr-poitou-charentes.fr

POTIN-VINCHON Marie-Jeanne
Compétences : Éducation, Immigration, ENR, OGM, Risques industriels
Tél. : 03 22 97 35 36 / 06 08 88 46 19
Fax : 03 22 97 35 70
mpotin@cr-picardie.fr

Collaborateurs

DELACOTE Luc
Attaché de groupe
03 22 97 37 50 / 06 08 88 42 17
Fax : 03 22 97 35 70
ldelacote@cr-picardie.fr

MENAGER-LEMAIRE Maud
Assistante de groupe
03 22 97 35 36 / 06 08 88 46 82
Fax : 03 22 97 35 70
mlemaire@cr-picardie

FABRE-NADLER Anne-Laure
Chargée de mission pôle finances
03 22 97 26 80
Fax : 03 22 97 35 35
afabre-nadler@cr-picardie.fr

MADELIN Dominique
Chargé de mission pôle finances
03 22 97 28 04/ 06 76 08 76 13
Fax : 03 22 97 35 35
dmadelin@cr-picardie.fr”

PASQUET Jean-Marc
Chargé de mission pôle finances
03 22 97 35 51 / Fax : 03 22 97 35 35
jmpasquet@cr-picardie

MORIN Serge
Vice-président
Vic-président de la commission Environnement tourisme, eau
Compétences : Environnement, agriculture, eau
(Conseiller d’administration au syndicat mixte du pac interrégional du Marais Poitevin)
Tél. : 05 49 55 76 86 / 06 71 56 94 30
famille.morin@wanadoo.fr

STUPAR Georges
Vice-président de la commission Infrastructures, équipements, services publics, énergie, transports,TIC, en charge des énergies renouvelables.
Compétences : Transports, énergies renouvelables
Tel :05 49 55 76 86
Fax : 05 49 55 76 88
elusverts.po@wanadoo.fr

Collaborateurs

POUZET Nathalie
Secrétaire du groupe
Tél. : 05 49 55 76 86
Fax : 05 49 55 76 88
elusverts.po@wanadoo.fr

SLAKI Samira
Attachée
Tél. : 05 49 55 77 07
m.legrand@cr-poitou-charentes.fr

Groupe Vert au conseil régional PACA

27 place Jules Guesdes
13481 Marseille

EluEs

LEVRAUD Catherine
Co-Présidente du Groupe Verts
Compétences : transports, santé-environnement, protection des espaces naturels, traitements des déchets
Tél. : 06 13 61 00 46
clevraud@regionpaca.fr

OLIVIER Jacques
Co-Président du Groupe Verts
Président de la Commission Agriculture, Forêt, Mer
Compétences : Agriculture biologique, OGM, développement local, finances solidaires
Tél. : 06 82 98 41 39
jolivier@regionpaca.fr

DELHAYE Annick
Vice-Présidente Ecologie, Environnement et Développement durable
Compétences : Energie, environnement, Agenda 21, Développement durable
Tél. : 06 08 10 24 66
adelhaye@regionpaca.fr

CHESNEAU Philippe
Vice-Président Emploi et Politiques Territoriales
Compétences : Emploi, ESS, politiques territoriales, économie
Tél. : 06 73 48 13 10
pchesneau@regionpaca.fr

SANDEL Christine
Déléguée au littoral
Compétences : Mer, littoral, espaces naturels
Tél. : 06 88 30 16 94
csandel@regionpaca.fr

DARMON-VASSILIEFF Micaëla
Présidente de la Commission Sécurité, Prévention
Compétences : Politiques de prévention, de solidarité, sécurité routière
Tél. : 06 73 55 22 26
mdarmon@regionpaca.fr

BOUCHEZ Marie
Compétences : Développement local, montagne, coopération décentralisée, transports
Tél. : 06 23 81 57 23
mbouchez@regionpaca.fr

BENNAHMIAS Jean-Luc
Compétences : Communication, énergie, transports, vie sportive
Tél. : 06 11 37 54 03
jlbennahmias@regionpaca.fr

Collaborateurs

BARLES Sébastien
Secrétaire Général du Groupe
Tél. : 04 91 57 52 09 / 06 75 00 63 31
sbarles@regionpaca.fr

FRANZ Karine
Secrétaire “administrative” du Groupe
Tél. : 04 91 57 50 72
kfranz@regionpaca.fr

BOULAY Flora
Chargée de mission
Philippe Chesneau
Tél. : 04 91 57 55 63
fboulay@regionpaca.fr

ALBERIGO Jean-Claude
Chargé de mission
Philippe Chesneau
Tél. : 04 91 57 55 63
jcalberigo@regionpaca.fr

KHOURI Graziella
Secrétaire
Philippe Chesneau
Tél. : 04 91 57 55 63

BENIHYA Jeanne
Chargée de mission
Annick Delhaye
04 94 57 55 67

CAILHOL Valérie
Secrétaire Annick Delhaye
Tél. : 04 94 57 55 67

DELORME Paule
Secrétaire Délégation Ecologie / Annick Delhaye
Tél. : 04 91 57 55 67

Conseil régional de Rhône-Alpes

BP 19
78 route de Paris
69 751 Charbonnières-les-Bains cedex

EluEs

ARNOU Eric
Compétences : développement rural et agriculture, coopération décentralisée
Tél. : 04 72 59 44 27
Fax : 04 72 59 44 68
eric/arnou2@laposte.net

BAYON Jean-Philippe
Vice-Président coopération décentralisée, commerce équitable
Tél? : 04 72 59 52 46
fax : 04 72 59 48 03
jpbayon@rhonealpes.fr

BLANCHARD Hélène
Vice-Présidente Environnement prévention des risques
Tél : 04 72 59 53 45
fax : 04 72 59 48 06
hblanchard@rhonealpes.fr

CHICHEREAU-DINGUIRARD Marguerite-Marie
Compétences : énergies, solidarités et santé, technologie de l'information et de la communication
Tél. : 06 70 17 09 05
mchichereau@rhonealeps.fr

COULOMBEL Alain
Compétences : formations initiales et lycées, tourisme et montagne
Tél. :04 72 59 44 27
Fax : 04 72 59 44 68
dominique.texier-coulombel@wanadoo.fr

GRASSET Eric
Compétences : enseignement supérieur et recherche, aménagement et animation du territoire, développement durable, énergie
Tél. :04 72 59 44 27
Fax : 04 72 59 44 68
eric.grasset@laposte.net

HERBERTZ Catherine
Compétences : sport, jeunesse et vie associative, formations continues, culture
Tél. : 04 72 59 44 27
Fax : 04 72 59 44 68
c.herbertz@free.fr

JANIAUD Béatrice
Compétences : formations initiales et lycées, enseignement supérieur et recherche
Tél. : 04 72 59 44 27
Fax : 04 72 59 44 68
beatrice.janiaud@wanadoo.fr

JOUVE Didier
Vice-président Aménagement du territoire et développement durable
Organisation générale, finances et démocratie participative
Tourisme et montagne
Tél. : 04 72 59 47 69/53 40
Fax :04 72 59 48 02
djouve@rhonealpes.fr

KOHLHAAS Jean-Charles
Compétences : transports, aménagement et animation du territoire, développement durable
Tél. : 04 72 59 44 27
Fax : 04 72 59 44 68
jkohlhaas@rhonealpes.fr

LECLAIR Benoit
Transports, déplacements et technologies de l'information et de la communication
aménagement et animation du territoire, développement durable
énergie
Tél. : 04 72 59 44 27
fax : 04 72 59 44 68
matseguin@wanadoo.fr

LECULIER Jean-Marc
Compétences : économie, emploi, économie sociale et solidaire
Tél. :04 72 59 44 27
Fax : 04 72 59 44 68
jean-marc.leculier@wanadoo.fr

LERAS Gérard
Président du groupe
Compétences : transports, déplacements développement rural et agriculture solidarités et santé
Tél. :04 72 59 44 27
Fax : 04 72 59 44 68
ebaume@rhonealpes.fr

MOREIRA Véronique
Compétences : formations initiales et lycées enseignement supérieur et recherche politique de la ville et logement
Tél. : 04 72 59 44 27
Fax : 04 72 59 44 68
moreirav@numericable.fr

NOVELLI Marie-Odile
Vice-Présidente Solidarité, politique de la ville, habitat et foncier
Tél. : 04 72 59 47 58
Fax : 04 72 59 44 68
monovelli@club-internet.fr

POUSSARD Renée
Compétences : Formations continues, environnement et prévention des risques
Solidarités et santé
Tel 04 72 59 44 27
Fax : 04 72 59 44 68
renee.poussard@wanadoo.fr

ROBERT WYSS Bernadette
Compétences : culture, environnement et prévention des risques
sport, jeunesse et vie associative
Tél. : 04 72 59 44 27
Fax : 04 72 59 44 68
brobertwyss@rhonealpes.fr

SCHLOTTER Véronique
Compétences : économie, emploi, économie sociale et solidaire
développement rural et agriculture, technologie de l'information et de la communication
Tél. : 04 72 59 44 27
Fax :04 72 59 44 68
vschlotter@rhonealpes.fr

SCHEPPLER Josiane
Compétences : organisation générale, finances et démocratie participative, politique de la ville et logement, culture
Tél. : 04 72 59 44 27
Fax :04 72 59 44 68
jscheppler@rhonealpes.fr

SOUDAN Geneviève
Compétences : environnement et prévention des risques
politique de la ville et logement, activités internationales, coopération décentralisée et commerce équitable
Tél. : 04 72 59 44 27
Fax 04 72 59 44 68
genevieve.soudan@ wanadoo.fr

TETE Etienne
compétences : Economie, emploi, économie sociale et solidaire
activités internationales, coopération décentralisée
Tél. : 04 72 59 44 27
Fax :04 72 59 44 68
etienne.tete@mairie-lyon.fr

VIALLON Cécile
Compétences : formation continue, sport, jeunesse et vie associative, technologie de l'information et de la communication
Tél. : 04 72 59 44 27
Fax :04 72 59 44 68
cecileviallon@wanadoo.fr

Collaborateurs

LEGRAND Zohra
Compétences : Culture, environnement, santé, énergies, politique de la Ville
Tél. : 04 72 59 45 52
Fax 04 72 59 44 68
zlegrand@rhonealpes.fr

Baume Emeline
Compétences : Chargée de la communication, enseignement Supérieur et Recherche, Agriculture, Technologie de l'information et de la communication
Tél. :04 72 59 44 37
Fax 04 72 59 44 68
ebaume@ rhone-alpes.fr

DESGROLARD Nathalie
Secrétaire
Tél. : 04 72 59 59 58
fax : 04 72 59 44 68
ndesgrolard@rhonealpes.fr

CHARRON CARINE
Secrétaire
Tél. : 04 72 59 44 27
fax : 04 72 59 44 68
ccharron@rhonealpes.fr

GOURDANT Jean-Paul
Lien avec le parti
Attaché de groupe
Tel 04 72 59 4 6 17
Fax 04 72 59 44 68
jgourdant@ rhone-alpes.fr

Gineste Elodie
Compétences : Transports, tourisme, aménagement du territoire
Tél. : 04 72 59 40 86
Fax : 04 72 59 44 68
egineste @rhone-alpes.fr

MASSET Jean Louis
Compétences : Economie, formations initiales et continues, coopération décentralisée
Tél. : 04 72 59 59 57
fax : 04 72 59 44 68
jmasset@rhonealpes.fr

Conseil régional de la Réunion

Avenue René Cassin - Moufia
BP 7190
97719 Saint-Denis Messag Cedex 9

Elue

DENES Véronique
Compétences : transports, déchets et énergie
Tél. : 06 92 09 70 49
veronique.denes@wanadoo.fr

Réalisation : Cicero / Paris
Imprimé en France
Achevé d'imprimer en octobre 2006

Cédis
CENTRE D'ÉCUDÉVÉLOPPEMENT D'INITIATIVE SOCIALE

Fédération des Elus Ecologistes